

Rue de l'Agriculture, 301 – 7800 Ath

Tel : 0483/043 477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Page Facebook : Contrat Rivière Dendre asbl



Rapport d'activités 2018

Contrat Rivière Dendre asbl

Avec le soutien de



Ath



Beloeil



Brugelette



Chièvres



Ellezelles



Enghien



Frasnes-lez-Anvaing



Jurbise



Lens



Lessines



Silly



Province de Hainaut



Wallonie



Wallonie

Table des matières

1	Préambule	1
2	Inventaires de terrain.....	2
2.1	Inventaire « points noirs »	2
2.2	Inventaire des batraciens sur le sous-bassin	3
2.3	Inventaire mares et zones humides	3
2.4	Inventaire du zoning Qualitis	3
3	Etat d'avancement des actions du programme 2017-2019	4
3.1	Etat d'avancement général des missions du contrat de rivière	4
3.2	Nombre d'actions prévues en 2018	4
3.3	Suivi du programme d'actions 2017-2019	4
3.4	Synthèse des actions menées ou en cours.....	5
4	Projets finalisés ou en cours de réalisation	6
4.1	Lutte contre les plantes invasives	6
4.2	Projet stratégique « Val de Dendre / Denderland »	6
4.3	Projet « Vallée de la Marcq / Markevallei » dans le cadre du LIFE BNIP	7
4.4	GOW (Grensoverschijdend Wateroverleg) de la Dendre.....	7
4.5	Comité Technique du Sous-Bassin Hydrographique de la Dendre	7
4.6	Site naturel des Bas-Prés de la Dendre à Ath	8
4.7	Epuration des eaux usées	8
4.8	Projets « communaux »	8
	• PCDN de Chièvres :	8
	• PCDN d'Enghien.....	8
	• PCDN de Frasnes-lez-Anvaing	9
	• Fondation Rurale de Wallonie :.....	9
	• Développement et réaménagement du site des anciennes carrières de Maffle. 9	
	• Organisation du Week-end du Bois dans le Bois de Baudour :.....	9
	• Wallonie bienvenue	9
4.9	Projets et assemblées des partenaires « acteurs locaux »	9
4.10	Commission consultative (remembrement)	10
4.11	Projet « Ose le vert, recrée ta cour »	10

4.12	GT « communication » inter-contrats de rivière.....	10
4.13	GT « inondations » inter-contrats de rivière.....	10
4.14	GT « Tourisme & Histoire ».....	10
5	Communication.....	10
5.1	Publications.....	10
5.2	Bulletin de liaison entre les membres du contrat de rivière.....	11
	• Bulletin de liaison « EVIDendre » et « Actualités ».....	11
	• Site internet.....	11
	• Page Facebook.....	11
	• Revue de presse.....	12
5.3	Partenariat avec les Editions L’Avenir.....	12
6	Animations, sensibilisation et encadrement de stagiaire.....	13
6.1	Journées Wallonnes de l’Eau (du 12 au 27 mars).....	13
6.2	Animations scolaires.....	14
6.3	Stage d’été.....	14
6.4	Participation à diverses activités organisées par les partenaires.....	15
6.5	Formation « herpéto » des candidats Guides Nature des Collines.....	15
6.6	Encadrement de stage.....	15
7	Participation à des colloques et formations.....	16
8	Sollicitations.....	16
9	Evaluation du Contrat de Rivière Dendre.....	19
9.1	Points positifs, points négatifs et solutions préconisées.....	19
	• POINTS POSITIFS :.....	19
	• POINTS NEGATIFS :.....	20
9.2	Evaluation chiffrée pour 2018.....	20
10	Réunions et prestations.....	24
10.1	Réunions.....	24
10.2	Relevé chronologique des prestations de l’année 2018.....	24
11	Comptabilité.....	31
11.1	Bilan comptable.....	31
11.2	Budget 2019.....	35

12	Cellule de coordination	37
----	-------------------------------	----

1 Préambule

Le présent rapport a été arrêté en date du 12 octobre 2018. Les différents thèmes à aborder au minimum dans ce rapport sont prévus par l'annexe LV de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière. La structure du rapport a été revue cette année, tout en conservant les thèmes imposés par l'Arrêté du Gouvernement Wallon.

2 Inventaires de terrain

2.1 Inventaire « points noirs »

Les contrats de rivière sont tenus d'organiser et de tenir à jour un inventaire de terrain cartographique (AGW 13/11/2008). La cellule de coordination utilise une méthodologie développée par le SPW – DGO3. Le linéaire de cours d'eau du sous-bassin de la Dendre s'étend sur plus de 1.107 km et est réparti sur 12 masses d'eau.

Les objectifs de l'inventaire sont :

- Dresser un état des lieux des problèmes de dégradation aux cours d'eau ;
- Hiérarchiser les problèmes rencontrés ;
- Sensibiliser les riverains et les membres du comité de rivière.

L'inventaire consiste à longer le cours d'eau et à relever les problèmes de dégradation ou points noirs, ainsi que certains points positifs. Ce relevé se fait suivant différentes thématiques :

- Rejet : eaux usées, rejets agricoles... ;
- Erosion : piétinement des berges par le bétail... ;
- Entrave : naturelle (chablis, dépôt de crue...) et artificielle (ouvrage, remblais...);
- Captage ;
- Déchet : organique (tontes de pelouse, déchets ménagers, fumier...) et « inerte » (pneus, ferraille...);
- Ouvrage : constructions (pont, passerelle, barrage, voûtement...);
- Protection des berges : gabions, mur, enrochement... ;
- Patrimoine : moulin, fontaine, lavoir... ;
- Plantes invasives ;
- Zones humides
- Autre : ce qui ne peut être classé dans les thématiques ci-dessus.

Lors de la première phase d'inventaire (2011-2013), la priorité a été mise sur les cours d'eau classés des communes adhérentes. Actuellement, le linéaire à parcourir est de **449 km** suite à l'adhésion d'Ellezelles en 2018.

L'inventaire est désormais consultable en tout temps sur internet par les différents partenaires et gestionnaires de cours d'eau via l'application *Fulcrum* utilisée par les contrats de rivière depuis la fin 2015.

L'inventaire « points noirs » est en train d'être mis à jour pour la période 2017-2019. En date du 12 octobre 2018, 54 km de cours d'eau ont déjà été parcourus.

2.2 Inventaire des batraciens sur le sous-bassin

Le sous-bassin de la Dendre étant sous-prospecté dans ce domaine, l'objectif est de dresser une base de données des différentes espèces de batraciens présentes sur le territoire. Une fois l'inventaire réalisé, des mesures de protection particulières pourront également être mises en œuvre. Ces inventaires ont été initiés en 2014.

En 2018, la cellule de coordination a consacré moins de temps aux inventaires batraciens. Seuls 7 sites ont été inventoriés pour un total de 11 mares. Les inventaires se sont déroulés de mars à la mi-mai. Le résultat de ces inventaires se trouve en annexe.

2.3 Inventaire mares et zones humides

Un inventaire des zones humides (dont les mares) est constitué au fur et à mesure des inventaires de terrain. Début 2018, suite aux inventaires batraciens menés par la cellule de coordination, le Contrat Rivière Dendre fut invité par le DEMNA à prendre part à l'une des actions menée par le LIFE BNIP, à savoir la création de 500 mares en Wallonie.

En février, un courrier fût envoyé à l'ensemble des agriculteurs du bassin (des 12 communes adhérentes) afin d'identifier des mares à restaurer ou à créer en faveur du triton crêté (espèce Natura 2000). Une quarantaine d'emplacements ont ainsi été identifiés mais seules 15 sont potentiellement éligibles afin de bénéficier de la subvention du Programme wallon de Développement Rural (PwDR). Les demandes de subvention et les permis d'urbanisme sont en cours d'élaboration. En décembre, une demande fut introduite pour 4 mares.

Il s'agit avant tout de recréer un maillage cohérent au sein du bassin. Les emplacements non éligibles par le PwDR seront analysés au cas par cas en fonction des moyens financiers dont dispose le CRD.

2.4 Inventaire du zoning Qualitis

À la demande du Service Environnement de la commune d'Enghien, le CR Dendre a mené divers inventaires sur les plans d'eau situés au zoning Qualitis. Le PCDN d'Enghien participe au projet « Entreprise Nature Admise » (lancé en 2015 par le SPW). Il s'est vu octroyé une aide financière du Réseau Wallonie Nature afin de mettre en place des actions de sensibilisation et/ou d'aménagements en faveur de la nature. Le CR Dendre a donc réalisé des recensements batraciens en avril 2018. De plus, divers macro-invertébrés ont été relevés dans les nasses. Citons les limnées, les larves d'éphémère, les notonectes, ainsi que 4 espèces de dytiques. Les Libellules observées ont également été inventoriées (mai et juillet) (voir rapport en annexe).

3 Etat d'avancement des actions du programme 2017-2019

3.1 Etat d'avancement général des missions du contrat de rivière

L'année 2018 correspond à la deuxième année d'exécution du protocole d'accord 2017-2019. Le programme d'actions a pour but d'engager les différents partenaires, chacun dans le cadre de ses responsabilités, à réaliser des actions de restauration, d'amélioration, de protection des milieux humides et des cours d'eau du bassin de la Dendre. Ce document est ainsi à voir comme un document de synthèse, bien que non exhaustif, des différentes réalisations et mesures qui seront entreprises en matière d'eau par les différents acteurs durant l'intervalle 2017-2019. Il contient **433 actions**.

3.2 Nombre d'actions prévues en 2018

Durant les trois années de mise en œuvre du programme, 433 actions doivent être réalisées :

- 103 prévues pour 2017 ;
- 37 prévues pour 2018 ;
- 56 prévues pour 2019 ;
- 237 récurrentes sur les trois années de mise en œuvre du programme.

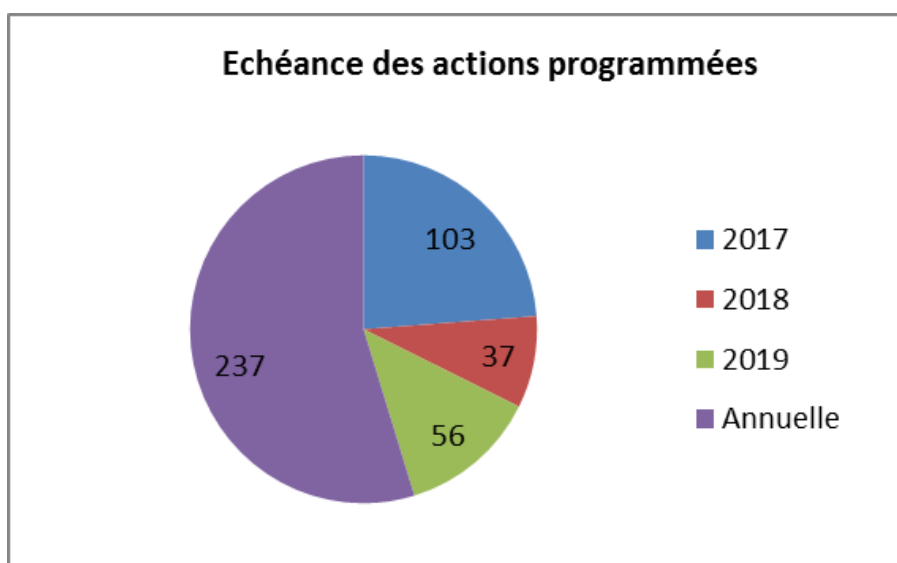


Figure 1 : Échéance des actions du PAT 2017-2019

3.3 Suivi du programme d'actions 2017-2019

L'état d'avancement a été réalisé auprès des différents partenaires (voir tableau ci-dessous). Le suivi avec les partenaires non repris ci-dessous s'est effectué par mail.

En date du 31 décembre 2018, 388 actions ont été passées en revue. Quarante actions sont en cours, 87 sont non réalisées (dont 8 reportées), 219 sont réalisées, 3 sont annulées. A côté de cela, 50 actions concernent des points noirs à vérifier.

Tableau 1 : Dates des rendez-vous de suivi du PAT 2017-2019.

Partenaires	Date du suivi
HIT	25/04/2018
DESu	14/05/2018
DCENN	15/05/2018
Contrat Rivière Dendre	17/05/2018
CNB Entre Dendre et Senne	31/05/2018
Commune d'Enghien	31/05/2018
Commune de Chièvres	01/06/2018
Commune d'Ath	22/06/2018
Commune de Brugelette	19/07/2018
Commune de Silly	03/09/2018
Commune d'Ath	03/10/2018
Commune de Lens	05/11/2018
Commune de Beloeil	09/11/2018
Commune de Lessines	14/11/2018
FHPSBD	15/11/2018
CUP	21/11/2018
Commune de Flobecq	22/11/2018
Commune de Jurbise	22/11/2018

3.4 Synthèse des actions menées ou en cours

Un grand nombre de projets et d'actions (plantes invasives, sensibilisation, inventaire points noirs,...) sont décrites dans la suite de ce rapport. Les actions sont structurées selon de nombreuses thématiques dont :

- Des thématiques liées au Plan de Gestion par District Hydrographique (PGDH) dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau : assainissement des eaux usées, réduction des rejets industriels, agriculture, pesticides, hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques,...
- Des thématiques liées au Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondations : regroupant des actions de prévention, de protection ou encore de préparation aux événements de crue,...
- Des thématiques propres aux contrats de rivière (hors PGDH et PGRI) : espèces invasives, déchets, patrimoine, habitats et espèces sensibles, tourisme,...

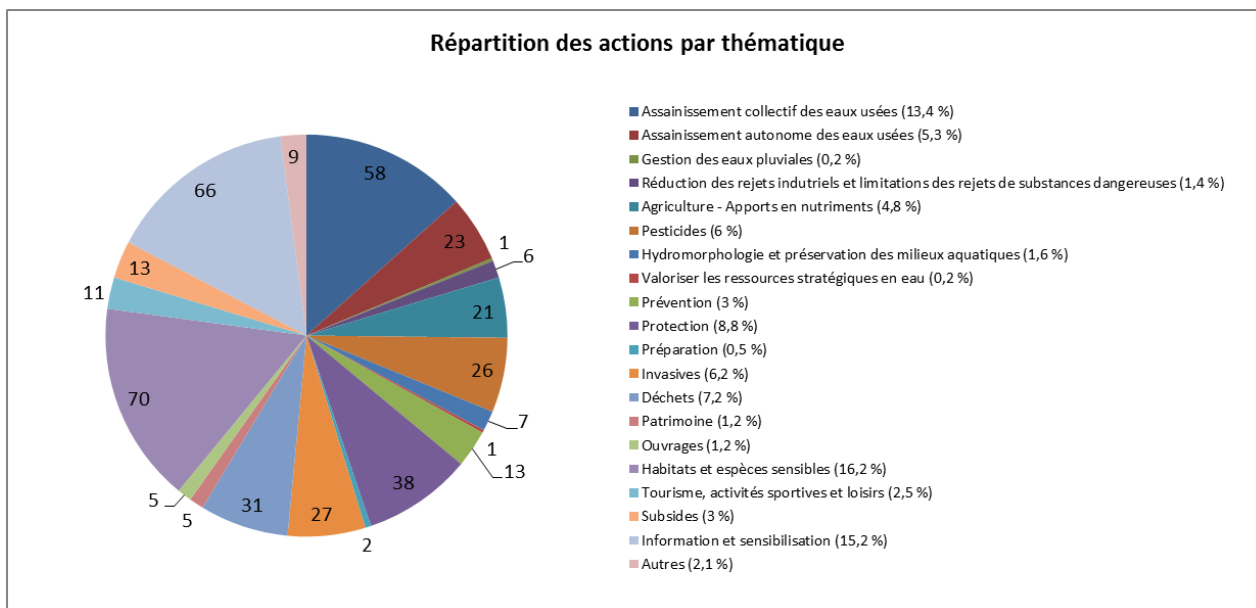


Figure 2 : Répartition des actions du PAT 2017-2019 par thématique

4 Projets finalisés ou en cours de réalisation

4.1 Lutte contre les plantes invasives

En continuité des efforts fournis les années précédentes, plusieurs journées de gestion de populations de berce du Caucase et de balsamine de l'Himalaya ont été organisées d'avril à septembre 2018. Des réunions de coordination avec le HIT et la DCENN ont été réalisées, ainsi que des contacts téléphoniques avec la cellule invasive du SPW.

En 2018, au total 77,5 km de cours d'eau ont été gérés sur le bassin de la Dendre, dont 44,5 km de cours d'eau gérés par la cellule de coordination du CR Dendre. Ont été consacrées 227 heures*hommes pour la gestion.

En ce qui concerne la berce, les populations gérées par la cellule de coordination du CR Dendre sont très fortement réduites ou non retrouvées par rapport à 2017. Les populations de balsamine tendent, elles aussi, à diminuer. Pour plus de détails, le rapport de gestion est disponible en annexe.

4.2 Projet stratégique « Val de Dendre / Denderland »

Le projet, financé par le gouvernement flamand, a été initié en 2016 par la Province de Flandre Orientale. Une plate-forme de concertation (réunissant les différents acteurs de la vallée de la Dendre entre Ath et Alost) a ainsi été constituée en vue d'engendrer une politique d'aménagement du territoire intégrée le long de la Dendre. Une des grandes ambitions est notamment de créer une véritable identité « Val de Dendre » sur le plan du tourisme et des loisirs. La cellule de coordination a participé à une réunion le 30 janvier à Dendermonde et à la journée de présentation du projet le 7 juin à Ath et Lessines.

4.3 Projet « Vallée de la Marcq / Markevallei » dans le cadre du LIFE BNIP

Le projet est le fruit d'un partenariat entre le CR Dendre, De Mark vzw, Enghien Environnement asbl et LRBPO asbl. A l'initiative de l'asbl Enghien Environnement, le projet a été proposé dans le cadre de l'appel à projets lié au Life BNIP¹, un montant de 15.000 € a ainsi pu être obtenu.

L'objectif est la mise en valeur de la vallée de la Marcq, et notamment des espèces et sites Natura 2000 rencontrés, par le biais d'un itinéraire cycliste d'une cinquantaine de kilomètres depuis Grammont, via Lessines, Galmaarden et Herne, jusqu'à Enghien. La cellule de coordination a participé à plusieurs réunions (le 20 janvier à Enghien, le 24 février à Deux-Acren, le 28 mars à Galmaarden, le 2 mai à Marcq, le 30 mai à Ath, le 11 juin à Lessines). Elle a également participé à l'évènement organisé à Bruxelles concernant les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets du Life BNIP (projet « Vallée de la Marcq / Markevallei »). Deux visites de terrain ont été organisées par P. Devleminck (Amitiés Marcquoises asbl) (13 mars et 14 mai).

Le 12 juin à Enghien, le projet interrégional de la vallée de la Marcq a été présenté. Les 5 communes concernées ont répondu positivement à notre invitation par leur présence et en participant constructivement, ainsi que différentes entités touristiques et acteurs de l'environnement (voir PV en annexe). Des réunions de concertation ont eu lieu début août avec les communes et entités touristiques afin de définir les différents paramètres de la balade (voir deux PV en annexe).

4.4 GOW (Grensoverschijndend Wateroverleg) de la Dendre

Les GOW correspondent à la mise en place d'une structure de concertation Wallonie-Flandre sur le bassin de la Dendre dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau et de la Directive Inondations.

En novembre 2018, une réunion s'est tenue avec les homologues flamands afin de discuter des problématiques rencontrées dans leur partie de sous-bassin. L'objectif était de se coordonner ou de continuer à se coordonner sur divers thématiques (qualité de l'eau, balsamine,...).

4.5 Comité Technique du Sous-Bassin Hydrographique de la Dendre

Suite à l'approbation des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) par le Gouvernement Wallon en mars 2016 (dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondations), des groupes de travail (appelés Comités Techniques par Sous-Bassins Hydrographiques - CTSBH) ont été mis en place. Un CTSBH a ainsi été mis en place pour le sous-bassin de la Dendre. Celui-ci, piloté par le SPW et le CR Dendre, a pour missions le suivi, la mise en œuvre et l'élaboration des PGRI.

¹ Le Belgian Nature Integrated Project est un projet stratégique qui contribue à atteindre les objectifs de Natura 2000 sur tout le territoire belge.

Afin de préparer la deuxième réunion du CTSBH, le CR Dendre a réalisé un travail de prospection auprès du GISER, des comités riverains, des communes et des autres gestionnaires de cours d'eau. Le but était de récolter des informations concernant les freins et les moteurs de la gestion des risques d'inondation, et cela au travers des 4 phases de la gestion (Prévention, Protection, Préparation, Analyse post-crise/Réparation). Une réunion de travail a eu lieu le 4 avril avec la cellule PGRI du SPW. La deuxième réunion du CTSBH a eu lieu le 27 avril 2018. Elle avait pour but de faire ressortir, via concertation, des orientations thématiques, à partir des informations récoltées par le CR Dendre, afin d'aider à la rédaction du futur PGRI. La troisième réunion du CTSBH est prévue pour début 2019.

4.6 Site naturel des Bas-Prés de la Dendre à Ath

La cellule de coordination a participé à la gestion du 26 juillet organisée par C. Bauffe. Le Service Environnement de la commune d'Ath a relancé, en concertation avec certains acteurs concernés, la dynamique du comité d'accompagnement (initié en 2013) en novembre 2018. La cellule de coordination a participé à la réunion.

4.7 Epuration des eaux usées

La cellule de coordination a pris contact dès le 20 septembre 2018 avec les ingénieurs projet et les contrôleurs de chantier de l'intercommunal Ipalle. Cette intercommunale effectue des chantiers d'égouttages, de collecteurs et de station d'épuration. L'objectif est de soumettre à Ipalle les points noirs « rejets » de l'inventaire de terrain du contrat de rivière. Les rejets peuvent ainsi être évalués et repris ou non dans les chantiers en cours effectués par Ipalle (en fonction du secteur couvert, des budgets,...). Les rejets ont déjà pu être évalués pour les communes de Chièvres et de Silly. Des rendez-vous sont pris en 2019 pour les autres communes partenaires. Une dynamique pourra être mise en place petit à petit avec les contrôleurs de chantier et les ingénieurs projets.

4.8 Projets « communaux »

La cellule de coordination participe à divers projets communaux :

- **PCDN de Chièvres :**

- Visite de terrain concernant le projet de revégétalisation de fossés,
- Participation aux réunions,
- Gestion de la balsamine (soutien au PCDN),
- Chantier de gestion pour la réouverture du sentier 99.

- **PCDN d'Enghien**

- Participation aux réunions,
- Rédaction de deux articles pour le bulletin de liaison,
- Gestion de la balsamine.

- **PCDN de Frasnes-lez-Anvaing**

- Journée pédagogique aux bassins de Frasnes : Animation en collaboration avec le CR Escaut-Lys,
- Participation aux réunions.

- **Fondation Rurale de Wallonie :**

- Conseil et participation à la végétalisation d'un fossé de rétention d'eau de la Maison du Village d'Oeudeghien.

- **Développement et réaménagement du site des anciennes carrières de Maffle**

En septembre, à la demande du service espaces verts de la Commune d'Ath, le CRD a mené des recherches sur la conception de radeaux végétalisés (matériaux, coûts, construction, organismes ressources...). L'ensemble des informations récoltées auprès de la Maison wallonne de la pêche et du CR Sambre ont été transmises à la commune. De plus, la cellule de coordination a participé à la réunion du comité d'accompagnement en décembre.

- **Organisation du Week-end du Bois dans le Bois de Baudour :**

Réunions le 8 juin et le 30 août à Erbisoeul. Animations lors du week-end du bois.

- **Wallonie bienvenue**

Stand d'informations à Flobecq dans le cadre de l'évènement Week-End Wallonie Bienvenue.

4.9 Projets et assemblées des partenaires « acteurs locaux »

- Projet de restauration de la continuité latérale de la Dendre à Deux-Acren : ce projet est mené par la Maison Wallonne de la Pêche et la Fédération Halieutique et Piscicole du Sous-Bassin de la Dendre. Le CR Dendre sert de relai entre les porteurs du projet et les autres acteurs concernés (commune de Lessines, SPW-DNF, Direction de la Chasse et de la Pêche et DGO2).
- Réserve Naturelle Agréée Prés Rosières à Lessines : recherche de subsides en collaboration et en soutien de l'asbl LRBPO. Plusieurs réunions se sont tenues avec G. Merlevede (conservateur de la réserve) à Deux-Acren, en vue créer 7 mares au sein de la réserve (relevé GPS, contact avec des entrepreneurs). Le 3 décembre, le CRD a participé à la gestion menée en collaboration avec la LRBPO et la Haute Ecole Condorcet.
- Gestion à la carrière du Mouplon : le 28 septembre, la cellule de coordination est venue en soutien à l'asbl Action Nature en organisant une journée de mise au vert avec les employés de la Société Shire (Global day of Shire). Et le 26 novembre, le CRD a participé à la gestion menée en collaboration avec la Haute Ecole Condorcet.
- Assemblée générale du Parc naturel du Pays des Collines.

4.10 Commission consultative (remembrement)

Réunion n°1 de la Commission Consultative Moustier-Marcq chantier de Rebaix (installée par le Comité d'Aménagement foncier rural en date du 03.10.2017), le 16 mai à Ostiches.

4.11 Projet « Ose le vert, recrée ta cour »

Le Contrat de Rivière Dendre a été sollicité par les écoles communales de Ligne, d'Irchonwelz, de Rebaix et d'Ath. Les institutions souhaitaient restaurer, créer une mare ou végétaliser la cour dans le cadre de l'appel à projet « Ose le vert, recrée ta cour ». La cellule de coordination a joué un rôle de conseiller pour l'élaboration du dossier de candidature (visites et réunions avec les services environnement et espaces verts, contact avec des entrepreneurs, demande de devis...). Le 15 novembre, le CRD a organisé une séance d'information à destination des parents des élèves de l'école d'Irchonwelz afin d'organiser une journée de gestion prévue le 2 février 2019.

4.12 GT « communication » inter-contrats de rivière

Mise en place d'un groupe de travail visant à établir une stratégie de communication commune des Contrats de Rivière de Wallonie.

4.13 GT « inondations » inter-contrats de rivière

Mise en place d'un groupe de travail visant à créer des outils de communication et d'information en lien avec la thématique des inondations. L'objectif est de créer un site internet regroupant toute l'information disponible liée à la thématique, à destination des citoyens, agriculteurs et communes. Le CR Dendre participe aux réunions avec les autres CR de Wallonie et la DESu (SPW).

4.14 GT « Tourisme & Histoire »

L'objectif est de mettre en œuvre un projet global de valorisation des cours d'eau du bassin de la Dendre afin de développer la connaissance générale de ceux-ci. En 2015, les communes de Brugelette, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens, Lessines et Silly avaient pris part au projet. Ce ne sont pas moins de 101 panneaux nominatifs qui avaient alors été apposés sur les garde-fous bordant les cours d'eau. En 2017, la cellule de coordination a relancé l'action auprès de ses communes partenaires. Les communes d'Ath et de Beloeil y ont répondu favorablement. En ce début 2018, 38 panneaux ont été installés au sein de ces 2 communes.

5 Communication

5.1 Publications

Le dépôt de déchets en tout genre le long de nos cours d'eau étant une problématique régulièrement rencontrée, le CR Dendre a élaboré une brochure d'information et de sensibilisation à destination des riverains : « Rivières et Berges propres : Objectifs zéro

déchet » (voir annexe). Celle-ci a été publiée en début d'année 2018 et est mise à disposition des partenaires (administrations communales, etc.) pour distribution. Elle a été promue dans l'EVIDendre, sur notre page Facebook et auprès des communes via e-mails. A notre connaissance, certaines communes ont répondu favorablement à la parution d'un article qui leur a été soumis pour leur bulletin communal (Ath, Brugelette, Jurbise et Beloeil) ou pour leur site internet (Frasnes-lez-Anvaing).

Comme chaque année, le programme des journées wallonnes de l'eau a été publié par la cellule de coordination (voir annexe).

Enfin, la brochure « L'Agriculture et l'eau » est en cours de relecture afin d'être éditée pour la troisième fois. Les informations sont actualisées par rapport aux changements de législation et aux nouvelles techniques mises en place.

5.2 Bulletin de liaison entre les membres du contrat de rivière

- **Bulletin de liaison « EVIDendre » et « Actualités »**

Anciennement, un bulletin de liaison trimestriel était envoyé aux abonnés, appelé EVIDendre. Début mai 2018, la version électronique de l'EVIDendre a été relancée. Elle permet de présenter régulièrement les actions réalisées par la cellule de coordination aux abonnés. Des articles de sensibilisation sont aussi publiés dans l'EVIDendre (nettoyage écologique, lutte contre les plantes exotiques envahissantes,...). Les 10 numéros de l'EVIDendre parus en 2018 sont disponibles en annexe.

Les « Actualités » permettent de relayer les divers événements et activités organisés sur notre bassin versant par la cellule de coordination et par nos partenaires. Elles sont envoyées de manière électronique aux abonnés.

Toute personne souhaitant recevoir les informations peut s'inscrire gratuitement via le site internet. Elle reçoit ensuite automatiquement l'« EVIDendre » et les « Actualités » sur sa boîte mail. En date du 31 décembre, 284 abonnés reçoivent ces deux types de bulletin (par rapport à 269 abonnés au début avril 2018).

- **Site internet**

Le site internet du CRD (www.contratrivieredendre.be) est en ligne depuis janvier 2012. Les informations disponibles ont été mises à jour en 2018. Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, le site a reçu 4446 visites (1854 de plus qu'en 2017), correspondant à 3509 utilisateurs différents (1450 de plus qu'en 2017).

- **Page Facebook**

Notre page Facebook a été redynamisée dès le mois de mai 2018. Les informations (Actualités et EVIDendre) y sont publiées. Des informations sont également partagées, comme l'actualité des partenaires directement postée sur leur page facebook, ou des publications de sensibilisation (vidéos, conseil,...). Au 31 décembre 2018, nous avons 158 abonnés (par rapport à 97 abonnés au début avril 2018).

• Revue de presse

Le tableau suivant reprend quelques passages dans la presse écrite. Cette liste est non exhaustive. Les articles dans le bulletin communal concernent : les plantes invasives, la brochure « Rivières et Berges propres : Objectifs zéro déchet », le projet « Un arbre pour la WAPI », le nettoyage écologique, les déchets verts,... A ce tableau, nous pouvons ajouter la diffusion du programme des JWE dans plusieurs bulletins, sites internet communaux,...

Date	Passages presse écrite
16/03	Courrier de l'Escaut (voir annexe)
Mai	Actualités du site officiel de la commune de Frasnes-Lez-Anvaing (voir annexe)
Mai/juin	Bulletin Communal de Jurbise
Mai/juin	Bulletin Communal de Brugelette
Juin	Bulletin Communal d'Ath
Juin	Actualités du site officiel de la commune d'Ath
Juin	Bulletin Communal de Beloeil
Septembre	Actualités du site officiel de la commune de Frasnes-Lez-Anvaing (voir annexe)
Septembre/octobre	Bulletin Communal de Chièvres (2 articles)
Septembre	Bulletin Communal de Lessines (2 articles)
Septembre	Bulletin Communal d'Ath
Septembre	Bulletin Communal de Lens (voir annexe)
Octobre	Bulletin Communal de Brugelette (voir annexe)
Octobre	Article Vers l'Avenir sur Gestion sentier 99 (PCDN Chièvres) (Voir annexe)
Novembre	Le bulletin du PCDN Chièvres numéro 1
27 novembre	Courrier de l'Escaut (voir annexe)

5.3 Partenariat avec les Editions L'Avenir

L'objectif du partenariat avec les Editions l'Avenir est de mettre en place un outil de communication (en association avec le CR Escaut-Lys) permettant de mettre en valeur les actions des deux contrats rivière et de leurs partenaires auprès d'un large public.

Une à deux fois par an, les deux CR bénéficient d'un feuillet spécial « Contrats de rivière » dans les pages du Courrier de l'Escaut. L'objectif de cette feuille est, d'une part, de montrer la richesse de nos milieux aquatiques et la biodiversité qui y règne. D'autre part, l'objectif est également de mettre en valeur les personnes et associations qui travaillent dans le domaine des cours d'eau, zones humides, etc. Les sujets sont abordés tout en essayant de garder un lien avec l'actualité du moment. Ce feuillet est financé par les 2 contrats rivière. Des réunions et interviews ont eu lieu afin de préparer le feuillet paru le 16 mars 2018 dans le Courrier de l'Escaut et le feuillet paru le 27 novembre 2018 (voir annexe).

6 Animations, sensibilisation et encadrement de stagiaire

6.1 Journées Wallonnes de l'Eau (du 12 au 27 mars)

En 2018 encore, les Journées Wallonnes de l'Eau ont permis de faire découvrir l'eau dans tous ses états sur le bassin de la Dendre. Au total, **1487 personnes** ont participé aux différentes activités, dont **1105 enfants**. L'organisation des JWE se fait grâce au Groupe de Travail « Sensibilisation – JWE ». Le bilan des JWE 2018 a été réalisé sur base d'échanges de mails et de coups de téléphones auprès des différents partenaires (voir point 7°).

Le CRD et ses partenaires ont proposé un programme de 13 activités gratuites à destination du grand public (attirant 361 participants). Le programme est disponible en annexe :

- Balade guidée « A la découverte des carrières de Maffle » (CRASEN),
- Balade guidée « Cours d'eau et plantes aquatiques » aux Bas-Prés de la Dendre (Ardenne & Gaume asbl et Ville d'Ath),
- Balade guidée « Les 3 Dendre » (Guides nature des Collines),
- Balade guidée « Le circuit des Fontaines de Beloeil » (Office du Tourisme de Beloeil),
- Balade dans la campagne de Chièvres durant la Journée familiale nature et biodiversité (Commune et Office du Tourisme de Chièvres, CRASEN asbl, Contrat Rivière Dendre),
- Balades contées « au fil de l'eau » durant la Journée familiale nature et biodiversité (Commune et Office du Tourisme de Chièvres, CRASEN asbl, Contrat Rivière Dendre),
- Géocaching à la découverte des éléments liés à l'eau sur le territoire communal durant la Journée familiale nature et biodiversité (Commune et Office du Tourisme de Chièvres, CRASEN asbl, Contrat Rivière Dendre),
- Balade et visite d'installations « Les réserves d'eau dans et autour du Parc d'Enghien » (Enghien Environnement asbl, Amitiés Marquaises asbl, Commune d'Enghien),
- Balade guidée « Les batraciens traversent à La Houpe » (Guides-Nature des Collines),
- Balade et visite d'installations « A la découverte des bassins de Frasnes » (Guides-Nature des Collines),
- Promenade au Bois de Baudour (Réseau Nature asbl et Contrat Rivière Dendre),
- Balade « au fil de la Dendre » (Groupe Sentiers lensois),
- Balade guidée « Lessines au fil de l'eau » (Action Nature asbl).

Sept activités scolaires étaient également proposées (rassemblant 1092 élèves et 32 professeurs) :

- « Découverte du monde aquatique » aux Bas-Prés de la Dendre (Ardenne & Gaume asbl, Ville d'Ath et CR Dendre),
- « L'importance de l'eau dans le parc du Château » au Château de Beloeil (Office du Tourisme de Beloeil),
- « La vie de l'étang » au Parc d'Enghien (Centre d'initiation à l'environnement d'Enghien),
- « Lessines au fil de l'eau » (Action Nature asbl),
- « L'eau, la terre et les pierres » à l'ancienne carrière du Mouplon (Action Nature asbl, la Sacrée bonne adresse),
- Spectacle « Cumulus stratus, une histoire d'eau » (Histoires publiques asbl).
- Spectacles « Pompe et Robinet » (Chakipesz Théâtre).

6.2 Animations scolaires

Tout au long de l'année, la cellule de coordination propose aux écoles des communes partenaires des animations gratuites. Le programme d'animations a été mis à jour et a été envoyé en août 2018 aux communes partenaires, ainsi qu'aux écoles. Il est également disponible sur notre site internet (voir annexe).

Enghien :

- Institut Albert 1^{er},
- Ecole Saint-Vincent-de-Paul.

Ath :

- Enseignement Spécial d'Ath,
- Ecole de Lanquesaint,
- L'Athénée.

Chièvres :

- Accueil Temps Libre.

Lessines :

- Les Audacieux.

Lens :

- Ecole de Cambron-Saint-Vincent.

6.3 Stage d'été

Participation au stage organisé par l'ATL de Brugelette « Semaine de l'Eau ». Trois journées d'animation ont été organisées, au programme : découverte des macro-invertébrés aquatiques et initiation à la pêche, en collaboration avec la Fédération Halieutique et Piscicole du Sous-Bassin de la Dendre.

6.4 Participation à diverses activités organisées par les partenaires

- Tenue d'un stand au moment de rencontre « Val de Dendre/Denderland » (7 juin),
- Tenue d'un stand aux Portes Ouvertes du CARAH (23-24 juin),
- Tenue d'un stand d'animation mare et d'information à la fête du miel au parc du Tardin à Moulbaix (24 juin),
- Journée pédagogique aux bassins de Frasnes-lez-Anvaing : Animation en collaboration avec le CR Escout-Lys (28 juin),
- Journées Ferme Ouverte à la ferme du CARAH (Ath).
- Foire Horticole Régionale d'Ath : Tenue d'un stand sur la thématique des plantes exotiques envahissantes et sur la création de mare naturelle. Public rencontré : étudiants, professionnels et grand public (5-6-7 octobre),
- Tenue d'un stand de sensibilisation à la Fête de la Nature à Enghien, en partenariat avec le CR Senne,
- Organisation d'une exposition sur les plantes invasives durant la semaine de l'arbre à Jurbise, en collaboration avec le SPW et la commune.

6.5 Formation « herpéto » des candidats Guides Nature des Collines

Dans le cadre de la formation Guides Nature des Collines, la cellule de coordination a dispensé un cours théorique (3 février), ainsi qu'un cours pratique (19 mai) pour la partie « herpéto ». La séance pratique était axée sur les amphibiens. Un examen a également été rédigé.

6.6 Encadrement de stage

L'éducation des étudiants qui se destinent à travailler dans le monde de la protection de l'environnement est une tâche importante au sein de la cellule de coordination. En 2018, 4 étudiants ont été intégrés à l'équipe pour mener à bien des projets.

En juillet et août 2018, deux stagiaires du supérieur ont été accueillis au Contrat de Rivière Dendre (Benoit Gillain de l'ULg et Boris Will d'Obernai en France). En plus d'un soutien et d'une aide supplémentaire en matière de personnel, l'accueil des stagiaires a permis d'avancer sur certains projets (analyse du réseau écologique du bassin, campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya, soumission de projet de mares au PwDR,...).

Une stagiaire de rhétorique (Lisa Dubois) vient depuis septembre 2018 chaque mercredi travailler au sein de la cellule de coordination. Sa présence apportera un appui pour différents projets durant la période scolaire 2018-2019. Son travail de fin d'études porte sur le passage au zéro phyto au sein des communes. Une enquête est menée auprès des services communaux des entités adhérentes au CRD. La cellule de coordination l'accompagne dans ses démarches.

7 Participation à des colloques et formations

La cellule de coordination réalise la démarche de s'informer et de se former tout au long de l'année. Pour cela, elle assiste notamment à des colloques et séminaires. Quand l'opportunité se présente, elle suit également des formations. Les activités réalisées dans ce cadre sont reprises ci-dessous :

- Participation au séminaire « La gestion des inondations en Wallonie » organisé par le SPW,
- Visite de tronçon restauré du Bocq organisé par Stream and River Consult,
- Formation sur le thème de la « mare écologique » donnée par Adalia 2.0,
- Anniversaire des 25 ans des PCDN,
- Moment de rencontre Val de Dendre (présentation du projet),
- Présentation de l'outil ADN environnemental par Profish Technology (Wildscan) et Gecolab (Ellezelles),
- Colloque/réunion sur le thème « Communes et adaptation aux changements climatiques » organisée par Ideta,
- Formation QGIS organisée par la Fédération des Parcs naturels (Jambes),
- Colloque sur le CodT.
- Formation « Sécurité dans les espaces verts » organisée par les Comités provinciaux pour la Promotion du travail du Brabant wallon, du Luxembourg et de Namur de la Direction générale Humanisation du Travail du S.P.F. Emploi, Travail et Concertation sociale.
- Formation « Dynamiser les partenaires » organisées sur deux journées par l'Institut d'Eco-Pédagogie à destination de l'ensemble des CR de Wallonie.
- Colloque « Ateliers de la Biodiversité » organisé par le SWP et l'IEW (Liège).

8 Sollicitations

La cellule de coordination est régulièrement contactée par téléphone ou par mail afin d'obtenir des renseignements sur divers thématiques. En octobre 2018, il a été décidé de dresser un tableau de ces sollicitations. Celui-ci n'est pas exhaustif.

Date	Objet	Demandeur	Demande	Réponse
31-août	inventaire zoning Qualitis	service envi Enghien	réalisation d'inventaires dans la cadre du projet "Entreprise Nature admise	Inventaires batraciens et libellules, remise d'un rapport à la commune
10-sept	Radeaux végétalisés	Service espaces verts ATH -	Fournir de l'information concernant la construction, coût et pose de radeaux végétalisés pour les Carrières de Maffle	Prise de contact et recherche d'informations auprès de la Maison wallonne de la pêche et du CR Sambre (mail et téléphone), envoi des diverses informations

				reçues.
03-oct	Pollution hydrocarbure Lens	Bourgmestre Lens	rechercher des dispositifs techniques de lutte (barrage et boudins absorbants)	prise de contact avec la société Water Gate. Envoi des fiches techniques à la commune. + recherche d'information boudins absorbants
08-oct	Pollution de la Dendre Orientale à Lens	Riverain (Carovys)	demande d'information. Qui est le responsable pour gérer la pollution en attendant de trouver la source? Quelle est la catégorie du CE?	catégorie CE . démarches entreprises par commune, SPW, police de l'environnement et CRD. Catégorie 1.
09-oct	Pollution de la Dendre Orientale à Lens	CR Senne Dominique	sommes-nous au courant. Que faisons-nous. Elle a souvent des questions des riverains. SOS environnement à appeler si on a tout tenté.	catégorie CE . démarches entreprises par commune, SPW, police de l'environnement et CRD. Catégorie 1.
09-oct	restauration mare	Particulier Lessines	demande de renseignements pour restaurer une mare et une source dans un terrain agricole.	projet mare
09-oct	Pollution hydrocarbure Lens	Bourgmestre Lens	Rapport dui suivi de la pollution	Prise de contact téléphonique avec Pierre Loudéche, Police de l'environnement et avec Jil Leclercq, logement commune Lens
10-oct	Erosion par le bétail	PNPC Hervé Lust	Assurer le suivi des points noirs Erosion	trouver les exploitants agricoles et les sensibiliser avec le CRD et PNPC
10-oct	Mare agricole	Marie-Christine Katranoski	Comment aménager une mare dans sa propriété?	un rdv est fixé pour une visite sur place
10-oct	Exécution 2018 + préfiguration 2018	Samuel Francois (SPW - CIF- Walcom)	Exécution 2018 + préfiguration 2018 à communiquer	2 tableaux excel remplis, sur base du bilan comptable intermédiaire 2018
11-oct	rejet d'eaux usées	Marie-Christine Katranoski	Assainissement autonome, dois-je accepter les eaux rejetées (épurées) par mon voisin dans un fossé traversant mes propriétés?	
22-juin	Atlas du paysage	Camille Tauvel (ULB)	Différentes questions sur le thème du paysage plaines Hainaut	nos missions, programme actions, territoire agricole, carrières, Parcs naturels sites dégradés et sites d'intérêts,...

20-juil	Mémoire	Alain Deulin (candidat guide nature Pays des Collines)	Préparation de son mémoire	populations berces à Lens, indice biotique, missions CRD,...
16-oct	Animation JWE	CR Meuse aval	Etions-nous contents de la prestation de cumulus stratus	voir avec Sarah ou Violette
22-oct	Gestion marais de papignies	Gérard Thèves	Quoi faire comme précaution/gestion en N2000?	prise de renseignement auprès de LRBPO
24-oct	Construction en zone d'aléa d'inondation	Marjorie Nicolas	Constructeur qui veut construire sur un terrain le long du ruisseau du marais à Silly. Avons-nous connaissances d'incidents d'inondations par le passé?	Ce n'est pas parce qu'on ne sait pas qu'il n'y en a pas eu et qu'il n'y a pas de risque. S'il y a des recommandations dans l'étude d'incidences, il faut les respecter. Les zones d'aléas sont établies sur bases de données qui correspondent à des faits. Les différents paramètres permettent de faire un modèle. Ensuite des pluies de différentes intensités sont simulées et les risques sont évalués ainsi.
07-nov	Mouche dans un grenier	Riveraine Ath	Un moyen de gérer les mouches qui envahissent le grenier de la riveraine, se posent sur les poutres comme guêpes	Je ne peux rien faire pour vous aider
08-nov	Avis pour le permis d'urbanisme de creusement de mare	Emilie Service Environnement Ath	Création de mare, permis demandé par le même agriculteur qui veut reboucher une mare déjà existante avec les terres de la future mare. Quel est notre avis? GISER ok. Service environnement non. Migration de batraciens.	Prendre en compte la qualité de la première mare. Bien de créer un mare. Pas bien de remblayer la première. Au vu de tous les éléments à ma disposition, conseiller de conserver la première mare comme repère pour les batraciens.
13-déc	LIFE invasives	Etienne Branquart	intégrer la Marcq dans le projet LIFE en construction	heurs*hommes, jobistes, réunions, concertation,... à budgétiser + intérêt de gérer les invasives dans cette vallée riche en biodiversité

9 Evaluation du Contrat de Rivière Dendre

9.1 Points positifs, points négatifs et solutions préconisées

• POINTS POSITIFS :

- Au-delà des sollicitations directes des partenaires, le CR Dendre est de plus en plus appelé pour participer à divers projets et comités (projet « Pays de la Dendre / Denderland », commission consultative de l'aménagement foncier du Pays d'Ath,...). Le CR Dendre est ainsi de mieux en mieux accueilli comme outil de gestion intégrée. Malheureusement, vu le manque de moyen humain, il est quelque fois difficile pour la cellule de coordination de suivre tous les projets dans leur entièreté.
- Adhésion de la commune d'Ellezelles : à l'initiative du collège communal, une rencontre a été organisée avec la cellule de coordination le 17 octobre 2017. A la suite de celle-ci, le collège a marqué son accord sur l'adhésion de la commune au CR Dendre à partir du 1er janvier 2018. Depuis, la gestion de la balsamine de l'Himalaya s'est étendue à la commune. De nouveaux projets sont également en cours d'élaboration dans la commune (signalétique des cours d'eau,...).
- Indexation des subsides communaux : sollicitées en début d'année, les communes partenaires ont accepté l'indexation de leur subside, qui a été appliquée à partir du 1er janvier 2018.
- Les efforts concernant la redynamisation de la newsletter et de la page facebook sont payants. Les actions du Contrat Rivière Dendre sont beaucoup plus visibles qu'avant.
- Appel à projets Life BNIP : en partenariat avec 4 autres associations, le CRD a répondu à l'appel à projets lancé dans le cadre du Life BNIP. Le projet a été retenu et un montant de 15.000 € sera ainsi obtenu pour la réalisation de celui-ci. Le projet Vallée de la Marcq se veut interrégional. Des réunions de concertations avec les communes et entités touristiques sont en cours.
- En plus d'un soutien et d'une aide supplémentaire en matière de personnel, l'accueil des stagiaires a permis d'avancer sur certains projets (analyse du réseau écologique du bassin, campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya, soumission de projet de mares au PwDR,...).
- Premier partenariat entre le CR Dendre et Eté Solidaire pour la gestion de la balsamine. La gestion s'étant bien déroulée, le partenariat pourra être renouvelé à leur demande l'année prochaine.
- Sollicitation des agriculteurs dans le cadre du Life BNIP mares. Un grand nombre d'entre eux ont répondu favorablement à notre appel.
- Partenariat avec l'asbl Inclusion. L'objectif est d'inclure des personnes présentant un handicap (par exemple : autisme) dans le monde du travail. Première participation de deux personnes accompagnées d'un encadrant à un chantier de gestion en septembre 2018. La matinée était réussie et le partenariat va continuer.

- Global Day of Shire : organisation d'une journée de gestion avec des employés de chez Shire. La journée s'est très bien déroulée. La cellule de coordination va d'ailleurs lancer une invitation aux sociétés pour réaliser des actions de gestion dans le cadre de ses journées de l'employé/mise au vert.

- **POINTS NEGATIFS :**

- Mares : Beaucoup de réponses mais difficulté de mise en œuvre par manque d'informations et éligibilité des projets.
- Réduction du volume d'emploi de l'asbl, passé de 2,6 ETP à 1,6 ETP depuis octobre 2016, due au manque de financement du CR Dendre. Ce manque de moyens financiers limite également fortement les possibilités d'actions de terrain, les actions se limitant ainsi trop souvent à de la sensibilisation et de l'information. Une demande d'aide APE a été effectuée en 2018 et refusée. Le volume d'emploi reste inchangé pour l'instant.
- Diminution des activités du pôle animation.
- Nécessité de ne pas se limiter à un inventaire « points noirs » et de compléter celui-ci afin d'affiner le diagnostic du bassin versant. Solution proposée : divers inventaires ont été initiés ces dernières années (qualité physique des cours d'eau, inventaire des mares et des zones humides, inventaire des populations de batraciens,...) et sont en cours actuellement. Par manque de temps, ces inventaires sont dans la plupart des cas réalisés par des stagiaires. Par ailleurs, dès que l'occasion se présente, l'observation des Libellules est également réalisée (ponctuellement pour l'instant).
- Refus du collège provincial d'indexer le subside annuel alloué au CR Dendre. Pour rappel, celui-ci ne s'élève pourtant qu'à 2.500 € par an. Ce montant est en réalité un forfait octroyé à chacun des CR de la Province.
- Manque de progression afin d'homogénéiser la communication commune concernant les contrats de rivière de Wallonie.
- Le Contrat rivière est souvent sollicité par des partenaires (communes, acteurs locaux), riverains, bureaux d'études pour initier des projets, rechercher de l'information, rechercher des subventions... mais une fois les informations fournies, la cellule de coordination n'est plus sollicitée ou conviée au suivi des projets.

9.2 Evaluation chiffrée pour 2018

L'AGW du 13 novembre 2008 (Art. R54. §3) prévoit une évaluation chiffrée annuelle de l'action de chaque contrat de rivière selon les critères suivants :

- Les résultats concrets de l'action des contrats de rivière sur la qualité de l'eau et de l'environnement des cours d'eau concernés ;
- La dynamique des groupes de travail et le bilan de leur action ;
- Le nombre et l'importance des actions programmées et le nombre et l'importance des actions réalisées ;

- La qualité de l'inventaire de terrain ;
- La vérification que la représentativité de chacun des groupes visés à l'article D.32 au sein du comité de rivière et du conseil d'administration est effective, et qu'aucun groupe n'a de prédominance sur les autres ;
- Le respect du profil et de la procédure de sélection du coordinateur visés à l'article R.49.

Afin d'évaluer chacun de ces critères, une liste d'indicateurs a été élaborée (voir tableau ci-dessous).

Le but de cette démarche est d'évaluer de manière chiffrée l'efficacité d'un contrat de rivière par rapport aux missions qui lui sont dévolues.

Information générales		Indicateurs	2018	
			Chiffre	Vos remarques
Budget :		fonctionnement €	135719,80	
		part SPW	96203,86	
		part provinciale	2500,00	
		part communale	37015,94	
		aide à l'emploi - fonctionnement €	0,00	
		projets €	0,00	
		aide à l'emploi - projets €	0,00	
Personnel :		équivalents temps-plein - fonctionnement	1,6	
		équivalents temps-plein - projets	0	
Population totale du SBH :		habitants	117941	Population sur communes adhérentes : 101016 (85,6%)
Superficie totale du SBH :		km ²	669,7	Superficie des communes adhérentes : 564,2 km ² (84,2%)
Implication communale		Nombre de commune dans le SBH	19	Ellezelles depuis janvier 2018
		Nombre de communes partenaires	12	
Linéaire CE 1ère cat du SBH :		km	61	
Linéaire CE 2ième cat du SBH :		km	258	
Linéaire CE 3ième cat du SBH :		km	177	
Linéaire CE nc du SBH :		km	573	
Linéaire CE nav du SBH :		km	37	
Asbl :		nombre de membres effectifs	40	ne sont comptés que les structures adhérentes et effectives, d'où une différence avec 2017.
		nombre de membres (effectifs, adhérents...)	51	

Critères d'évaluation	Indicateurs	Chiffre	Vos remarques
Dynamique des réunions de travail :	<i>nombre total de réunions de travail à l'initiative du CR</i> <i>nombre total de personnes (re)présent(é)es</i> <i>nombre total de réunions non à l'initiative du CR mais dans lesquelles le CR prend une part active conséquente</i> <i>nombre total de personnes (re)présent(é)es</i>	130 547 53 1127	
Nombre d'actions programmées :	<i>nombre total d'actions prévues au programme d'action triennal (PAT)</i> <i>nombre d'actions du PAT prévues pour être réalisée dans l'année concernée</i>	433 37	
Nombre d'actions réalisées :	<i>nombre d'actions du PAT qui sont réalisées</i> <i>nombre d'actions en plus de celles du PAT qui sont réalisées</i> <i>nombre d'actions du PAT qui sont en cours de réalisation</i> <i>nombre d'actions en plus de celles du PAT qui sont en cours de réalisation</i> <i>nombre d'actions du PAT non réalisées</i> <i>nombre d'actions du PAT qui sont annulées</i>	222 ? 38 2 90 3	<i>L'évaluation complète des 433 actions n'est pas encore réalisée entièrement. Depuis 2017, reste à évaluer</i> <i>reste à évaluer</i> <i>dont 11 reportées</i>
Importance des actions réalisées :	<i>nombre d'actions réalisées dans le cadre des PGDHI</i>	0	
Qualité de l'inventaire de terrain :	<i>nombre de kilomètres inventoriés</i> <i>linéaire de cours d'eau</i> <i>nombre de PN inventoriés</i> <i>nombre de PNP inventoriés</i> <i>respect des fiches d'IT pour toutes les thématiques</i>	145 1106 637 / oui	<i>La mise à jour de l'inventaire est en cours de réalisation et se poursuit en 2019. La priorité des points noirs sera remise à jour en 2019.</i>
Sensibilisation et formations :	<i>nombre d'actions de sensibilisation réalisées</i> <i>nombre de jeunes sensibilisés par ces actions</i> <i>nombre de personnes grand public sensibilisées par ces actions</i> <i>nombre de professionnels sensibilisés par ces actions</i> <i>passages presse</i> <i>passages radio/TV</i> <i>nombre de publications</i> <i>fréquentation du site Internet</i> <i>nombre de destinataires différents informés par bulletins/newsletters</i>	42 1599 2422 73 16 0 2 4446 284	<i>passage presse selon nos informations donc somme non exhaustive. Y compris bulletin communal. 2 passages dans L'Avenir.</i>

10 Réunions et prestations

10.1 Réunions

Le tableau ci-dessous reprend le nombre et les dates des entrevues avec les représentants communaux, provinciaux et régionaux, des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Réunions (nombre)	Dates
Assemblées générales (2)	27 mars, 20 décembre.
Conseils d'administration (6)	26 janvier, 26 février, 20 avril, 21 juin, 29 août, 21 novembre.
Rencontres avec les représentants des communes (44)	9 janvier (Ath), 5 février (Brugelette), 7 février (Lessines), 6 mars (Ellezelles), 13 mars (Ellezelles), 14 mars (Chièvres), 15 mars (Lens), 16 mars (Jurbise), 19 mars (Silly), 21 mars (Flobecq), 22 mars (Chièvres), 26 mars (Enghien), 30 mars (Ath), 24 avril (Chièvres), 27 avril (CTSBH), 15 mai (Lessines), 31 mai (Enghien), 01 juin (Chièvres), 05 juin (Enghien), 12 juin (Enghien, Lessines, Herne, Glmaarden et Geraardsbergen), 19 juin (Ath), 22 juin (Ath), 25 juin (Brugelette), 19 juillet (Brugelette), 07 août (Enghien et Lessines), 08 août (Galmaarden et Geraardsbergen), 28 août (Chièvres), 03 septembre (Silly), 11 septembre (Beloil), 12 septembre (Chièvres), 17 septembre (Frasnes-lez-Anvaing), 20 septembre (Silly), 03 octobre (Ath), 03 octobre (Lens), 26 octobre (Beloil), 05 novembre (Lens), 06 novembre (Ath), 07 novembre (Chièvres), 09 novembre (Beloil), 13 novembre (Ath), 15 novembre (Ath), 16 novembre (Jurbise), 22 novembre (Flobecq), 22 novembre (Jurbise).
Rencontres avec les représentants de la Province de Hainaut (5)	25 avril (HIT), 27 avril (HIT), 13 juin (Hainaut Développement), 03 octobre (Hainaut Développement), 16 octobre (Hainaut Développement).
Réunion avec le SPW (20)	20 mars (LIFE BNIP), 04 avril (cellule de coordination PGRI), 17 avril (DGO6), 27 avril (cellule de coordination PGRI), 14 mai (DEMNA), 14 mai (Desu), 15 mai (DCENN), 15 mai (MWP, le DNF, la DGO2 et la Direction de la Chasse et de la Pêche), 16 mai (Comité d'Aménagement foncier rural), 29 mai (Desu), 11 juin (CodT), 13 juin (DESu), 21 août (Desu), 16 octobre (DESu), 25 octobre (DESu), 26 octobre (GISER), 02 novembre (DNF), 06 novembre (DGO2), 09 novembre (DESu), 21 novembre (DCENN).

10.2 Relevé chronologique des prestations de l'année 2018

4 janvier : Rdv avec L. Fortin (Groupe sentier lensois) concernant les JWE 2018.

9 janvier : Réunion avec P. Chevalier (président de l'asbl).

20 janvier : Réunion à Enghien concernant le projet « Vallée de la Marcq / Markevallei ».

22 janvier : Réunion à Deux-Acren concernant la Réserve Naturelle Prés Rosières.

23 janvier : GT « Inondations » inter-contrats de rivière à Jambes.

26 janvier : Réunion du conseil d'administration à Ath (voir annexe).

29 janvier : Visite de terrain à Deux-Acren concernant la Réserve Naturelle Prés Rosières.

29 janvier : Rencontre de V. Coppieters (étudiant en architecture à Tournai).

30 janvier : Réunion du projet « Val de Dendre / Denderland » à Dendermonde.

1er février : Réunion à Tournai concernant le feuillet « contrats de rivière » avec J-P De Rouck (Editions l'Avenir) et L. Brennet (CR Escaut-Lys).

3 février : Formation « herpéto » pour les candidats Guides Nature des Collines (théorie).

5 février : Rdv avec M. Ferain (ATL de Brugelette).

7 février : Réunion à Ath concernant un projet de restauration de la continuité latérale de la Dendre à Deux-Acren (avec des représentants de la MWP, FHPSBD et du SPW-DNF).

9 février : Réunion à Deux-Acren concernant la Réserve Naturelle Prés Rosières.

13 février : Rdv avec B. Juste concernant les « mares d'Attre ».

19 février : Test écrit pour le recrutement d'un coordinateur pour le CRD.

21 février : Réunion du jury pour le recrutement d'un coordinateur pour le CRD.

24 février : Réunion à Deux-Acren concernant le projet « Vallée de la Marcq / Markevallei ».

26 février : Entretiens oraux pour le recrutement d'un coordinateur pour le CRD.

26 février : Réunion du conseil d'administration à Ath (voir annexe).

5 mars : Rdv avec M. Lempereur (agriculteur à Grosage) concernant le projet de creusement de mares dans le cadre du Life BNIP.

5 mars : Rdv avec M. Deneubourg (agriculteur à Ligne) concernant le projet de creusement de mares dans le cadre du Life BNIP.

6 mars : Réunion de travail avec I. Cauchie (commune d'Ellezelles).

6 mars : Rdv avec M. Bienfait (agriculteur à Bauffe) concernant le projet de creusement de mares dans le cadre du Life BNIP.

7 mars : Rdv avec V. Franssens concernant les JWE 2018.

7 mars : Rdv avec C. Deschuyteneer (trésorier de l'asbl).

7 mars : Rdv avec M. Degavre (agriculteur à Ostiches) concernant le projet de creusement de mares dans le cadre du Life BNIP.

7 mars : Rdv avec M. Delmée (agriculteur à Ostiches) concernant le projet de creusement de mares dans le cadre du Life BNIP.

7 mars : Rdv avec M. Vander Donckt (agriculteur à Wodecq) concernant le projet de creusement de mares dans le cadre du Life BNIP.

9 mars : Participation à l'évènement organisé à Bruxelles concernant les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets du Life BNIP (projet « Vallée de la Marcq / Markevallei »).

12 mars : Participation au séminaire « La gestion des inondations en Wallonie » organisé par le SPW à Charleroi.

13 mars : Visite de terrain avec P. Devleminck (Amitiés Marcquoises asbl) concernant le projet « Vallée de la Marcq / Markevallei ».

13 mars : Rdv avec M. Jourquin (agriculteur à Ostiches) concernant le projet de creusement de mares dans le cadre du Life BNIP.

13 mars : Rdv avec M. Vos (agriculteur à Lens) concernant le projet de creusement de mares dans le cadre du Life BNIP.

13 mars : Rdv avec I. Cauchie (bourgmestre d'Ellezelles) et P. Foucart (journaliste pour les Editions l'Avenir) concernant le feuillet « contrats de rivière ».

14 mars : Visite de terrain dans le cadre du PCDN de Chièvres (projet de revégétalisation de fossés)

14 mars : Rdv avec M. Demol (agriculteur à Graty) concernant le projet de creusement de mares dans le cadre du Life BNIP.

14 mars : Rdv avec M. Merrill (agriculteur à Cambron-St-Vincent) concernant le projet de creusement de mares dans le cadre du Life BNIP.

14 mars : Interview dans le cadre du feuillet « contrats de rivière ».

15 mars : Réunion de travail avec L-H Doem (commune de Lens).

16 mars : Réunion de travail avec G. Urbain (commune de Jurbise).

19 mars : Rencontre de F. Barbi et C. Duponchel (étudiantes à la HEPHC).

19 mars : Réunion de travail avec J. Devenyn et D. De Clercq (commune de Silly).

19 mars : Rdv avec M. Vanackere (agriculteur à Lanquesaint) concernant le projet de creusement de mares dans le cadre du Life BNIP.

20 mars : Rdv avec M. Dubois (agriculteur à Grosage) concernant le projet de creusement de mares dans le cadre du Life BNIP.

20 mars : Vérification des comptes par J. Pilate.

20 mars : Réunion à Mons concernant le Life BNIP.

21 mars : Réunion de travail avec D. Préaux et J-J Vancuynebrouck (commune de Flobecq).

21 mars : Réunion à Deux-Acres avec G. Merlevede concernant la Réserve Naturelle Prés Rosières.

21 mars : Rdv avec M. Baneton (agriculteur à Cambron-St-Vincent) concernant le projet de creusement de mares dans le cadre du Life BNIP.

21 mars : Rdv avec M. Houdekyn (agriculteur à Thoricourt) concernant le projet de creusement de mares dans le cadre du Life BNIP.

22 mars : Réunion de travail avec D. Lebailly et M-V Maquet (commune de Chièvres).

15-31 mars : JWE

26 mars : Réunion de travail avec G. Devriese, C. Decuyper et F. Vandenbussche (commune d'Enghien).

27 mars : Réunion de terrain à Flobecq avec B. Duhaut (PNPC) et B. t'Kint (Guides Nature des Collines).

27 mars : Réunion d'assemblée générale à Brugelette (voir annexe).

28 mars : Animation aux Bas-Prés de la Dendre dans le cadre des JWE.

28 mars : Réunion à Galmaarden concernant le projet « Vallée de la Marcq / Markevallei ».

30 mars : Réunion de travail avec J. Denoulet (commune d'Ath).

03 avril : Rdv avec Jean-François Liart, agriculteur, pour la création de mare.

03 avril : Rdv avec Guy Deblese, agriculteur, pour la création de mare.

03 avril : Rdv avec Mr Decroespour, agriculteur, pour la création de mare.

04 avril : Réunion de travail avec Benjamin Englebert et Elisabeth Paris (SPW – cellule de coordination PGRI).

10 avril : Rdv avec Mr Malice, agriculteur, pour la création de mare.

16 avril : Rdv avec Mr Van Nieuwenhuyze, agriculteur, pour la création de mare.

16 avril : Réunion de travail avec Bernadette Duhaut (Parc Naturel du pays des Collines) dans le but de se coordonner dans le cadre du projet LIFE BNIP.

17 avril : Rdv avec Nathalie Richir (SPW - DGO6) dans le cadre de notre demande de points APE.

17 avril : Rencontre de F. Barbi et C. Duponchel (étudiantes à la HEPHC).

18 avril : Animation pour une classe dans le Parc d'Enghien.

20 avril : Réunion du Conseil d'Administration (voir annexe).

21 avril : Visite d'un tronçon renaturé sur le Bocq (Stream & River Consult).

24 avril : Visites de terrain avec Bernadette Duhaut (Parc Naturel du pays des Collines) à Flobecq pour le travail scolaire de F. Barbi et C. Duponchel (étudiantes à la HEPHC).

24 avril : Réunion du PCDN de Chièvres.

25 avril : Animation pour une classe dans le Parc d'Enghien.

25 avril : Réunion de suivi des actions du PAT 2017-2019 du HIT avec J. Lecomte (Ath).

27 avril : Réunion n°2 du Comité Technique du Sous-Bassin de la Dendre dans le cadre du Plan de Gestion des Risques d'Inondations (Huissignies).

02 mai : Animation aux Bas-Prés de la Dendre pour un groupe scolaire.

02 mai : Réunion dans le cadre du projet « Vallée de la Marcq / Markevallei » (Marcq).

07 mai : Réunion GT inondation avec le CR Haine.

08 mai : Formation sur le thème de la mare écologique par Adalia 2.0 (Courcelles).

09 mai : Rencontre de F. Barbi et C. Duponchel (étudiantes à la HEPHC) (Ath).

14 mai : Réunion de suivi des actions du PAT 2017-2019 de la DESu avec A. Smoos (Jambes).

14 mai : Réunion de présentation et préparation du projet de LIFE Invasives (DEMNA, Gembloux).

15 mai : Réunion de coordination pour la gestion des invasives et suivi du PAT 2017-2019 avec V. Scufflaire (DCENN) (Ath).

15 mai : Réunion pour le projet de restauration d'un ancien bras mort de la Dendre à Lessines avec la MWP, la FHPSBD, le DNF, la commune de Lessines, la DGO2 et la Direction de la Chasse et de la Pêche (Ath).

16 mai : Réunion n°1 de la Commission Consultative Moustier-Marcq chantier de Rebaix (installée par le Comité d'Aménagement foncier rural en date du 03.10.2017) (Ostiches).

19 mai : Cours pratique de la formation « herpéto » pour les candidats Guides Nature des Collines au Bois de Beloeil.

22 mai : Rdv avec le futur stagiaire Benoit Gillain (ULg) (Ath).

23 mai : Animation à Arbre pour l'Accueil Temps Libre de Chièvres.

26 mai : Journée d'échange dans le cadre de l'anniversaire des 25 ans des PCDN de Wallonie (Anhée).

28 mai : Animation au Parc du Tardin, écoles de Lanquesaint, élèves de la 1^e à la 3^e mat.

29 mai : Réunion de travail du GT inondations inter-contrats de rivière (Jambes).

30 mai : Réunion de travail dans le cadre du projet Vallée de la Marcq avec P. Devleminck (Amitiés Marcquoises), G. Merlevede (LRBPO), Marie-Line Gabriel (Enghien Environnement) et A. Prové (De Mark) (Ath).

31 mai : Réunion de travail pour le suivi du PAT 2017-2019 avec F. Vandebussche et G. Devriese (Enghien).

01 juin : Réunion de travail pour le suivi du PAT 2017-2019 avec D. Lebailly et M.-V. Maquet (Chièvres).

05 juin : Réunion PCDN Enghien.

07 juin : Moment de rencontre Val de Dendre/Dendervallei (Ath et Lessines).

08 juin : Réunion de préparation du w-e du Bois (Erbisoeul).

09 et 10 juin : Stand d'informations à Flobecq dans le cadre de l'évènement Week-End Wallonie Bienvenue.

11 juin : Réunion de travail avec Godfried Merlevede pour le projet Vallée de la Marcq (Lessines).

11 juin : CodT Ellezelles

12 juin : Présentation du projet Vallée de la Marcq aux communes et entités touristiques (Enghien).

13 juin : Réunion des CR de Hainaut avec Hainaut Développement (Mons).

15 juin : Rendez-vous avec Sébastien Camus de l'asbl Inclusion (Ath).

15 juin : Rendez-vous avec le comptable Etienne Jonet (Soignies).

19 juin : Présentation de l'outil ADN environnemental par Profish Technology (Wildscan) et Gecolab (Ellezelles).

19 juin : Visite de terrain avec Florence Adam (Ville d'Ath, Eté solidaire) (Ath).

21 juin : Réunion du Conseil d'Administration (voir annexe).

21 juin : Rendez-vous avec Sandy Felaco de l'asbl Inclusion (Ath).

22 juin : Rendez-vous avec Camille Tauvel (ULB) pour l'Atlas du Paysage (Ath).

22 juin : Réunion de travail pour le suivi du PAT 2017-2019 avec Emilie Vandeghinste et Véronique Desmet (Service environnement Ath).

23 et 24 juin : Journées Ferme Ouverte à la ferme du CARAH (Ath).

24 juin : Animation Journée du Miel à Moulbaix.

25 juin : Réunion avec ATL de Brugelette, Marie Ferain, préparation du stage d'été.

28 juin : Animation pour les Journées Blanches aux Bassins de Frasnes-lez-Anvaing avec le Contrat Rivière Escaut-Lys.

06 juillet : Réunion de travail Parc Bleu de l'Eurométropoles (Froyennes).

09 juillet : Visite de Terrain avec Brigitte Thienpont (FRW) pour la végétalisation d'un bassin de rétention d'eau sur la parcelle de la nouvelle Maison du Village d'Oeudeghien.

11 juillet : gestion de la balsamine et encadrement des jeunes Eté solidaire, groupe 1.

12 juillet : gestion de la balsamine et encadrement des jeunes Eté solidaire, groupe 2.

16 juillet : Rendez-vous avec un candidat guide nature Pays des Collines dans le cadre de la préparation de son mémoire.

19 juillet : Réunion de travail pour le suivi du PAT 2017-2019 avec Véronique Gaspard (Service environnement Brugelette).

20 juillet : Rendez-vous avec A. Deulin (candidat guide nature CNB) dans le cadre de la préparation de sa guidance entre Erbaut et Lens.

26 juillet : Gestion de la gesse de nissolle aux Bas Prés de la Dendre avec Ardenne & Gaume (Christophe Bauffe).

30 juillet au 1er août : Stage pour l'ATL de Brugelette, en collaboration avec la FHPSB Dendre (partie pêche aux poissons).

07 août : Réunion de travail pour le projet « Vallée de la Marcq/Markvallei » avec les représentants communaux de Lessines et Enghien (à Lessines) (voir annexe).

08 août : Réunion de travail pour le projet « Vallée de la Marcq/Markvallei » avec les représentants communaux de Galmaarden et Geraardsbergen, ainsi qu'un représentant de Vlaamse Ardennen (Galmaarden) (voir annexe).

14 août : Réunion avec la future stagiaire Lisa Dubois (Ath).

21 août : Réunion du GT inondations (Jambes).

27 août : Réunion pour le projet « Ose le vert, recrée ta cour ».

28 août : Réunion PCDN Chièvres.

29 août : Réunion du CA (voir annexe).

30 août : Réunion de préparation du Week-End du Bois (Erbisoeul).

31 août : Rendez-vous avec le comptable pour le bilan comptable intermédiaire 2018 (Soignies).

03 septembre : Réunion de travail pour le suivi du PAT 2017-2019 avec les représentants communaux de Silly.

11 septembre : RVD avec Thomas Hallez, commune de Beloeil, projet fascines et problème de coulées de boue.

12 septembre : RVD avec Marie-Valentine Maquet, commune de Chièvres, projet fascines.

17 septembre : Réunion PCDN Frasnes-lez-Anvaing.

18 septembre : Réunion animatrice CREL, CRH et CRD pour le catalogue d'animations.

19 septembre : Réunion avec le professeur Delvoye concernant le TFE de Jean-Benoit.

20 septembre : Réunion de chantier concernant la pose du collecteur à Bassilly.

22 septembre : Chantier de gestion pour la réouverture du sentier 99 organisé par le PCDN de Chièvres. Participation de l'asbl Inclusion.

25 septembre : Colloque/réunion sur le thème « Communes et adaptation aux changements climatiques » organisée par Ideta.

28 septembre : Journée de gestion avec les employés de chez Shire, à la carrière du Mouplon. Organisation CRD et Action Nature.

02 octobre : réunion de travail avec Jacques Doyen (CRASEN) pour la création de mares.

03 octobre : Réunion de travail pour le suivi du PAT 2017-2019 avec Johnny Denoulet et Cédric Minet de la commune d'Ath.

03 octobre : rencontre avec JC Grignard, brochures, documentations.

03 octobre : Visite de terrain à Lens dans le cadre de la pollution aux hydrocarbures sur la Dendre Orientale.

05 au 07 octobre : Tenue d'un stand de sensibilisation à la Foire Horticole Régionale d'Ath.

08 octobre : Animation STEP et produits écologique dans une école de Lessines.

09 octobre : Formation QGIS (Namur), dispensée par la Fédération des parcs naturels.

12 octobre : Rendez-vous avec Elise Dehin (HEPN Ciney) pour son stage potentiel.

16 octobre : Réunion des CR de Hainaut avec Hainaut Développement.

17 octobre : Réunion à l'école d'Irchonwelz avec le CRASEN et le service environnement de la ville.

19 octobre : Sensibilisation de groupes scolaires pour le Week-end du Bois en partenariat avec le CR Haine.

22 octobre : Visite des écoles de Rebaix et d'Ath (Faubourg de Mons), projet ose le vert.

24 octobre : Réunion avec la titulaire de Lisa Dubois dans le cadre de son stage.

24 octobre : Rendez-vous à la permanence de Mons du Contrôle des Lois Sociales.

25 octobre : Réunion des coordinateurs et coordinatrices des CR (Jambes).

26 octobre : Visite de terrain et réunion à Beloeil concernant la problématique des inondations (GISER, Commune de Beloeil et PNPC).

28 octobre : Tenue d'un stand de sensibilisation à la Fête de la Nature à Enghien, en partenariat avec le CR Senne.

29 octobre : visite de la Réserve Prés Rosières avec un entrepreneur pour le projet de création de 7 mares.

29 octobre : rencontre avec des riverains pour des conseils d'aménagement d'une mare à Bois-de-Lessines.

2 novembre : rencontre avec Eric Fauconnier, agent DNF et C. Bauffe.

5 novembre : Réunion de suivi des actions du PAT 2017-2019 de la commune de Lens, avec Jil Leclercq et Mathieu Messin.

5 novembre : Réunion de travail pour le projet « Vallée de la Marcq/Markvallei » (Enghien).

6 novembre : Réunion du Comité de gestion des Bas Prés de la Dendre.

6 novembre : Réunion de travail avec les responsables du projet Val de Dendre (Ath).

6 novembre : Réunion avec CR Escaut-Lys et le chef d'édition de l'Avenir.

07 novembre : Participation à la réunion du PCDN de Chièvres.

08 novembre : Suivi du PAT 2017-2019 avec la société Hoganas.

09 novembre : Suivi du PAT 2017-2019 avec Thomas Hallez de la commune de Beloeil.

09 novembre : Réunion de GOW avec le CREL, A. Smoos et les deux représentants de sous-bassins côté flamand (Tournai).

09 novembre : Réunion de travail avec A. Smoos (SPW).

13 novembre : Projet « Ose le vert, récrée ta cour », réunion avec Mme Velghe et le service espaces verts de la ville d'Ath.

14 novembre : Suivi du PAT 2017-2019 à Lessines avec le service travaux et environnement.

15 novembre : Animation à l'école de Cambron.

15 novembre : Suivi du PAT 201-2019 avec la FHPSBD.

15 novembre : Présentation du projet nature à l'école d'Irchonwelz.

16 novembre : Animation à l'athénée royale d'Ath.

16 novembre : Réunion de travail avec la future échevine de l'enseignement de Jurbise.

19-25 novembre : Exposition sur les plantes invasives à Jurbise.

20 novembre : Réunion avec le CREL, mise en commun du futur PAT.

21 novembre : Interview pour le Courrier de l'Escaut (supplément CR) avec L'Avenir et la DCENN (Deux-Acren).

21 novembre : Réunion de suivi des actions du PAT 2017-2019 des CUP avec Perrine Garreau (Ath).

21 novembre : Réunion du CA (voir annexe).

22 novembre : Réunion de suivi des actions du PAT 2017-2019 de Flobecq avec Daniel Préaux.

22 novembre : Réunion de suivi des actions du PAT 2017-2019 de Jurbise avec Gaëtan Urbain.

23 novembre : Présentation du projet Vallée de la Marcq pour Pajot & Zenneland.

26 novembre : Gestion à la Carrière du Mouplon avec Action Nature et la Haute Ecole Condorcet.

27 novembre : Réunion préparatoire pour l'appel à projet SPGE.

28 novembre : Réunion avec deux stagiaires potentiels de Leuze (5^e secondaire).

29 novembre : Assemblée générale du Parc naturel du Pays des Collines (Ellezelles).

03 décembre : Gestion de la réserve Prés Rosière avec la LRBPO et la Haute école Condorcet.

04 décembre : Formation « Sécurité dans les espaces verts » (Wavre).

05 décembre : Réunion pour le projet SPGE.

07 décembre : Réunion de coordination pour les communes en commun sur les sous-bassins de la Haine, de la Senne, de l'Escaut-Lys et de la Dendre (Mons).

10 décembre : Elaboration et rédaction du projet SPGE.

10 décembre : Formation « Dynamiser les partenaires » pour l'ensemble des CR (Jambes).

11 décembre : Rencontre avec Mr Vanpevenage, mandat pour la création de mares.

11 décembre : Rencontre avec Mme Thésin, mandat pour la création de mares.

11 décembre : Colloque « Ateliers de la Biodiversité » à Liège.

12 décembre : Rendez-vous avec le chargé de dossier chez le secrétariat social Securex, Jean-Pierre Vincart.

17 décembre : Formation « Dynamiser les partenaires » pour l'ensemble des CR (Jambes).

18 décembre : GT sensibilisation, organisation des JWE 2019 (voir annexe).

20 décembre : Participation à la Commission de gestion des Carrières de Maffle.

20 décembre : AG du CRD à Ellezelles (voir annexe).

11 Comptabilité

11.1 Bilan comptable

Ce point reprend le relevé des dépenses effectuées pendant l'année écoulée suivant les différents postes budgétaires, approuvé par le comité de rivière à l'assemblée générale du 27 mars 2019 à Jurbise. Le tableau ci-dessous présente le bilan comptable de l'année 2018. L'asbl a pour l'instant un résultat positif de 9 144,21 euros. Le poste qui représente le plus de dépenses est celui des rémunérations.

Contrat Rivière Dendre ASBL

Bilan schéma abrégé BNB

Dossier N° SC023

Page N° 1

Valeurs EUR

	Codes	2018 2018	2017 2017
FRAIS D'ETABLISSEMENT	20		
ACTIFS IMMOBILISES	21/28	100,00	100,00
I. Immobilisations incorporelles	21		
211010 Software	21	3.025,00	3.025,00
211020 Site internet	21	3.085,50	3.085,50
211900 Amort. sur concessions, brevets, etc...	21	(3.025,00)	(3.025,00)
211920 Amort. sur site internet	21	(3.085,50)	(3.085,50)
II. Immobilisations corporelles	22/27		
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24		
240200 Matériel informatique	24	2.147,00	2.562,00
240920 Amort. sur matériel informatique	24	(2.147,00)	(2.562,00)
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
III. Immobilisations financières	28	100,00	100,00
288400 Secrétariat social - cautionnements	28	100,00	100,00
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	71.764,14	60.901,76
IV. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
V. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VI. Créances à un an au plus	40/41	3.852,97	3.078,73
A. Créances commerciales	40	921,99	1.189,76
400010 Fournisseurs débiteurs	40	836,55	836,55
404100 Notes de crédit à recevoir	40	85,44	353,21
B. Autres créances	41	2.930,98	1.888,97
416210 Créances sur ONSS	41	2.930,98	1.888,97
VII. Placements de trésorerie	50/53		
VIII. Valeurs disponibles	54/58	67.442,18	57.823,03
550010 Belfius 068-8912557-30	54/58	10.155,35	15.549,43
550020 Belfius Eparqne 088-2496941-59	54/58	57.155,32	42.142,09
570000 Caisse centrale	54/58	131,51	131,51
IX. Comptes de régularisation	490/1	468,99	
490000 Charges à reporter	490/1	468,99	
TOTAL DE L'ACTIF		71.864,14	61.001,76

	Codes	2018 2018	2017 2017
CAPITAUX PROPRES			
	10/15	50.147,52	41.003,31
I. Capital	10	42.168,33	42.168,33
A. Capital souscrit	100	42.168,33	42.168,33
100000 Patrimoine de départ	100	42.168,33	42.168,33
B. Capital non appelé	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice (Perte) reporté(e)	14	7.979,19	(1.165,02)
140000 Bénéfice reporté	14	7.979,19	
141000 Perte reportée	14		(1.165,02)
VI. Subsidés en capital	15		
VII. Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			
	16		
VIII. A Provisions pour risques et charges	160/5		
A. Pensions et obligations similaires	160		
B. Charges fiscales	161		
C. Grosses réparations et gros entretien	162		
D. Obligations environnementales	163		
E. Autres risques et charges	164/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES			
	17/49	21.716,62	19.998,45
IX. Dettes à plus d'un an	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
X. Dettes à un an au plus	42/48	21.716,62	19.998,45
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	607,50	393,56
1. Fournisseurs	440/4	607,50	393,56
440000 Fournisseurs	440/4	607,50	367,46
444000 Factures à recevoir	440/4		26,10
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	21.109,12	19.604,89
1. Impôts	450/3	2.630,78	2.001,07
453000 Prêcompte prof. retenu sur rémunérations	450/3	2.630,78	2.001,07
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	18.478,34	17.603,82
454000 O.N.S.S.	454/9	4.274,53	3.301,30
455100 Amorison Marie	454/9	836,68	1.285,21
455200 Colin Maxime	454/9	785,25	3.050,76
455700 Goffette Julie	454/9	805,36	
456100 Pécules de vacances employés à payer	454/9	11.776,52	9.966,55
F. Autres dettes	47/48		
XI. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF		71.864,14	61.001,76

	Codes	2018 2018	2017 2017
A. Marge brute d'exploitation (+)(-)	9900	105.174,20	94.277,88
Dont : produits d'exploitation non récurrents	76A		
Chiffre d'affaires	70	125.346,38	108.424,17
705100 Participations communes	70	37.015,94	28.594,00
705110 Participations SPW	70	85.830,44	77.330,17
705120 Participations Province du Hainaut	70	2.500,00	2.500,00
Autres produits d'exploitation	71/4	1.583,12	4.568,42
746300 Frais refacturés	71/4	711,00	850,00
746700 Réduction charges patronales	71/4	684,70	3.543,36
746720 Exonération précompte professionnel	71/4	187,42	175,06
Approvisionnement, marchandises, services et biens divers	60/61	21.755,30	18.714,71
610000 Loyers terrains et constructions	60/61	638,52	625,92
610010 Charges locatives constructions	60/61	397,44	389,16
612210 Petit outillage	60/61		109,40
612220 Petit matériel non amortissable	60/61	167,68	33,20
612300 Livres périodiques documentations	60/61	370,00	370,00
612400 Imprimés	60/61	645,80	644,40
612420 Fournitures de bureau diverses	60/61	96,66	10,00
612430 Fournitures informatiques diverses	60/61	630,87	179,42
612511 GSM 0483/043477	60/61	154,38	138,94
612512 GSM 0483/043478	60/61	231,30	135,98
612530 Timbres poste	60/61	612,00	222,00
613230 Expert-comptable	60/61	2.611,49	2.054,58
613235 Conseils fiscaux	60/61	729,63	
613300 Secrétariat social	60/61	3.194,99	2.869,63
613310 Services informatiques	60/61	121,00	121,00
613380 Prestations entretien de rivière	60/61	726,00	
613500 Assurance incendie et frais généraux	60/61	148,62	148,62
613530 Assurance matériel roulant	60/61	836,55	836,55
613540 Assurance responsabilité civile	60/61	415,15	415,15
615100 Voyages et déplacements Belgique	60/61	53,20	16,80
615131 Frais de déplacements	60/61	3.637,83	4.006,02
615150 Parking et taxis	60/61	4,50	15,80
615170 Frais participation et animation journée	60/61	5.106,34	4.812,14
615245 Frais de réception	60/61	76,00	480,00
615250 Fleurs	60/61		60,00
615310 Insertions au moniteur	60/61	129,35	
615400 Cotisations groupements	60/61	20,00	20,00
B. Rémunérations, charges sociales et pensions (+)(-)	62	95.871,78	94.360,60
620200 Employés - Rémunérations	62	66.904,80	63.347,31
620210 Pécule de vacances employés	62		4.705,00
620220 Primes de fin d'année employés	62	3.906,31	2.795,67
621000 Onss employeur	62	21.865,53	21.408,81
623000 Assurances loi	62	372,56	1.195,25
623040 Cotisation Prévention et Protection	62	305,20	385,00
623100 Frais de déplacement employés	62	707,41	121,84
625000 Dotations provision PV employés	62	11.776,52	9.966,55
625001 Utilisation provision PV employés	62	(9.966,55)	(9.564,83)
C. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations	630		
D. Réduction de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances	631/4		
E. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/8		

F. Autres charges d'exploitation	640/8		
G. Charges d'expl. portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
H. Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	9.302,42	(82,72)
IV. Produits financiers	75/76B	18,91	31,92
A. Produits financiers récurrents	75	18,91	31,92
751200 Produits des valeurs disponibles	75	18,91	31,92
Dont : subsides en capital et intérêts	753		
B. Produits financiers non récurrents	76B		
V. Charges financières	65/66B	171,44	230,39
A. Charges financières récurrentes	65	171,44	230,39
657000 Frais de banque	65	47,70	47,69
658100 Ecart de paiements fournisseurs	65	123,74	182,70
B. Charges financières non récurrentes	66B		
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	9.149,89	(281,19)
VII. Prélèvements sur les impôts différés	780		
VIII. Transferts aux impôts différés	680		
IX. Impôts sur le résultat	67/77	5,68	9,58
A. Impôts	67	5,68	9,58
670010 Prélèvements mobiliers	67	5,68	9,58
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
X. Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	9.144,21	(290,77)
Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
Transferts aux réserves immunisées	689		
XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	9.144,21	(290,77)
A. Bénéfice (Perte) à affecter	9906	7.979,19	(1.165,02)
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	9.144,21	(290,77)
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	(1.165,02)	(874,25)
690000 Perte reportée de l'exercice précédent	14P	1.165,02	874,25
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	7.979,19	(1.165,02)
693000 Bénéfice à reporter	(14)	7.979,19	
793000 Perte à reporter	(14)		1.165,02
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer	694/7		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Employés	696		
4. Autres allocataires	697		
HORS BILAN			

11.2 Budget 2019

Le tableau suivant reprend budget 2019 approuvé par l'Assemblée Générale du 27 mars 2019 à Jurbise.

			Budget 2019	Budget 2018	Budget 2017
I. Produits et charges d'exploitation					
Ventes et prestations			144.207,93	135.719,80	107.646,67
	705100	Participations communes	39.562,38	37.015,94	28.594,00
	705110	Participation SPW	102.145,55	96.203,86	76.552,67
	705120	Participation Province de Hainaut	2.500,00	2.500,00	2.500,00
Autres produits d'exploitation			0,00	7.734,25	1.250,00
	746300	Frais refacturés			1.250,00
	746700	Réduction charges patronales			
	746720	Exonération précompte professionnel			
	746770	Allocations d'insertion		7.734,25	
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers; loyer			68.705,00	36.280,00	17.320,00
	610000	Loyer, charges et entretien forfaitaire	1.080,00	1.050,00	1.000,00
	612220	Petit matériel non amortissable	200,00	300,00	250,00
	612230	Matériel didactique	500,00	500,00	250,00
	612300	Livres périodiques documentations	750,00	100,00	100,00
	612400	Imprimés	3.000,00	3.000,00	1.000,00
	612420	Fournitures de bureau diverses (& fournitures informatiques)	700,00	700,00	600,00
	612440	Frais postaux	500,00	500,00	500,00
	612500	Téléphone - GSM	360,00	350,00	300,00
	613230	Expert-comptable	2.500,00	2.500,00	2.000,00
	613300	Secrétariat social	4.000,00	4.000,00	2.000,00
	613310	Services informatiques	120,00	120,00	200,00
	613380	Prestations entretien de rivière	8.500,00	11.500,00	0,00
	613500	Assurance Incendie et frais généraux	150,00	150,00	150,00
	613530	Assurance matériel roulant	850,00	850,00	850,00
	613540	Assurance responsabilité civile	415,00	400,00	400,00
	615100	Voyages et déplacements Belgique (missions de service)	4.500,00	5.000,00	2.500,00
	615170	Frais participation et animation JWE	5.000,00	4.000,00	4.000,00
	615200	Annonces et insertions	0,00	750,00	700,00
	615245	Frais de réception (boissons réunions, prestations traiteur...)	500,00	250,00	500,00
	615310	Insertion au moniteur	260,00	240,00	
	615400	Cotisations groupements	20,00	20,00	20,00
		Formations	300,00		
		Projet Vallée de la Marcq	15.000,00		
		Projet mares LIFE BNIP	15.000,00		
		Signalétique CE	2.500,00		
		Vidéo promotionnelle	2.000,00		
Rémunérations, charges sociales et pensions			105.000,00	106.400,00	90.650,00
	620200	Employés - Rémunérations	65.000,00	75.000,00	70.300,00
	620210	Pécule de vacances employés	5.500,00	5.300,00	18.000,00
	620220	Primes de fin d'année employés	3.000,00	2.600,00	500,00
	621000	ONSS Employeur	21.000,00	20.500,00	350,00
	623000	Assurances loi	700,00	700,00	500,00
	623040	Cotisation Prévention & Protection (& service médical)	700,00	700,00	
	623100	Frais de déplacement employés (maison / travail)	600,00	100,00	
	625000	Dotations provision PV employés			
	625001	Utilisation provision PV employés			
		Prestations exceptionnelles (2 jobistes de 18ans pendant 1 mois)	3.500,00	1.500,00	1.000,00
		Régularisation salaire Amorisson et Penasse	5.000,00		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			200,00	200,00	750,00
	630100	Dotations amortissements immobilisations corporelles	200,00	200,00	750,00
II. Produits financiers			40,00	40,00	0,00
	751200	Produits des valeurs disponibles	40,00	40,00	
Charges financières			230,00	50,00	50,00
	657000	Frais de banque	50,00	50,00	50,00
	658100	Ecart de paiements fournisseurs	180,00	0,00	0,00
III. Charges exceptionnelles			10,00	10,00	100,00
	670010	Précomptes mobiliers	10,00	10,00	100,00
Résultat de l'exercice			-29.897,07	554,05	26,67

REMARQUES

La trésorerie en date du 12/12/2018 est de 71.625,28 euros. Les 2 X 15.000 euros pour les projets Vallée de la Marcq et mares LIFE BNIP sont des fonds avancés qui seront retouchés dans les années suivantes.

12 Cellule de coordination

Le coordinateur, Maxime Colin, a pris une pause carrière. Julie Goffette a été engagée afin de le remplacer momentanément, et ce dès avril 2018.

Annexes

Date	Site DEMINA	X	Y	Site	Commune	Espèces																	Moyen de capture	Photos	Autres esp.	Végétation							
						Triton ponctué			Triton alpestre			Triton palmé			Triton crêté			Grenouille verte				Grenouille rousse					Alyte accoucheur	Crapaud commun	Crapaud calamite				
						M	F	IND	M	F	IND	M	F	IND	M	F	IND	sp.	IND	IND	Kl.												
22-03-2018	H2105			Bas près de la Dendre (mares mégaphorbiaie)	Ath							2											1			4	2		5 nasses		dytiques, gammar, limnée, aselle, larve d'éphémère		
11-04-2018		109322	148821	Mare agricole - Monsieur Malice	Ath	6	1	1				1																	3 nasses		dytique, limnée, notonecte		
19-05-2018	H700			Bois de Beioeil	Beioeil	4	2	1				1			24	6	1	1		1			1							2 nasses			
19-05-2018	H696 (4)	103615	134401	Bois de Beioeil	Beioeil	5						4	4																	2 nasses			
19-05-2018	H696 (5)	103316	134553	Bois de Beioeil	Beioeil							1			5															1 nasse			
15-05-2018	H2104			Marais Garettte	Flobecq	2	1	2				4	2														3 nasses			4 esp. de dytique, limnées, tétrards, notonectes, éphémères			
18-04-2018		125447	152604	Zoning Qualitis	Enghien	19	24	1				2	1														3 nasses						

Contrat Rivière Dendre asbl
Rue de l'Agriculture, 301 – 7800 Ath
Tel : 0483 / 043 477 – 0483 / 043 478
Email : crdendre@gmail.com
www.contratrivieredendre.be

Inventaires biologiques 2018 – Zoning Qualitis à Enghien

À la demande du Service Environnement de la Ville d'Enghien, le Contrat de rivière Dendre a mené divers inventaires sur les plans d'eau situés au zoning Qualitis (Rue Jean Burgers).

Des recensements batraciens ont été menés les 18, 24 et 25 avril 2018. Ces inventaires ont été réalisés à l'aide de nasses. Il s'agit d'une capture temporaire d'individus vivants, relâchés après identification. Seuls 2 plans d'eau ont fait l'objet de l'inventaire (plan d'eau situé au nord du site et la zone bordant l'autoroute E429). Les autres zones étant asséchées ou entièrement envahies par la végétation (principalement massette, saule et aulne).



Image 1 : Bassin situé le long de la E429



Image 2 : Bassin situé au nord

❖ Inventaires batraciens

- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) : 19 mâles et 24 femelles
- Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) : 1 mâle
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) : 2 mâles et 1 femelle
- Crapaud commun : de très nombreux têtards



Image 3 : Triton alpestre mâle, triton ponctué mâle, notonecte, dytique sp.



Image 4 : Tritons ponctués et tritons palmés

Tendance des espèces

Ces 4 espèces d'amphibiens peuvent être considérées comme globalement stables en Wallonie, bien que des destructions de sites de reproduction puissent conduire à des extinctions locales.

Figurant dans l'Annexe 2b du décret du 6 décembre 2001 modifiant la Loi du 12 juillet 1973 de la Conservation de la Nature (Article 2), toutes ces espèces sont **intégralement protégées**.

Le triton ponctué se retrouve dans différents milieux aquatiques stagnants. Il affectionne les mares des milieux ouverts et bien ensoleillés, délaissant les points d'eau de petite taille. Préférant les paysages ouverts, il est plus rare dans les grandes régions forestières.

Le triton alpestre occupe une grande diversité de milieux aquatiques. Il est considéré comme le triton le plus abondant en Wallonie.

Le triton palmé, espèce typiquement forestière. La plupart des populations sont situées en forêts ou à proximité de milieux boisés. Il est plus rare dans les régions où prédominent des paysages ouverts. Il est bien représenté dans le Hainaut occidental.

❖ *Macro-invertébrés*

Divers macro-invertébrés ont été relevés dans les nasses, citons les limnées, les larves d'éphémère, notonectes ainsi que 4 espèces de dytiques.

À ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de la confirmation d'identification de la part du DEMNA.

D'après nos recherches, il pourrait s'agir de :

- *Dytiscus marginalis* ou *semisulcatus* (espèces protégées en Wallonie)
- *Acilius sulcatus* ou *canaliculatus*
- *Graphoderus cinereus*

❖ *Inventaires Libellules*

En complément de l'inventaire batraciens, un inventaire Libellules a été réalisé. Deux visites ont été effectuées (22 mai et 31 juillet 2018). Il est important de noter que cet inventaire n'est pas exhaustif car il ne prend pas en compte la période d'observation des espèces plus tardives (en cause, la date limite de remise du rapport d'inventaire). De plus, le second jour

d'observation s'est marqué par l'assèchement presque total du premier étang et intégral du second. Le peu d'individus et d'espèces observées en est la conséquence.

Ci-dessous, les espèces observées, ainsi que leur statut de reproduction sur le site. Au total, 7 espèces ont été observées. Parmi celles-ci, 5 présentent une reproduction probable sur le site car des comportements de reproduction ont été observés (tandem et ponte d'œufs). À noter que *Coenagrion scitulum* a été observée, bien que **très rare** dans la province de Hainaut et en Belgique en général. Cette espèce est méridionale et remonte dans nos régions depuis plusieurs années. Les autres espèces sont assez communes.

En termes de maintien des espèces dans le milieu, plusieurs éléments clés peuvent être cités. La végétation des berges est très importante, notamment pour la reproduction. De même, le milieu environnant est un endroit de maturation des juvéniles et d'alimentation (bois, buisson, maturation des juvéniles,...). La végétation aquatique est tout aussi importante. La présence d'*Erythromma viridulum* dépend d'ailleurs de celle de tapis de plantes aquatiques. Enfin, il est essentiel de ne pas mettre de poissons dans les étangs. En effet, les larves de très peu d'espèces de Libellules supportent la présence de poissons dans l'eau.



Image 5 : *Sympetrum sanguineum*

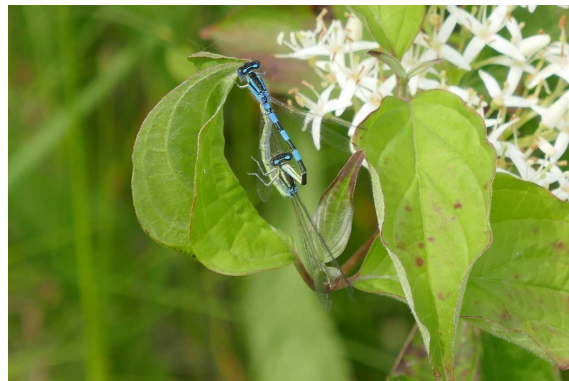


Image 6 : *Coenagrion scitulum*

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de reproduction	Statut Hainaut (d'après Grand et al., 2014)
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	Reproduction probable (tandem)	Commune
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	Reproduction probable (ponte)	Commune
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	Reproduction probable (tandem)	Très rare
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	Reproduction probable (tandem)	Commune
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	Espèce observée	Commune
<i>Pyrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	Espèce observée	Commune
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympetrum sanguin	Reproduction probable (tandem)	Commune

Grand, D., Boudot, J.-P., & Doucet, G. (2014). Cahier d'identification des Libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Mèze: Biotope.

1. Contexte

Les invasives constituent une des problématiques à laquelle le Contrat de rivière Dendre est particulièrement attentif. En continuité des efforts fournis les années précédentes, plusieurs journées de gestion de populations de berce du Caucase et de balsamine de l'Himalaya ont été organisées cette année 2018. Ces gestions ont été réalisées en concertation et en collaboration avec différents gestionnaires de cours d'eau (SPW, HIT et VMM), ainsi qu'avec différents partenaires locaux (associations, PCND de Chièvres, services environnement).

2. Lutte contre la berce du Caucase

Le Service Public de Wallonie coordonne depuis 2011 un plan de lutte visant à limiter l'expansion et à réduire les populations de berce du Caucase. Il se fonde sur un inventaire participatif des populations et sur la destruction systématique de certaines d'entre elles.

En tant que structure de coordination locale, le CR Dendre est intervenu en soutien au SPW, au HIT et aux communes dans la mise en œuvre de ce plan d'actions.

On estime à plus 6200 plants, le nombre de berces du Caucase gérées sur le bassin. Certaines populations ont nécessité plusieurs interventions. A l'inverse, certains foyers peuvent être considérés comme éradiqués (2227, 4816, 2951, 2239, 2952, 2079), ne constatant plus aucune repousse depuis plusieurs années. Toutefois, le CRD réalise un passage de contrôle.

Tableau 1 : Récapitulatif des gestions des populations de berce du Caucase par le CR Dendre

Date 2018	Foyer	Heures*Hommes	Nbre de pieds gérés	Remarques
16-mai	Flobecq – Emnuez (1431)	0,5	10	
16-mai	Flobecq – Marais Garette (2227)			non retrouvé par le CRD
16-mai	Flobecq - Marais des sœurs (4816)			non retrouvé par le CRD
16-mai	Flobecq - Marais des sœurs (2951)			non retrouvé par le CRD
16-mai	Flobecq - Forêt domaniale (2239)			non retrouvé par le CRD
16-mai	Flobecq - Emnuez (2952)			non retrouvé par le CRD
19-juin	Isières – Chemin Marais d'Outre Dendre (1814)	0,25	3	
27-juin	Flobecq – Emnuez (1431)	0	0	
9-juil	Montignies-lez-Lens – Rue de la Roche (3245)			non retrouvé par le CRD
9-juil	Lens – Rue de la Haie (5074)			non retrouvé par le CRD
16-juil	Mainvault – Chemin du Renowelz (153)	0,5	20	

3. Lutte contre la balsamine de l'Himalaya

- **Bassin du Ruisseau d'Ancre**

Le cours d'eau a été parcouru depuis ses sources (Miclette – Ellezelles) jusqu'au Marais Garette (Flobecq) par la cellule de coordination du CR Dendre. Un nouveau foyer a été trouvé à la sortie du bois de Miclette. Les affluents en berge gauche, le Géron et le Forest, ont également été parcourus. Hormis sur les gros foyers de Ste Anne et du nouveau foyer à Miclette (2 passages), un seul passage a été effectué cette année.

D'une manière générale, beaucoup moins de pieds de balsamine ont été arrachés cette année. Mais la gestion doit être maintenue le long du linéaire. Par contre, la population dans le bois à Miclette a fortement diminué (1 passage en 2018 par rapport à 3 passages en 2017). Cependant, plusieurs gros foyers (Sainte-Anne et en aval de Miclette) sont encore présents et nécessiteront très certainement encore des gestions durant les prochaines années.

Précisons également que la partie aval (du Marais Garette jusqu'à la confluence avec le Rau du Tordoir à Ogy) a été prise en charge par le HIT.

Tableau 2 : Récapitulatif des gestions des populations de balsamine de l'Himalaya sur le bassin du Rau d'Ancre

Date 2018	Population - CE	Heures*Hommes	Linéaire de CE (km)
27-juin	Ruisseau d'Ancre (Marais garette à Emnuez)	11	2,8
10-juil	St Anne +NC	7	1,3
10-juil	NC Neuve rue	0,5	0
10-juil	Miclette + NC	2,5	1
13-juil	Ruisseau d'Ancre, Géron, NC Forest	11	5,8
29-juin	Ruisseau d'Ancre – HIT	18	4,5
24-25-juil	Tordoir	17	2,6
24-août	Miclette	1,75	
24-août	St Anne +NC	1	
Total		69,75	18

- **Bassin de la Sille**

Les cours d'eau parcourus par la cellule de coordination sont le Rau du Marais et son affluent le Gambermont à Silly, ainsi que le Buissenal entre Gibecq et Ghislenghien. Seulement **5 plants** ont été retrouvés sur le Rau du Marais. Les foyers de balsamines à forte densité ont disparu. Nous préconisons un passage de contrôle pour l'avenir, mais estimons avoir éradiqué les populations pour cette partie du bassin.

Cette année encore, la 2^{ème} catégorie de la Sille (à partir de la confluence avec le Rau du Marais jusqu'à la confluence avec le Rieu du Bois d'Hérimetz) a été gérée par le HIT, et la 1^{ère} catégorie du cours d'eau a été prise en charge par le SPW-DCENN (jusqu'à la confluence avec la Dendre à Isières).

Tableau 3 : Récapitulatif des gestions des populations de balsamine de l'Himalaya sur le bassin de la Sille

Date 2018	Population	Heures*Hommes	Linéaire de CE (km)
20-juin	Ruisseau du marais et Gambertmont	12	4,4
8-août	Buissenal	6	4,477
27-juin	Sille – HIT	26	7
2-juil	Sille – SPW	?	3,489
Total		44	19,366

- **Bassin de la Marcq**

Les cours d'eau parcourus par la cellule de coordination sont le Lisbecq et le Mairebois au niveau du village de Hoves, ainsi que l'Odru en amont de la Ville d'Enghien (essentiellement au sein du golf où se situe un gros foyer). Un seul passage a été réalisé hormis au sein du golf où deux passages ont été nécessaires. Le gros foyer sur le Lisbecq à proximité d'un manège a pu être géré alors qu'il ne l'avait pas été en 2017.

Tableau 4 : Récapitulatif des gestions des populations de balsamine de l'Himalaya sur le bassin de la Marcq

Date 2018	Population - CE	Heures*Hommes	Linéaire de CE (km)
26-juin	Golf d'Enghien	10	0,42
27-juin	Marcq (1ère catégorie aval jusqu'à la confluence avec la Dendre) – prévu – SPW	?	3
4-juil	Golf d'Enghien	6	0
4-juil	Odru, Lisbecq	4	1,4
5-juil	Lisbecq et Mairebois	11	6,5
9-juil	Marcq (Place) – Enghien environnement asbl	9	1,18
13-juil	Marcq (de la Place jusqu'au chemin de fer) – HIT	8,5	0,45
24-juil	Rui d'Aremberg (de Rémincourt à la Marcq) – HIT	?	0,85
18-juil	Marcq (du chemin de fer au passage en Flandre) – SPW	?	0,45
30-juil	Marcq (1ère catégorie aval jusqu'à la confluence avec la Dendre) - 2ème passage prévu – SPW	?	3
14-août	Golf d'Enghien	2,5	
Total		51	17,25

Comme depuis plusieurs années, l'asbl Enghien Environnement est intervenue sur la Marcq en aval de la N7 jusqu'au Liensmolen. Des gestions ont également été réalisées par les gestionnaires flamands (VMM et Provinces de Brabant flamand et de Flandre orientale) sur une partie de leur linéaire, par le SPW-DCENN sur la

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

partie aval de la Marcq (de la frontière linguistique jusqu'à la confluence avec la Dendre), ainsi que par le HIT sur la partie aval du Rau d'Aremberg à Deux-Acren.

- **Bassin du Trimpont**

Lors d'un passage de contrôle effectué en juin, aucune balsamine n'a été constatée sur les sites de forte densité identifiés les années précédentes sur la partie amont des ruisseaux du Rotteleur et du Trimpont. Cette année, la friche de 137 ares située Chemin de Sartiau a été gérée en collaboration avec les jeunes d'Eté Solidaire (jobistes payés par la commune d'Ath, subside SPW). Le nombre d'heures est à relativiser car les jeunes n'avaient pas l'habitude de réaliser cette tâche. Un deuxième passage a été effectué par la cellule de coordination du CR Dendre. Faute de temps, le linéaire du Trimpont n'a été géré que sur une petite partie par la cellule de coordination.

Tableau 5 : Récapitulatif des gestions des populations de balsamine de l'Himalaya sur le bassin du Trimpont

Date 2018	Population - CE	Heures*Hommes	Linéaire de CE (km)
11-juil	Chemin de Sartiau + Trimpont	30	2,1
12-juil	Chemin de Sartiau	55	
10-août	Chemin de Sartiau	2	
13-août	Chemin de Sartiau	1	
Total		88	2,1

- **Bassin de la Hunelle**

Des gestions ont été organisées durant le mois de juillet via le PCDN de Chièvres sur la Hunelle et le Domissart. La cellule de coordination a participé à deux demi-journées de gestion (**14 heures*hommes**) les 17 et 18 juillet. Approximativement **6 km** de cours d'eau ont été parcourus.

D'après ces actions de terrain, la population de balsamines semblerait être localisée sur la partie amont de la Hunelle entre Beloeil et Ladeuze, ainsi que sur le Domissart à Grosage. Celle-ci étant encore peu étendue, il sera important de réitérer les actions de gestion en 2019.

- **Bassin de la Dendre orientale (& Carrières de Maffle)**

Lors d'une visite de terrain en juin, aucun plant de balsamine n'a été retrouvé par la cellule de coordination sur le site des carrières de Maffle (anciens foyers à proximité du four à chaux). Cependant, nous préconisons pour les années futures une surveillance annuelle sur l'ensemble du site.

Notons que cette année, les berges de la Dendre orientale longeant le site des carrières n'ont pas fait l'objet d'une gestion.

A l'avenir, l'ensemble de la masse d'eau DE02R (Dendre orientale et affluents) doit faire l'objet d'une gestion concertée dès l'amont du bassin. Nous avons constaté une très forte densité de balsamines sur l'ensemble du linéaire.

Signalons également que pour la troisième année consécutive, le HIT est intervenu sur le Rieu de Beaunez et sur le Rau de Jean Lemay à Cambron-St-Vincent.

Tableau 6 : Récapitulatif des gestions des populations de balsamine de l'Himalaya sur le bassin de la Dendre orientale

Date 2018	Population - CE	Heures*Hommes	Linéaire de CE (km)
28-juin	Ruisseau Jean Lemay- HIT	26	4,473
	Rieu de Beaunez- HIT		4,668
Total		26	9,141

- **Bassin de la Blanche**

Contrairement à 2017, la cellule de coordination du CR Dendre a pu intervenir sur la Blanche. Initialement, le HIT devait également intervenir sur la 2^e catégorie du cours d'eau mais par manque de temps, les ouvriers n'ont pas pu concrétiser ce travail. Le CRD est intervenu sur près de **3 km** durant **10 heures*hommes**. Les premières populations de balsamines sont situées Chaussée Brunehaut (après l'autoroute). Nous préconisons de poursuivre, si possible, les interventions à l'avenir.

- **Rieu du Tardin**

Pour la première année, le CRD est intervenu sur le Rieu du Tardin. Les premiers foyers ont été localisés le long du sentier des prés à l'arrière du Parc mellifère. L'intervention sur ce foyer de forte densité a permis de limiter les risques de dissémination au sein du Parc. La cellule de coordination est intervenue sur **2,6 km** du linéaire durant **12 heures*hommes**.

Bilan des gestions de balsamines

D'une manière générale, nous constatons une forte diminution des populations de balsamines, voire une éradication complète (Ruisseau du Marais et Gambermont). Les efforts fournis les années précédentes sont donc encourageants.

Au total, la cellule de coordination du CR Dendre aura consacré cette année **227 heures*hommes** à la gestion de la balsamine de l'Himalaya (dont 85 heures*hommes avec Eté Solidaire). Le linéaire géré par la cellule de coordination s'élève donc à **44,5 km** de cours d'eau (+ 33km par le SPW et HIT).

Malgré un appel à bénévoles, la cellule de coordination n'a pas pu être aidée par beaucoup de volontaires. Cependant, la présence de deux stagiaires a permis d'effectuer les gestions exposées ci-dessus.

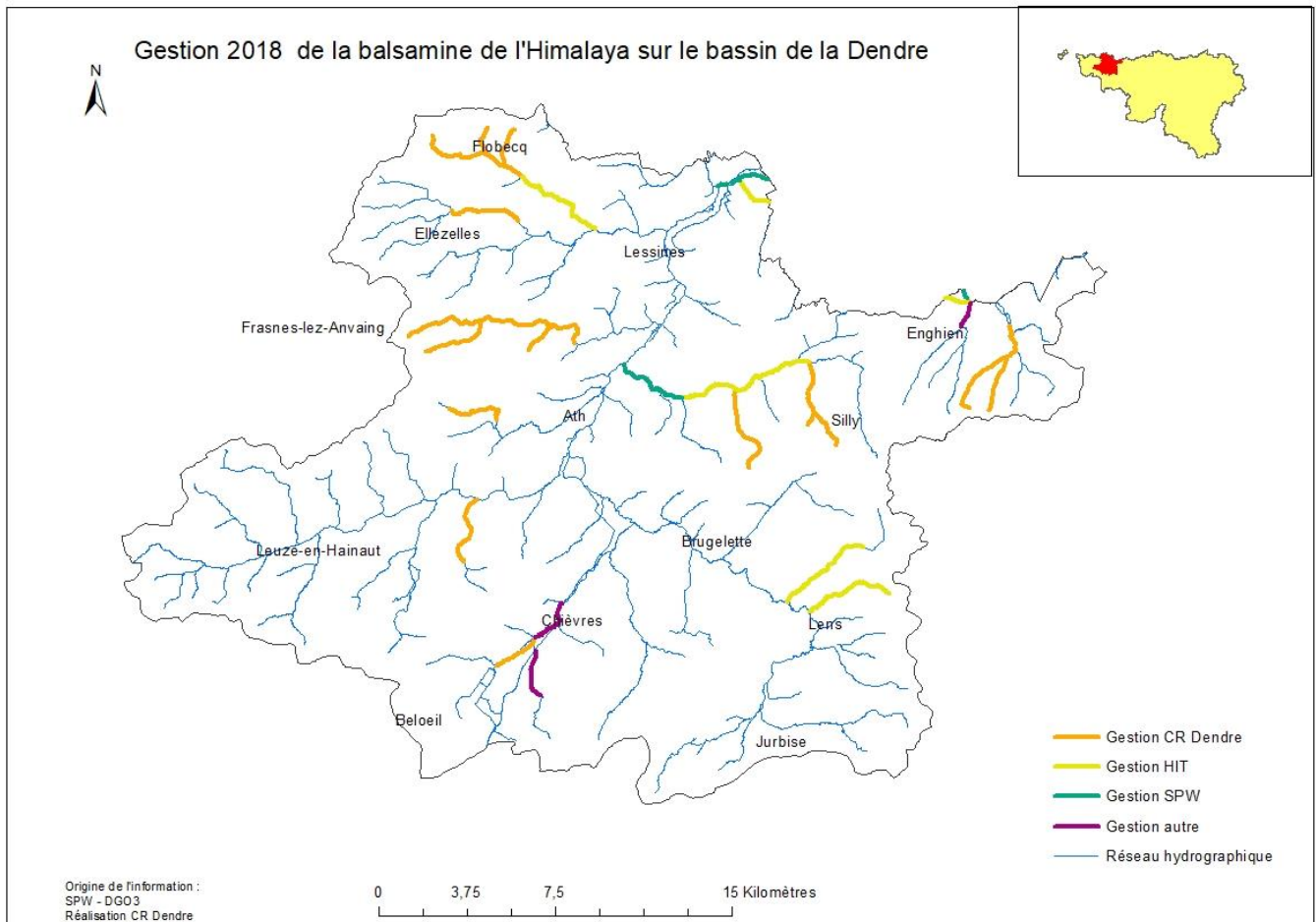


Figure 1 : Bilan des gestions de balsamine de l'Himalaya sur le sous-bassin

4. Lutte contre les plantes aquatiques invasives

- **Myriophylle du Brésil**

A la suite de la gestion réalisée en 2016 et en 2017 sur une mare privée à Bois-de-Lessines (+/- 150 m²), la cellule de coordination a effectué une gestion en 2018 (3,5 heures*hommes). Nous constatons une très forte diminution de la population. Les gestions semblent rapidement efficaces. Notons toutefois l'assèchement quasi complet de la mare en 2017 et 2018.

- **Hydrocotyle fausse renoncule**

En mars, le HIT est intervenu sur la Fontaine claire à Beloeil (7,5 heures*hommes) afin de limiter la propagation de cette invasive aquatique.

PV de la réunion de présentation du projet Vallée de la Marcq/Markevallei

Enghien, le 12 juin 2018

Présents : Amorison Marie (Contrat Rivière Dendre asbl), Andires Tom (LIFE BNIP), Bauwens Damien (SPW-DNF), Braem Martine (Amitiés Marcquoises asbl), Brassart Oger (Lessines), Bricmont Saskia (IDETA), Daumerie Marc (SPW-DNF), De Padt Guido (Geraardsbergen), Decoene Kristof (Vlaamse Milieumaatschappij), Deneyer Pierre (Galmaarden), Devleminck Philip (Amitiés Marcquoises asbl), Devriese Guy (Enghien), Eeckhout Jill (LIFE BNIP), Faucq Michel (Enghien Environnement asbl), Favier Vianney (WAPI), Goffette Julie (Contrat Rivière Dendre asbl), Jacobs Jean-Pierre (Enghien Environnement asbl), Joiris Eric (LIFE BNIP), Lecomte Julien (Hainaut Ingénierie Technique), Van de Weghe Leen (Pajottenland & Zennevallei), Merlevede Godfried (LRBPO asbl), Noldus Tim (Herne), Prové André (De Mark vzm), Scuffleire Vincent (SPW-DCENN), Van Mieghem Riet (Grenzeloze Schelde vzm).

Excusés : Allard François-Xavier (Hainaut Culture Tourisme), Dubois Marilou (Toerisme Oost-Vlaanderen vzm), Gabriel Marie-Line (Enghien Environnement asbl), Haesebeyt Wim (Toerisme Oost-Vlaanderen vzm), Lebrun Boris (ADL Lessines), Loeckx Alwin (Pajottenland & Zennevallei), Saint-Amand Olivier (Enghien), Snauwaert Boris (Oost-Vlaanderen), Versieck Katia (Toerisme Oost-Vlaanderen vzm), Wohlmutter Patrick (Oost-Vlaanderen).

1 Accueil et mot de bienvenue

Mot de bienvenue de Monsieur Guy Devriese, échevin de la ville d'Enghien.

Mot de bienvenue de Monsieur Michel Faucq (Enghien Environnement asbl).

2 Présentation du projet LIFE BNIP

Présentation du LIFE BNIP effectuée conjointement par Eric Joiris, Jill Eeckhout et Tom Andries. La présentation power point est disponible en annexe.

3 Présentation du projet Vallée de la Marcq/Markevallei

Présentation effectuée conjointement par Marie Amorison et Godfried Merlevede au nom des cinq asbl partenaires du projet (Contrat Rivière Dendre asbl, Amitiés Marcquoises asbl, Enghien Environnement asbl, Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl et De Mark vzw). La présentation power point est disponible en annexe. Les différentes réflexions qui ont été émises lors de la séance de questions-réponses qui s'en est suivi.

Les cinq asbl du projet ne demandent pas de participation financière aux communes, mais un accord de principe. Dans la réalisation pratique, toute mise à disposition d'un agent communal pour aider à la mise en place des panneaux signalétiques sera bienvenue, si elle est proposée par la commune. Il serait opportun de réaliser un dossier à soumettre aux communes pour leur présenter le projet.

Tout partenariat est le bienvenu, les cinq asbl restent ouvertes à toute proposition.

Il est rappelé que le tracé proposé à l'heure actuelle est une suggestion. Le dialogue et les interactions avec les communes sont encouragés pour déterminer au mieux le tracé définitif de la balade. De plus, les communes sont invitées à émettre toute proposition de mise en valeur du patrimoine. Le tracé pourra également faire le lien avec les balades déjà existantes. L'objectif est aussi que la balade vive au travers d'autres balades déjà existantes.

Avec le temps, un risque de dégradation des panneaux explicatifs est possible. Mais il est prévu dans le budget de produire les panneaux en double exemplaire. De plus, l'itinéraire sera disponible au moyen de prospectus.

Sous réserve d'un accord officiel, IDETA pourrait envisager d'être partenaire pour la conception des panneaux. Un outil commun pourrait être développé au niveau de la trame bleue WAPI, avec une distinction effectuée pour chacune des vallées (dont la Vallée de la Marcq). IDETA pourrait également être opérateur pour les cartes et brochures.

Il est rappelé que l'aspect bilingue est important pour les cinq asbl. De plus, le bilinguisme facilite les outils de communication.

Il est suggéré par plusieurs personnes de l'assemblée de réaliser des cartes téléchargeables ou des itinéraires via des points GPS. Cependant, l'utilisation des fonds IGN est payante dans ces différents cas de figure. Il est envisagé d'utiliser les cartes en accès libre OpenStreetMap. D'autre part, l'hypothèse de présenter les cartes via WAPI (topoguide) est suggérée (sous réserve d'accord officiel), si l'itinéraire passe par les points nœuds déjà existants. Notons cependant que les cartes ne sont pas détaillées pour la Flandre sur ces supports. Or, le projet se veut interrégional.

La balade permettra de mettre en valeur des zones Natura 2000 et des réserves naturelles. Pour se faire, un travail sur le code couleur de l'itinéraire sera réalisé. Des boucles ou chemins alternatifs seront proposés afin de découvrir un point de vue,...

Pajottenland & Zennevallei a déjà pour projet de réaliser des panneaux didactiques aux abords de la Marcq. Il serait intéressant de trouver un lien avec la balade Vallée de la Marcq car le Brabant Flamand est demandeur.

Par rapport à la longueur du trajet, les gares de chemin de fer sont intégrées dans l'itinéraire afin de permettre aux cyclistes d'écourter le trajet et/ou de revenir facilement pour le retour. Le but est d'attirer les familles et des petites boucles sont ainsi prévues.



BNIP

Belgian Nature Integrated Project

Pilootproject / Projet pilote

Vallée de la Marcq à vélo De Markvallei met de fiets

LIFE14 IPE/BE/000002 BNIP

 AGENCY
NATURE & FORESTS

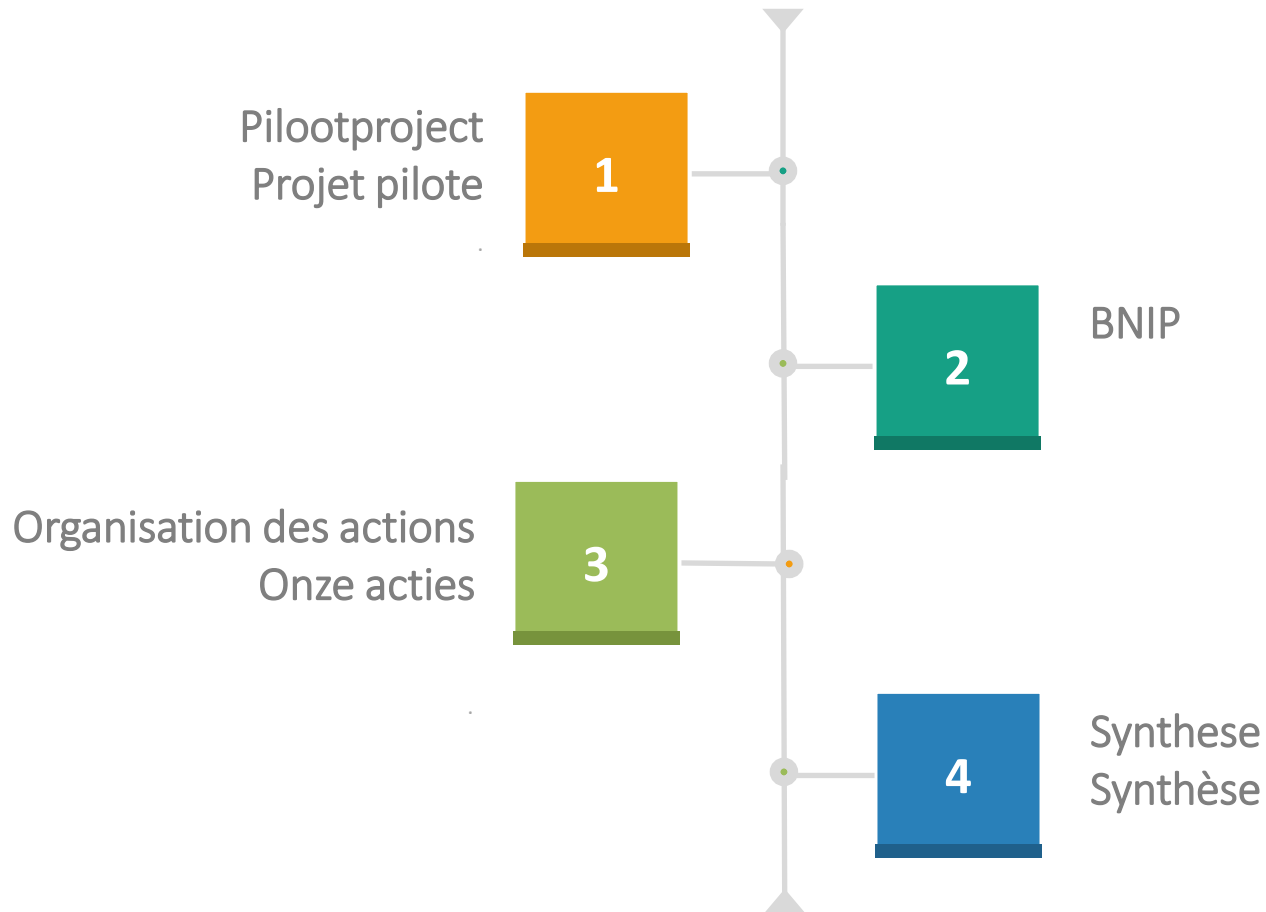
 federal public service
HEALTH, FOOD CHAIN SAFETY
AND ENVIRONMENT



Wallonie



LIFE Belgian Nature Integrated Project





PILOOTPROJECT PROJET PILOTE

Pilot project



Projet pilote



**Ook jij kan je
inzetten voor
Natura 2000!**

Onze missie

Door anderen een duwtje in de rug te geven om een eigen project op te starten, werken we samen aan de bescherming van onze Europees waardevolle natuur, ieder met z'n eigen invalshoek!



**Vous aussi pouvez
vous mobiliser
pour
Natura 2000 !**

Notre mission

En aidant les autres à lancer leur propre projet, nous contribuons ensemble à la protection de notre précieuse nature européenne, chacun selon sa propre approche !

Pilot project



Projet pilote



LIFE BNIP voorziet maximaal 15 000 euro per aanvrager en per pilootproject.

- Focus op **educatie, communicatie** of **sociale betrokkenheid**
- Bevordering **samenwerking tussen organisaties en/of regio's**
- Herstel van Europese **Natura 2000 habitats en/of soorten**
- Ontwikkelen van een **innovatief instrument** of product voor Natura 2000

LIFE BNIP prévoit un maximum de 15 000 euros par demandeur et par projet pilote.

- Centré sur **l'éducation**, la **communication** ou la **participation sociale**
- Axés sur la **coopération entre les organisations et/ou les régions**
- Visant la restauration **des habitats et/ou des espèces Natura 2000**
- Développement d'un **outil innovant** ou un nouveau produit sur Natura 2000

Pilot project



Projet pilote



Pilot project



Projet pilote



WWF-België	Kortfilms over de natuurwaarden en natuurbescherming in het Belgisch deel van de Noordzee	€ 8 500.00
------------	---	------------



Regionaal landschap Meetjesland	LIFE Animated	€ 15 000.00
Regionaal Landschap Zuid-Hageland	Vlieg mee met de grauwe kiekendief	€ 10 075.00
Limburgs landschap vzw	Uitkijken over de Ballewijers	€ 15 000.00
Natuurhulpcentrum Opglabbeek vzw	Wildlife in België en Europa: hun routes ontrafeld dankzij GPS	€ 6 440.00




ASBL Contrat Rivière Dendre	Vallée de la Marcq/Markevallei	€ 15 000.00
Empreintes asbl animatrice du Crie de Namur	Carrière de grand intérêt biologique en mode TIC au service d'un quartier précarisé	€ 15 000.00
Stéphane Delogne	Des prés humides à savourer	€ 15 000.00

Pilot project



Projet pilote

 Waarom lanceerde BNIP
deze oproep voor
projecten?

 Pourquoi le BNIP lance t'il
cet appel à projet?



BNIP

Le projet



Het project



L'Instrument Financier Européen

Fond européen pour le
financement de projets
environnementaux

Europees fonds voor de
financiering van
milieuprojecteneen



Belgium Nature Integrated Project

un projet stratégique pour
atteindre les objectifs de Natura
2000 et les Objectifs de
Conservation Européenne

strategisch project om de doelen
van Natura 2000 en de Europese
Natuurdoelen te behalen

Les objectifs



De doelstellingen



1. Implémenter la législation Européenne
2. Mobiliser des fonds EU existant
3. Impliquer des acteurs / partie-prenante

1. Europese wetgeving implementeren
2. bestaande EU-middelen mobiliseren
3. Actoren en belanghebbenden betrekken

Les partenaires

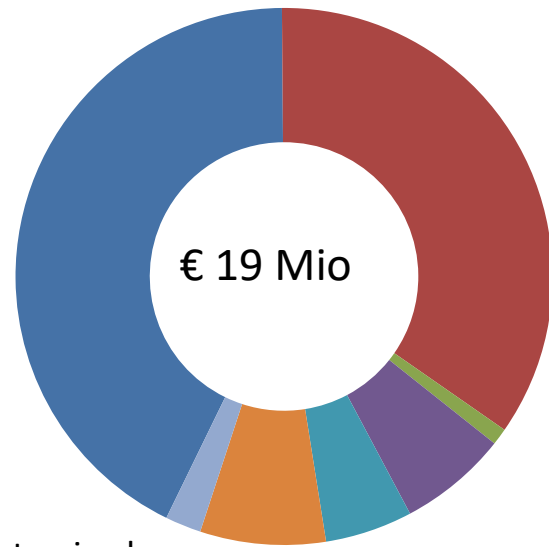


De partners

60% EU
40% region



ANB
43%



€ 19 Mio

SPW/DGO3
35%

FPS
1%

Inverde
6%



Natagriwal
2%



Natagora
8%



Natuurpunt
5%





ORGANISATION DES ACTIONS ONZE ACTIES

Het beheer van Natura 2000



Natura 2000-Operationeel Programma

- Implementatie N2000 beleid
 - Programmacyclus
 - Kader voor concrete realisaties
- ➔ **Vlaamse instandhoudingsdoelstellingen**



Beheerplannen voor N2000- locaties

- Beheerplannen voor 240 N2000 sites
 - Implementeren van pilootprojecten in 18 N2000 sites
- ➔ **Waalse instandhoudingsdoelstellingen**



La gestion de Natura 2000

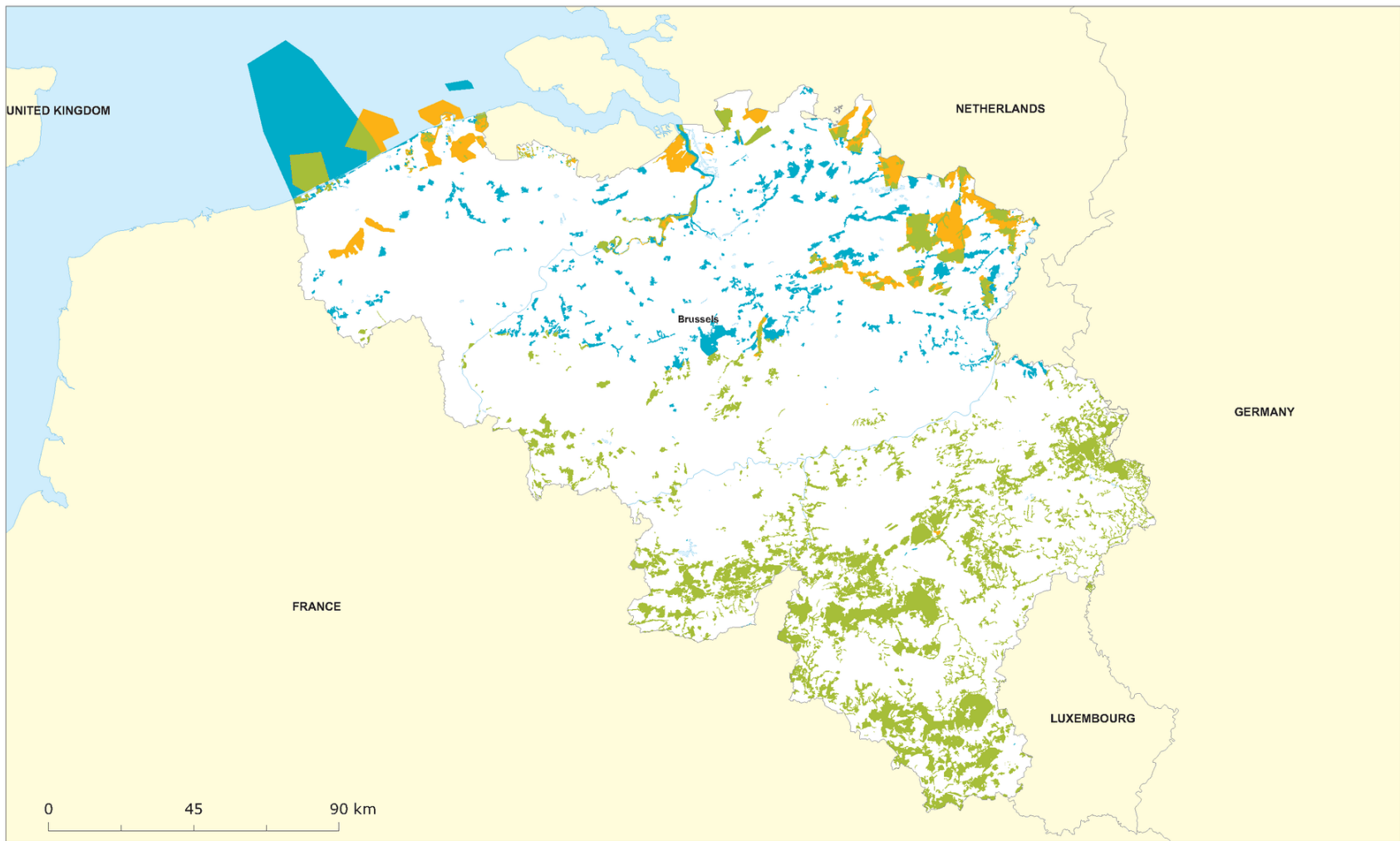


Programme Natura 2000 opérationnel

- Mise en oeuvre de la politique N2000 flamande
 - Cycle de programmation
 - Encadrement des réalisations concrètes
- ➔ **Objectifs de conservation flamands**

Plans de gestion pour les sites N2000

- Rédaction de plan de gestion pour les 240 sites N2000 wallons
 - Mise en oeuvre de sous forme de plan pilotes dans 18 sites N2000
- ➔ **Objectifs de conservation wallons**



Natura 2000 – Birds and Habitats Directives Belgium

Site type

- Birds Directive sites (SPA)
- Habitats Directive sites (pSCI, SCI, SAC)
- Sites – or parts of sites – proposed or designated under both Directives



European Environment Agency



Source :
 - NATURA 2000 - DG ENV, compiled from databases from the Member States.
 - © EuroGlobalMap - eurogeographics.
 - Settlements - DG ESTAT.

Validity of NATURA 2000 data for: Belgium. National dataset situation End 2017.
 Projection: Lambert Azimuthal Equal Area.

Plans d'actions espèces et habitats N2000



N2000-soorten en habitats actieplannen



Programmes de protection d'espèces en Flandre

- min. 13 PPE
 - Implementation de 5 PPE
- ➔ **Objectifs de conservation Flamands**



Plans d'actions pour certains habitats et espèces N2000 :

- Sur toute la Wallonie
 - Dans et hors N2000
- ➔ **Objectifs de conservation wallons**



Soortenbeschermingsprogramma's N2000 :

- min. 13 SBPs
 - Toepassing van 5 SBPs op het terrein
- ➔ **Vlaamse instandhoudingsdoelstellingen**

Actieplannen voor bepaalde N2000 habitats en diersoorten :

- Over heel Wallonië
 - Binnen en buiten N2000
- ➔ **Waalse instandhoudingsdoelstellingen**

Training en vaardigheden verbeteren



Formation et amélioration des compétences



Training van overheidsdiensten en belanghebbenden

- E-tools, trainingen, Naturavan
- Kennis en betrokkenheid vergroten



Training van overheidsdiensten en belanghebbenden

- Administratieve procestrainingen
- Technische en operationele trainingen



Formation des services de l'administration et des parties prenantes

- E-tools, formations, Naturavan
- Amélioration de savoir-faire et participation

Formation des services de l'administration et des parties prenantes

- Formations process administratifs
- Formations techniques et opérationnelles



Communication



Méthodes de communication:

- Plan de communication
- Kompasnaalden, site webs, films, ..
- La mise en réseau



- Plan de communication BNIP en Wallonie
- Plans d'action espèces et habitats Natura 2000
- Plans de gestion Natura 2000



Communicatie



Verschillende communicatietools:

- Communicatieplan
- Kompasnaalden, websites, filmpjes, ..
- Netwerking

- Communicatieplan BNIP in Wallonië
- Plans d'action espèces et habitats Natura 2000
- Plans de gestion Natura 2000

Technische en IT- hulpmiddelen



Outils techniques et informatiques



CMSI:

- Software pakket
- Beheerplannen in databank
- Door & voor natuurbeheerders, gestoeld op adaptief beheer



Ontwikkeling van management IT- hulpmiddelen:

- Harmoniseren van biologische DB
- hulpprogramma voor het beheer van administratieve processen



CMSI:

- Software
- Plans de gestion dans une base de données
- Pour les gestionnaires, basé sur adaptive management

Développement d'outils informatiques de gestion:

- Homogénéisation des BD biologiques
- Création d'un outil de gestion des processus administratifs

Implémentation et actions concrètes



Implementatie en concrete acties



		Aquisition	Convention
Habitats	2330	Pelouse à corynéphore des sables continentaux	4 ha
	4010	Landes humides	1 ha
	7150	Végétation des tourbes dénudées	
	4030	Landes sèches	8 ha
	5130	Fourrés à genévrier commun	
	6120	Pelouse calcaires des sables xériques	9 ha
	6230	Nardaies	3 ha
	6410	Prairies humides oligotrophes à molinies	1 ha
	6510	Prairies de fauches mésophiles	15 ha
	6520	Prairies de fauches submontagnardes	
	7230	Tourbières basses alcalines	
	91E0	Forêts alluviales	
		Cordon rivulaire	
	Espèces	1882	Brome épais
1308		Barbastelle d'Europe	
		Amphibiens	
		Busards	
1831		Flûteau nageant	
1193	Sonneur à ventre jaune		



	Locatie	Soorten	Doelen
Habitats	Rode Del	Grote modderkruiper Roerdomp	25 ha
		Gladde slang	
	Dommelvallei	Knoflookpad - 6230 - 3130	
Soorten		Hamster	75 ha
		Grauwe kiekendief	87,5 à 125,5 ha
		Kwartelkoning	312 à 612 ha
		Knoflookpad	3 à 4 ha
		Roerdomp	450 à 612 ha



Biologische monitoring en studies van het wettelijk kader



Monitoring biologique et études du cadre légal



Ecohydrologische studies



Études sur des enjeux hydrologiques

Evaluatie van het juridisch kader in Wallonië

- impact op de biodiversiteit
- impact op sociaal-economische activiteiten



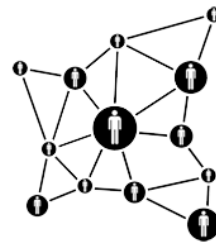
Évaluation du cadre légal en Wallonie

- impact sur la biodiversité
- impact sur les activités socio-économiques



SYNTHESE
SYNTHÈSE

Synthese



Synthèse



➤ **BNIP = pilot project**



➤ **BNIP = projet pilote**

- ✓ **Leren** op basis van feedback
- ✓ implementatie **innovatieve processen**
- ✓ Netwerk van **N2000 actoren**



- ✓ **Apprendre** sur base de retour d'expérience
- ✓ Mettre en place de **processus innovants**
- ✓ Développer un **réseau d'acteurs de N2000**

➔ **Implementatie van N2000 stroomlijnen**

➔ **Améliorer la gestion de N2000**



BNIP

Bedankt!

Merci!



Balade cycliste interrégionale
Vallée de la Marcq
Interregionale fietstocht
door de Markvallei

LIFE Belgian Nature Integrated Project (LIFE BNIP)



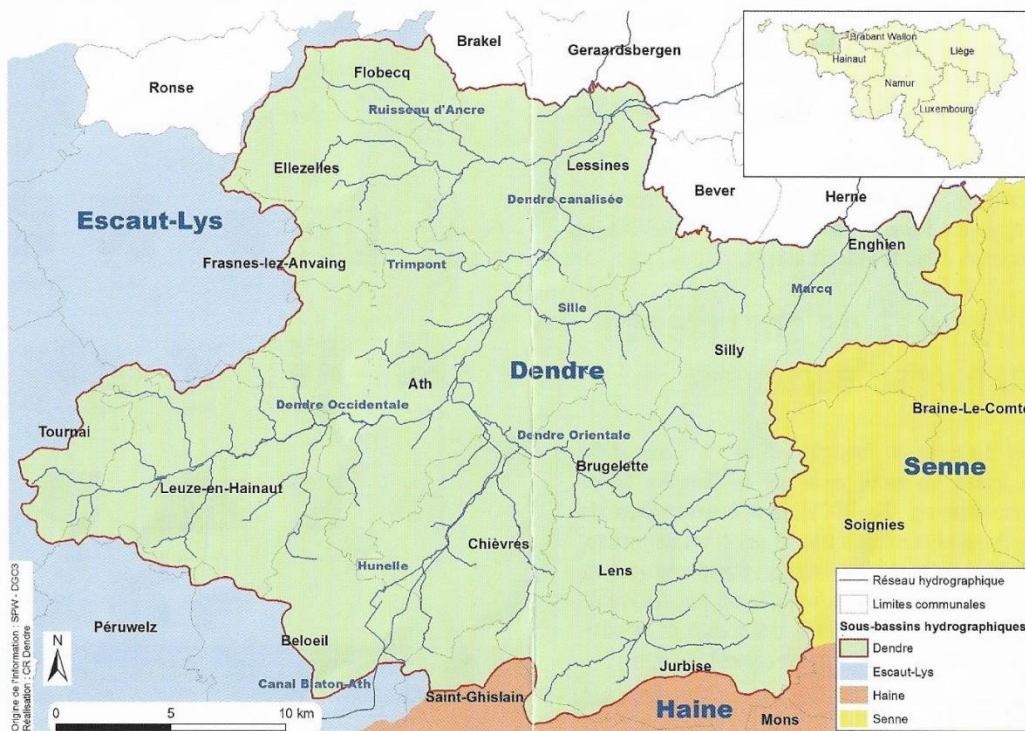
Plan

- **Life BNIP**
 - **Projet « Vallée de la Marcq » / Project « Markevallei »**
1. Cinq associations partenaires / Vijf partners
 2. Les Objectifs / De doelstellingen
 3. Lien avec le « Projet stratégique Pays de le Dendre »
Link met het « Strategisch project Denderland »
 4. Actions prévues / Geplande acties
 5. Partenariats attendus / Verwachte partnerschappen
 6. Résultats attendus / Verwachte resultaten
 7. Planning
 8. Budget



1. Cinq partenaires - Vijf partners ASBL / VZW

Contrat Rivière Dendre asbl



Concertation entre les différents acteurs de l'eau du bassin.

Mise en œuvre d'un programme d'actions afin de **protéger, restaurer** et **valoriser** les cours d'eau et leurs abords.

Overleg tussen de verschillende actoren van het rivierbekken.

Uitwerken van een actieprogramma met als doel de waterlopen en hun oevers te **beschermen** en te **herstellen**.

Dendre
Contrat de rivière

1. Cinq partenaires - Vijf partners ASBL / VZW

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl



La LRBPO œuvre depuis 1922 pour l'étude et la protection de la faune sauvage.

Ses objectifs:

- Aider la faune sauvage en danger,
- Militer pour améliorer la législation de protection de la biodiversité,
- Sensibiliser à l'environnement,
- Préserver la nature (la LRBPO possède une vingtaine de réserves naturelles).

Het Koninklijk Belgisch Verbond voor de Bescherming van de Vogels vzw.

Doelstellingen:

- De bedreigde wilde fauna ter hulp komen,
- IJveren voor de verbetering van de wetgeving ter bescherming van de biodiversiteit,
- Gevoelig maken voor het leefmilieu,
- De natuur beschermen (het KBVBV is eigenaar van een twintigtal natuureservaten).



1. Cinq partenaires - Vijf partners ASBL / VZW

v.z.w. De Mark



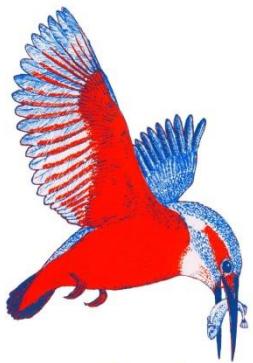
- Développer des réserves éducatives,
- Conserver, protéger la nature et gérer les paysages,
- Possibilité d'acquérir une propriété.

L'association gère 3 réserves en collaboration avec Natuurpunt :

- Terreinen uitbouwen tot natuur- en educatieve reservaten,
- Inzet voor natuurbehoud, natuurbescherming en landschapsbeheer,
- Eventueel verwerven van eigendom.

Vzw De Mark beheert samen met de vzw Natuurpunt de drie natuurreservaten :

- Markvallei
- Kluysbos
- Hof ten Berg



v.z.w. De Mark

Natuur- en Milieuvereniging
Galmaarden - Herne - Bever

1. Cinq partenaires - Vijf partners ASBL / VZW

Enghien Environnement asbl / Leefmilieu Edingen vzw



- Analyser la qualité des cours d'eaux,
- Organiser et animer des activités nature : le cercle horticole, la foire aux plantes à Petit Enghien, la fête de la pomme et du miel,
- Organiser l'opération batraciens au bois du Strihoux,
- Contribuer à l'atlas botanique.

- De waterkwaliteit van de waterlopen analyseren

- Natuuractiviteiten promoten en organiseren : rond tuinen, plantenruilbeurs in Lettelingen, appel - en honingfeest

- Amfibieënoverzetacties aan het Strihouxbos

- Meewerken aan de plantenatlas



1. Cinq partenaires - Vijf partners ASBL / VZW

Amitiés Marcquoises asbl

Staatsnatuurreservaat Terneppe te Mark-Labliau (DNF)

Réserve naturelle domaniale de Terneppe à Marcq-Labliau
(DNF)



- Développer le maillage écologique à Marcq,
 - Sensibiliser à l'environnement ,
 - Gérer les sites naturels (Terneppe, Zone refuge IPALLE, ZIT...),
 - Inventorier et protéger les chauves-souris,
 - Animer la Nuit Européenne des Chauves-souris au parc d'Enghien.
-
- Ontwikkelen van Ecologisch Netwerk te Mark
 - De natuurgebieden beheren (o.a. Terneppe)
 - De vleermuizen inventariseren en beschermen
 - De nacht van de Vleermuizen animeren in het park van Edingen

2. Les Objectifs / De doelstellingen

Mise en valeur de la Vallée de la Marcq, par le biais d'un itinéraire cycliste interrégional

Belangstelling wekken voor de vallei van de Mark door middel van een interregionaal fietsparcours



- **Objectifs environnementaux / Leefmilieudoelstellingen**

Avant tout, un projet de sensibilisation UNIQUE des habitats et espèces (animales et végétales) Natura 2000 !

Op de eerste plaats een UNIEK sensibiliseringsproject voor de Natura 2000 habitats en soorten (dieren en planten) !

Mise en valeur de **4 sites Natura 2000** :

De aandacht trekken op **4 NATURA 2000 sites** :

- BE 32005 Vallées de la Dendre et de la Marcq à Lessines (Prés Rosières / Rietbeemd),
- BE 2300007-17 west-Markevallei in Galmaarden en Geraardsbergen
- BE 2400009-6 Markevallei in Tollembeek en Herne,
- BE 32006 Bois d'Enghien et de Silly à Enghien et Silly.

2. Les Objectifs / de doelstellingen

Mise en valeur de la Vallée de la Marcq, par le biais d'un itinéraire cycliste interrégional :

De aandacht trekken op de vallei van de Mark door middel van een interregionaal fietsparcours :

- Objectifs environnementaux /
Leefmilieudoelstellingen

Mise en valeur des **espèces** Natura 2000 présentes dans la vallée

De aandacht trekken op de **Natura 2000** soorten

Alcedo atthis, (espèce emblématique de la vallée)
(symbool van de vallei)

Triturus cristatus

Pipistrellus pipistrellus

Dryocopus martius

Luscinia svecica

Casmerodius alba

...



2. Les Objectifs / de doelstellingen

Mise en valeur de la Vallée de la Marcq, par le biais d'un itinéraire cycliste interrégional :

De aandacht trekken op de Vallei van de Mark, door middel van een interregionaal fietsparcours :

- Objectifs environnementaux /
Leefmilieudoelstellingen

L'itinéraire parcourt ou passe à proximité de zones naturelles de conservation:

Het parcours doorkruist of bevindt zich in de buurt van natuurbeschermingsprojecten:

- La réserve bi-communautaire Prés Rosières - Rietbeemd (site protégé 6653 et SGIB 207),
Het taalgrensoverschrijdend natuurreservaat De Rietbeemd te Geraardsbergen en Lessen,
- Les Bras morts de la Marcq (site protégé 6394),
- De natuurreservaten Markevallei, Kluysbos et Hof ten Berg te Galmaarden en Herne,



Labliau et Terneppe



2. Les Objectifs / de doelstellingen

Mise en valeur de la Vallée de la Marcq, par le biais d'un itinéraire cycliste interrégional :

De aandacht trekken op de Vallei van de Marke, door middel van een interregionaal fietsparcours :

•Objectifs environnementaux / Leefmilieudoelstellingen

L'itinéraire parcourt ou passe à proximité de zones naturelles de conservation:

Het parcours doorkruist of bevindt zich in de buurt van natuurbeschermingsprojecten:

- Het natuurreservaat Vallei van de Mark en Schiebeek in Herne
- Het natuurreservaat “ Nechelputbos” in Herne,
- La réserve domaniale de la Vallée de la Marcq (site protégé 6568 et SGIB 2728).
- Le Parc d'Enghien (SGIB 283).



Parc communal d'Enghien
Het gemeentelijk park van Edingen

2. Les Objectifs / de doelstellingen

Mise en valeur de la Vallée de la Marcq, par le biais d'un itinéraire cycliste interrégional

De aandacht trekken op de Vallei van de Mark, door middel van een interregionaal fietsparcours

- **Objectifs culturels**

Découverte de la Marcq, son tracé (source, embouchure), ses méandres reconnectés, ses moulins et le dernier gué.



Driscartmolen

- **Culturele objectieven**

Ontdekking van de Marke, haar loop (bronnen, monding), haar herstelde meanders, haar watermolens, en haar laatste doorwaadbare plaats.



Heetveldemolen

2. Les Objectifs / de doelstellingen

Mise en valeur de la Vallée de la Marcq, par le biais d'un itinéraire cycliste interrégional :

De aandacht trekken op de Vallei van de Mark, door middel van een interregionaal fietsparcours :

- **Objectifs culturels**

Découverte de la Marcq, son tracé (source, embouchure), ses méandres reconnectés, ses moulins et le dernier gué.



- **Culturele objectieven**

Ontdekking van de Marke, haar loop (bronnen, monding), haar herstelde meanders, haar watermolens, en haar laatste doorwaadbare plaats.



Wielantmolens

2. Les Objectifs / de doelstellingen

Mise en valeur de la Vallée de la Marcq, par le biais d'un itinéraire cycliste interrégional :

De aandacht trekken op de Vallei van de Mark, door middel van een interregionaal fietsparcours :

- **Objectifs culturels**

Découverte de la Marcq, son tracé (source, embouchure), ses méandres reconnectés, ses moulins et le dernier gué.



Sint Waltrudismolen (Herne)

- **Culturele objectieven**

Ontdekking van de Marke, haar loop (bronnen, monding), haar herstelde meanders, haar watermolens, en haar laatste doorwaadbare plaats.



2. Les Objectifs / de doelstellingen

Mise en valeur de la Vallée de la Marcq, par le biais d'un itinéraire cycliste interrégional

De aandacht trekken op de Vallei van de Mark, door middel van een interregionaal fietsparcours



- Objectifs économiques

Nouvel atout pour attirer les adeptes de vélo, du tourisme d'un jour et les amoureux de la nature.

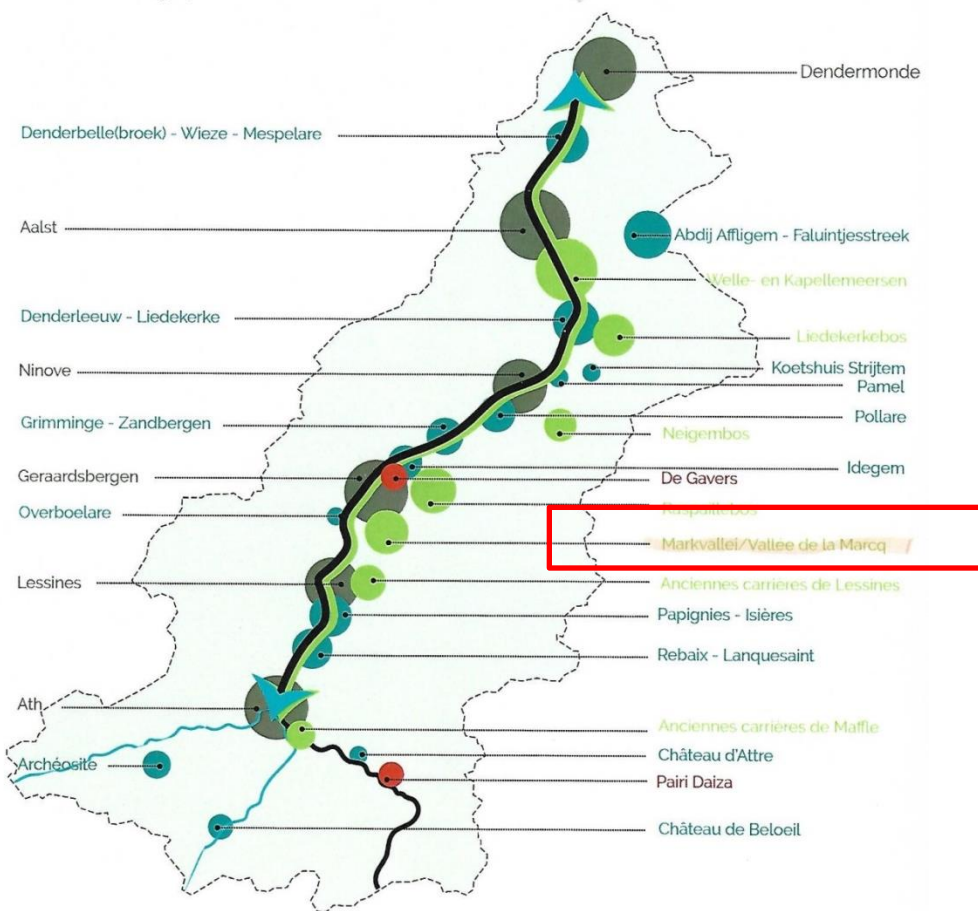


- Economische objectieven

Nieuwe troef om zacht fietstoerisme en natuurliefhebbers aan te trekken.

3. Lien avec le Projet stratégique Pays de le Dendre Strategisch project Dendreland

Belevingspolen - Pôles d'attractions



De Dender als verbindende groen-blaauwe as
La Dendre comme fil connecteur vert et bleu

Typologie belevingspolen
Typologie pôles d'offres et d'attractions

- Dendersteden - Villes de la Dendre
- Erfgoed en natuur - Patrimoine et nature
- Natuur en landschap - Nature et paysage
- Recreatie - Loisirs

La Vallée de la Marcq figure parmi le pôle d'attraction « Nature et Paysage » du Val de Dendre.

De Markevallei is één van de belevingspolen « Natuur en Landschap » van het Dendervalleiproject.

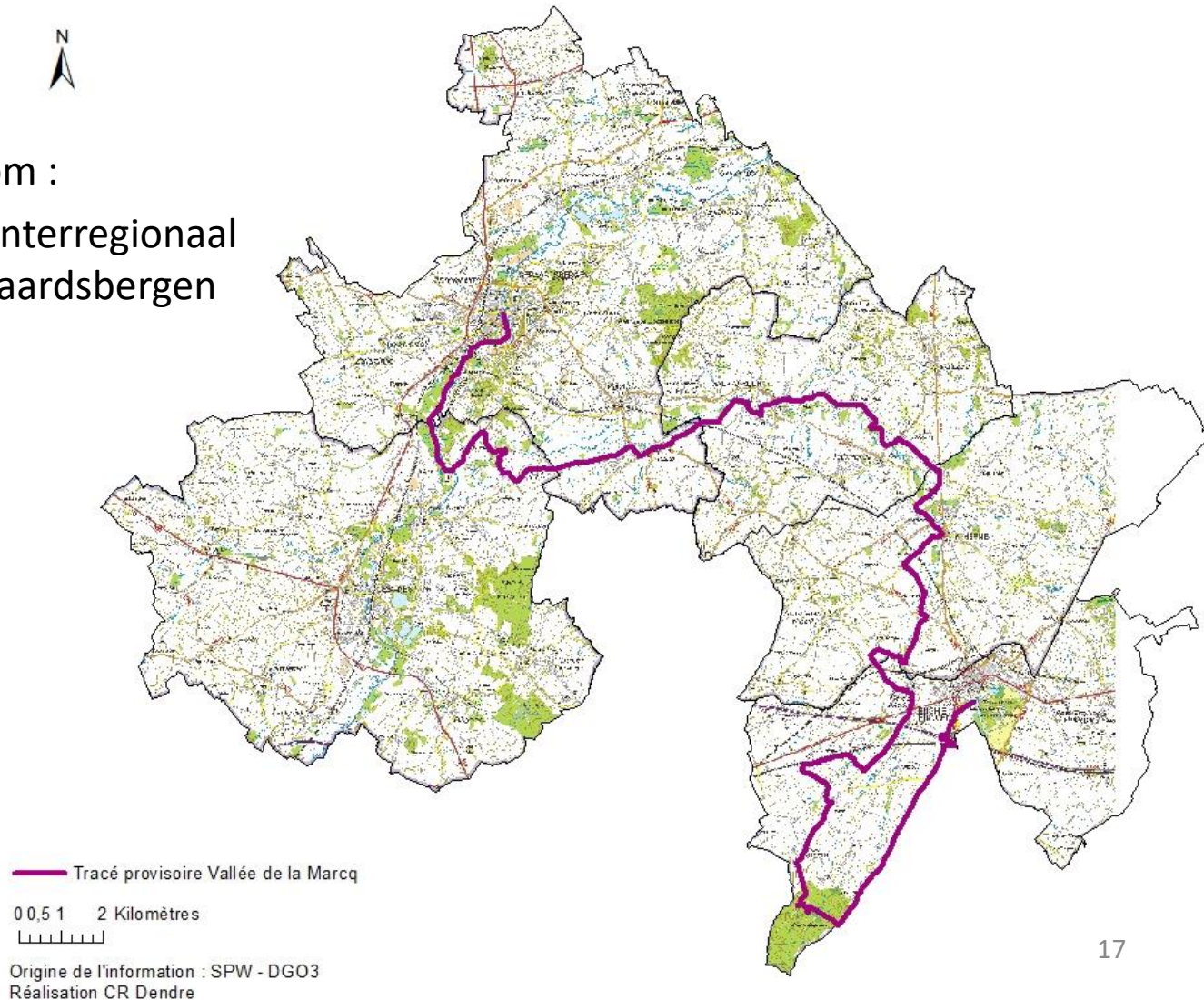
4. Actions prévues / Geplande acties

Concrètement le projet porte sur :

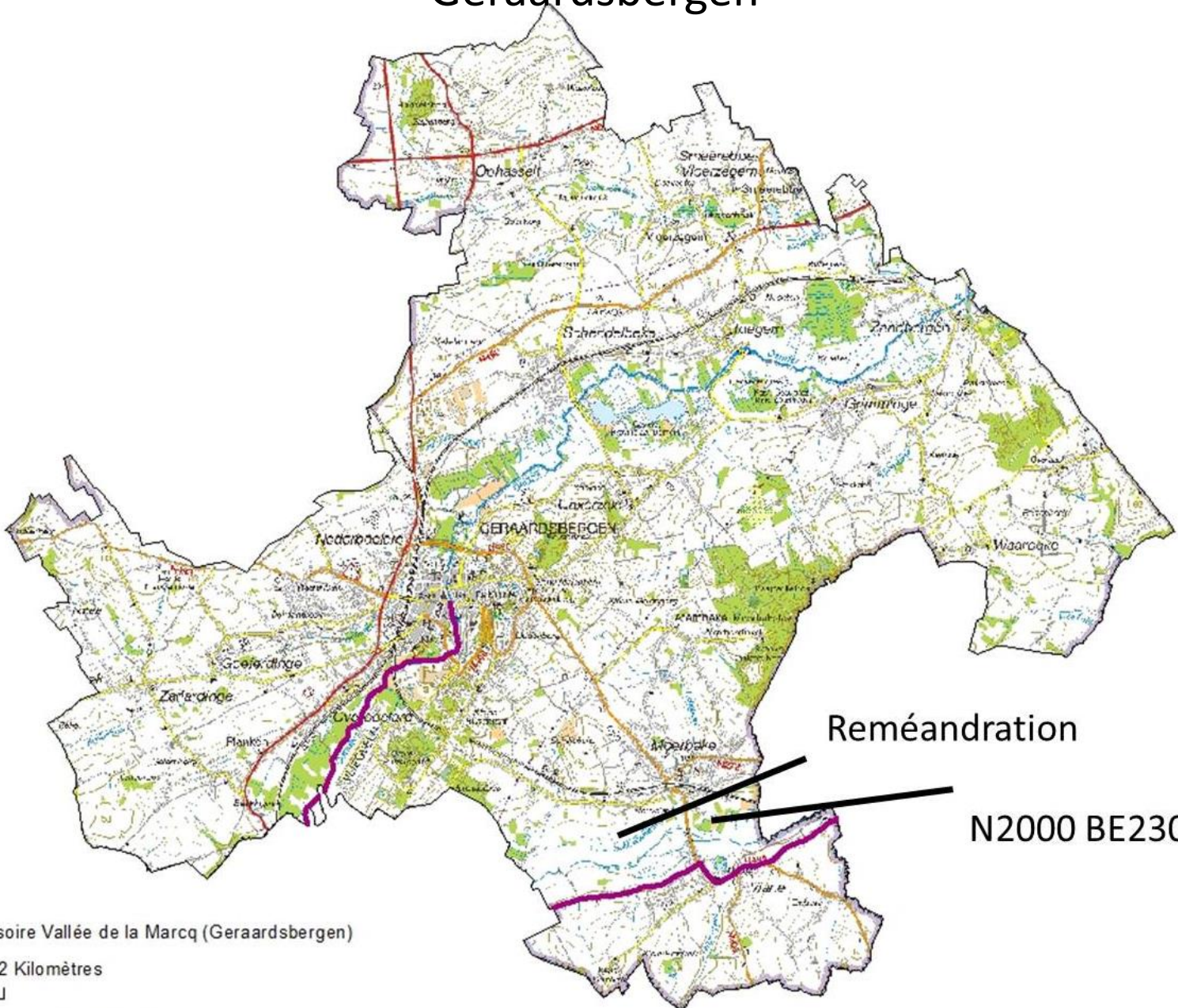
- La création d'un itinéraire cycliste interrégional allant de Grammont à Enghien.

Meer bepaald gaat het om :

- De oprichting van een interregionaal fietsparcours tussen Geraardsbergen en Edingen.



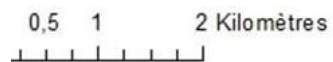
Geraardsbergen



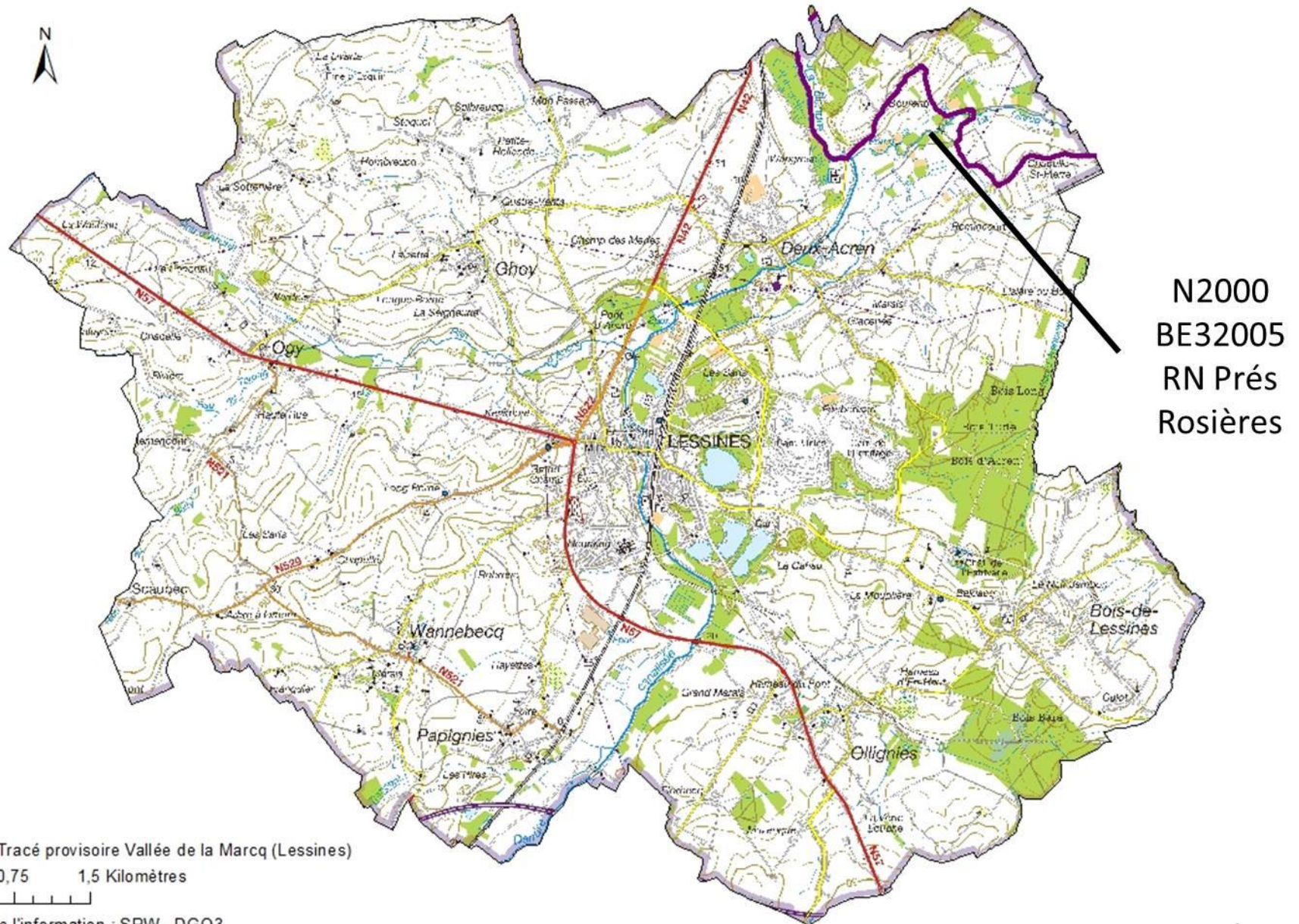
Reméandration

N2000 BE2300007

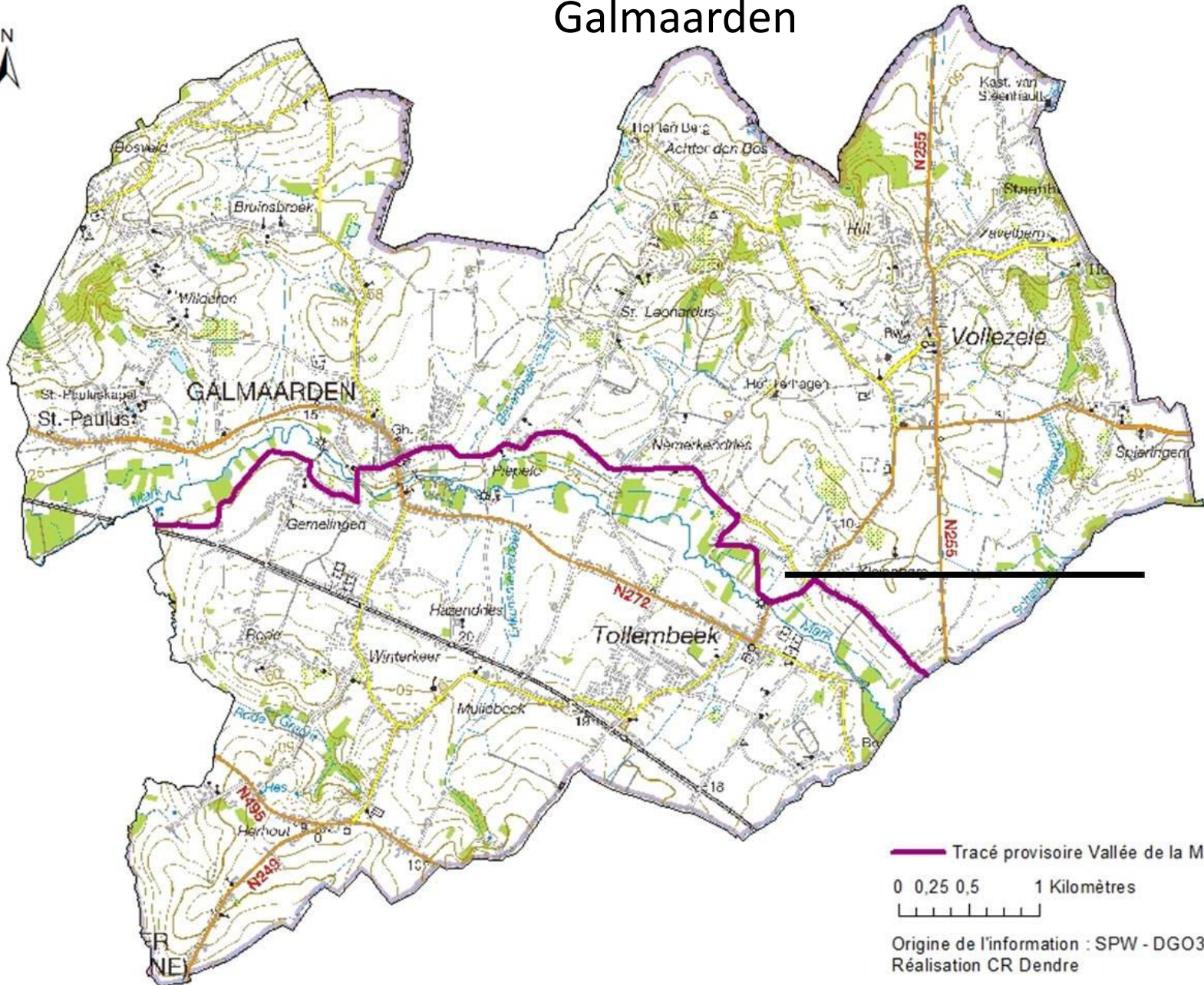
Tracé provisoire Vallée de la Marcq (Geraardsbergen)



Lessines

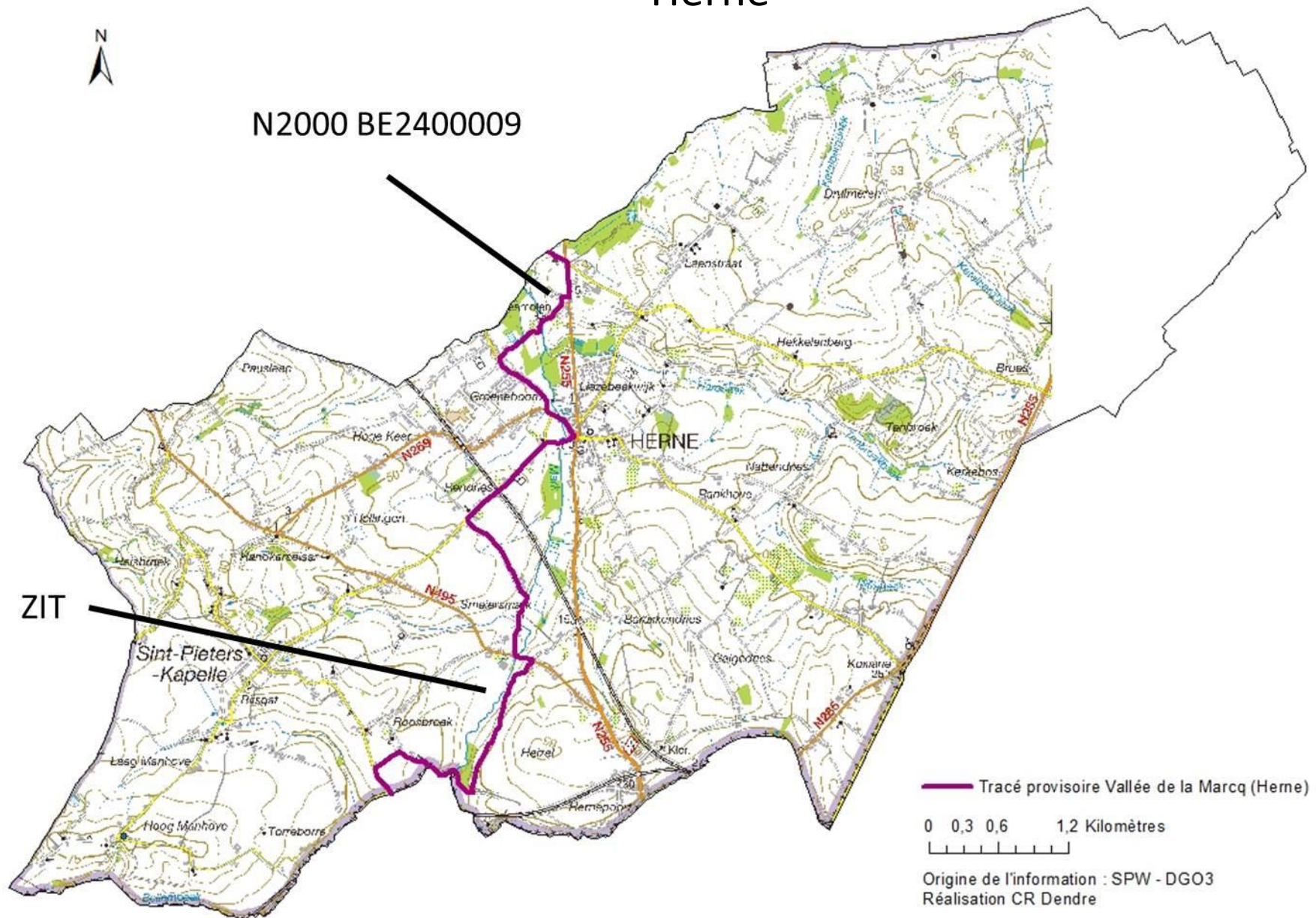


Galmaarden



ZIT

Herne



Enghien

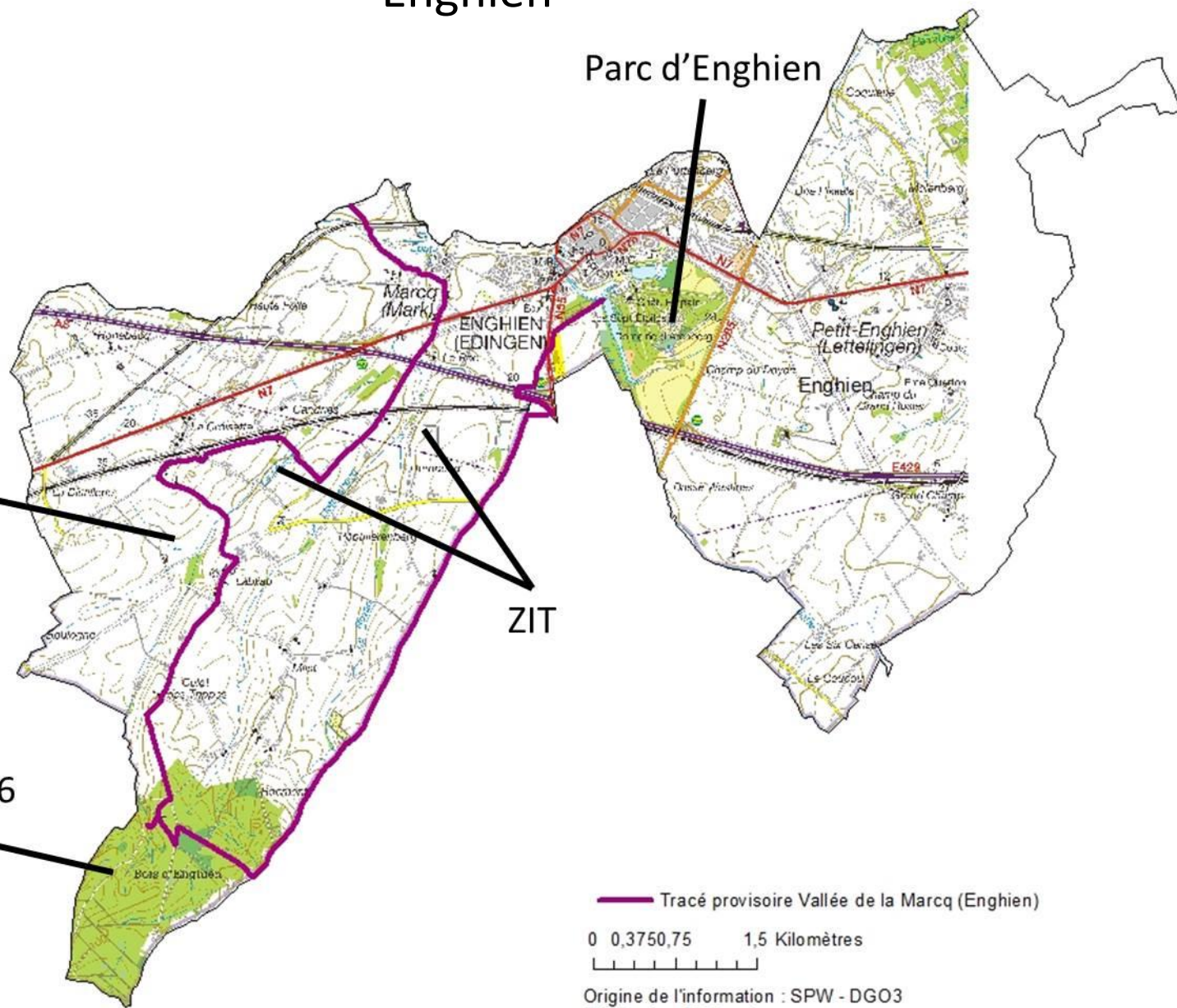


Parc d'Enghien

RN Vallée de la
Marcq

N2000 BE32006

ZIT



Tracé provisoire Vallée de la Marcq (Enghien)

0 0,375,75 1,5 Kilomètres



Origine de l'information : SPW - DGO3

Réalisation CR Dendre

4. Actions prévues / Geplande acties

- La création de cartes bilingues destinées aux randonneurs.
- Le balisage du parcours par des panneaux inoxydables.
- Uitgave van tweetalige kaarten voor de fietsers.
- Afbakenen van het parcours met inoxpanelen.



4. Actions prévues / Geplande acties

- La création et la pose de panneaux d'information (bilingues) sur les sites et les espèces Natura 2000.

De realisatie en plaatsing van (tweetalige) informatieborden op de sites met o.a. de Natura 2000 soorten.

- Organiseren van een openstellingsdag. Organisation d'une journée d'inauguration.

- Organisation chaque année à tour de rôle d'une balade guidée par les associations impliquées dans le projet. Jaarlijks beurtelings organiseren van een door de betrokken partners geleide wandeling.



5. Partenariats attendus/ Verwachte partnerschappen

Mise en place de groupes de travail impliquant :

- Les communes,
- Les entités touristiques,
- D'autres associations de la vallée (naturalistes, randonneurs...).

Uitbouw van werkgroepen met:

- De gemeenten,
- De toeristische diensten,
- Andere gebruikers van de vallei (natuurliefhebbers, wandelaars ...).



6. Résultats attendus / Verwachte resultaten

- Elaboration de l'itinéraire définitif en accord avec les communes

Vastleggen van het definitieve parcours in overleg met de gemeenten

- Réflexion avec les entités touristiques sur le balisage (Nouveaux panneaux? Identification du parcours « Vallée de la Marcq » sur les panneaux « Point nœud » existants? Autres idées...?)

Overleg met de verschillende toeristische diensten m.b.t. de precieze afbakening (Nieuwe borden? Aanbrengen van het parcours « Vallei van de Marke » op de bestaande « Knooppunt »borden? Andere ideeën?)

- Accord de principe validé par le Conseil communal pour septembre 2018



Approuver la participation et l'implication de la commune à ce projet

Principeakkoord vastgelegd door de Gemeenteraad voor september 2018



Goedkeuren van het betrekken van de gemeente bij, en deelname aan dit project

- Reconnaissance et promotion du parcours par les entités touristiques

Erkenning en promotie van het parcours door de toeristische diensten

- Appropriation du projet par les communes et les entités touristiques

Overname van het project door de gemeenten en toeristische diensten

7. Planning

- Juillet 2018: Approbation du parcours définitif par les communes
- Septembre 2018: Conception graphique des panneaux (balisage et information)
- Octobre 2018: Commande des panneaux
Conception graphique des cartes
- Décembre 2018: Commande des cartes itinéraire
- Mars- Avril 2019: Pose des panneaux et distribution des cartes
- Mai 2019: Inauguration du parcours

- Juli 2018: Goedkeuring van het definitieve parcours door de gemeenten
- September 2018: Grafische realisatie van de borden (bewegwijzering en informatie)
- October 2018: Bestelling van de borden
Opmaak van de kaarten
- December 2018: Bestelling parcourskaarten
- Maart-April 2019: Plaatsen borden en verdeling der kaarten
- Mei 2019: Openingsevenement parcours

8. Budget

• Panneaux de balisage / bewegwijzeringsborden	2640 €	
• Poteaux galvanisés / gegalvaniseerde paaltjes		1560 €
• Brides de fixation/ Bevestigingen		320 €
• Pupitres d'information / Informatietafels		9680 €
• Conception graphique des panneaux/ Grafische opmaak van de panelen		200 €
• Conception graphique des brochures/ Grafische opmaak van de brochures		100 €
• Impression brochures/ Drukken van de brochures		500 €
		TOTAL / TOTAAL 15.000 €



MERCI de votre attention
DANK voor uw aandacht

PV de la réunion de concertation pour le projet Vallée de la Marcq/Markvallei

Lessines, le 7 août 2018

Présents : Brassart Oger (Lessines), Devleminck Philip (Enghien Environnement asbl), Devriese Guy (Enghien), Goffette Julie (Contrat Rivière Dendre asbl), Lebrun Boris (Lessines), Merlevede Godfried (LRBPO asbl), Prové André (De Mark vzm), Vandebussche François (Enghien).

Excusés : Bricmont Saskia (Ideta), Debruyne Raphaël (Lessines), Gabriel Marie-Line (Enghien Environnement asbl), Lecomte Julien (HIT), Thèves Gérard (Action Nature asbl).

1 Elaboration du tracé définitif de la balade

Le tracé provisoire de la balade a été passé en revue pour les communes de Lessines et d'Enghien. Le tracé a été comparé aux « points nœuds » déjà existants des itinéraires cyclistes (disponibles sur le site internet de WAPI). Les supports distribués à la réunion sont disponibles en annexe.

Pour Lessines, le trajet suit l'itinéraire « points nœuds ». Pour Enghien, certains écarts sont faits et justifiés. La fin de la balade sera adaptée suite aux remarques de la commune. Les plaquettes d'itinéraire pourraient être apposées sur les poteaux déjà existants des « points nœuds » (sous réserve d'une autorisation). Il est rappelé que s'il manque des poteaux de support, le financement sera à la charge des asbl partenaires.

Il est proposé de dessiner un trajet vers les 5 villes dans un aspect différent de la balade le long de la Marcq (Geraardsbergen, Lessines, Galmaarden, Herne et Enghien). L'idée est de proposer au cycliste de visiter les villes le long de la balade, ou de partir de n'importe quel endroit pour commencer sa balade.

2 Listing du patrimoine à mettre en évidence

Les communes sont sollicitées afin de connaître les lieux à mettre en évidence sur la carte de la balade. D'un point de vue pratique, les zones d'intérêts seront mises en évidence par un petit symbole sur la carte. L'objectif est de ne pas surcharger le visuel. Il s'agit du patrimoine naturel, paysager et du bâti lié à l'eau.

Pour Lessines, les zones naturelles déjà retenues sont l'embouchure de la Marcq, la Réserve Naturelle Prés Rosières, la zone Natura 2000 BE32005 et la reméandration de la Marcq (chantier prévu fin août 2018). En plus de cela, les éléments suivants pourront être mis en évidence : l'Hôpital Notre-Dame à la Rose, le Centre culturel René Magritte, les carrières

CUP, la réserve du Mouplon, la statue de René Magritte, sa maison natale et la fresque le concernant.

Pour Enghien, les zones naturelles déjà retenues sont la zone Natura 2000 BE32006 (source de la Marcq dans le bois), la Réserve Naturelle Domaniale Vallée de la Marcq (Terneppe), la ZIT de Candries, le Parc d'Enghien. A cela s'ajoutent le village de Labliau et la ZIT des Petits Marais (à vérifier : le problème des chiens en liberté).

Les gares le long du trajet seront également pointées. La gare de Deux-Acren est la plus proche de l'embouchure de la Marcq (liaison Lessines-Geraardsbergen). Il est suggéré de vérifier si des tickets vélo sont en vente aux automates dans les gares.

De plus, les centres culturels/offices du tourisme seront aussi indiqués. L'intérêt est de mettre à disposition les brochures de balade à ces endroits.

Enfin, les zones de pique-nique seront pointées. A Lessines, une aire existe au niveau de l'écluse sur la Dendre, ainsi que dans la cour du centre culturel. A Enghien, le parc est proposé.

3 Listing des panneaux d'information

Au total, 10 emplacements sont à définir le long de la Marcq. Un panneau sera placé pour chacune des zones Natura 2000 (dont la source), ainsi qu'à l'embouchure. Les autres endroits restent encore à déterminer. Le panneau sera de format A2. Le pied sera fourni et financé par les asbl du projet. Chaque panneau sera fourni en double à la commune afin de le remplacer s'il est détérioré.

Des valves existent à certains endroits. Un poster à la place d'un panneau pourrait être réalisé. Ceci constituerait une économie de budget. Cependant, la durée de vie des posters n'est pas longue (humidité, décoloration,...). Cette idée est donc remise en question.

A noter qu'un panneau panorama existe déjà aux carrières CUP.

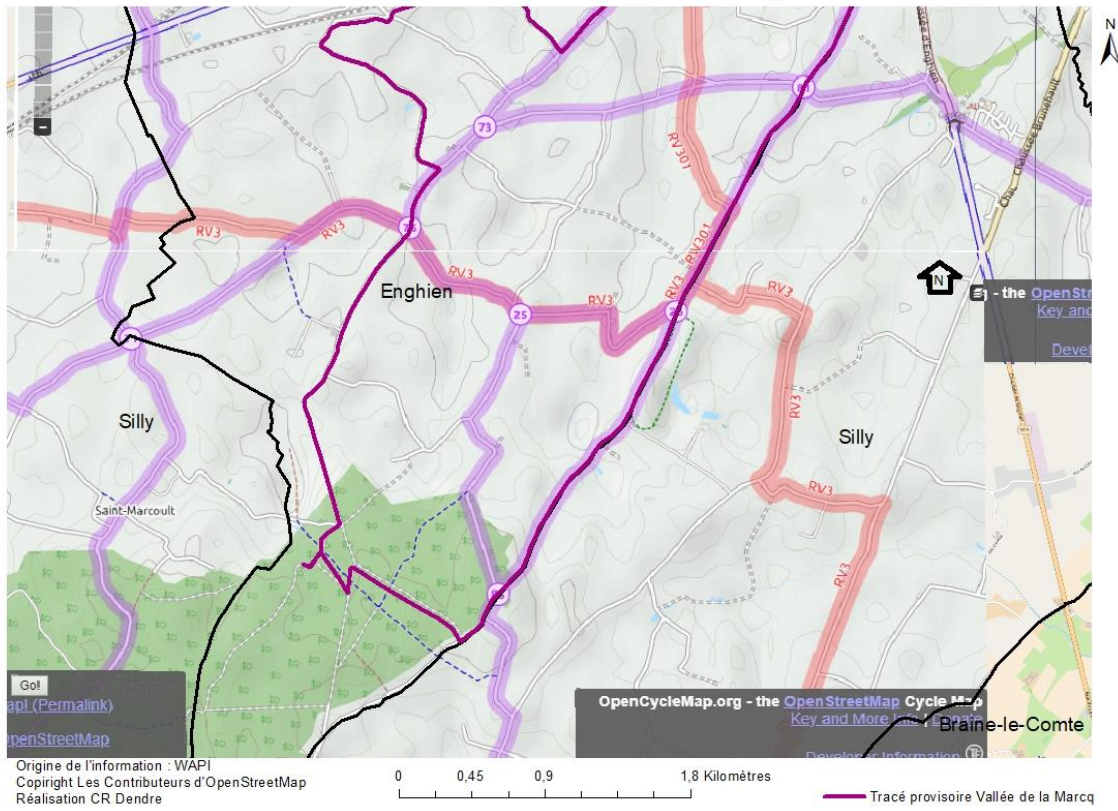
Ces derniers temps, la commune de Lessines réalise des panneaux touristiques. L'idée est émise de réaliser un jour un panneau concernant l'historique du Pont de Boureng (embouchure de la Marcq).

4 Divers

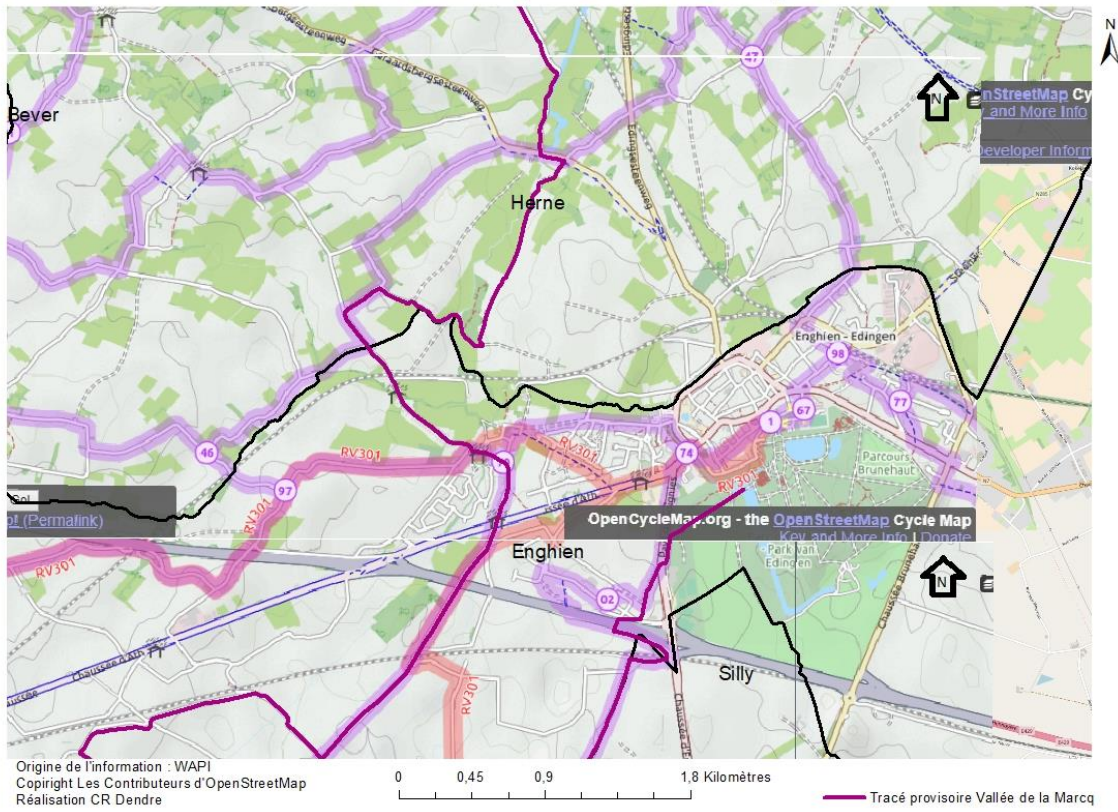
Un rappel concernant l'accord de principe à envoyer au CR Dendre est effectué. Lessines est en faveur du bilinguisme, tout comme Enghien.

Annexe

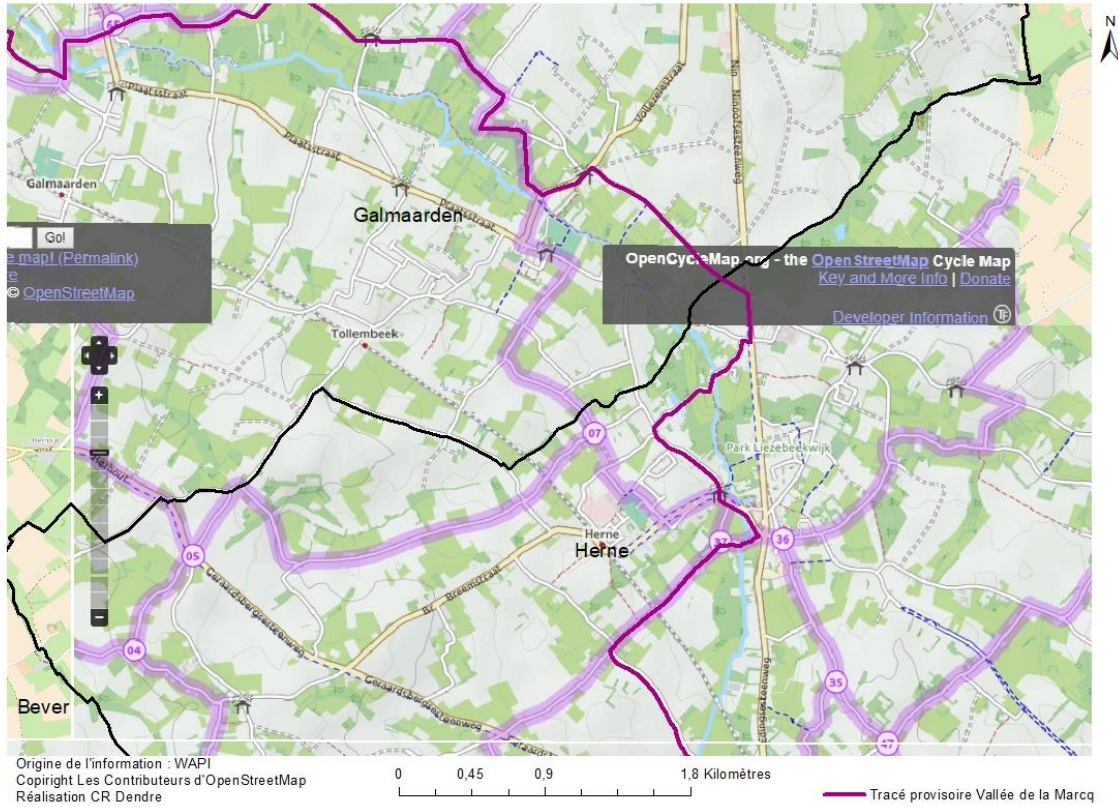
Vallée de la Marcq / Markvallei - Carte / Map 1



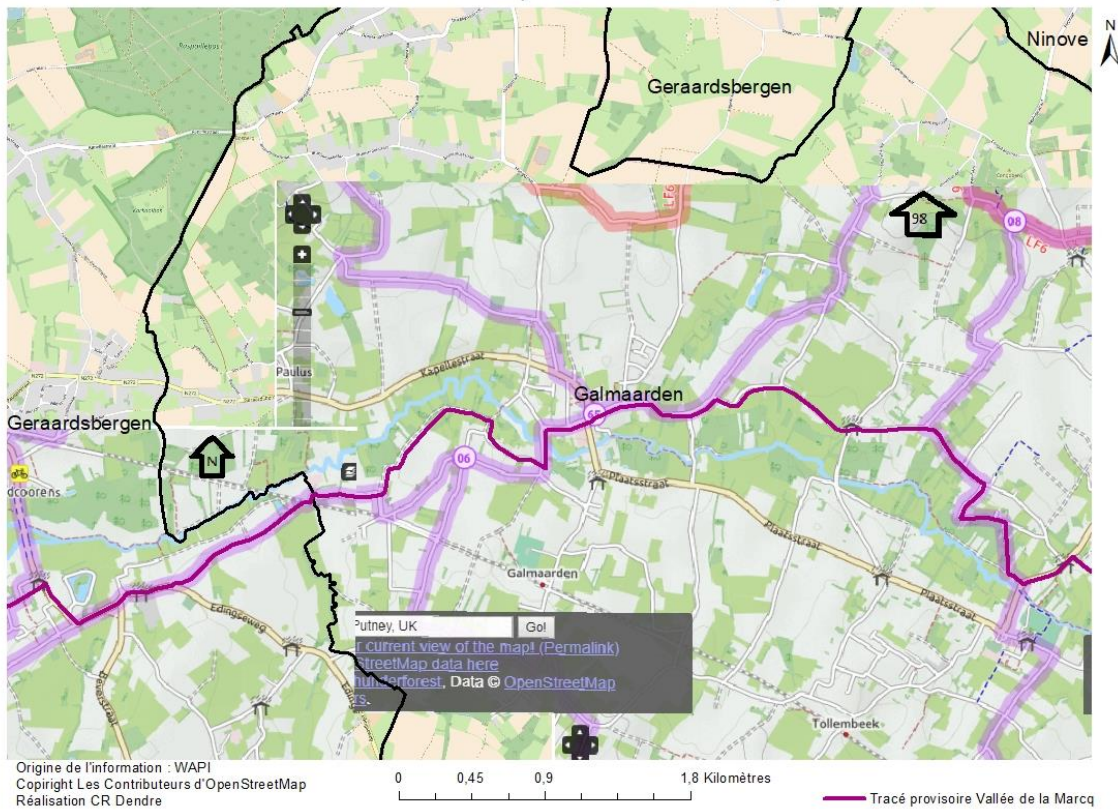
Vallée de la Marcq / Markvallei - Carte / Map 2



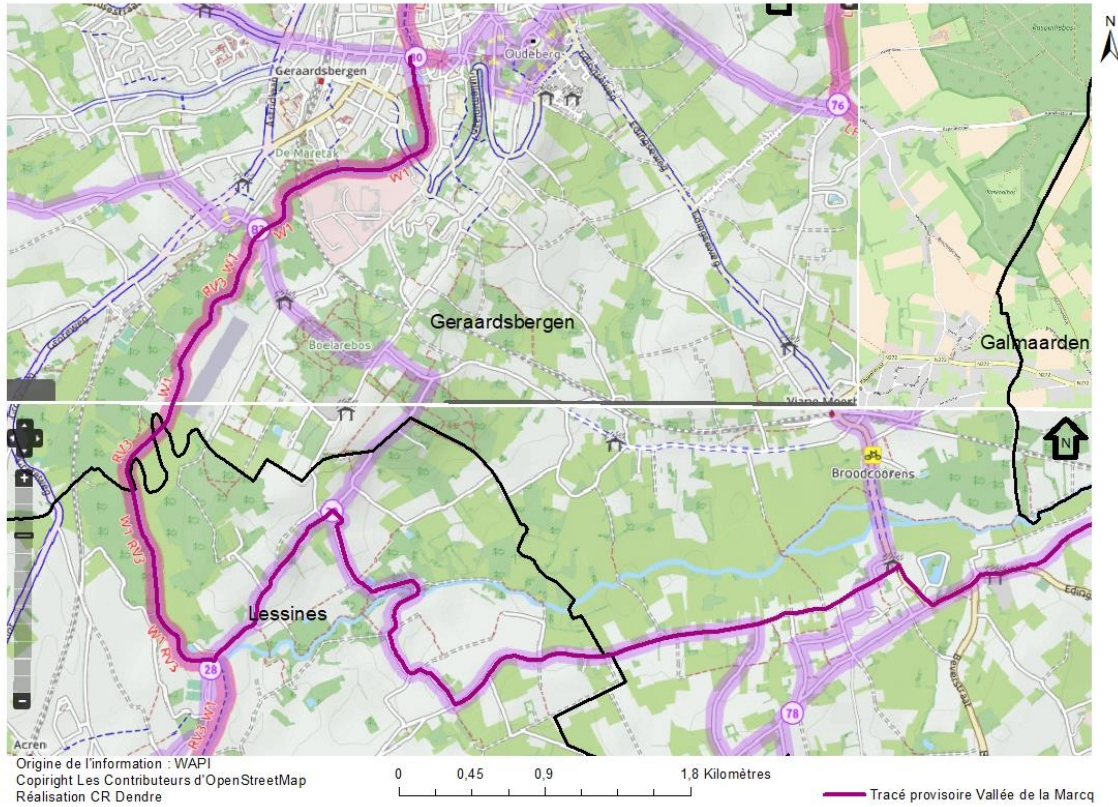
Vallée de la Marcq / Markvallei - Carte / Map 3



Vallée de la Marcq / Markvallei - Carte / Map 4



Vallée de la Marcq / Markvallei - Carte / Map 5



Pv de la réunion de concertation du projet Vallée de la Marcq/Markvallei

Galmaarden, 8 augustus 2018

Présents : Amorison Marie (Contrat Rivière Dendre asbl), De Borre Lutgarde (Toerisme Pajottenland & Zenevallei), Deneyer Pierre (Galmaarden), Devleminck Philip (Enghien Environnement asbl), Goffette Julie (Contrat Rivière Dendre asbl), Haesebeyt Wim (Vlaamse Ardennen), Leblicq Sylvie (Galmaarden), Merlevede Godfried (LRBPO asbl), Persoons Ludo (Galmaarden), Prové André (De Mark vzm), Vangeyte Kristin (Geraardsbergen).

Excusés : Craenen Koen (Vlaams-Brabant), De Padt Guido (Geraardsbergen), Decoene Kristof (Vlaamse Milieumaatschappij), Dubois Marilou (Toerisme Scheldeland), Gabriel Marie-Line (Enghien Environnement asbl), Noldus Tim (Herne), L'Ecluse Wim (Oost-Vlaanderen), Van de Weghe Leen (Pajottenland & Zenevallei).

Mot de bienvenue de Monsieur Pierre Deneyer (Bourgmestre de Galmaarden).

Courte présentation du projet et du LIFE BNIP (A. Prové, G. Merlevede et M. Amorison).

1 Elaboration du tracé définitif de la balade

Le tracé provisoire de la balade a été passé en revue pour les communes de Geraardsbergen en Galmaarden. Le tracé a été comparé aux « points nœuds » déjà existants des itinéraires cyclistes (disponibles sur le site internet de WAPI). Les supports distribués à la réunion sont disponibles en annexe 1.

Certains écarts aux « points nœuds » sont faits et justifiés. La balade sera adaptée suite aux remarques des deux communes. La commune de Galmaarden va se renseigner concernant Discartmolen. En effet, le chemin emprunté n'est pas toujours accessible, malgré qu'il soit officiel. Même constat au niveau de Tollembeek.

Les plaquettes d'itinéraire pourraient être apposées sur les poteaux déjà existants des « points nœuds » (sous réserve d'une autorisation). Il est rappelé que s'il manque des poteaux de support, le financement sera à la charge des asbl partenaires. Il est rappelé de ne pas perturber le cycliste avec trop de panneaux. Il est proposé de placer de temps en temps un symbole pour l'itinéraire Markvallei quand le trajet suit celui des « points nœuds ». Quand l'itinéraire quitte les « points nœuds », un fléchage à chaque carrefour sera nécessaire.

Il est proposé de dessiner un trajet vers les 5 villes dans un aspect différent de la balade le long de la Marcq (Geraardsbergen, Lessines, Galmaarden, Herne et Enghien). Pour Galmaarden, la balade passe par la ville. L'idée est de proposer au cycliste de visiter les villes le long de la balade, ou de partir de n'importe quel endroit pour commencer sa balade.

La balade « Markroute » n'existe plus donc il n'y a pas lieu de comparer notre itinéraire avec le tracé de cette balade (Annexe 2).

2 Listing du patrimoine à mettre en évidence

Les communes et entités touristiques sont sollicitées afin de connaître les lieux à mettre en évidence sur la carte de la balade. Il s'agit du patrimoine naturel, paysager et du bâti lié à l'eau. D'un point de vue pratique, les zones d'intérêts seront mises en évidence par un petit symbole sur la carte. L'objectif est de ne pas surcharger le visuel.

Pour Geraardsbergen, les zones naturelles déjà retenues sont la zone Natura 2000 BE2300007-17, la Réserve Naturelle Prés Rosières et les méandres restaurés.

Pour Galmaarden, les zones naturelles déjà retenues sont les réserves naturelles Markevallei, Kluysbos et Hof ten Berg, la zone Natura 2000 BE 2400009-6 et la Zone d'Immersion Temporaire. Galmaarden est également riche de ses moulins.

Les gares le long du trajet seront également pointées.

De plus, les centres culturels/offices du tourisme seront aussi indiqués. L'intérêt est de mettre à disposition les brochures de balade à ces endroits. Les brochures seront financées par les asbl partenaires. Elles seront mises gratuitement à disposition des touristes. Il est rappelé qu'une version électronique et téléchargeable sera également réalisée.

Enfin, les zones de pique-nique seront pointées. A Galmaarden, Baljuwhuis est proposé.

Les communes sont invitées à nous communiquer les lieux d'intérêts et de pique-nique dès que possible.

Voici quelques suggestions (Wim Haesebeyt) : Meseum't Aloam (Geraardsbergen), Kasteeldomein d'Oude Pompe (Geraardsbergen), de Markvallei – Paardenmelkerij en Stoeterij (Geraardsbergen).

3 Listing des panneaux d'information

Au total, 10 emplacements sont à définir le long de la Marcq. Un panneau sera placé pour chacune des zones Natura 2000 (dont la source), ainsi qu'à l'embouchure. Les autres endroits restent encore à déterminer. Le panneau sera de format A2. Le pied sera fourni et financé par les asbl du projet. Chaque panneau sera fourni en double à la commune afin de le remplacer s'il est détérioré. Le contenu sera rédigé par les asbl partenaires, en collaboration avec les gestionnaires des réserves,...Le contenu sera soumis pour approbation aux communes. Pour rappel, la réalisation graphique des panneaux est prévue pour septembre 2018. L'appel d'offre est prévu pour octobre 2018.

Une suggestion est de mettre un panneau d'information sur le dossier d'un banc afin de ne pas couper la vue sur le paysage. Il est alors rappelé que les panneaux seront comme des pupitres. La vue restera alors dégagée.

4 Divers

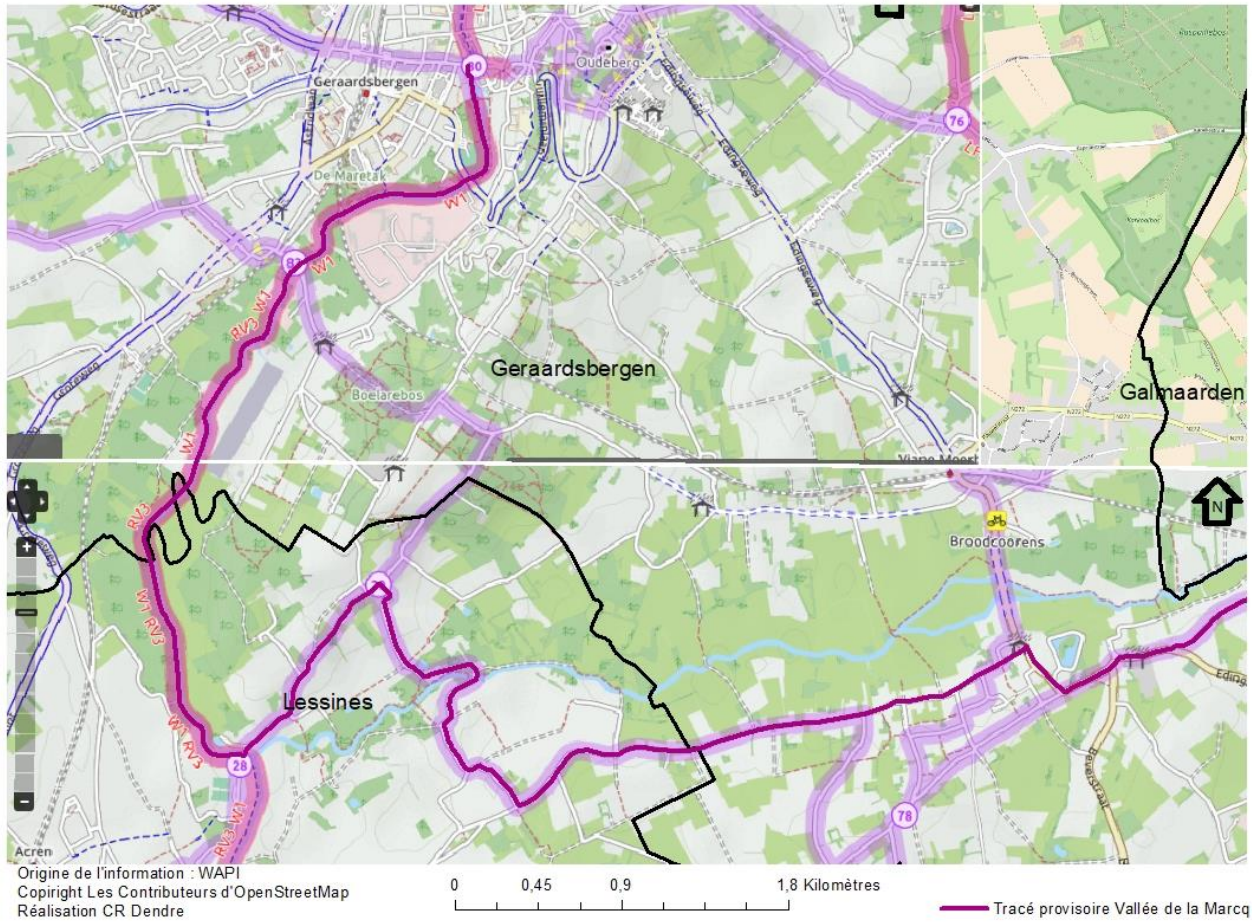
Un rappel concernant l'accord de principe à envoyer au CR Dendre est effectué.

Le bilinguisme est discuté. Suite au refus du bilinguisme par les trois communes, les panneaux d'informations devront être en néerlandais. Cependant, les brochures seront bilingues (Néerlandais-Français). Les communes n'y voient pas d'inconvénient. Les prospectus dans les musées,...sont souvent en plusieurs langues.

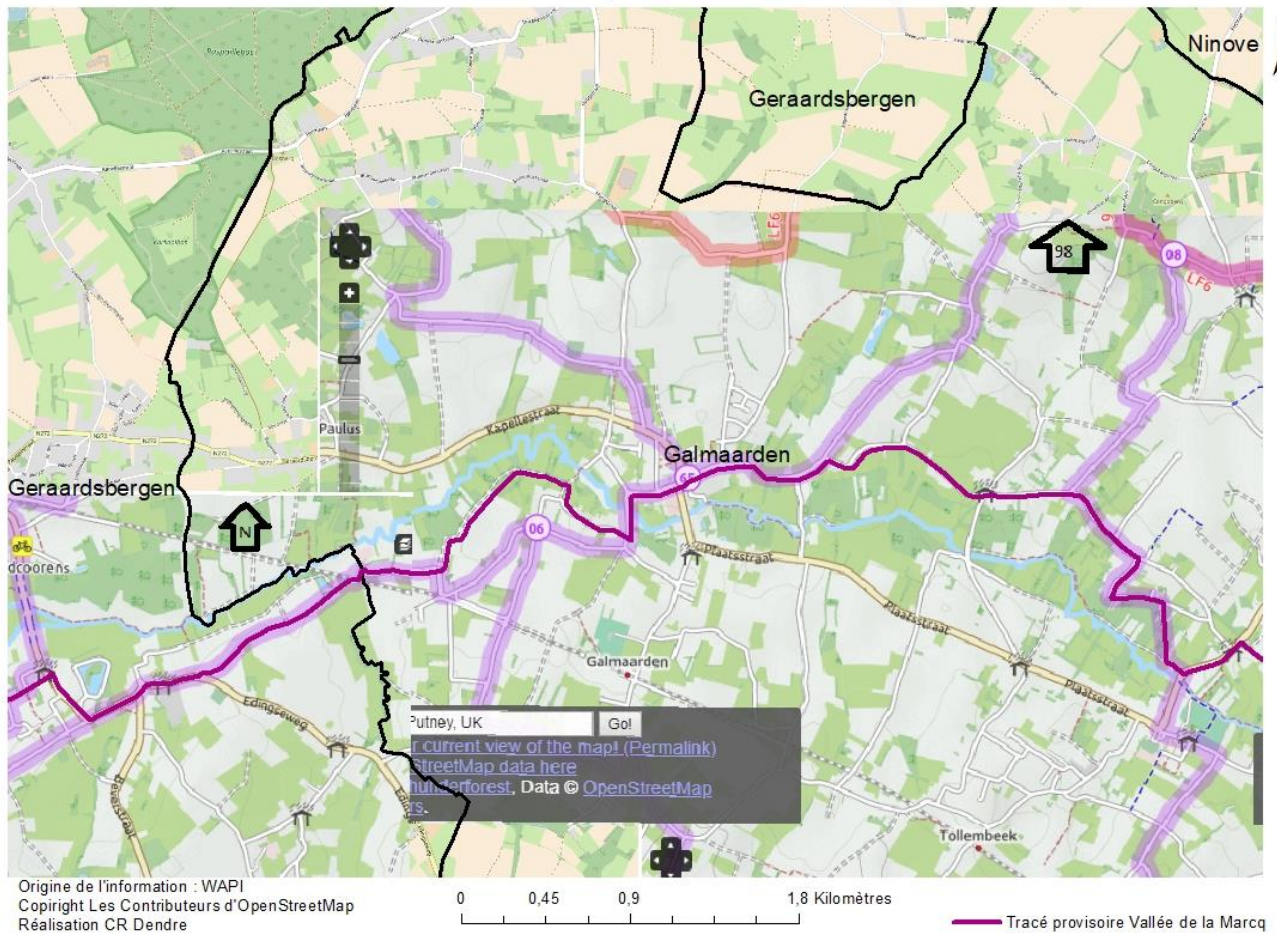
Vlaamse Ardennen a pour projet de réaliser une statue représentant les différentes phases du plongeon d'un martin pêcheur. L'idée est émise de demander à Vlaamse Ardennen de créer la statue en double afin d'en mettre une le long de la balade (sous réserve de l'accord de Vlaamse Ardennen).

Annexe 1

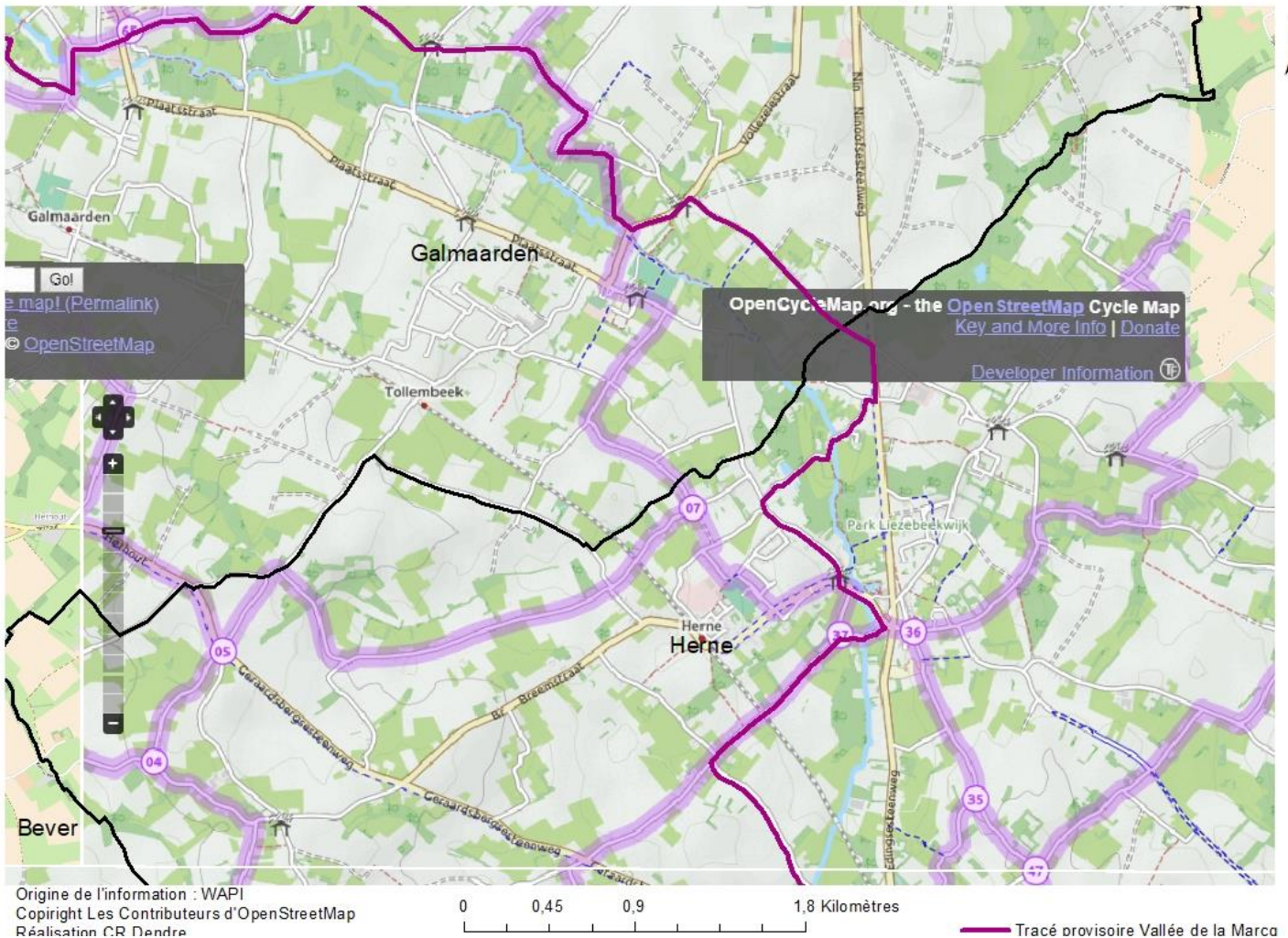
Vallée de la Marcq / Markvallei - Carte / Map 5



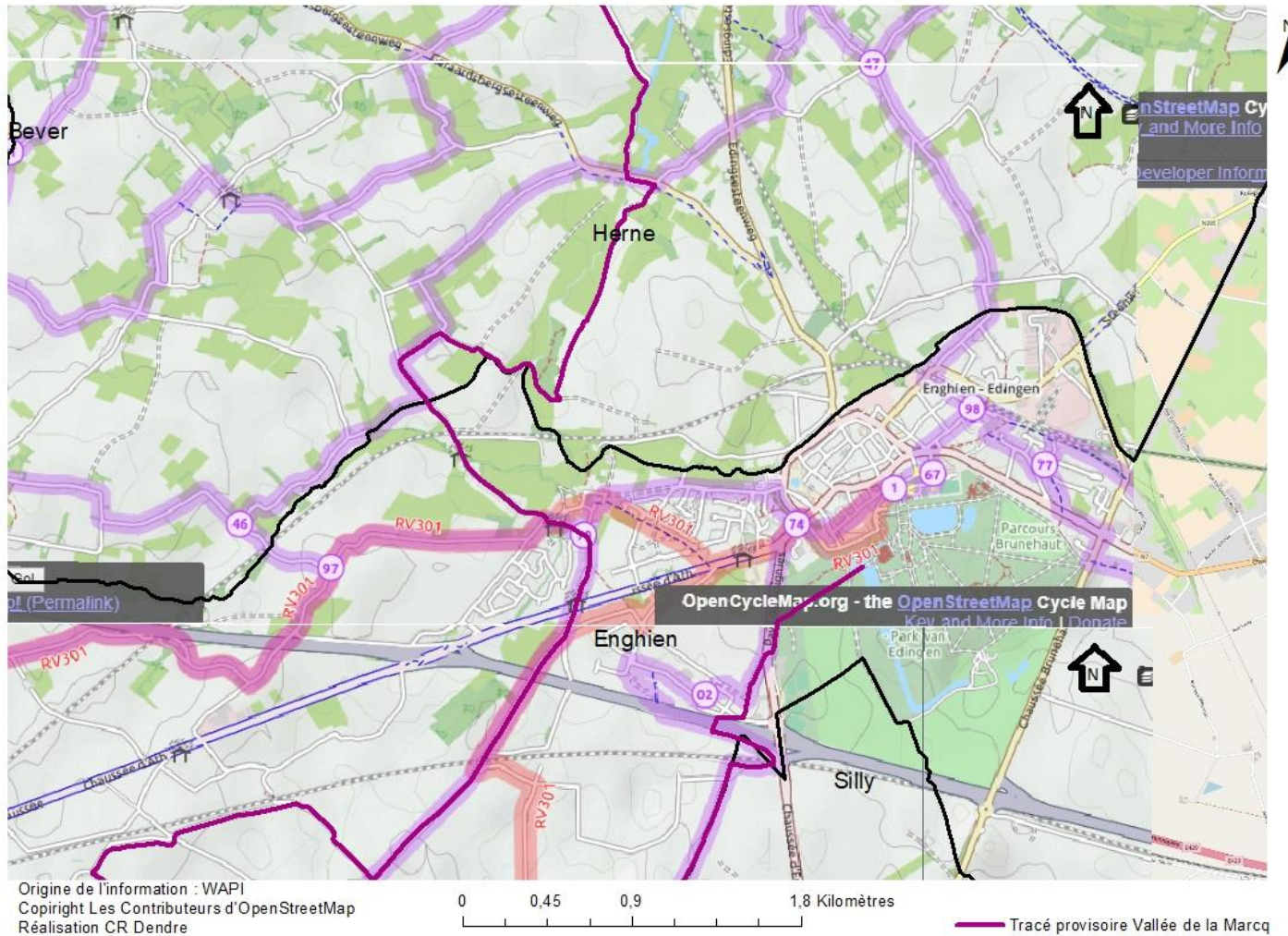
Vallée de la Marcq / Markvallei - Carte / Map 4



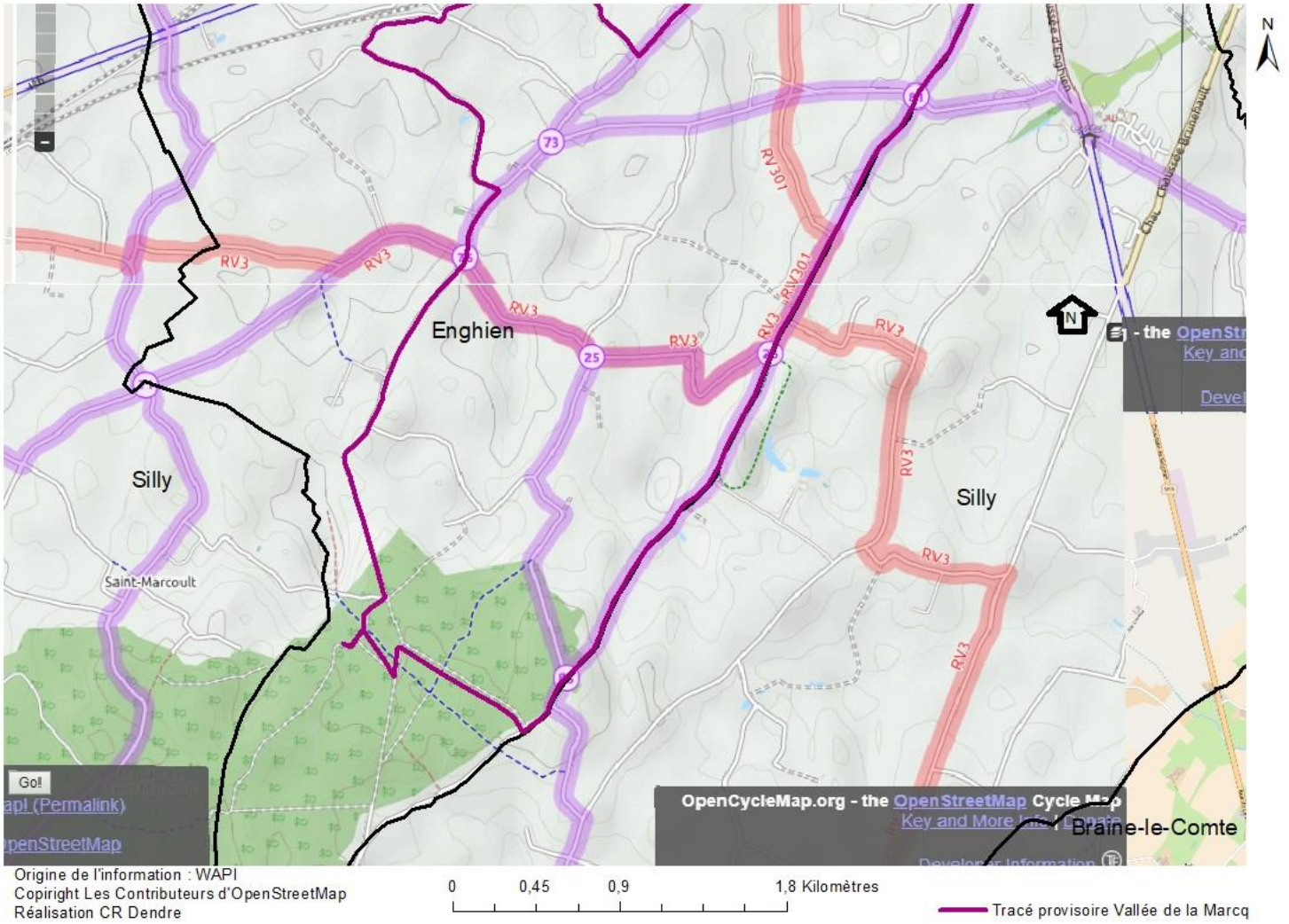
Vallée de la Marcq / Markvallei - Carte / Map 3



Vallée de la Marcq / Markvallei - Carte / Map 2



Vallée de la Marcq / Markvallei - Carte / Map 1



Rivières et berges propres : Objectif zéro déchet



© G. Thèves

La qualité de nos cours d'eau est aussi liée à la problématique des déchets...

En effet, les rivières sont devenues trop souvent le réceptacle de débris divers, encombrants, déchets de tonte... qui les polluent de façon plus ou moins grave. Leur abandon se fait en totale méconnaissance des conséquences sur la rivière, et au mépris de la loi. Parfois, nous en sommes les auteurs involontaires... ou inconscients.

Qu'est-ce qu'une rivière?

Au même titre que la forêt, la rivière est un habitat complexe à l'équilibre fragile. C'est un milieu vivant en constante évolution, composé à la fois d'une faune et d'une flore spécifiques. Outre les poissons, la rivière abrite une diversité importante de micro et macro-organismes qui composent l'ensemble de la chaîne alimentaire. A la base de celle-ci, indispensable à la vie faunistique, la végétation, fragile, donne au cours d'eau un pouvoir d'auto-épuration.

Les déchets verts

Ce sont les déchets végétaux **biodégradables**, résidus des travaux de jardinage (tontes de pelouse, feuilles mortes, branchages...) ou encore restes de nourriture (épluchures, légumes...).

Des déchets biodégradables nuisibles pour les cours d'eau... Pourquoi ?

- Ils **polluent la rivière**. Leur décomposition dans l'eau contribue à la pollution organique du cours d'eau. L'apport surabondant d'azote et de phosphore entraîne une prolifération d'algues et de bactéries suivie d'une chute importante d'oxygène dissous dans l'eau. C'est l'**eutrophisation**. Conséquence: perte de la flore et de la faune aquatiques.



Eutrophisation d'un cours d'eau

- Déposés en masse, ils **déstabilisent les berges** en provoquant l'asphyxie des plantes présentes sur celles-ci et dont les racines fixent le substrat. Conséquence: risque d'érosion.
- Ils entraînent un enrichissement excessif d'éléments nutritifs dans le sol. Conséquence: **prolifération de plantes nitrophiles** (ortie, liseron, ronce) au détriment de la végétation caractéristique des berges (reine des prés, baldingère...) et de la faune qui lui est liée (libellules et autres insectes...).
- Ils constituent une **pollution visuelle et olfactive**.
- Les berges étant fragilisées, les **plantes invasives** (balsamine de l'Himalaya, berce du Caucase...) auront la faculté de se développer plus rapidement.
- Ils **entravent le bon écoulement** des eaux. Les déchets volumineux peuvent rapidement constituer des mini-barrages. Conséquence: risque d'inondations.



© CR Dendre
Tontes de pelouse

Que faire de nos déchets verts?

S'abstenir de les jeter le long des berges ou dans les cours d'eau mais aussi dans des endroits humides.

Les valoriser par un compost. Placez-le à proximité de l'habitation, c'est plus facile et malin.

Les trier et les porter au parc à conteneurs.

Attention les tas de compost, de bois, de terre, de fumier... doivent être placés à une distance minimale de **5m** de la limite du cours d'eau (Règlement provincial).

Réalisez votre compost dans les règles de l'art (aération, mélange...) afin d'éviter toute nuisance odorante au voisinage.



Les déchets ménagers

Ce sont les déchets de cuisine mais aussi le verre, les papiers, cartons, plastiques, textiles, métaux...

Pourquoi posent-ils problème ?

- Les déchets ménagers dits biodégradables auront, sur la rivière, les mêmes conséquences que les déchets verts.
- Ils **dégradent le paysage** et lui confèrent une impression de saleté générale.
- Ils **constituent des embâcles**.
- Par percolation, les dépôts d'immondices peuvent aussi **polluer le sol et la nappe aquifère**.

Les déchets inertes

Ce sont des déchets qui, par leurs caractéristiques physico-chimiques, ne peuvent altérer l'environnement ou la santé de l'homme. Il s'agit surtout des déchets de construction et de démolition, des terres de remblais...

Alors pourquoi posent-ils problème ?

- Ils induisent une **pollution physique** des milieux aquatiques. L'abondance de matières en suspension trouble l'eau et ne laisse plus passer la lumière au détriment de la faune et de la flore aquatiques.
- Ils causent des **problèmes hydrauliques**. Remblayer une zone humide, c'est imperméabiliser un bassin d'orage naturel ! Conséquence: risque accru d'inondations et conséquences très néfastes sur l'environnement.
- Les dépôts de gravats dans les fonds de vallée et les zones humides ont un impact très négatif sur la **qualité paysagère**.



Attention remblais:

Toute modification sensible du relief du sol est soumise à un permis d'urbanisme (introduction auprès de la commune).



© CR Dendre

Terres et déchets de construction

Les déchets spéciaux

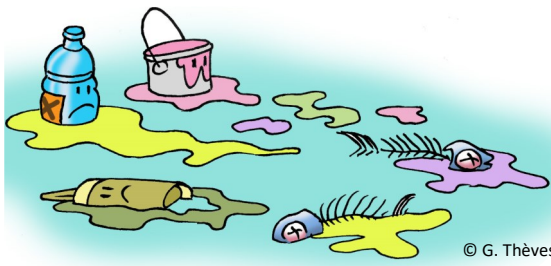
Ce sont des déchets **dangereux pour la santé de l'homme et son environnement**: produits de bricolage (peintures, colles, solvants...), produits d'entretien ménager (eau de Javel, ammoniacque...), produits de jardinage (herbicides, engrais...), composantes automobiles (batterie, antigel, huile de vidange), médicaments, cosmétiques (vernis à ongles...), piles, néons, huiles et graisses de fritures... ainsi que les emballages de tous ces produits.

Leurs effets sur l'environnement et la santé:

- **Toxique.** Les peintures, vernis, solvants et diluants ont une toxicité très élevée. Une quantité infime de ces produits suffit à contaminer un très grand volume d'eau.
- **Bioaccumulation des métaux lourds.** Les métaux lourds contenus dans les piles, batteries et néons s'accumulent tout au long de la chaîne alimentaire jusqu'à des concentrations élevées chez certains poissons qui se retrouvent dans notre assiette!

- **Nocivité et réduction de l'auto-épuration.**

Les hydrocarbures (huiles de vidange, de friture, les solvants) forment un film à la surface de l'eau qui empêche l'oxygène de s'y dissoudre et réduit la capacité auto-épuration des cours d'eau. Ils sont nocifs pour la faune aquatique.



© G. Thèves

Les encombrants

Radiateurs, pneus, meubles, jouets, électroménagers, matelas,...

Pourquoi posent-ils problème?

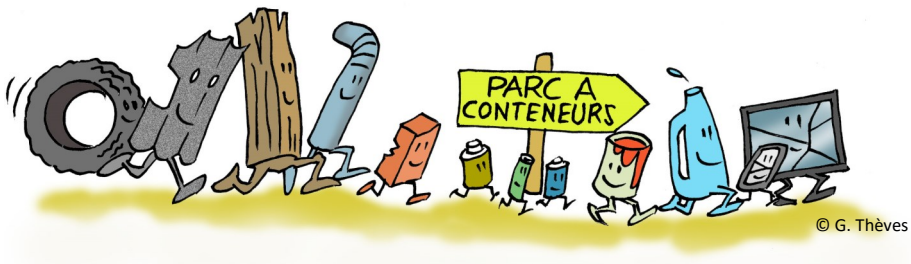
- Ces appareils électroménagers contiennent des substances dangereuses (réfrigérants des vieux frigos, métaux lourds dans les composés électroniques...), qui libérées **polluent l'eau et le sol**.
- Les décharges sauvages d'encombrants, par la **pollution visuelle** qu'elles engendrent, peuvent détériorer tout un paysage.
- Les encombrants peuvent être responsables de la formation de petits « barrages » **pouvant engendrer des inondations** lors des crues.

Que faire de nos déchets?

L'exemple est souvent contagieux ... Soyons des citoyens responsables !

S'abstenir de jeter tout type de déchet dans l'environnement.

Trier et déposer au parc à conteneurs, dans les bulles adéquates et profiter des **collectes sélectives** (encombrants...).



© G. Thèves

Ramasser les déchets, un geste courageux !

Réutiliser certains matériaux de démolition (briques, poutres, tuiles...). Quand cela n'est pas possible, les déposer au parc à conteneurs ou faire appel à une société spécialisée.

Ne rien jeter en rue ou à proximité des avaloirs du réseau routier. Souvent ces déchets terminent leur course dans le cours d'eau.

L'ensemble de ces comportements sont à adopter pour tout type de déchet mais plus encore pour les **déchets spéciaux** (peintures, solvants, désinfectants, piles, huiles, décapants, pesticides...).

Trier et déposer ces déchets au **parc à conteneurs** est la seule manière sûre et sans risque de s'en débarrasser.

Ne pas les jeter dans les avaloirs, les éviers ou toilettes ! Ces déchets finiront alors dans le sol et l'environnement (par puits perdant ou drain dispersant), dans les cours d'eau (par fossés ou égouts) ou mettront en péril le bon fonctionnement des stations d'épuration.

Législation et amendes

Au niveau du cours d'eau, il est notamment interdit de rejeter des déchets dans les eaux de surface, d'introduire des objets ou des matières pouvant entraver l'écoulement des eaux et de dégrader de n'importe quelle manière que ce soit les berges.

Ces actes sont passibles d'une **sanction administrative**. Selon le décret relatif à la délinquance environnementale du 5 juin 2008, les villes et les communes sanctionnent le rejet de tout déchet dans les cours d'eau ou dépôts dans les zones inondables et ce, sans intervention du parquet. Il peut vous en coûter de **50 à 100.000 euros**.



Plus d'informations auprès de...

- Votre administration communale
- Intercommunale IPALLE - www.ipalle.be
- Intercommunale HYGEA - www.hygea.be
- <http://moinsdedechets.wallonie.be>
- <http://environnement.wallonie.be>
- www.belgium.be/fr/environnement

Un contrat de rivière c'est...

... une table de concertation où se retrouvent les différents acteurs concernés par la gestion et l'utilisation de l'eau au sein d'un même bassin hydrographique: administrations publiques, industriels, agriculteurs, pêcheurs, naturalistes, gérants d'infrastructures touristiques, passionnés d'histoire et de patrimoine, etc.



Ensemble, ils élaborent et mettent en œuvre un **programme d'actions** de restauration et de valorisation des cours d'eau et de leurs abords.

Les objectifs sont l'amélioration de la qualité des eaux, l'information et la sensibilisation des citoyens, la préservation de la biodiversité, la lutte contre les inondations et les coulées boueuses, ou encore la valorisation et la protection du patrimoine historique, culturel et paysager lié à l'eau.

www.contratrivieredendre.be

INFOS & CONTACTS

Contrat Rivière Dendre asbl
301 Rue de l'Agriculture - 7800 Ath
Mail: crdendre@gmail.com
0483/043.477 - 0483/043.478



Avec le soutien financier du SPW,
des Villes et Communes partenaires et de la Province de Hainaut.

Source: Code de bonnes pratiques du riverain, CR Dyle-Gette

En collaboration avec :

Les communes d'Ath, Beloeil, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens et Lessines, Action Nature asbl, Amitiés Marcquoises asbl, Ardenne & Gaume asbl, CRASEN asbl, Enghien Environnement asbl, Groupe Sentiers Lensois, Guides-Nature des Collines asbl, Office du Tourisme de Beloeil, Office du Tourisme de Chièvres, Réseau Nature asbl, Un Corbeau sous la Lune.



Vous souhaitez être tenu informé des activités proposées à l'occasion des JWE 2018 ?

Facebook: Contrat rivière Dendre asbl
Sites web: www.contratrivieredendre.be
<http://environnement.wallonie.be/jwe>

www.contratrivieredendre.be

INFOS & CONTACTS

Contrat Rivière Dendre asbl
301 Rue de l'Agriculture - 7800 Ath
Mail: crdendre@gmail.com
Tel: 0483 / 043 477 (478)

Editeur responsable: Maxime Colin - coordinateur du CR Dendre
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement: 100% FSC

Qu'est-ce qu'un contrat rivière?

C'est une table de concertation où se retrouvent les différents acteurs concernés par la gestion et l'utilisation de l'eau au sein d'un même bassin hydrographique : région, province, communes, industriels, agriculteurs, pêcheurs, naturalistes, gérants d'infrastructures touristiques, passionnés d'histoire et de patrimoine, etc...

Ensemble, ils élaborent et mettent en œuvre un programme d'actions de restauration et de valorisation des cours d'eau et de leurs abords.



Territoire : bassin hydrographique de la Dendre

Contrat Rivière Dendre

Les journées Wallonnes de l'eau

Du 16 mars au 30 mars 2018
Nombreuses activités gratuites!



Dendre
Contrat de rivière

PROGRAMME DES JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU

LISTE DES ACTIVITÉS GRATUITES DANS LE BASSIN DE LA DENDRE

ATH

A la découverte des carrières de Maffle

Date: Samedi 17 mars 2018

Le site des carrières de Maffle tel que l'a conçu la nature et que l'ont façonné les hommes : histoires d'eaux, histoire de pierre, faune et flore, passé industriel et bien d'autres choses encore...

Organisation: CRASEN asbl

Rdv: Parking du Musée de la Pierre (Chaussée de Mons, 419 à Maffle, à l'arrière du magasin Trafic). **Horaire:** 14h à 16h30

Rens./Réservations: Jacques Doyen (0476/42 36 25 ou jacques.doyen48@gmail.com)

Réservation jusqu'au 16 mars (places limitées)

Prévoir: chaussures de marche, vêtements en fonction de la météo, jumelles, loupe

Cours d'eau et plantes aquatiques aux Bas-Prés de la Dendre

Date: Dimanche 18 mars 2018

Visite d'une réserve naturelle aux portes de la Ville d'Ath, découverte des écosystèmes aquatiques et des plantes associées...

Organisation: Ardenne & Gaume asbl et Ville d'Ath.

Rdv: Ecluse de Bilhée (Chemin des peupliers à Ath).

Horaire: départ de la balade à 9h30.

Rens./Réservations: V. Franssens (0483/72 31 83 ou Vianney.franssens@gmail.com)

Prévoir: bottes ou bottines et vêtements en fonction de la météo

Les 3 Dendre

Date: Dimanche 25 mars 2018

Orientale, occidentale, canal... la ou les Dendre...? On s'y perd ! Venez donc découvrir les derniers km des différentes rivières qui se regroupent... ou qui traversent Ath...

Organisation: Guides-Nature des Collines

Rdv: Centre Hospitalier Epicura - Boulevard de l'Hôpital à Ath

Horaire: départ à 14h - durée +/- 3h

Rens./Réservations: Eric Vervoort (0473/763 006)

Prévoir: chaussures de marche et vêtements en fonction de la météo



du 16 au 30 mars 2018

BELOEIL

Le circuit des Fontaines de Beloeil

Date: Dimanche 18 mars 2018

Enfourchons nos vélos et partons à la découverte de nos fontaines beloeilloises : la Pompe du Prince Henri, la Fontaine à Lattes, la Canarderie, la Fontaine Bouillante... toutes ont une histoire bien particulière que l'on découvrira lors d'une agréable balade à vélo en compagnie d'un guide.

Organisation: Office du Tourisme de Beloeil

Rens./Réservation: Carmelina Ricotta (069/689.516 ou carmelina.ricotta@beloeil.be ou tourisme.beloeil@skynet.be).

Réservation jusqu'au 16 mars (places limitées)

Rdv: Office du tourisme (Rue du Château, 27 à Beloeil) à 10h - circuit de +/- 2h30 **Prévoir:** tenue adaptée à une balade à vélo

CHIÈVRES

Journée familiale nature et biodiversité

Date: Dimanche 25 mars 2018.

Organisation: Commune et Office du Tourisme de Chièvres, CRASEN asbl, Contrat Rivière Dendre. **Prévoir:** chaussures de marche et vêtements en fonction de la météo.

Trois activités simultanées au choix:

1. Balade dans la campagne de Chièvres.

Cette balade mettra en évidence la profonde mutation de l'espace rural suite au remembrement agricole, ainsi que les conséquences sur le paysage et le cadre de vie...

Départ balade: 10h et 15h (durée +/- 1h30). **Rdv :** Chapelle Saint-Jean (Rue de la Chapelle à Chièvres). **Rens./Réservation:** Jacques Doyen (0476/42 36 25 ou jacques.doyen48@gmail.com). Places limitées.

2. Balades contées « au fil de l'eau » par Isabelle Patoux / Un Corbeau sous la Lune. **Horaire:** 11h: balade contée familiale (+/-1h). 16h: balade contée pour enfants (5-12 ans) (45 min).

Lieu: Ferme de Calbreucq (Rue A. Criquelion, 26 à Chièvres)

Rens./Réservation: Office du Tourisme de Chièvres (068/64 59 61 ou contact@otchievres.be). Places limitées.

3. Géocaching à la découverte des éléments liés à l'eau sur le territoire communal. Réalisable librement du 17 mars au 1er avril 2018. **Renseignements:** Office du Tourisme de Chièvres (068/64 59 61 ou contact@otchievres.be)

■ Balade guidée/nature de terrain

■ Animation/balade contée

■ Visite d'installations



ENGHIEN

Les réserves d'eau dans et autour du Parc d'Engghien

Date: Dimanche 25 mars 2018

Au fil des siècles, les seigneurs présents à Engghien ont installé des jeux d'eau et des fontaines dans le Parc et ont eu besoin de constituer des réserves parfois considérables pour les alimenter...

Organisation: Engghien Environnement asbl, Amitiés Marcquoises asbl, Commune d'Engghien.

Rdv: Entrée du Parc d'Engghien (Avenue Elisabeth).

Horaire: 14h30 à 16h30.

Rens./Réservation: Michel Faucq (02/395 69 66).

Prévoir: chaussures de marche et vêtements en fonction de la météo.

Accès pour les personnes à mobilité réduite

FLOBECQ

Les batraciens traversent à La Houppes

Date: Dimanche 18 mars 2018

A la découverte des lieux de migration des batraciens et de l'endroit où nous espérons installer un crapauduc.

Organisation: Guides-Nature des Collines. **Rdv:** La Cabane Sylvie - La Houppes (face au restaurant « Chalet Gérard »).

Horaire: début à 14h (durée +/- 3h).

Rens./Réservation: Christine Everaerts (0477/61 27 52 ou christine.everaerts@gmail.com).

Prévoir: bottes indispensables et vêtements en fonction de la météo

FRASNES-LEZ-ANVAING

A la découverte des bassins de Frasnes

Date: Samedi 24 mars 2018

Histoire des bassins de décantation de l'ancienne sucrerie et découverte de la faune et de la flore lors d'un parcours ludique.

Organisation: Guides-Nature des Collines.

Rdv: Parking derrière la bibliothèque (Rue Fauvette, 17 à Frasnes).

Horaire: début à 14h (durée +/- 3h).

Rens./Réservation: Christian Verpoorte et Christine Hoper (0497/55 44 93). **Prévoir:** bonnes chaussures, vêtements en fonction de la météo, jumelles, loupe

JURBISE

Promenade au Bois de Baudour

Dates: Dimanche 18 mars 2018

Venez profiter, seul ou en famille, d'une promenade accompagnée dans le Bois de Baudour, une zone humide d'intérêt biologique. Un bar à jus de production locale est prévu en fin de balade.

Organisation: Réseau Nature asbl et Contrat Rivière Dendre.

Rdv: Ronde Maison (accès par la Rue du Canard à Erbisoeul). **Horaire:** 14 à 16h. **Renseignements:** Caroline Picron (0486/68 32 75).

Réservation: reseau.nature@gmail.com

Réservation jusqu'au 17 mars (places limitées)

Prévoir: chaussures de marche et vêtements en fonction de la météo

LENS

Balade au fil de la Dendre

Dates: Dimanche 25 mars 2018

Balade guidée à la découverte de la Dendre orientale.

Organisation: Groupe Sentiers Lensois.

Rdv: Place de la Trinité à Lens.

Horaire: début à 10h (durée +/- 2h30).

Rens./Réservation: Ludovic Fortin (0487/255.267 - 0490/494.908 - fortin.lu@gmail.com). Réservation jusqu'au 23 mars (places limitées). Possibilité d'une 2ème balade à 14h en fonction de la demande.

Prévoir: chaussures de marche et vêtements en fonction de la météo

LESSINES

Lessines au fil de l'eau

Dates: Dimanche 25 mars 2018

Promenade à la découverte du patrimoine historique, industriel et naturel développé le long de la Dendre. Moulins, anciennes carrières, zones inondables, faune et flore... soulignant l'importance vitale de l'eau au passé et au quotidien.

Organisation: Action Nature asbl.

Rdv: Grand Place de Lessines. **Horaire:** 14 à 17h.

Rens./Réservation: Gérard Thèves (054/589.812 ou action.nature.lessines@gmail.com)

Réservation jusqu'au 23 mars (places limitées)

Prévoir: chaussures de marche et vêtements en fonction de la météo

Brochure *Rivières et berges propres : Objectif zéro déchet*

Le CR Dendre vous présente sa nouvelle brochure *Rivières et berges propres : Objectif zéro déchet*. A l'heure actuelle, de nombreux déchets se retrouvent encore trop souvent dans nos rivières. Leur présence dans les cours d'eau provoque divers dégâts, comme la pollution organique qui mène à l'asphyxie du milieu. Mais les déchets peuvent aussi augmenter les risques d'inondation en créant des obstacles au bon écoulement de l'eau. Nous pouvons éviter ces problèmes environnementaux en recyclant nos déchets.

Quels sont les différents types de déchets ? Quels problèmes provoquent-ils dans nos cours d'eau ? Que faire de nos déchets ? Retrouver toutes les réponses dans notre brochure disponible sur notre site internet ou sur demande (voir coordonnées ci-dessous).



Visite du Bocq

Le CR Dendre a participé le 21 avril à la visite d'un tronçon renaturé du Bocq, organisée par Stream & River Consult. Des anciens méandres ont été recréés, des zones de fraie ont été aménagées, la végétation rivulaire fait son retour et une bande de prairie fleurie vient compléter le projet le long de la berge.

La signalétique des cours d'eau

Le projet consiste à apposer, au droit des croisements entre voirie et cours d'eau, une signalétique homogène, nommant la rivière. L'objectif est de permettre une réappropriation sociale des cours d'eau et de travailler sur le sentiment d'appartenance au bassin versant, gage d'une meilleure prise en considération et respect de ce milieu et de ses acteurs.

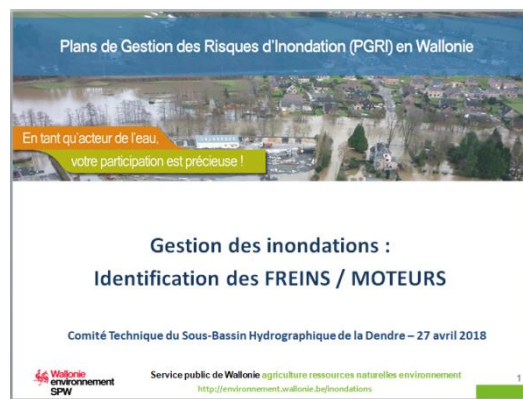
En 2015, les communes de Brugelette, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens, Lessines et Silly avaient pris part au projet mené par le CR Dendre. Ce ne sont pas moins de 101 panneaux nominatifs qui avaient alors été apposés sur les garde-fous bordant les cours d'eau.

En 2017, le CR Dendre a relancé l'action auprès de ses communes partenaires. Les communes d'Ath et de Beloeil y ont répondu favorablement. En ce début 2018, une trentaine de panneaux ont été installés au sein de ces deux communes.



Réunion pour la Gestion des Inondations

Le 27 avril à Huissignies, le CR Dendre a participé à la réunion du Comité Technique (CTS BH) afin d'identifier les freins et moteurs de la gestion des inondations sur le sous-bassin de la Dendre. Sous l'impulsion de la cellule PGRI (SPW), les différents acteurs présents du sous-bassin ont ainsi pu définir des axes de développement du prochain Plan de Gestion des Risques d'Inondations. La concertation était basée sur les freins et moteurs recueillis auprès des acteurs du sous-bassin par le CR Dendre. La dynamique de travail était assurée par l'asbl Espace Environnement. Merci à la commune de Chièvres pour son accueil.



Il y en a « mare »

Le CR Dendre a suivi une formation à Courcelles ce mardi 8 mai intitulée « La mare : merveille des espaces verts ». Cette journée était organisée par Adalia 2.0. Les différents aspects de la création de mares ont été abordés, comme le lieu de l'installation, la conception en elle-même ou les espèces végétales indigènes. Le tout est de s'adapter au cas par cas et de bien définir l'objectif de la mare (refuge de biodiversité, didactique, esthétique,...). L'idée principale retenue est de laisser se réaliser la colonisation naturelle.

Démenti de l'article de presse du 13/02/2018 (Vers l'Avenir) concernant la « collaboration » Pairi Daiza - CR Dendre

Le 13 février 2018, un article de presse était publié dans Vers l'Avenir concernant une « collaboration » entre le CR Dendre et Pairi Daiza. En 2011, des contacts avaient bien été pris avec le parc concernant la problématique des plantes invasives au sein de celui-ci. Ces contacts avaient fini par aboutir à une visite de terrain en 2012, durant laquelle la présence de plusieurs populations de berce du Caucase et de balsamine de l'Himalaya avait été mise en évidence. Le représentant du parc avait signalé à l'époque que les gestionnaires des espaces verts étaient conscients des dangers de la berce du Caucase et qu'une gestion serait entreprise par ceux-ci avec une priorité pour les endroits accessibles au grand public. Il avait également été signalé que la balsamine de l'Himalaya ne constituait pas une priorité pour le parc. Malheureusement, aucun suivi n'a pu être réalisé par la suite par le CRD (ni d'ailleurs par le SPW) concernant ces espèces invasives, contrairement à ce qui est mentionné dans l'article de presse.

Le CR Dendre reste toutefois ouvert à toute collaboration en termes de gestion de plantes invasives, ainsi qu'à la récolte d'informations concernant des populations.

MARDI 13 FÉVRIER 2018

ATH ET SA RÉGION DE 9

CAMBRON-CASTEAU

Quel impact du parc sur la biodiversité ?

Véronique Waroux (cdH) s'inquiète de l'impact de Pairi Daiza sur la biodiversité. Le ministre Carlo Di Antonio (cdH) reste vague.

Véronique Waroux s'était déjà inquiétée de l'impact, globalement, des parcs zoologiques sur leur environnement. Elle vient cette fois d'interroger le ministre Di Antonio sur « l'impact de Pairi Daiza sur la biodiversité ». « Nous parlons d'un site (actuellement) étendu sur 65 hectares, comportant plus de 4 000 animaux du monde entier (dont il faut gérer notamment les excréments) et de centaines de plantes exotiques, le tout sur un site patrimonial et végétal historique, traversé par un cours d'eau » indique M^{me} Waroux.

« J'aimerais savoir si des études ont été requises/effectuées pour analyser l'impact de ce parc sur la biodiversité locale ? Des espèces invasives sont-elles présentes ? Avec quel impact sur la faune et la flore autochtone ? Les eaux du



cours d'eau traversant le parc font-elles l'objet d'analyses régulières ? Si oui, quels en sont les résultats ? Le cours d'eau et les vents peuvent disséminer des semences végétales hors du site. A-t-on évalué cette dissémination ?

« Et puisque la question de l'eau

est abordée, des études sur l'approvisionnement en eau du parc ont-elles été réalisées ? Connaissons-nous sa consommation globale ? Plus spécifiquement, quelle est la source de l'eau de la " cascade " du " monde africain " ? Celle-ci fonctionne-t-elle en circuit

continu ou cette eau est-elle rejetée dans l'environnement ? De quelle quantité d'eau parlons-nous ? »

Le ministre Carlo Di Antonio n'est pas vraiment précis dans sa réponse, déployant notamment un parapluie (« ayant à statuer sur d'éventuels recours dans le cadre des procédures d'octroi de permis d'environnement, je ne puis répondre à l'ensemble des questions dès lors que des démarches sont en cours »).

Nouvelles demandes de permis

On retiendra surtout de sa réponse que d'autres demandes de permis pourraient être introduites prochainement.

« La prise en compte de l'impact potentiel de l'activité du parc sur l'environnement est suivie par l'administration, en collaboration avec la direction de Pairi Daiza » indique M. Di Antonio.

« En ce qui concerne l'eau, la Direction générale de l'Environnement (DGO3) et la direction de Pairi Daiza sont en contact régulier. L'exploitant a été invité à mener une réflexion globale portant sur les besoins en eau, la sécurisation de l'approvisionnement, les mesures d'économie à entreprendre, le traitement et les rejets

d'eaux usées en vue de rationaliser le cycle de l'eau au sein du parc. Cette réflexion pourrait entraîner de nouvelles demandes de permis. »

« En ce qui concerne les rejets d'eau usée, l'exploitant est en discussion avec l'intercommunale locale de gestion des eaux usées afin d'éventuellement recourir à ses services, car la capacité des stations d'épuration internes au parc devient insuffisante au regard de la fréquentation du parc les jours d'affluence. » Dans quelques jours, une enquête publique sera ouverte, en lien avec le projet de deux nouvelles stations d'épuration.

« En ce qui concerne la biodiversité locale et plus spécifiquement les espèces invasives, la Direction des Cours d'Eau non navigables de la DGO3 n'a pas observé de développement de plantes exogènes à l'aval direct du parc. [...] Dans le parc, l'exploitant collabore avec l'ASBL Contrat Rivière Dendre qui vient contrôler une fois par an les endroits du parc les plus sujets à accueillir les plantes invasives de la région. Les rapports annuels sont positifs et n'ont mis en évidence que la présence de balsamine, avec une situation gérée et estimée sous contrôle. » ■

Appel à bénévoles !

Envie de participer à la gestion des balsamines de l'Himalaya ? Venez aider le Contrat Rivière Dendre lors de sa campagne 2018 ! La méthode est simple et consiste en un arrachage manuel très facile. Nos actions de lutte se déroulent en juin-juillet.

Contactez-nous à l'adresse crdendre@gmail.com ou à l'un des numéros suivants : 0483/043.477 – 0483/043.478. De plus amples informations vous seront communiquées. L'endroit et la date de l'activité vous seront précisés par la suite.



Formation des Guides Nature des Collines

Samedi 19 mai, le CR Dendre a emmené les candidats Guides Nature des Collines à la découverte des amphibiens dans les environs de Beloeil.

Lors de ce cours pratique, les quatre espèces de tritons ont pu être observées. A cela s'ajoute une kyrielle de macro-invertébrés, comme des éphémères, des dytiques ou des larves de demoiselles. Sur fond de chant de grenouille verte, la technique de recensement des amphibiens par nasses a également été expliquée.



Retour sur les JWE 2018

Cette année encore, les Journées Wallonnes de l'Eau ont permis de faire découvrir l'eau dans tous ses états sur le bassin de la Dendre. Près de 1 500 personnes ont participé aux différentes activités. Parmi eux, environ 1 100 enfants ont pu prendre part aux animations et spectacles organisés.

Les enfants des écoles ont notamment pu découvrir l'eau en assistant au spectacle de marionnettes Cumulus Stratus. Le spectacle Pompe et Robinet, lui, présentait la qualité de l'eau dans le monde et comment la préserver. De nombreuses balades étaient organisées, comme la balade contée à l'ancienne carrière de Mouplon. Les groupes scolaires ont également pu visiter le parc du Château de Beloeil. A côté de cela, des animations sur le thème de la vie aquatique ont intéressé nos petits explorateurs d'un jour, au Parc d'Enghien et aux Bas-Prés de la Dendre.



Parc d'Enghien



Balade scolaire



Balade des 3 Dendre

Le grand public n'était pas en reste. A pied ou à vélo, le bassin de la Dendre a révélé ses trésors naturels et ses éléments d'histoire. Petits et grands ont pu s'émerveiller lors de multiples balades nature, comme dans le Bois de Baudour, le long de la Dendre Orientale ou aux Bassins de Frasnès. De plus, différents sites pouvaient être visités, comme les Carrières de Maffle ou la réserve des Bas-Prés de la Dendre.

Merci à tous nos partenaires et rendez-vous l'année prochaine !



Balades au fil de la Dendre (Lens et Lessines)



Anniversaire : 25 ans des PCDN

Le 26 mai dernier à Anhée, le CR Dendre est venu fêter les 25 ans des Plans Communaux de Développement de la Nature. Cet anniversaire était l'opportunité de rencontrer des acteurs locaux de toute la Wallonie. Soulignons que sur le bassin de la Dendre, trois PCDN sont actifs, à Chièvres, Enghien et Frasnès-lez-Anvaing. Joyeux anniversaire et bonne continuation !



Val de Dendre / Dendervallei

Le 7 juin, le CR Dendre a participé à la journée de présentation du projet Val de Dendre / Dendervallei. La journée a débuté à Ath. Le projet consiste en une proposition de nouveau produit touristique. Ses ambitions sont liées aux aspects récréatifs et touristiques de la vallée de la Dendre. Un accord de coopération a été signé entre les différents acteurs impliqués dans le comité d'accompagnement du projet.

L'après-midi s'est poursuivie à Lessines. Elle était consacrée à la découverte des produits et pôles d'attraction de la vallée. Le CR Dendre, tout comme de nombreux autres interlocuteurs, y a tenu un stand d'information.



Contrat Rivière Dendre

Programme d'actions 2017 - 2019



Suivi du Programme d'Actions 2017-2019

Le Programme d'Actions 2017-2019 du CR Dendre reprend l'ensemble des actions à réaliser par les différents partenaires. La cellule de coordination en effectue actuellement l'état d'avancement. Après avoir rencontré le SPW et la Province de Hainaut, les rendez-vous sont pris avec les communes.

Pour plus d'information ou pour consulter le Programme d'Actions 2017-2019 :

<https://contratrivieredendre.be/presentation/programme-dactions/>

Qu'est-ce que c'est ?

Les macro-invertébrés retrouvés dans l'eau adoptent parfois des aspects étonnants. Ces deux amas de végétaux sont en fait chacun un fourreau qui abrite une larve d'insecte. Certaines espèces de l'ordre des Trichoptères se construisent un fourreau au moyen de petits cailloux, de feuilles, de branches,... Après de multiples mues, l'insecte au stade adulte délaisse son fourreau et prend son envol dans le milieu terrestre .



Vallée de la Marcq / Markvallei

L'équipe du LIFE BNIP avait lancé le 15 septembre 2017 un appel à projets dans toute la Belgique. Les projets sélectionnés se devaient d'être éducatifs, collaboratifs, innovants et mettant en valeur les habitats et espèces NATURA 2000. Le projet Vallée de la Marcq / Markvallei fait partie des 8 projets sélectionnés. Il consiste en une balade cycliste interrégionale à travers la « Vallée de la Marcq », mettant en valeur le patrimoine naturel (habitats et espèces Natura 2000), ainsi que le patrimoine paysager et bâti lié à l'eau. L'itinéraire sillonne 5 communes (Enghien, Herne, Galmaarden, Geraardsbergen et Lessines) à travers 3 provinces (Vlaams Brabant, Oost Vlaanderen et Hainaut). Il a été conjointement introduit par les asbl Contrat Rivière Dendre, Enghien Environnement, Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux et De Mark.

Ce projet sera un fil conducteur interrégional mettant en valeur les initiatives déjà existantes comme les nombreuses possibilités de balades. Il s'agit de donner aux communes un atout touristique supplémentaire au sein de la vallée. D'autre part, le projet est complémentaire du projet Val de Dendre / Denderland.

Le 12 juin à Enghien, toutes les communes ont répondu positivement à notre invitation en participant constructivement à la réunion de présentation du projet. Différentes entités touristiques étaient également présentes, ainsi que d'autres partenaires travaillant dans l'environnement. Dans les prochaines semaines, un travail de concertation sera réalisé avec les communes et entités touristiques afin de définir au mieux les multiples paramètres de la balade cycliste.



La gestion des plantes exotiques envahissantes bat son plein !

Cet été encore, le CR Dendre mène une campagne d'arrachage de la balsamine de l'Himalaya. Cette plante exotique envahissante est une menace pour la biodiversité indigène et cause des problèmes d'érosion de berges. Ce ne sont pas moins de 31,8 km de cours d'eau qui ont déjà été gérés par la cellule de coordination, notamment sur les communes d'Enghien, Silly, Flobecq, Ellezelles, Ath et Chièvres. Les jeunes jobistes d'Eté Solidaire (Ath) sont venus deux jours en renfort à Ostiches. A Chièvres, des bénévoles motivés du PCDN sont venus nous aider. Les membres d'Enghien Environnement ont, eux, effectué une gestion sur la Marcq.



En parallèle, les plants de Berce du Caucase ont également été gérés par le CR Dendre, à Ath et Flobecq. En plus d'être une plante envahissante, sa sève cause de graves brûlures suite à l'exposition au soleil.

Les gestions continuent encore en juillet. Dans le même temps, le HIT et le SPW effectuent des gestions sur les cours d'eau de plus grande ampleur.

La présence d'une plante invasive peut être signalée au CR Dendre. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur <http://biodiversite.wallonie.be/fr/invasives.html?IDC=5632>

Prise d'eau dans les rivières

Actuellement, la législation mentionne qu'un agriculteur disposant du droit de riveraineté sur un cours d'eau de 1^{ère} catégorie peut effectuer des prises d'eau sans autorisation. Par contre, si la prise d'eau implique la réalisation de travaux, une autorisation auprès du gestionnaire sera nécessaire (SPW - Direction des Cours d'Eau Non Navigables).

Pour les cours d'eau de 2^e et 3^e catégorie, une autorisation préalable est obligatoire auprès de Hainaut Ingénierie Technique (art. 27 du règlement provincial sur les Cours d'Eau Non Navigables).

Concernant les cours d'eau navigables, à moins d'une autorisation spéciale qui ne peut être délivrée qu'à titre précaire et qui est toujours révoquant, il est défendu de détourner directement ou indirectement l'eau des voies navigables et des canaux qui sont en libre communication avec elles.

Enfin, un rappel important : il est interdit de prélever directement de l'eau à partir d'une eau de surface ou d'une eau souterraine pour remplir la cuve du pulvérisateur ou pour mélanger ou diluer des produits phyto.

Retrouvez plus d'information dans notre brochure gratuite « L'Agriculture et l'Eau » en cliquant sur ce lien <https://drive.google.com/file/d/0B39nqIkFaXxNSFVvcXIXbHhaLUk/view>

Nouveauté : Circulaire sur la prévention des inondations

Une circulaire administrative relative à la « Prise en compte des aspects de prévention et de lutte contre les risques d'inondation par débordement de cours d'eau, par ruissellement et coulées boueuses dans la délivrance des permis » vient d'être publiée. Elle est d'application dès ce 1^{er} juillet. Elle a été réalisée conjointement par la DGO3 et la DGO4 (SPW). Cette circulaire est disponible sur <http://www.giser.be/2018/06/codt-et-inondations-une-circulaire-administrative-importante/>

Désherbage, attention aux interdictions!

Afin de désherber, il est de plus en plus d'usage de se servir de sel ou de vinaigre. Mais attention, ces méthodes, sont interdites, tout comme l'usage de l'eau de Javel ! Leur utilisation répétée peut conduire à une acidification du sol (vinaigre), à une contamination des eaux de surface et souterraines, ainsi qu'à des risques sanitaires. Plus d'information sur <http://www.adalia.be/plantes-indesirables>



Nous y étions...

Le 23 juin, le CR Dendre a tenu un stand d'information dans le cadre des Journées Fermes Ouvertes à la Ferme Pilote C.A.R.A.H.

Le dimanche 24 juin se tenait la Journée du Miel au Parc Mellifère du Tardin (Moulbaix). Sous un beau soleil, les visiteurs ont pu découvrir en famille les habitants de la mare. Une franche réussite puisque 290 personnes sont venues à notre rencontre !

Le CR Escaut-Lys et le CR Dendre ont animé ensemble une activité macro-invertébrés aux bassins de Frasnes-lez-Anvaing. Environ 130 élèves des écoles de la région sont venus réaliser cette activité pendant la journée blanche du 28 juin.



Creusons pour les tritons

Actuellement, un vaste projet Life Intégré (Life Belgian Nature Integrated Project) est mené à l'échelle de la Belgique. Dans ce cadre, des actions sont dédiées à la sauvegarde de 3 espèces d'amphibiens : la Grenouille de Lessona, le Triton crêté et l'Alyte accoucheur. A cette fin, plusieurs actions vont être entreprises, dont le creusement de 500 mares en Wallonie.

En février dernier, le Contrat Rivière Dendre a pris part à ce projet en sollicitant l'ensemble des agriculteurs du bassin. Une vingtaine d'entre eux y ont répondu favorablement en proposant plus de 40 emplacements pour la création de mares.

En fonction des conditions d'éligibilité définies dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural (PwDR), seules 15 mares seront potentiellement acceptées. Afin de concrétiser ce projet, le Contrat Rivière Dendre élabore les dossiers (plans, permis d'urbanisme et demande des fonds PwDR).

Espérons que d'ici fin 2019, de nouvelles mares en faveur du Triton crêté voient le jour sur le bassin de la Dendre...

Zoom sur le Triton crêté

Qui est-il ?

Le Triton crêté est le plus grand des tritons de notre région. Il mesure de 10 à 15 cm pour les mâles et de 11 à 18 cm pour les femelles.

Sa peau verruqueuse est de couleur brun foncé parsemée de petites taches blanches et noires sur le gorge, les flancs, la tête et parfois les pattes.

Il est facilement reconnaissable à son ventre jaune-orangé recouvert de grosses taches noires.

Durant le période de reproduction, le mâle se différencie de la femelle en arborant une haute crête dorsale aplatie et dentelée lui valant le nom de Triton crêté.

Il se nourrit de larves d'insectes, de petits crustacés, de mollusques, de vers et de larves d'autres tritons.





La mare idéale...

Pour se reproduire, le Triton crêté affectionne les plans d'eau de grande dimension (de 50 à 300 m²), profonds (environ 1m à 1,40m au point le plus bas), bien ensoleillés, riches en végétation aquatique et exempts de poissons.

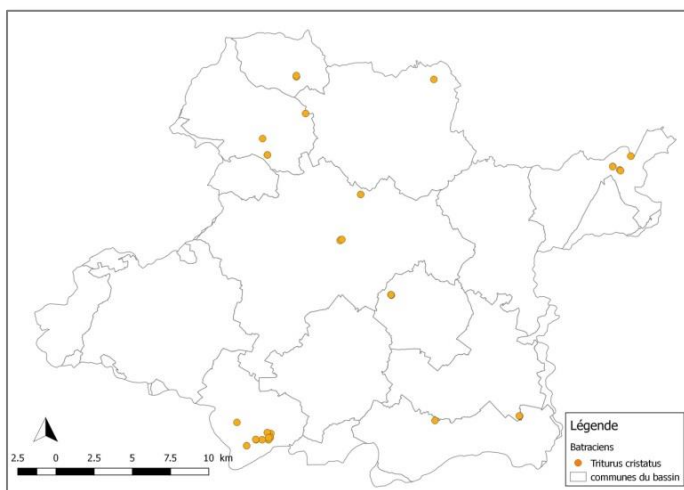
Il fréquente préférentiellement les sites distribués en réseau. La densité des points d'eau est un facteur jouant un rôle important sur la répartition de l'espèce.

L'importance du paysage

Espèce des campagnes et des milieux ouverts, le Triton crêté est plus rare dans les milieux boisés. La qualité du milieu terrestre qu'il occupe en dehors de la période de reproduction est très importante. Dans un rayon de 100 à 400m, le paysage doit comprendre des prairies, des haies, des bosquets ou des friches.

Sa situation sur le bassin de la Dendre

Depuis 2014, le Contrat Rivière Dendre mène des campagnes de recensement. Les inventaires sont généralement réalisés de mars à mai, couvrant ainsi les périodes de migration et de reproduction des différentes espèces de batraciens. L'objectif est de mieux connaître la répartition des espèces présentes sur le bassin en vue d'initier des actions de restauration ou de création d'habitat favorable à leur sauvegarde.



Le saviez-vous ?

Les grenouilles et crapauds (Ordre des Anouères), ainsi que les tritons (Ordre des Urodèles) sont tous des Batraciens. Ils passent par un stade têtard durant leur cycle de vie. Les têtards de tritons possèdent des branchies externes à l'inverse des Anouères. Ceux-ci subissent une métamorphose importante pour devenir adulte (par exemple, perte de la queue et apparition des pattes), tandis que les larves de tritons ressemblent déjà aux adultes. Contrairement aux Anouères, leurs pattes antérieures apparaissent en premier lieu.

Inventaire du zoning Qualitis (Enghien)

À la demande du Service Environnement de la commune d'Enghien, le CR Dendre a mené divers inventaires sur les plans d'eau situés au zoning Qualitis. Le PCDN d'Enghien participe au projet « Entreprise Nature Admise » (lancé en 2015 par le SPW). Il s'est vu octroyé une aide financière du Réseau Wallonie Nature afin de mettre en place des actions de sensibilisation et/ou d'aménagements en faveur de la nature.

Le CR Dendre a donc réalisé des recensements batraciens en avril 2018. Les espèces retrouvées sont : le Triton ponctué (*L. vulgaris*), le Triton alpestre (*I. alpestris*), le Triton palmé (*L. helveticus*) et le Crapaud commun (*B. bufo*). Ces 4 espèces d'amphibiens peuvent être considérées comme globalement stables en Wallonie, bien que des destructions de sites de reproduction puissent conduire à des extinctions locales. Toutes ces espèces sont intégralement protégées.



De plus, divers macro-invertébrés ont été relevés dans les nasses. Citons les limnées, les larves d'éphémère, les notonectes, ainsi que 4 espèces de dytiques. Les Libellules observées ont également été inventoriées (mai et juillet). Au total, 7 espèces ont été observées. Parmi celles-ci, 5 présentent une reproduction probable sur le site car des comportements de reproduction ont été observés (tandem et ponte d'oeufs) : Anax empereur (*A. imperator*), Agrion jouvencelle (*C. puella*), Agrion mignon (*C. scitulum*), Naïade au corps vert (*E. viridulum*) et Sympetrum sanguin (*S. sanguineum*). Les deux autres espèces observées sont la Libellule déprimée (*L. depressa*) et la Petite nymphe au corps de feu (*P. nymphula*). À noter que *C. scitulum* a été retrouvée, bien que très rare dans la province de Hainaut et en Belgique en général. Cette espèce est méridionale et remonte dans nos régions depuis plusieurs années. Les autres espèces sont assez communes.

A côté de la participation du CR Dendre, d'autres partenaires du PCDN sont en charge d'inventaires, notamment botanique et ornithologique. Au niveau floristique, 160 espèces ont été trouvées aux alentours des étangs ! A la vue des résultats des différents inventaires, le PCDN souhaite notamment réaliser des panneaux didactiques présentant les espèces animales et végétales rencontrées.



Gestion de la renouée du Japon

La renouée du Japon est une plante exotique envahissante. Sa particularité est qu'un seul petit fragment de rhizome ou de tige peu donner naissance à un plant. Afin de lutter contre cette invasive, le SPW a édité de nouvelles fiches-conseil. En fonction de la taille de la population, des moyens dont à disposition et de la situation, différentes techniques sont proposées. Certains sites sont à traiter en priorité, comme le bord des routes, les zones de chantiers ou les cours d'eau. Des précautions supplémentaires doivent être prises le long des rivières pour ne pas favoriser la dissémination. Par contre, si un suivi du site à long terme ne peut être effectué, il est préférable de ne pas toucher à la renouée.

Nous pouvons agir de façon préventive en ne transportant pas de terre contenant les rhizomes. De même, l'entretien des voiries,...doit se faire de manière à ne pas disperser la plante. Les déchets verts, quant à eux, ne doivent pas être laissés dans la nature. Ils doivent être brûlés.

Les informations détaillées concernant la prévention et la gestion de la renouée du Japon sont disponibles sur le site : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/les-renouees-asiatiques.html?IDC=6234> Un arbre décisionnel permet de choisir au mieux l'action à entreprendre en fonction de la situation. Les fiches des différentes techniques de gestion sont également consultables en ligne.



Stage pour les enfants de Brugelette

Début août, le CR Dendre a participé à la semaine de stage pour les enfants (3 à 12 ans) de l'ATL de Brugelette. Pendant une journée, la Fédération Halieutique et Piscicole du Sous-Bassin de la Dendre (partenaire du CRD), a réalisé une animation pêche. Le matin, les aspects théoriques ont été abordés. L'après-midi, place à la pratique aux abords d'un étang. Les enfants ont été d'excellents apprentis pêcheurs ! Le CR Dendre a, quant à lui, fait découvrir les habitants de l'étang aux enfants pendant 3 demi-journées dans le Parc d'Enghien.

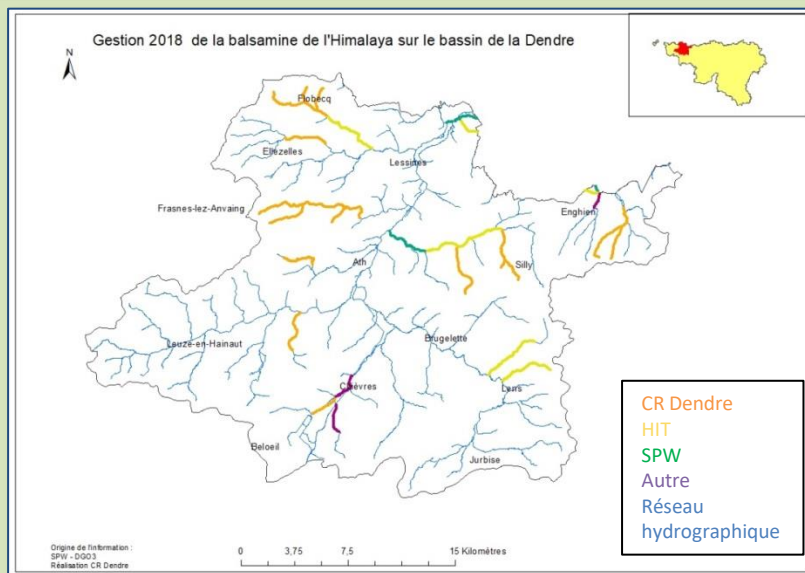


Photos : J. Pilate, M. Dedessuslesmoustier et CRD.

Gestion des plantes exotiques envahissantes

Cette année encore, la cellule de coordination du Contrat de Rivière Dendre a mené des actions de gestion des plantes exotiques envahissantes le long des cours d'eau du bassin. Découvrez les résultats obtenus, apprenez-en plus sur les plantes invasives et les gestes à adopter.

En continuité des efforts fournis les années précédentes, plusieurs journées de gestion de populations de berce du Caucase, de balsamine de l'Himalaya et de myriophylle du Brésil ont été menées cet été 2018 par le Contrat de Rivière Dendre. Ces gestions ont été réalisées en concertation et en collaboration avec différents gestionnaires de cours d'eau (SPW, HIT et VMM), ainsi qu'avec différents partenaires locaux (associations, PCDN de Chièvres, services environnement).



En 2018, la cellule de coordination du CR Dendre a géré **44,5 km de cours d'eau** sur le bassin de la Dendre (+ 33 km gérés par le SPW et le HIT). Le CR Dendre a consacré **227 heures*hommes** pour la gestion. Retrouvez le rapport détaillé sur notre site internet:

<https://contratriveredendre.be/publications/comptes-rendus/>



Balsamine de l'Himalaya

D'une manière générale, nous constatons une forte diminution des populations de balsamines, voire une éradication complète dans les zones gérées par le CR Dendre. Les efforts fournis les années précédentes sont donc encourageants.

Berce du Caucase

En tant que structure de coordination locale, le CR Dendre est intervenu en soutien au SPW, au HIT et aux communes dans la mise en œuvre du plan d'actions visant à limiter l'expansion et à réduire les populations de la berce du Caucase.

Certaines populations sur le bassin ont nécessité plusieurs interventions. Tandis que d'autres peuvent être considérées comme éradiquées. Toutefois, la cellule de coordination effectue des passages de contrôle.

Myriophylle du Brésil

A la suite de la gestion réalisée en 2016 et en 2017 sur une mare privée à Bois-de-Lessines, la cellule de coordination a effectué une intervention cette année (3,5 heures*hommes). Nous constatons une très forte diminution de la population. Les gestions semblent rapidement efficaces.

Portrait robot des plantes exotiques envahissantes

Aquatiques ou terrestres, introduites dans les jardins pour leurs caractéristiques ornementales ou encore pour l'agrément et l'oxygénation de pièces d'eau, de nombreuses plantes envahissent la nature au détriment de la flore indigène. Elles occasionnent des dommages écologiques, économiques et sanitaires.

Une espèce exotique envahissante est une espèce introduite après les années 1500, par l'homme, en dehors de son aire de répartition. Elle possède de grandes facultés de dispersion. En voici quelques exemples.

Balsamine de l'Himalaya (Impatiens glandulifera)

La balsamine de l'Himalaya mesure entre 1 et 2,5 mètres de haut. Ses fleurs sont de couleur pourpre à blanc. La tige est rougeâtre. Elle produit jusqu'à 800 graines. Ces dernières peuvent rester viables dans le sol durant 3 ans. Cette plante annuelle envahit les berges des cours d'eau. Elle les laisse à nu durant la période hivernale. De plus, elle dispose d'un système racinaire peu développé favorisant ainsi l'érosion des berges! La meilleure technique pour s'en débarrasser est l'arrachage manuel des plants.



Berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum)

La berce du Caucase fait partie de la famille des ombellifères. Sa taille peut atteindre 2 à 4 mètres. Ses fleurs blanches composées de plus de 50 rayons constituent l'ombelle. Elle se caractérise par des feuilles de grande dimension, profondément dentées et des tiges tachetées de pourpre.

Attention, la berce du Caucase est une espèce dangereuse. Sa sève contient des substances chimiques qui, au contact de la peau et en présence de lumière, provoquent de graves brûlures. La technique recommandée est la coupe de la racine à 15-20 cm sous la surface du sol. Pour toute intervention, il est impératif de s'équiper d'une combinaison de protection, de gants et d'une visière afin de se prémunir des projections de sève. **Si vous constatez la présence de berce du Caucase, veuillez en avvertir le Contrat Rivière Dendre (crdendre@gmail.com).**



Myriophylle du Brésil (Myriophyllum aquaticum)

Le myriophylle est vendu comme plante oxygénante pour les pièces d'eau. Mais il est capable de former des herbiers denses. Il altère alors le fonctionnement des milieux aquatiques colonisés. En effet, il intercepte la lumière et réduit la disponibilité en oxygène. Une plante oxygénante devenue asphyxiante! La lutte contre les espèces invasives aquatiques se fait par arrachage manuel ou mécanique en évitant la dispersion des fragments.





Renouée du Japon (Fallopia japonica)

La renouée du Japon possède des tiges robustes et des feuilles en forme de cœur. Cette plante est redoutable. Un petit fragment de tige ou de rhizome permet la création d'un nouvel individu. Elle se développe densément. Elle étouffe tout autre type de végétation. Elle crée ainsi une perte importante de biodiversité. Il est recommandé d'être vigilant de ne pas disperser l'espèce par la fauche ou le déplacement de terres de remblais, par exemple. Le meilleur moyen est encore de ne pas y toucher ou mieux, de ne pas en planter !

Les informations détaillées concernant la prévention et la gestion de la renouée du Japon sont disponibles sur le site : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/les-renouees-asiatiques.html?IDC=6234> Un arbre décisionnel permet de choisir au mieux l'action à entreprendre en fonction de la situation. Les fiches des différentes techniques de gestion sont également consultables en ligne.

Règles d'or à propos des invasives

Tout le monde peut agir de manière préventive, tant les professionnels du secteur horticole que les jardiniers amateurs. Plusieurs mesures sont applicables facilement :

- Prendre connaissance de la liste des plantes invasives, consultable sur www.alterias.be,
- Ne pas les planter,
- Choisir des plantes alternatives, non invasives, consultables sur www.alterias.be,
- Ne pas jeter les déchets verts contenant des invasives dans la nature ou dans les rivières.

Si vous constatez la présence d'une plante invasive, merci d'en informer la cellule de coordination du Contrat de Rivière Dendre à l'adresse crdendre@gmail.com ou par téléphone au 0483/043.477 ou 0483/043.478.

Sensibilisation lors de la Foire Horticole Régionale d'Ath

La cellule de coordination du CR Dendre a tenu un stand d'informations et de sensibilisation du 5 au 7 octobre à Ath. Au programme, jeu de reconnaissance des espèces invasives et indigènes, conseils en matière de prévention et de gestion, documentation,... A côté de la thématique invasive, la création de mare naturelle a été mise en avant. Plus de 270 personnes ont été sensibilisées. Le public rencontré était constitué d'étudiants en horticulture et en environnement, mais aussi des professionnels du secteur, ainsi que du grand public.



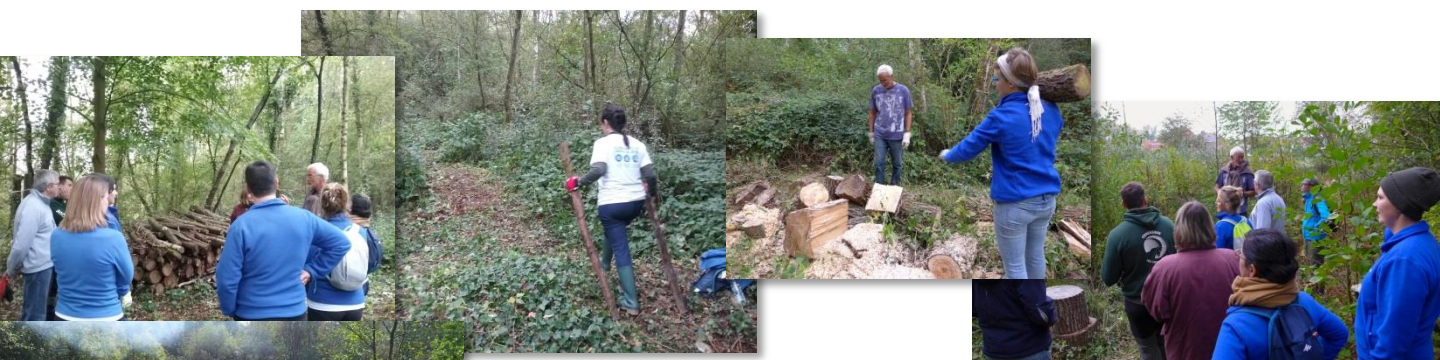
Chantiers de gestion chez nos partenaires

Chaque année, la cellule de coordination du CR Dendre participe à des chantiers de gestion sur des sites naturels gérés par certains de ses partenaires. Deux actions ont déjà été menées.

Réouverture d'un sentier à Chièvres

En ce début d'automne, le CR Dendre a prêté main forte au PCDN de Chièvres pour la réouverture d'un sentier de promenade, le 22 septembre. L'action a été relayée dans le journal (article disponible sur: http://contratriveredendre.be/bassin/wp-content/uploads/2018/10/presse02oct_sentier99_pcdn_chievres.pdf)

La cellule de coordination était accompagnée par trois bénévoles de l'asbl Inclusion. L'objectif est d'inclure des personnes présentant un handicap dans le monde du travail.



Gestion à la carrière du Mouplon

Le 28 septembre, de bon matin, une équipe dynamique de 9 employés de la société Shire est arrivée à l'ancienne carrière du Mouplon, à Lessines. Le CR Dendre et l'asbl Action Nature ont accueilli ces bénévoles afin d'effectuer une gestion de clairières et de prairie sèche. Débroussaillage, ratissage, évacuation de tronc d'arbres,...le travail a été effectué rapidement et dans la bonne humeur.

Au cours de la journée, des explications sur la biodiversité ont été données. Nous avons aussi eu l'agréable surprise d'observer divers amphibiens. Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine!



Avis aux entreprises

Vous avez envie de proposer à votre équipe une immersion dans la nature ? Vous souhaitez vous dépasser dans une aventure de terrain ? Le Contrat Rivière Dendre asbl vous propose de participer, en fonction des saisons, à différentes gestions de milieux naturels. Retrouvez toutes les informations dans le document disponible à l'adresse :

<http://contratriveredendre.be/bassin/wp-content/uploads/2012/01/CRD-mise-au-vert.pdf>

Gestion de milieux naturels

En cette fin d'année 2018, les étudiants de la Haute Ecole HEPH-Condorcet sont intervenus de façon dynamique et enthousiaste dans deux sites naturels du sous-bassin de la Dendre. Une première journée était consacrée à la Carrière du Mouplon à Lessines, la seconde à la Réserve Prés Rosières à Deux-Acres. Les gestions étaient organisées par le Contrat Rivière Dendre et ses partenaires, Action Nature et la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, respectivement pour l'un et l'autre site.



Supplément Courrier de l'Escaut

Retrouvez l'actualité du sous-bassin de la Dendre dans le supplément du Courrier de l'Escaut du 27 novembre:

http://contratriveriedendre.be/bassin/wp-content/uploads/2012/01/feuillelet_2018.11.pdf

Au sommaire, sécheresse, reméandration de la Marcq, épuration en milieu rural et cahier didactique. Ce supplément est à l'initiative des Contrats de Rivière Dendre et Escaut-Lys.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une bonne année 2019 !

Jeu Concours!
Connaissez-vous bien la région?
Tentez votre chance à notre jeu concours! A gagner, un lot de produits régionaux. Plus d'informations en page 2!

Jeu concours – Où est ce cours d'eau ?

Connaissez-vous bien la région? Devinez à quel endroit se situent les panneaux du nom des cours d'eau placés par le Contrat Rivière Dendre en collaboration avec ses communes partenaires.

A gagner

Un lot de produits régionaux.

Comment participer?

Complétez et envoyez le bulletin de participation à l'adresse crdendre@gmail.com ou Rue de l'Agriculture 301, 7800 Ath, **avant le 31 janvier 2019**. Le gagnant sera tiré au sort parmi les bonnes réponses et sera contacté dans le courant du mois de février 2019. Vos informations personnelles seront exclusivement utilisées dans le cadre du jeu concours.



Envoyez votre bulletin avec vos coordonnées:

Nom:

Prénom:

E-mail:

Tél.:

	Rue	Commune
1. Rieu Saint-Jean		
2. La Dendre Orientale		
3. Le Lac		
4. La Brune		

Avec le soutien de



Ath



Beloeil



Brugelette



Chièvres



Ellezelles



Enghien



Flobecq



Frasnes-lez-Anvaing



Jurbise



Lens



Lessines



Silly



Province de Hainaut



Wallonie



Wallonie

Les journées Wallonnes de l'eau



« Sensibiliser ? Ce n'est jamais perdu ! »

Comme les Journées découverte entreprise et les Journées du patrimoine, les Journées wallonnes de l'eau sont désormais un grand classique très attendu. Leur but : sensibiliser un maximum de monde à l'urgence de préserver l'or bleu de nos régions.

• FRANÇOIS DESCY

Inventory des batraciens, conférence sur les inondations, découverte du patrimoine, nettoyage des berges de l'Escaut...

Voilà quelques-unes des activités - gratuites, souvent ludiques - qui seront proposées au grand public, en Hainaut occidental, du 16 au 30 mars. Ces activités sont initiées depuis plusieurs années par la Région wallonne dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, qui se tient traditionnellement le 22 mars.

L'affaire de tous

Cette Journée mondiale de l'eau est elle-même une démarche des Nations Unies. « Parce que l'eau est au cœur du développement durable. Parce que les ressources en eau, ainsi que la gamme de services qu'elles peuvent rendre, contribuent à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et à la sauvegarde de l'environnement. De la nourriture et la sécurité énergétique à la santé humaine et environnementale, l'eau contribue à l'amélioration du bien-être social et à une croissance équitable, affectant les moyens de subsistance de milliards d'indi-

vidus... »

Mais l'eau, ce n'est pas seulement l'affaire des grandes institutions et des États. C'est aussi l'affaire de tous...

Dans ce contexte, la sensibilisation de tout un chacun est essentielle. « Lors des Journées wallonnes de l'eau, nous voulons attirer et toucher le plus de gens possible » disent Sarah Vande Wale et Marie Amorison, animatrices au sein des contrats de rivière Escaut-Lys et Dendre.

Au nombre de quatorze dans la partie sud de la Belgique, les contrats rivière sont « une table de concertation où se retrouvent les différents acteurs concernés par la gestion et l'utilisation de l'eau au sein d'un même bassin hydrographique » :

Région, Province, communes, centres régionaux d'initiation à l'environnement (les CRIE), intercommunales d'épuration, industries, agriculteurs, pêcheurs, naturalistes, gérants d'infrastructures touristiques...

Chargés de mettre en œuvre « un programme d'actions de restauration et de valorisation des cours d'eau et de leurs abords », les contrats rivière sont aussi chargés par la Région wallonne, qui les



Sarah Vande Wale et Marie Amorison, animatrices aux Contrats de rivière Escaut-Lys et Dendre.

De l'Autre Côté du Miroir

Sublimer les milieux aquatiques de Wallonie Picarde

Sublimer nos milieux aquatiques ! On peut se demander ce qu'il y a à sublimer dans nos milieux aquatiques qui apparaissent le plus souvent comme des sources de nuisances (polluants, odeurs, inondations, etc.) et où toute vie paraît avoir disparu. Au fil des siècles la gestion mise en place en fonction des objectifs de développement économique et urbain a contribué à modifier le fonctionnement de ces milieux. Cette politique contribue à faire disparaître une grande partie de notre patrimoine écologique dans une indifférence et une méconnaissance générales. Cependant, il existe encore de véritables curiosités qui ont trouvé refuge dans des zones préservées. Paradoxalement, c'est même dans les anciennes zones industrielles, comme les carrières, que l'on retrouve certaines espèces les plus emblématiques. C'est ainsi qu'est née dans l'esprit de la cellule de coordination du Contrat de rivière Escaut-Lys l'idée du projet « De l'Autre Côté du Miroir » : montrer au grand public, à travers des photos et une exposition pédagogique, les richesses de nos milieux aquatiques.

« On aime ce qui nous émerveille et on protège ce que l'on aime », disait un certain commandant Cousteau. Nous nous sommes basés sur cette idée pour définir notre projet. Si nous pouvons attirer l'attention et susciter de l'émerveillement sur ce patrimoine écologique, alors nous aurons déjà franchi un grand pas dans l'envie de protéger nos milieux aquatiques.

Du verbe « sublimer » est un mot fort, mais c'est bien le maximum qu'on peut proposer pour découvrir le meilleur de ces milieux méconnus !

Toutes les images à découvrir sur les différents supports sont le fruit de deux ans de travail et de centaines d'heures de plongée par une dizaine de plongeurs photographes qui n'ont pas hésité à aller, dans des conditions parfois insolites, rechercher les trésors de notre patrimoine écologique aquatique.

Merci à eux : François Bain, Marie Bottequin, Dino Decroix, Philippe De Korte, Pierre-Alain Davoiller, Dominique Dutoit, Vincent Dubois, Michael Dufourt, David Fonten.

EdA - 40162122982

subsidie, de concocter les programmes des Journées de l'eau.

Quand on voit par exemple que, chaque année, ce sont des tonnes de déchets qui sont ramassés sur les berges de l'Escaut, ne se pose-t-on pas, parfois, la question de l'efficacité des actions de sensibilisation ?

« Je pense que ce n'est jamais perdu, répond Sarah Vande Wale. Maintenant, on ne sait jamais si, d'année en année, ce sont les mêmes qui reviennent aux Journées

wallonnes de l'eau. On constate par ailleurs que la sensibilisation environnementale se développe de plus en plus dans les écoles, et qu'on a un bon retour de celles-ci quand nous leur proposons des activités tout au long de l'année, mais c'est vrai aussi que certaines personnes semblent complètement insensibles. Je me souviens de quelqu'un qui avait jeté son cendrier quelque part au bord de l'eau alors qu'il venait de participer à une action de sensibilisation... »



Le Tordoir est un affluent de l'Ancre et sous affluent de l'Escaut. Il sera géré par le contrat de rivière Dendre.

Ellezelles adhère au Contrat de rivière Dendre

La collaboration entre le Contrat de rivière Dendre et la commune d'Ellezelles est très récente. La commune, nichée au cœur du Pays des Collines, a en effet validé son adhésion à la fin de l'année dernière. « Jusqu'alors, Ellezelles et Leuze étaient les deux seules communes baignées par la Dendre à ne pas adhérer au contrat de rivière », explique le bourgmestre Idès Cauchie. « À partir du moment où un effort des entités est fait pour la qualité et la quantité de l'eau, c'est un peu dommage de ne pas s'inscrire dans la démarche. C'est la raison pour laquelle j'ai trouvé que c'était plus logique et plus utile de faire partie du contrat. » Au total, la commune est traversée par 70 km de ruisseaux. Le Trimont et le Tordoir sont les principaux concernés par le contrat.

De l'information et de la sensibilisation

L'adhésion étant très récente, elle se traduit actuellement par de l'information et de la sensibilisation. « Pour le moment on découvre ; on s'informe dans le but de poser des actes. » Dans le cadre de ses missions, le contrat de rivière Dendre réalisera

prochainement un inventaire de terrain, afin de relever les problématiques propres au territoire ellezellois. « Ce diagnostic permettra de définir certaines actions, notamment sur la gestion des plantes invasives, car c'est un point qui suscite les préoccupations de la Commune », poursuit Maxine Colin, coordinatrice au contrat de rivière Dendre. Dans le cadre du projet LIFE - un projet cofinancé par l'Europe dont le but est d'améliorer l'état de conservation des biotopes et des habitats d'espèces - un courrier a été envoyé aux agriculteurs ellezellois leur proposant de creuser une mare chez eux et ainsi contribuer à la sauvegarde du triton crêté. « L'objectif du projet est de creuser 500 mares. Nous avons voulu adopter une attitude proactive, en sensibilisant les agriculteurs et en leur demandant s'ils étaient intéressés par cette démarche. Dans cette hypothèse, ils seront encadrés par la Commune et bénéficieront d'une prime. » De cette nouvelle collaboration, le bourgmestre espère une chose : « une analyse plus fine du terrain, avec de meilleurs résultats à la clé. »

« Entretien autant que nécessaire mais aussi peu q

Tel est le credo de la législation qui interdira bientôt l'usage des pesticides dans les espaces publics. Les communes doivent adopter une nouvelle méthode de gestion de leurs terrains pour un gain de temps, d'argent, de biodiversité et surtout limiter l'impact de ces produits.

• ELOÏSE SPELEERS

En juin 2014, une petite révolution s'est mise en place dans l'utilisation des pesticides par les communes. Par pesticides, il faut entendre l'ensemble des produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides et insecticides). En effet, à partir de cette date, il n'a plus été possible pour les communes de pulvériser sur des terrains revêtus non cultivables (graviers, tarmac, béton, pavé...) reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales par une taque d'égouts, une rigole, un avaloir, etc. Et ce n'était que le début puisque l'objectif final est d'arriver à ne plus avoir de trace de pesticides dans les communes (mis à part quelques utilisations très localisées) en juin 2019. Il reste un long chemin à faire. La prochaine étape avant le « zéro phyto » est d'interdire de pulvériser dans des espaces fréquentés par des publics vulnérables qu'ils soient sur un terrain public ou privé. Écoles, crèches, homes, hôpitaux, maisons de repos et aires de jeux sont ciblés, ainsi que des espaces privés fréquentés par du public tel que les parcs d'attractions.

« La législation a été créée pour limiter l'impact des produits phytosanitaires sur la santé et, surtout, sur la pollution des zones souterraines, des nappes phréatiques, explique Thibaut Motet, chargé de mission chez Adalia 2.0 (an-

ciennement le pôle de Gestion Différenciée). Même si nous avons des stations d'épurations, elles ne sont pas assez performantes. Freiner l'utilisation des pesticides est également un moyen d'obtenir une biodiversité plus large. »

« Enherber plutôt que désherber »

Le chemin vers le « zéro phyto » passe obligatoirement par une adaptation de la méthode de gestion des territoires communaux. « Il faut adapter le traitement, l'entretien d'un lieu en fonction du rôle qu'il joue dans la commune, précise Thibaut Motet, également chargé d'aider les communes à distinguer quelles sont les meilleures alternatives aux pesticides en fonction de leur situation. La devanture d'une maison communale serait davantage entretenue que les abords d'une route qui peuvent être fauchés tardivement »

Au premier abord, on s'imagine que les communes le font déjà mais le passage au « zéro phyto » pousse le trait plus loin. En effet, étant donné que l'utilisation du désherbage mécanique ou thermique demande davantage de temps qu'un désherbage chimique, il est essentiel que les ouvriers communaux se dégagent des heures de travail à d'autres endroits où il est envisageable d'en-



tenir moins. « Enherber un cimetière permet de transférer du temps pour d'autres tâches par exemple, ajoute-t-il. L'idéal est de mixer les deux : en prévention, établir des prairies fleuries ou une tonte différenciée dans les parcs et les cimetières, et, curativement, désherber les endroits indispensables. »

Cependant, il n'est pas si facile de faire comprendre à la population qu'une place avec des pissenlits qui poussent ici et là ne signi-

fie pas « une fainéantise des ouvriers, un manque de volonté ou d'envie de la commune » mais plutôt une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Quelques communes de la Wallonie Picarde ont cependant déjà adopté le « zéro phyto » : Celles, Tournai, Antoing, Estaimpuis, Flobecq, Lessines, Chièvres, Enghien, Bernissart, Brugelette. D'autres sont en bon chemin. Zoom sur Mouscron, Ath et Tournai.

2 MOUSCRON

Les Hurlus, précurseurs dans le zérophyto, avec un « Plan de gestion différenciée »

La Cellule environnement, en collaboration avec le service Travaux de la Ville (espaces verts et propreté), a acquis très tôt une vraie expertise qui fait figure d'exemple.

• THOMAS TURILLON

Mouscron n'a pas attendu l'échéance de juin 2019 pour stopper les pesticides dans les espaces publics. « Dès le 16 mai 2014 Mouscron a fait voter un plan de gestion différenciée lors du conseil communal, indique Ann Cloet, échevine de l'Environnement à Mouscron. On a fait un état des lieux des différents espaces verts – 76,6 Ha ainsi que 12 Ha de zone naturelle – pour les classer en fonction des entretiens qu'ils nécessitaient. Cela a amené à réfléchir au personnel et à l'outillage nécessaire, allant de la binette à l'engin motorisé avec brosses spéciales... » Un travail quasiment à la carte ! Un peu de fauchage tardif ici et mieux tondu ailleurs, un peu d'écopâturage par là grâce à des vaches et des moutons de

Soay, quelques zones à bulbes, une attention pour les lieux fréquentés par les enfants, des hôtels à insectes fixés en de nombreux lieux... Parce qu'il fallait savoir qui faisait quoi et où dans ce plan, des contacts ont aussi été pris avec la Région wallonne.

Parallèlement à cet ensemble, une campagne de communication a été mise en place, pour que les inquiétudes de la Ville deviennent aussi celles des concitoyens, « pour faire changer les mentalités, ce qui n'est pas toujours évident ». Pour certaines dispositions, il a fallu aller jusqu'à des avertissements...

Bref, la Ville a quelque peu avancé comme elle le sentait dans cet état des lieux archicomplet pour finalement se dire qu'il fal-



Une centaine de personnes veille au traitement zérophyto à Mouscron. Des moyens humains très importants mais avec des résultats concluants.

ÉdA – 40164275604

lait cesser de chipoter. « Fin 2014 et après avoir pas mal tâtonné, nous avons réalisé un bilan. Avec cette gestion différenciée mise en place pour avancer graduellement, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait des initiatives qui étaient pas mal et d'autres où nous nous compliquions la vie plus qu'autre chose ! Pour le personnel communal, ce n'était d'ailleurs pas toujours facile à comprendre où nous voulions en venir. On a donc dit « Stop » et nous sommes totalement passés au zérophyto dès septembre 2015, à deux exceptions près : sur les

terrains de foot et là où les plantes invasives sont trop importantes. » Les initiatives concluantes sont toujours d'application – « On a beaucoup investi dans la mécanisation » tandis que d'autres ont été abandonnées « comme le désherbage thermique pour lequel les tests n'ont pas été concluants ».

Un intérêt a aussi été porté sur le cimetière du Risquons-Tout. « Il fut le cimetière-test avant que cela ne s'étende aux autres. On va vers des sentiers engazonnés, avec des structures alvéolées pour pouvoir circuler

avec des engins. On veut des plantes grasses aussi entre les tombes puisque ces espaces restreints ne sont pas évidents à entretenir. Je suis pro cimetières verts. N'y voir que des cailloux et du marbre donne le cafard... »

Aujourd'hui, avec son statut de précurseuse reconnue, Mouscron a une réelle expertise qui sert d'exemple et est ainsi invitée à témoigner çà et là. « On peut toujours s'améliorer, raison pour laquelle c'est toujours enrichissant de partager notre expérience avec des communes de Belgique et de France. »

1 TOURNAI

Revenir au « bon sens paysan » et faire changer les mentalités

À Tournai, le service Espaces Verts puise dans les ressources de la nature pour limiter la présence et le développement des mauvaises herbes.

• PAULINE DENEUBOURG

La Ville de Tournai se revendique comme étant précurseur dans le « zéro phyto ». « En 2006, nous avons déjà décidé de diminuer la quantité de produits phytosanitaires utilisés, explique Gauthier Fontaine, responsable du service Espaces Verts. Depuis 2010, nous n'en utilisons plus aucun ! Dans un premier temps, nous avons acquis des machines thermiques et mécaniques mais, nous nous sommes rapidement rendu compte que cela ne convenait pas. En utilisant une image, on peut dire qu'on ne remplace pas le nucléaire par l'éolien ! Pour le même travail effectué une fois par an, avec ces machines, nous devions y passer toutes les trois semaines... » Un investissement de 150 000 euros avait été consenti pour ces machines qui n'ont pas répondu aux attentes... et qui ont été remplacées pas d'autres techniques puisées dans la nature et

dans le travail de l'homme.

Le bon sens et le respect de la nature plutôt que la technologie

« Finalement, nous sommes revenus au bon sens et à l'écoute de la nature, complète le responsable du service Espaces Verts. Il y a d'abord, l'utilisation des outils manuels et le savoir-faire de nos ouvriers ! Une cinquantaine de travailleurs sont présents pour s'occuper de 500 hectares d'espaces verts sur l'entité de Tournai. Bien évidemment, il est impossible de tout prendre en charge et c'est pour cela qu'on a décidé de mettre en place une gestion différenciée et une cartographie des zones à particulièrement entretenir en raison de sa situation ou de la présence de plantes invasives – où une intervention rapide permettra d'épuiser plus facilement les souches des végétaux – et des autres où on peut davantage laisser

Une cinquantaine de travailleurs sont présents pour s'occuper de 500 hectares d'espaces verts sur l'entité de Tournai.



Pour le responsable du service Espaces Verts de Tournai, l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires est une bonne chose à la fois pour la santé des citoyens mais aussi pour la biodiversité.

faire la nature. Les allées en graviers, nous allons ainsi essayer d'en faire des zones légèrement enherbées. Pour éviter l'apparition de mauvaises herbes dans les massifs, nous y mettons le broyat récolté de l'élagage des arbres mais aussi des plantes couvre-sol ou vivaces. »

Pour Gauthier Fontaine, et l'échevin tournaisien Philippe Robert, le plus important est de changer le regard de la population sur la présence de végétaux. « La population a pris l'habitude de vivre dans un milieu aseptisé et il faut pouvoir changer les mentalités... Il faut que les gens se rendent compte que si nous avons décidé d'arrêter

d'utiliser des pesticides ou herbicides, c'est avant tout pour protéger leur santé. Tous ces produits phytosanitaires se retrouvent au final dans la terre, et puis dans les nappes phréatiques ! Les végétaux sont indispensables à l'homme et aux problèmes de pollution par le CO₂, en fournissant l'oxygène et en absorbant le CO₂. Il y a aussi une volonté de pouvoir préserver la biodiversité de ces espaces ; nous revoyons ainsi certaines espèces revenir peupler les espaces verts. Il faut vivre avec la nature et non contre elle ; la population doit retrouver une certaine tolérance à la présence de quelques herbes folles dans l'espace public et les espaces verts... » ■

EdA - 40164709682

que possible »



Depuis 2014, les phytos sont interdits sur la plupart des espaces publics à moins d'1 mètre d'un terrain relié à un filet d'eau ; à moins de 6 mètres d'un point d'eau* ; au pied des arbres, haies et zones enherbées.

3 ATH

Ath se passe des produits phytosanitaires, sauf dans les cimetières

La Commune n'a pas attendu d'en être contrainte pour se passer des produits phytosanitaires. La sensibilisation a commencé il y a 10 ans déjà.

• PAULINE FOUCART

La Cité des Géants essaie tant que faire se peut de se passer des produits phytosanitaires depuis de nombreuses années déjà. Les ouvriers de la Commune y sont d'ailleurs sensibilisés depuis une dizaine d'années. « Les ouvriers ont dû faire un gros travail, car ils avaient été formés à l'usage des produits phytosanitaires à l'école, assure Cédric Minet, le responsable des Espaces Verts. Nous avons été aidés par différents organismes ; c'est un travail que nous avons mené sur le long terme. »

Si la réglementation est stricte, la période de transition permet une adaptation douce. « L'important est de mettre cette période de transition à profit, en s'infor-

mant, se formant et en achetant du matériel. » À Ath, de gros investissements ont été réalisés dans ce sens ; « mais sur plusieurs années. Nous avons fait l'acquisition de matériel pour mettre en œuvre des techniques alternatives de désherbage. Par exemple, des techniques mécaniques, à l'aide de brosses, ou des techniques thermiques, c'est-à-dire par la chaleur d'une flamme ou de l'eau chaude. » Mais si on sait que ces équipements complémentaires sont nécessaires, ils impliquent aussi une plus grande main-d'œuvre.

« Il va falloir expliquer à la population qu'elle va devoir être plus tolérante vis-à-vis des mauvaises herbes. »



Un test est en cours au nouveau cimetière d'Ostiches, où les allées de l'extension sont enherbées.

plantes couvre sol pour éviter de devoir tondre. Dans les nouveaux quartiers, on remet également des avis qui tiennent compte du désherbage futur ; notre objectif est évidemment de faciliter au maximum

le désherbage de ces aménagements. »

Le hic ? les cimetières

Il reste un endroit que la Commune entretient avec des produits phytosanitaires ; il s'agit des cimetières. « Nous savons que nous allons devoir passer à une technique alternative prochainement, mais c'est un domaine qui pose problème, car il y a une sensibilité particulière de la population. Il va falloir expliquer aux citoyens qu'ils vont devoir être plus tolérants

vis-à-vis des mauvaises herbes. C'est un travail de communication, mais certainement le plus difficile aussi. » À Ostiches, dans le nouveau cimetière, certaines allées ont été enherbées. « C'est un essai. Nous voulons voir comment cela se comporte, comment réagit le citoyen, et comment nous devons l'entretenir. Si le résultat est concluant, nous devrions peut-être penser à verdirier les allées dans les autres cimetières, plutôt que s'acharner à vouloir des allées sans mauvaises herbes. »

L'ensemble des activités (gratuites !)

BASSIN DE L'ESCAUT

COMINES

Modernisation de la Lys

En promenant le long de la Lys, en regardant le paysage, les guides, Martin et Philippe amèneront le public à réfléchir à l'impact d'un projet de modernisation de la vallée de la Lys qui se concrétise à Comines. Le dimanche 18 mars de 14 h à 18 h 30.

Lieu de rendez-vous : Place du Pont Neuf à Comines.

> <http://www.eco-vie.be>

VEZON

Nettoyer son village

Nettoyer son village pour le rendre encore plus agréable. Et à 11 h 30, plantation d'un arbre mémoire. Le dimanche 18 mars à 9 h.

Lieu de rendez-vous : accueil à l'église de Vezon.

> <http://www.vezonaccueille.be>

FRASNES-LEZ-ANVAING

« Mercredi du Petit scientifique »

Dans le cadre des « Mercredis du Petit Scientifique », laissez vous emporter par des petits explorateurs dans une balade découverte des bassins de Frasnes Parc Naturel du Pays des Collines. Le mercredi 21 en après-midi.

Lieu de rendez-vous : rue de la Fauvette (parking de la bibliothèque).

> Guillaume Denonne 068 54 46 03

g.denonne@pnpc.be

Inventaire des batraciens

Inventaire batraciens aux bassins de Frasnes. Relevage de nasses à batraciens qui auront été installées préalablement et identification des prises. Le samedi 24 mars.

Lieu de rendez-vous : Frasnes-Les-Bassins, rue de la Fauvette (parking de la bibliothèque).

RUMES

Conférence inondations

Conférence : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes en cas d'inondations. Le mercredi 21 mars à 18 h.

Lieu de rendez-vous : Maison du village de la Glanerie.

> CREL 069 44 45 61

PECQ

Berges de l'Escaut

Nettoyage des berges de l'Escaut à Pecq. Le dimanche 25 mars à

8 h 30 ; se munir de vêtements adaptés

Lieu de rendez-vous : Maison de Léaucourt.

ESTAIMPUIS

Expo De l'Autre côté du miroir...

Exposition De l'Autre côté du miroir réalisée par le Contrat de rivière Escaut-Lys, qui a pour vocation la valorisation des milieux aquatiques d'eau douce de Wallonie picarde. Du vendredi 23 mars au vendredi 6 avril.

Lieu de rendez-vous : Maison de l'Environnement, rue Albert 1^{er}, 42 à Néchin.

> 069 55 72 95 ou 056 48 13 23

...et conférence

Conférence De l'Autre côté du miroir : De A à Z, du plus petit au plus grand, la faune et la flore des points d'eau et des cours d'eau vous seront dévoilées.

Le jeudi 29 mars à 18 h 30.

Lieu de rendez-vous : Maison de l'Environnement, rue Albert 1^{er}, 42 à Néchin.

> 069 55 72 95 ou 056 48 13 23

HARCHIES

Robinson en famille

Robinson en famille - La Mare : Vivre dehors dans la nature avec ses enfants ou ses petits-enfants autour de la mare.

Jouer, pêcher et déterminer les petites bêtes qui y vivent. Public familial. Le mercredi 28 mars de 14 à 17 h (complet)

Lieu de rendez-vous : CRIE d'Harchies CRIE d'Harchies - chemin des Préaux, 5 à Harchies.

THIMOUGIES

Marais d'Hurtebise

« Portes ouvertes » aux Marais d'Hurtebise : animations nature sur le thème des batraciens et de l'apiculture. Le lundi 2 avril.

Lieu de rendez-vous : les Marais d'Hurtebise à Thimougies (lieu fléché).

Inventaire des batraciens

Inventaire batraciens aux bassins de Frasnes. Relevage de nasses à batraciens qui auront été installées préalablement et identification des prises.

Le samedi 24 mars.

Lieu de rendez-vous : Frasnes-Les-Bassins, rue de la Fauvette (parking de la bibliothèque).

BASSIN DE LA DENDRE

ATH

À la découverte des carrières de Maffle

Le site des carrières de Maffle tel que l'a conçu la nature et que l'ont façonné les hommes : histoires d'eaux, histoire de pierre, faune et flore, passé industriel et bien d'autres choses encore... Le samedi 17 mars, de 14 à 16 h 30.

Lieu de rendez-vous : parking du Musée de la Pierre (chaussée de Mons, 419 à Maffle, à l'arrière du magasin Trafic). Prévoir : chaussures de marche, vêtements en fonction de la météo, jumelles, loupe.

> Rens./Réservations (jusqu'au 16 mars) :

J. Doyen 0476 423 625

ou jacques.doyen48@gmail.com

Cours d'eau et plantes aquatiques aux Bas-Prés de la Dendre

Visite d'une réserve naturelle aux portes de la Ville d'Ath, découverte des écosystèmes aquatiques et des plantes associées...

Le dimanche 18 mars, départ de la balade à 9 h 30.

Lieu de rendez-vous : écluse de Bilhée, chemin des peupliers à Ath.

> Rens./Réservations : V. Franssens

0483 723 183 ou vianney.franssens@gmail.com

Les 3 Dendre

Orientale, occidentale, canal... la ou les Dendre... ? On s'y perd ! Venez donc découvrir les derniers kilomètres des différentes rivières qui se regroupent...

ou qui traversent Ath...

Le dimanche 25 mars, départ à 14 h - durée +/- 3 h

Lieu de rendez-vous : Centre Hospitalier Epicura - Boulevard de l'Hôpital à Ath

> Rens./Réservations : Éric Vervoort

0473 763 006

BELOEIL

Le circuit des Fontaines de Belœil

Enfourchons nos vélos et partons à la découverte de nos fontaines beloeilloises : la Pompe du Prince Henri, la Fontaine à Lattes, la Canar-derie, la Fontaine Bouillante... toutes ont une histoire bien particulière que l'on découvrira lors d'une agréable balade à vélo en compagnie d'un guide. Le dimanche 18 mars à 10 h - circuit de +/- 2 h 30.

Lieu de rendez-vous : Office du tourisme (Rue du Château, 27 à Belœil)

> Rens./Réservations (jusqu'au 16 mars) : Carmelina Ricotta 069 68 95 16

tourisme.beloeil@skynet.be

CHIÈVRES

Journée familiale nature et biodiversité

Trois activités simultanées, le dimanche 25 mars, au choix.

1 Balade dans la campagne de Chièvres. Cette balade mettra en évidence la profonde mutation de l'espace rural suite au remembrement agricole, ainsi que les conséquences sur le paysage et le cadre de vie...

Départs balade : 10 h et 15 h (durée +/- 1 h 30). Rendez-vous : Chapelle Saint-Jean (rue de la Chapelle à Chièvres).

> Rens./Réservations : Jacques Doyen

0476 423 625 ou jacques.doyen48@gmail.com

2 Balades contées « au fil de l'eau » par Isabelle Patoux. « Un Corbeau sous la Lune ». Horaire : 11 h : balade contée familiale (+/- 1 h).

16 h : balade contée pour enfants (5-12 ans) (45 min).

Lieu de rendez-vous : Ferme de Calbreucq, rue A. Criquelion, 26 à Chièvres.

> Rens./Réservations : Office du tourisme de Chièvres 068 64 59 61

ou contact@otchievres.be

3 Géocaching à la découverte des éléments liés à l'eau sur le territoire communal. Réalisable librement du 17 mars au 1^{er} avril.

> Rens. : Office du tourisme de Chièvres

068 64 59 61

ENGHEN

Les réserves d'eau dans et autour du Parc d'Enghien

Au fil des siècles, les seigneurs présents à Enghien ont installé des jeux d'eau et des fontaines dans le Parc et ont eu besoin de constituer des réserves parfois considérables pour les alimenter...

Le dimanche 25 mars, de 14 h 30 à 16 h 30.

Lieu de rendez-vous : entrée du Parc d'Enghien (Avenue Élisabeth). Accès pour les personnes à mobilité réduite.

> Rens./Réservations : Michel Fauq

02 395 69 66

FLOBECQ

Les batraciens traversent à La Houppie

À la découverte des lieux de migration des batraciens et de l'endroit où nous espérons installer un crapauduc. Le dimanche 18

mars, à 14 h (durée +/- 3 h). Lieu de rendez-vous : la Cabane Sylvie - La Houppie (face au restaurant « Chalet Gérard »).

> Rens./Réservations : Christine Everaerts

0477 612 752 ou christine.everaerts@gmail.com

FRASNES-LEZ-ANVAING

À la découverte des bassins de Frasnes

Histoire des bassins de décantation de l'ancienne sucrerie et découverte de la faune et de la flore lors d'un parcours ludique. Le samedi 24 mars, début à 14 h (durée +/- 3 h). Lieu de rendez-vous : Parking derrière la bibliothèque (rue Fauvette, 17 à Frasnes).

> Rens./Réservations : Christian Verpoorte

et Christine Hoper 0497 554 493

LESSINES

Lessines au fil de l'eau

Promenade à la découverte du patrimoine historique, industriel et naturel développé le long de la Dendre. Moulins, anciennes carrières, zones inondables, faune et flore... soulignant l'importance vitale de l'eau au passé et au quotidien. Le dimanche 25 mars, de 14 à 17 h. Lieu de rendez-vous : Grand-Place de Lessines.

> Rens./Réservations (jusqu'au 23 mars) :

G. Thèves 054 58 98 12

action.nature.lessines@gmail.com

JURBISE

Promenade au Bois de Baudour

Venez profiter, seul ou en famille, d'une promenade accompagnée dans le Bois de Baudour, une zone humide d'intérêt biologique. Un bar à jus de production locale est prévu en fin de balade. Le dimanche 18 mars de 14 à 16 h.

Lieu de rendez-vous : Ronde Maison (accès par la Rue du Canard à Erbisoeul).

> Rens./Réservations (jusqu'au 17 mars) :

Caroline Picron 0486 683 275.

reseau.nature@gmail.com

LENS

Balade au fil de la Dendre

Balade guidée à la découverte de la Dendre orientale. Le dimanche 25 mars, début à 10 h (durée +/- 2 h 30). Lieu de rendez-vous : Place de la Trinité à Lens. Possibilité d'une 2^e balade à 14 h en fonction de la demande.

> Rens./Réservations (jusqu'au 23 mars) :

Ludovic Fortin 0487 255 267 - 0490 494 908

fortin.lu@gmail.com

Ce supplément vous est offert par les Contrats de Rivière du Hainaut occidental et l'Avenir

Contrat de Rivière Escaut-Lys asbl

Rue de la Citadelle, 124/2B - 7500 Tournai
069 44 45 61

Email : contact@crescautlys.be

www.crescautlys.be

Partenaires :

SPW, La Province de Hainaut, les communes d'Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Celles, Estaimpuis, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Tournai, Rumes.



CONTRATS DE
RIVIERE
DE WALLONIE

l'avenir

Contrat Rivière Dendre asbl

Rue de l'Agriculture, 301 - 7800 Ath
Tel : 0483/043 477 - 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Partenaires :

SPW, Province de Hainaut, Communes d'Ath, Beloeil, Brugelette, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens, Ellezelles, Lessines et Silly.



Jardiner, oui, mais de façon responsable !

Les beaux jours reviennent et l'envie de jardiner est forte. Tailler, tondre, planter, se débarrasser des déchets,...Il est toutefois important de respecter quelques principes afin de ne pas nuire à l'environnement et aux rivières en particulier. Voici donc quelques explications et conseils.

1. Rivières et berges propres : Objectif zéro déchet



A l'heure actuelle, de nombreux déchets se retrouvent encore trop souvent dans nos rivières. Leur présence dans les cours d'eau provoque divers dégâts. Par exemple, les tontes de gazon peuvent mener à une pollution organique. Celle-ci provoque l'asphyxie du milieu. Mais les déchets peuvent aussi augmenter les risques d'inondation en créant des obstacles au bon écoulement de l'eau. Nous pouvons éviter ces problèmes environnementaux en recyclant nos déchets.

Quels sont les différents types de déchets ? Quels problèmes provoquent-ils dans nos cours d'eau ? Que faire de nos déchets ?

Retrouver toutes les réponses dans la brochure « Rivières et berges propres : Objectif zéro déchet » disponible sur le site <https://contratriveriedendre.be/publications/documents/> ou sur demande à l'adresse crdendre@gmail.com.

2. Envie de planter ou tailler ? Méfions-nous des espèces exotiques envahissantes !

Aquatiques ou terrestres, introduites dans les jardins pour leurs caractéristiques ornementales ou encore pour l'agrément et l'oxygénation de pièces d'eau, de nombreuses plantes envahissent la nature au détriment de la flore indigène. Elles occasionnent des dommages écologiques, économiques et sanitaires.

Une espèce exotique envahissante est une espèce introduite après les années 1500, par l'homme, en dehors de son aire de répartition. Elle possède de grandes facultés de dispersion. Voici quelques exemples de plantes qu'il faut éviter d'introduire dans son jardin. Découvrons aussi les moyens de s'en débarrasser.

- La balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)



La balsamine de l'Himalaya mesure entre 1 et 2,5 mètres de haut. Ses fleurs sont de couleur pourpre à blanc. La tige est rougeâtre. Elle produit jusqu'à 800 graines. Ces dernières peuvent rester viables dans le sol durant 3 ans. Cette plante annuelle envahit les berges des cours d'eau. Elle les laisse à nu durant la période hivernale. Elle favorise ainsi leur érosion. Elle dispose d'un système racinaire peu développé. La meilleure technique pour s'en débarrasser est l'arrachage manuel des plants.

- La renouée du Japon (*Fallopia japonica*)



en planter !

La renouée du Japon possède des tiges robustes et des feuilles en forme de cœur. Cette plante est redoutable. Un petit fragment de tige ou de rhizome permet la création d'un nouvel individu. Elle se développe densément. Elle étouffe tout autre type de végétation. Elle crée ainsi une perte importante de biodiversité. Il est recommandé d'être vigilant à ne pas disperser l'espèce par la fauche ou le déplacement de terres de remblais, par exemple. Le meilleur moyen est encore de ne pas y toucher ou mieux, de ne pas

- La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)



La berce du Caucase fait partie de la famille des ombellifères. Sa taille peut atteindre 2 à 4 mètres. Ses fleurs blanches composées de plus de 50 rayons constituent l'ombelle. Elle se caractérise par des feuilles de grande dimension, profondément dentées et des tiges tachetées de pourpre.

Attention, la berce du Caucase est une espèce dangereuse. Sa sève contient des substances chimiques qui, au contact de la peau et en présence de lumière, provoquent de graves brûlures. La technique recommandée est la coupe de la racine à 15-20 cm sous la surface du sol. Pour toute intervention, il est impératif de s'équiper d'une combinaison de protection, de gants et d'une visière afin de se prémunir des projections de sève. **Si vous constatez la présence de berce du Caucase, veuillez en avvertir votre administration communale ou le Contrat Rivière Dendre (crdendre@gmail.com).**

- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)



Le myriophylle est vendu comme plante oxygénante pour les pièces d'eau. Mais il est capable de former des herbiers denses. Il altère alors le fonctionnement des milieux aquatiques colonisés. En effet, il intercepte la lumière et réduit la disponibilité en oxygène. Une plante oxygénante devenue asphyxiante! Tout en évitant la dispersion des fragments, la lutte contre les espèces invasives aquatiques se fait par arrachage manuel ou mécanique en évitant la dispersion des fragments.

Règles d'or

Tout le monde peut agir de manière préventive, tant les professionnels du secteur horticole que les jardiniers amateurs. Plusieurs mesures sont applicables facilement :

- Prendre connaissance de la liste des plantes invasives, consultable sur www.alterias.be,
- Ne pas les planter,
- Choisir des plantes alternatives, non invasives, consultables sur www.alterias.be,
- Ne pas jeter les déchets verts contenant des invasives dans la nature ou dans les rivières.

Appel aux bénévoles !

Envie de participer à la gestion des balsamines de l'Himalaya ? Venez aider le Contrat Rivière Dendre lors de sa campagne 2018 ! La méthode est simple et consiste en un arrachage manuel très facile. Nos actions de lutte se déroulent en juin-juillet.

Contactez-nous à l'adresse crdendre@gmail.com ou à l'un des numéros suivants : 0483/043.477 – 0483/043.478. De plus amples informations vous seront communiquées. L'endroit et la date de l'activité vous seront précisés par la suite.

Pour plus de renseignements :

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/invasives.html?IDC=809>
www.alterias.be

Contrat Rivière Dendre :

Rue de l'agriculture 301 à 7800 Ath
0483/043.477 – 0483/043.478
crdendre@gmail.com



Coulées de boue : Le CR Dendre peut vous aider

Dans le cadre du projet supra communal "Un arbre pour la Wapi", une vaste campagne promotionnelle sera lancée prochainement. Le projet touchant à sa fin, les citoyens pourront disposer gratuitement (sous réservation et en fonction du budget disponible) de plants (fruitiers, haies...).

Dans ce contexte, le Contrat Rivière Dendre souhaite démarcher auprès des agriculteurs du bassin afin de les sensibiliser à la problématique des coulées de boue. Leur objectif est de cibler avec vos services, les endroits critiques au sein de la commune et d'accompagner les agriculteurs concernés pour la mise en place de haies anti-érosion (prise de contact avec les agriculteurs, conseils, visites de terrain et réservation des plants...).

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à vous faire connaître par mail à environnement@frasnes-lez-anvaing.be

Le mot de Léon-Henri DOEM

Chères Lensoises, Chers Lensois,

Après 45 jours de travail intense, nos implantations scolaires répondent maintenant aux exigences sécuritaires maximales.

Fin du mois d'août, les automobilistes empruntant la rue de Cambron ont pu constater la pose de ralentisseurs. En effet, la circulation sur cette route était devenue un réel problème en matière de vitesse. Je suis conscient que d'autres endroits dans notre commune rencontrent ce même phénomène également. En concertation avec les riverains et le service de mobilité et des transports du SPW, nous étudions d'autres dispositifs à mettre en place afin de respecter les règles de circulation routière.

En termes de sécurité et de confort, je voudrais vous informer de l'évolution des dossiers de la rénovation des trottoirs de la Résidence de la Baille et de la réfection de la rue des Blanchisseries. Un bureau d'études sera prochainement désigné pour la présentation de ces deux projets.

Début octobre, après une longue procédure administrative, le calvaire de Montignies situé dans l'ancien cimetière sera réparé. La commune recevra un subside de 7500€ de l'Agence Wallonne du Patrimoine.

Bien entendu, je reste à votre entière disposition si vous désirez de plus amples renseignements.



Léon-Henri DOEM

*Échevin des Travaux,
de la Mobilité et du Jumelage
0476/339 231
doemleonhenri@gmail.com
leonhenri.doem@commune-lens.be*

Minute Européenne :

« Vous recherchez des informations et de la documentation sur l'Union européenne ? Voici une des dernières brochures disponibles gratuitement sur simple appel au 0800/90.274. »

« L'ABC du droit de l'Union européenne »

L'ABC du droit de l'Union européenne, rédigé par le Pr Klaus-Dieter Borchardt, nous fait remonter aux origines de la construction européenne et décrit l'évolution de celle-ci en tant qu'ordre juridique.

Il s'agit donc d'un ouvrage de référence sur le sujet et s'adresse à tous les citoyens en tentant de les familiariser avec la construction de l'UE, les traités, les principes fondamentaux, la constitution et les piliers de l'ordre juridique européen

Vous désirez recevoir gratuitement un exemplaire du document « L'ABC du droit de l'Union européenne », n'hésitez pas à faire appel à notre relais !

Contre la saleté, un nettoyage raisonné !

Avez-vous déjà fait attention aux étiquettes des produits ménagers ? Détergents, aérosols, détachants,...peuvent être dangereux pour notre santé et l'environnement. Voici quelques astuces permettant d'avoir une maison propre, sans risquer de s'intoxiquer et sans porter atteinte à la nature.

La technique qui fonctionne le mieux est « l'huile de coude ». Pour vous aider, munissez-vous de loques en microfibre. La microfibre est économique et écologique. Elle s'utilise sans détergent, est réutilisable et peut servir pour la vaisselle, la voiture, le dépoussiérage, le lavage des sols,...Après usage, un tour en machine (sans adoucissant et avec un séchage à l'air libre) et la voilà prête à l'emploi !

Le vinaigre et le bicarbonate de soude sont de précieux alliés pour le nettoyage. Le vinaigre peut servir à détartrer, dégraisser, désinfecter,...Quant au bicarbonate de soude, il permet de neutraliser les mauvaises odeurs et de nettoyer de nombreuses surfaces.

Recette d'un nettoyant multi-usage désinfectant : Dans une bouteille, versez une cuillère à soupe de bicarbonate de soude. Ajoutez 1 litre d'eau chaude et secouez. Dans un verre, versez une cuillère à café de vinaigre et une cuillère à café d'huile essentielle (Tea tree et/ou cannelle, huiles particulièrement puissantes au niveau assainissement). Versez le tout dans la bouteille et bien secouer à nouveau.

Aïe ! mes canalisations sont bouchées...Pas de panique, vive la mécanique ! L'utilisation d'une ventouse permet de retirer les bouchons sans utilisation de produit. Si nécessaire, le siphon peut être démonté avec précaution pour en retirer les saletés. Mais si malgré tout la canalisation reste bouchée, un déboucheur écologique peut être utilisé. Il est aussi efficace qu'un autre, mais contient moins de substances dangereuses.

Pour d'avantage d'astuces, n'hésitez pas à consulter la brochure « Moins de produits dangereux pour moins de produits spéciaux », disponible sur www.ipalle.be ou la brochure « Demain, l'eau est dans ma nature », disponible sur www.aquawal.be.

Article rédigé par le Contrat Rivière Dendre asbl

taire dans le PCDR consistait à disposer de locaux conviviaux et fonctionnels. Une sollicitation qui n'a fait que s'accroître depuis que l'instabilité du bâtiment a engendré sa fermeture.

La Commune ne manquera pas de consulter les utilisateurs – associations, citoyens, etc. – afin de cerner, au mieux, leurs besoins et leurs attentes.



4. La rénovation des monuments aux morts

En vue des cérémonies patriotiques qui se tiendront à l'occasion du 100^e anniversaire de la fin de la guerre 1914-1918, des restaurations inédites ont été réalisées sur les différents monuments et stèles de notre entité.

Les monuments aux morts situés sur les places des villages, le monument aux morts situé dans le cimetière d'Attrre, la plaque en hommage à Gabrielle Petit au chemin de Wisbecq, la plaque en hommage à Raoul Nachez à la rue Raoul Nachez et les plaques situées de part et d'autre de l'entrée de la Maison communale ont été restaurées. Un nettoyage par aérogommage a été réalisé par la firme « Aérogommage Hainaut » de Chièvres et une remise en peinture dorée des lettrages a été réalisée par un peintre spécialisé, monsieur Grégoire Charlier.

5. Les travaux d'entretien de voiries 2017

Chaque année, lors de l'élaboration du budget communal, un montant de 100.000€ est inscrit au budget pour entretenir les voiries communales. Le choix des travaux est fonction des demandes des citoyens et des endroits qui nécessitent des

réparations localisées ou des rénovations plus importantes. Pour l'exercice 2017, les travaux suivants étaient planifiés : l'entrée de l'église de Brugelette, la mise à niveau de la chambre de visite en face de l'Hôtel « Les Auges », le remplacement de filets d'eau au chemin d'Attrre, la refectation de l'entrée du parc communal du côté de l'Avenue Gabrielle Petit, la réparation d'un accotement à la rue Maurice Lelange, le remplacement de dalles en béton à l'Avenue des Cerisiers, le remplacement de filets d'eau à la rue d'Anchain, le remplacement de l'hydrocarboné en voirie à la rue du Maréchal, la création d'un accotement à la rue de la Cailloutière, le remplacement de dalles en béton à l'Avenue Saint-Martin, la création d'un trottoir au chemin de Ghislenghien, le remplacement d'un trapillon à la rue des Trieux. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise DELBART de Ladeuze.



6. La rue Maurice Lelange et la rue d'Ath

Les travaux d'entretien (rabotage, pose de tarmac et enduisage) à la rue Maurice Lelange et à la rue d'Ath sont achevés.

Ces voiries, qui présentaient de nombreux signes de dégradation, ont été inscrites dans le Plan d'investissement PIC 2017-2018 afin de bénéficier d'un subside de la Région Wallonne, égal à 50 % du coût des travaux. Le solde étant pris en charge par le budget communal. Ces travaux ont été attribués à la firme WANTY.

“ A LA STE CATHERINE, TOUT ARBRE PREND RACINE... ” EN WALLONIE PICARDE

Novembre marque le début de la saison de plantation pour les arbres et arbustes. C'est le mois qu'a choisi le projet « Un Arbre pour la Wapi » pour lancer son opération « Le mois de l'Arbre en Wallonie picarde ».

Les arbres, arbustes, fruitiers et petits fruitiers sont des repères dans notre paysage. Mais bien plus encore, ils peuvent accueillir une multitude d'animaux qui cherchent un lieu d'observation, un abri, une source de nourriture ou un endroit de nidification. Qu'ils soient plantés de manière isolée, en alignement ou en haie, ils sont des maillons essentiels du réseau écologique.

Vous souhaitez embellir votre jardin ? Vous êtes désireux d'aider la nature ? Le projet « Un arbre pour la Wapi » peut vous y aider ! Il a pour objectif la plantation de 350 000 arbres d'ici 2025. Il s'adresse à tout citoyen désireux de planter en Wallonie picarde. Dans le cadre de ce projet, vous avez l'opportunité de disposer de plants gratuitement (jusqu'à épuisement des stocks) : de quoi planter une haie sur son terrain, un ou des arbres fruitiers pour croquer quelques pommes ou encore planter groseilliers et framboisiers, pour le bonheur des petits et des grands. Vous pouvez dès à présent réserver vos plants via le formulaire en ligne avant le 15 octobre 2018 : <https://unarbrepourlawapi.be/AppelaprojeT>, ou par téléphone, au 0483 60 85 21.

Vous êtes agriculteur/trice et vous souhaitez tenter de résoudre d'éventuels problèmes d'érosion ? A cette fin, l'équipe du Contrat

Rivière Dendre se tient à votre disposition pour vous conseiller les mesures pouvant être entreprises afin de limiter les coulées de boue et leurs conséquences en aval. Par exemple, une haie, localisée sur talus et/ou implantée perpendiculairement à la pente, participe à retenir le sol, notamment en s'opposant à la force érosive des eaux de ruissellement. Si vous souhaitez être conseillé(e) et accompagné(e) dans votre projet (gratuit) de lutte contre l'érosion, n'hésitez pas à nous contacter au 0483 04 34 78 ou par mail (crdendre@gmail.com).

Pour plus d'informations sur le projet « Un arbre pour la Wapi », rendez-vous sur le site www.unarbrepourlawapi.be ou, pour ne rater aucune activité, suivez la page Facebook : <https://www.facebook.com/unarbrepourlawapi/>.



Le sentier 99 renaît de ses cendres

La mobilité douce s'enrichit d'un nouveau tronçon. Réhabilité par des bénévoles, le sentier 99 sera rebaptisé sentier de la Petite Hunelle.

Répertorié sous le nom de « sentier 99 », ce dernier était depuis bien longtemps inutilisable, la nature ayant repris ses droits.

Démarrant à la rue du Grand Vivier, près du Crosseur, et passant à l'arrière de l'école du Trèfle, le sentier n'était praticable que jusqu'à la jonction avec le sentier menant au logis militaire. Depuis peu, dans le cadre des travaux du Plan communal de développement de la nature (PCDN), des bénévoles ont entrepris de lui rendre son tracé initial. Celui-ci, sinuant au gré de la Petite Hunelle, permettra de rejoindre le chemin Saint-Joseph, non loin de la chapelle du même nom, connue également comme chapelle de Notre-Dame aux Vents.

Ce sentier, long de quelques centaines de mètres, bucolique à souhait, représentera une belle opportunité de balade pour les nombreux promeneurs qui arpentent ce coin paisible de la Cité des comtes d'Egmont. Pour les sa-



Munis de tronçonneuses, débroussailleuses, haches et scies, les bénévoles ont entrepris de rouvrir le sentier.

tisfaire, une dizaine de bénévoles n'ont pas ménagé leur peine. Avec le temps, arbres, arbustes et ronciers avaient en effet envahi ce sentier tombé dans l'oubli.

Mobilité douce

Armés de tronçonneuses, débroussailleuses, haches et scies, ils ont entrepris de rouvrir ce tronçon. Emmenée par Didier Lebailly et Marie-Valentine Maquet, l'équipe a abattu un travail considérable, épaulée pour l'occasion par Julie Gofette, coordinatrice du Contrat de rivière

Dendre. Cet acteur essentiel, concerné par la gestion et l'utilisation de l'eau au sein du bassin hydrographique de la Dendre, est partie prenante du PCDN chiévrois et participe ainsi activement à ce type de chantier.

D'autres projets verront le jour dans l'entité. Marie-Valentine, conseillère en environnement, souligne : « Dans le cadre du PCDN, c'est le premier sentier inaccessible à être réhabilité entièrement. Parallèlement, nous avons travaillé sur d'autres sentiers, toujours utilisés, mais pour lesquels une re-

mise en état et la plantation d'arbustes étaient nécessaires ».

Prochainement, dans le cadre de la Semaine des sentiers, organisée du 15 au 21 octobre en Région wallonne, ce sentier sera rouvert officiellement. L'inauguration, prévue le samedi 28 octobre, sera saluée par l'installation, aux deux entrées, d'une plaque reprenant le nom du sentier, très probablement celui de sentier de la Petite Hunelle.

Une excellente nouvelle pour la mobilité douce qui en appelle d'autres. ■

La gestion de l'eau : un équilibre à trouver

Alors que les inondations font grand bruit, la sécheresse, plus discrète, cache une problématique générale : celle de trouver un équilibre entre trop et pas assez d'eau. Agriculteurs et citoyens doivent apprendre à vivre avec la météo.

• ELOÏSE SPELEERS

En Wallonie picarde, la sécheresse de cet été – et des années précédentes ! – laisse des traces. En photo, la Lhaye à Celles, supposée être au plus bas jusqu'au début septembre, est toujours à sec alors que nous sommes à la mi-novembre. Une sécheresse qu'on explique par, d'abord, une dimension historique. « Il faut savoir que la Wallonie était à la base une immense zone humide. Depuis toujours, on essaie d'évacuer l'eau pour gagner en terrains constructibles ou agricoles, explique Franck Minette, coordinateur du Contrat de rivière Escaut-Lys. On a rectifié les cours d'eau, drainé les terres, ce qui a fait baisser les nappes d'eau qui alimentent les cours d'eau. »

Débordement VS assèchement

L'eau a donc été (trop ?) bien gérée. C'est cet état de fait additionné au réchauffement climatique qui provoquent la baisse du niveau d'eau des trois-quarts des cours d'eau de la région. Et ce n'est pas près de s'améliorer lorsqu'on apprend que les projections cli-

matiques pour la Wallonie tendent vers « plus d'épisodes de pluies intenses en hiver et des canicules estivales plus fréquentes ». En d'autres mots et sans surprise, on n'a pas fini de parler d'inondations et de sécheresses. Ici se pose donc un grand dilemme : comment envisager une meilleure biodiversité, une agriculture performante, une navigation fluviale plus importante sur l'Escaut alors que l'eau manque lorsqu'on en a le plus besoin ?

À terme, pour les particuliers, il s'agit du même combat : un cours d'eau à sec au fond du jardin signifie des rejets d'égouts stagnants ou un retour de la végétation au risque d'inondations lors des prochaines crues.

Difficile d'imaginer stocker des milliards de mètres cubes pour remédier aux épisodes de sécheresse alors il va donc falloir apprendre à vivre avec !

Suivre la logique du territoire

Pour les agriculteurs, la sécheresse que l'on vit depuis



Le lit de la Lhaye, à Celles, et celui du Rieu d'en Bas, à Saint-Sauveur, sont toujours à sec alors que ces clichés ont été pris à la fin du mois d'octobre.

presque deux ans va les contraindre à revoir leur mode de fonctionnement. « Les conditions météorologiques de cette année nous donnent encore plus d'arguments en faveur d'une autonomie fourragère, remarque Florine Marot de Fugea (Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs). On conseille de ne pas labourer pour conserver les qualités du sol, de varier les cultures qui résisteront mieux aux sécheresses. Les légumineuses, par exemple, ont bien vécu la météo de cet été. Elles ont pour particularité d'avoir des racines profondes et de fixer l'azote de l'air

qui est un engrais naturel. Quant aux drainages, c'est une pratique historique et les agriculteurs se doivent de respecter une réglementation pour conserver l'eau. »

Vivre en harmonie avec la météo pour les citoyens passe par « comprendre que les inondations sont naturelles et que tout cours d'eau sera à un moment ou un autre en cru. Il ne sert à rien non plus de déplacer le problème en contraignant le cours d'eau dans un petit espace en construisant des digues avec des encombrants pour se protéger », détaille Franck Minette. Par ailleurs, le Contrat

de rivière Escaut-Lys officialisera bientôt un projet pilote pour le rieu de Barges : un expert viendra chez les particuliers pour les former à limiter les dégâts d'inondation de manière écologique.

« C'est la façon dont on a construit notre territoire qui provoque les inondations, ajoute le biologiste spécialisé en gestion de l'eau. Pour y faire face, il faut d'abord envisager tous les moyens naturels. Ensuite, on peut envisager des aides hydrauliques. »

Par exemple, un bassin d'orage est souvent vu comme la solution, pourtant, il a une capacité limitée... ■



André Doumont félicite le travail des gestionnaires du canal pour le bon fonctionnement des écluses.

La pêche en canaux épargnée par la sécheresse

Au contraire de la nécessité d'agir d'abord individuellement avant de gérer l'eau de manière artificielle pour prévenir les conséquences météorologiques, les pêcheurs du bassin de la Dendre applaudissent le travail des barrages du canal Ath-Blaton.

« Au milieu de l'été, j'étais vraiment préoccupé. Je croyais que nous allions avoir beaucoup de mortalité de poissons à cause de la chaleur. Cependant, quand j'ai parcouru tout le bassin, cela n'a pas été le cas pour tous les types de pêche, commente André Doumont, le président de la Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin de la Dendre. En comparaison aux sécheresses des autres années – où les pompiers avaient dû intervenir pour enlever les algues dont la prolifération

« Les pêcheurs sont des sentinelles de la qualité des cours d'eau. »

avait été favorisée par les apports organiques dans l'eau -, je pense que la rénovation des écluses de Papignies et de Deux-Acren a bien aidé. L'eau a été suffisamment oxygénée. Mis à part une petite baisse de niveau, la Dendre orientale et la Dendre occidentale n'ont pas subi de mortalité. »

Les avantages de la Dendre

Une chance car l'eau d'un canal est particulièrement propice à la mortalité puisqu'il est inerte lorsqu'aucun bateau ne navigue. D'autres fédérations du sud du pays

ont dû arrêter la pratique de la pêche pour préserver les poissons déjà mis à mal par le manque d'eau.

« Nous y avons tout réfléchi mais nous n'avons pas du tout le même type de bassin. Là-bas, ils pêchent les pieds dans l'eau, l'eau est agitée, le niveau ne dépasse que rarement 1 m. Ici, le niveau est d'1,80 m à 2 mètres », ajoute le pêcheur passionné.

D'une manière générale, les poissons ont également été épargnés puisqu'il s'agit majoritairement d'espèces résistantes au manque d'oxygène : carpes, gardons, cyprinidés, brèmes, brochets ou carpes. ■

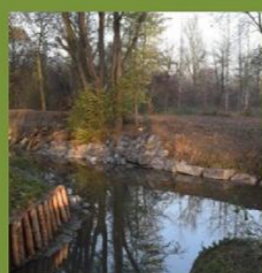
Un méandre reconnecté pour la biodiversité

Un bras mort de la Marcq, un affluent de la Dendre, a été reconnecté au lit principal du cours d'eau à Deux-Acres. L'objectif ? ramener la biodiversité sur le site.

• PAULINE FOUCART



Les différents aménagements piscicoles permettront aux espèces d'y trouver refuge.



La Marcq est un affluent de la Dendre et un sous-affluent de l'Escaut. Ce cours d'eau non navigable prend sa source en Wallonie, dans un bois à la limite des communes de Silly et d'Enghien ; il traverse ensuite plusieurs communes flamandes comme Grammont et Gammes, avant de revenir en région wallonne, à Lessines où il se jette dans la Dendre à Deux-Acres.

Il y a une trentaine d'années, plusieurs méandres du cours d'eau ont été rectifiés par l'hydraulique agricole, dans un objectif d'assèchement et de reprise des terres. « On a créé des bouchons en amont et en aval du cours d'eau, lui donnant ainsi une ligne bien droite », explique Vincent Scufflaire, attaché à la Direction des cours d'eau non navigables. « La zone où le méandre a été déconnecté de son lit principal était fortement inondée. La rectification de la Marcq permettait d'évacuer l'eau plus rapidement. Au fil des ans, la rivière, tout en longueur, très large,

avec des barrages qui ne servaient pas à grand-chose, devenait une rivière morte, inintéressante et sans vie. » Si certains bras morts gardent quand même un peu d'eau et de vie, celui de Deux-Acres était par contre totalement sec. « Plus mort que cela, on ne peut pas !, poursuit Vincent Scufflaire. La terre et l'humus se sont accumulés dans le méandre au fil des ans, aidés par les arbres qui surplombent la zone. Sur toute la longueur du méandre, l'humus avait atteint une hauteur de 70 à 80 cm. »

Gestion écologique du milieu

Le bras mort de la Marcq est situé dans une réserve naturelle, intégrée dans le réseau Natura 2000 (site ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'il contient). « En reconnectant le bras mort au cours d'eau, notre objectif était de ramener de la biodiversité dans le milieu, poursuit Julie Goffette, du Contrat de Rivière Dendre. L'endroit était donc particulièrement propice. En effet, rouvrir le cours d'eau et aménager son lit, c'est recréer plein d'habitats et micro-habitats qui pourront accueillir différents types d'espèces, que ce soit aquatiques ou terrestres, aussi bien au niveau de la faune et de la flore. En réintégrant le cours

d'eau dans son milieu, on le gère de façon plus écologique. »

« Des habitats différenciés »

Dans le but de réintroduire de la biodiversité dans le milieu, une dizaine d'aménagements piscicoles ont été réalisés : enrochement, écoulement différencié, suppression d'obstacle, installation de souches d'arbres et de pierres plates et écartées...

« Reconnecter ce bras mort, nous a permis d'apporter au cours d'eau un écoulement différent avec des habitats différenciés pour les espèces, ajoute Vincent Scufflaire. En fonction de leur taille et espèce, les poissons ne vont par exemple pas se reproduire dans le même substrat. Ils vont choisir des habitats et des cachettes différents. Les aménagements permettent aussi l'accueil de nourriture, comme les larves

d'insectes et les algues. Ainsi, si un lieu a de la nourriture et est propice à la reproduction, les espèces vont rester. »

Vincent Scufflaire et Julie Goffette sont conscients que le méandre de la Marcq « ne va pas grouiller de poissons tout de suite », mais ils ne comptent pas intervenir pour « repeupler » l'espace. « Nous laissons les choses se mettre en place naturellement. » ■ P.F.

Un projet qui donne envie d'aller plus loin...

Les travaux de réouverture du bras mort de la Marcq ont débuté au milieu du mois d'août. « Ils ont duré environ un mois, indique Vincent Scufflaire, attaché à la Direction des cours d'eau non navigables. Le projet a été quelque peu retardé par rapport au calendrier initial. »

Des travaux en plusieurs phases

Concrètement, les ouvriers ont commencé par creuser le bras mort du cours d'eau, qui s'est au fil des ans, rempli de terre et d'humus. « C'était sans doute la partie la plus compliquée du travail, car il a fallu faire venir des grues et des camions sur le site. Ensuite, nous avons procédé au clayonnage sur les berges du cours d'eau. Ce procédé permet de soutenir les terres en luttant contre l'action érosive de l'eau sur les berges. » La seconde partie des travaux portait sur les aménagements piscicoles. « Nous

avons placé les enrochements, les galets de tailles différentes et les souches d'arbres pour créer des micro-habitats et favoriser ainsi la biodiversité. Nous avons également reméandré légèrement le cours d'eau. Enfin, nous avons rouvert la voie et mis le méandre sous eau, grâce à un barrage en pierre. Ce dernier, volontairement bas, permet à l'eau de continuer sa route en cas de crue, sans la freiner. »

D'autres bras à reconnecter ?

La Direction des cours d'eau non navigable a décidé de reconnecter ce bras mort de la Marcq pour deux raisons : « D'abord, c'est le plus grand de tous. Ensuite, nous sommes propriétaires du site. » Toutefois, la Marcq présente d'autres méandres, plus petits et en aval, qui pourraient aussi être reconnectés. « Nous pourrions envisager ce nouveau projet pour poursuivre notre mission, et au cas où on nous octroie un budget en ce sens. Cependant, ces deux méandres sont situés dans des endroits moins accessibles que celui sur lequel nous avons déjà travaillé. Le projet pourrait s'avérer dès lors bien plus compliqué. » ■ P.F.



Environ 100 000 € ont été nécessaires pour rouvrir et aménager ce méandre.

Plus de 58 millions réservés à l'épuration

Les communes rurales, parents pauvres de l'assainissement des eaux usées ? Le dernier programme d'investissements (2017-2021) démontre tout le contraire, avec d'importants moyens alloués aux plus petites entités.

• PIERRE-LAURENT CUVÉLIER

En milieu rural comme en ville, le schéma de l'épuration est basé sur le même principe. À la base de la chaîne, l'assainissement nous conduit jusqu'aux égouts, où transitent les eaux usées qui seront achevées, grâce à des collecteurs, vers les stations d'épuration. « Par rapport à la population desservie, le réseau d'égoutage est significatif en Wallonie picarde avec un taux d'équipements qui avoisine les 90 % », explique Gonzague Delbar, le directeur général d'Ipalle.

Au cours des quatre dernières décennies, beaucoup de chemin a été parcouru dans le traitement des eaux usées, un enjeu environnemental majeur. S'il faut remonter à 1980 pour assister à la pose du premier collecteur sur Ath, ce dispositif permettant de récupérer la pollution venant des égouts s'étend désormais sur un réseau de 289 km !

Pour autant, le tableau n'est pas aussi rose qu'il n'y paraît. « Durant ces cinq dernières années,

nous n'avons pas été bien servis par la Région wallonne (via la SPGE), qui dégage les fonds nécessaires pour réaliser les travaux relatifs à l'assainissement (collecteurs, stations de pompage, d'épuration), » regrette le responsable d'Ipalle, le seul acteur agréé pour l'assainissement des eaux usées.

L'épuration en ville ou à la campagne, une question de priorités

Certaines zones rurales comme Celles ou Mont-de-l'Enclus par exemple sont très peu couvertes car elles n'ont pas été jugées prioritaires par les autorités compétentes. Mais leur tour viendra, tout est une question de patience même si celle des habitants est mise à rude épreuve depuis pas mal d'années...

« Il est normal que certains citoyens se posent des questions car ils cotisent, comme tout le monde, pour avoir un environnement sain et amélioré, dit M. Delbar. Ce n'est pas une question de bonne gouvernance mais de priorités en vertu de directives européennes. En termes d'équipements, la Région avait comme obligation de consentir, en premier lieu, des moyens dans les entités plus grandes, là où la densité de population est plus forte. »

Derrière ces dispositions, on retrouve des motifs économiques, le coût de mise en œuvre d'un



Le premier collecteur a été posé en 1980. Aujourd'hui, le réseau s'étend sur 289 km.



système d'épuration là où l'habitat est plus dispersé est plus onéreux que dans les zones très urbanisées. « Deux critères entrent en ligne de compte : l'impact de la population sur la masse d'eau et la rentabilité de l'investissement. Aussi, pour atteindre les objectifs environnementaux, la priorité européenne était de privilégier les grosses stations d'épuration, en laissant la liberté aux États d'évaluer les techniques à installer en milieu rural, où les enjeux environne-

mentaux sont moins aigus. » Est-ce à dire que les communes de plus petite taille sont les parents pauvres en matière d'assainissement ? Non, car ce serait faire fi des efforts considérables entrepris depuis un certain temps.

Ces deux dernières années par exemple, de petites stations d'épuration ont été inaugurées à Barry, Roucourt, Brasménil... « On est actuellement dans un programme qui concerne beaucoup la commune de Silly, qui était peu équipée. Cela va se

traduire par le placement de collecteurs, le renouvellement de la station d'épuration d'Hoves ou encore la construction d'une nouvelle à Silly. » M. Delbar n'hésite pas à parler de véritable renouveau au moment de se pencher sur le plan d'investissements 2017-2021. Et pour cause puisqu'une enveloppe de plus de 58 millions e a été réservée par la SPGE à Ipalle, le bras exécutant.

« On a obtenu des moyens sérieux pour travailler dans la ruralité (nouvelles stations d'épuration à La Glanerie, Grosage, Bury, Bois-de-Lessines, collecteurs à Basècles, Escanaffles, Brugelette...) »

Et d'ici 10 ou 15 ans, une cinquantaine d'outils de traitement des eaux usées seront encore édifés dans nos campagnes. « Dès le départ, c'était un peu la course aux équipements. Maintenant, on va pouvoir passer à une phase plus qualitative qui visera à évaluer le fonctionnement de notre réseau. » ■

L'épuration en quelques chiffres

Sur les 348 collaborateurs employés par l'intercommunale Ipalle, 87 travaillent dans le secteur de l'eau (surveillants de chantier, ingénieurs, exploitation de stations de pompage et d'épuration). En Wallonie picarde, l'assainissement des eaux usées représente (chiffres 2017) un réseau de 289 km de collecteurs, 47 stations d'épuration, 147 stations de pompage ainsi que 1216 déversoirs d'orage.

D'ici 10 ou 15 ans, une cinquantaine de stations de traitement des eaux usées devraient voir le jour dans nos campagnes.



Notre région comptait l'an passé 47 stations. Celle de Froyennes traite les eaux usées de 40 000 habitants.

Trop de maisons ne sont pas raccordées aux égouts

Aujourd'hui encore, il subsiste trop d'habitations qui ne sont pas reliées au réseau d'égoutage, mais à des fosses septiques ou à des puits perdus. Bonjour l'écologie ! « L'égoutage, c'est le grand défi du futur. Il convient d'être vigilant pour que tout le monde respecte les consignes d'assainissement en se raccordant à l'égout. Ce n'est pas rien vu le nombre de ménages que cela concerne. »

Disposer d'infrastructures capables d'évacuer les eaux pluviales et de récupérer les eaux ménagères (toilettes, appareils électroménagers...), c'est une chose. Mais encore faut-il que ces égouts soient efficaces et correctement entretenus pour qu'ils puissent remplir leur fonction première. « Le travail ne manque pas à ce sujet, nous dit Gonzague Delbar. On peut toutefois mettre en exergue les améliorations sensi-

bles réalisées, notamment sur le plan de la prévention. Grâce aux techniques modernes comme les caméras qui nous permettent d'avoir un regard sur le réseau, on rentre dans la professionnalisation de la gestion des égouts. »

961 tonnes de déchets qui n'ont rien à faire dans les égouts

Le manque de civisme de certains habitants, qui jettent tout et n'importe quoi dans les égouts, est par ailleurs un véritable fléau. Chaussures, huiles, cannettes, déchets plastiques, cotons-tiges, ballon de football... trop de personnes prennent le réseau pour une poubelle. Au-delà du caractère inadmissible de ces comportements, ces déchets en tous genres peuvent créer des bouchons et entraver la progression des eaux vers les stations d'épura-

tion. « Nos structures de pompage et de traitement des eaux usées sont dotées de dégrilleurs afin de retenir les déchets. » Leur volume est loin d'être marginal ; rien que sur l'année 2017, plus de 961 tonnes de déchets solides ont été collectées par Ipalle.

L'intercommunale mène régulièrement des campagnes de sensibilisation : « Les WC et avaloirs de voiries ne sont pas des poubelles » ou encore « Pas de mégots dans mon caniveau ». S'agissant des mégots abandonnés en rue, il n'est pas inutile de rappeler que dans tous les recyparcs, des cendriers de poche sont vendus au prix de 1 €.

Il va sans dire que tous ces débris engendrent un coût beaucoup plus élevé (à charge de la collectivité) que s'ils avaient été mis dans des poubelles. « On se situe dans des prix de traitement cinq fois plus grand ! » ■ P.-L.C.

L'eau d'ici... et un peu d'ailleurs

Au fil des pages, les enfants découvrent de nombreuses thématiques liées à l'eau.

L'ASBL Contrat de Rivière Escaut-Lys a développé un outil ludique et pédagogique autour de l'eau sous toutes ses facettes, en lien avec la réalité de notre région.

• PAULINE DENEUBOURG

En développant cet outil pédagogique, « L'eau d'ici... et un peu d'ailleurs », l'ASBL Contrat de Rivière Escaut-Lys (CREL) a voulu aborder la thématique de l'eau sous toutes ses facettes, mais en la mettant en lien avec le territoire de notre région, traversée par l'Escaut. « C'est important que les élèves puissent avoir des repères concrets auxquels ils peuvent se raccrocher, relève Sarah Vande Walle, animatrice en charge du projet. La réflexion de l'ASBL est ainsi partie d'un constat très simple en observant les dessins classiques du cycle de l'eau où l'on retrouve la mer, les nuages, la montagne avec de la neige, etc. C'est super, mais chez nous, on n'a pas de montagne ! Pour les enfants qui lisent ce schéma même si c'est un beau dessin, ça reste abstrait, lointain, global. L'idée est ainsi venue de

présenter un cycle de l'eau mieux adapté à la région de l'Escaut, avec des cours d'eau de plaines, des petites collines, des éléments "de chez nous" ! On y aborde également des spécificités de notre territoire : les fours à chaux, les carrières, les bras morts, les poissons locaux, les villes traversées par l'Escaut et ses affluents... Et tout cela bien évidemment pour conscientiser les élèves sur l'importance de la préservation de l'eau et sur le fait que nous avons encore trop tendance à la gaspiller, à la surexploiter et à la polluer ! »

Pour les élèves de 5^e primaire

Ce livret ludique et pédagogique a été développé pour les élèves de 5^e primaire et sera distribué à l'ensemble des écoles des treize communes du CREL. « Cette première édition "L'eau d'ici... et un peu

d'ailleurs" aborde des thématiques assez diverses autour de l'eau : le cycle de l'eau, le cycle anthropique, la faune et la flore, l'Escaut, les métiers liés à l'eau... Afin que ce support pédagogique réponde au mieux aux besoins des enseignants et à la curiosité des élèves, nous avons travaillé main dans la main avec différents partenaires : enseignants, directions d'établissement, échelons de l'enseignement, acteurs de l'éducation à l'environne-

ment, etc. En résulte un outil qui approfondit des notions déjà vues en classe habituellement (cycle de l'eau, le vocabulaire et la géographie), mais permet de découvrir des sujets que les enseignants n'ont pas toujours l'opportunité d'aborder : les différents types de milieux aquatiques, les métiers de l'eau (anciens et nouveaux), la faune et la flore, etc. »

Les sujets sur l'eau sont tellement nombreux que l'ASBL a déjà l'idée de faire de

ces Cahiers de l'Escaut, une collection. « Dans le premier livret, nous traitons les différentes thématiques de manière assez générale, complète Sarah Vande Walle. Nous allons poursuivre cette démarche en ciblant certains aspects dans d'autres livrets, comme l'Escaut et la batellerie, mais aussi par rapport à la faune, à la flore et aux milieux aquatiques de notre région. Dans ces futurs livrets, nous conserverons l'aspect ludique mais aussi les nombreuses illustrations parce que souvent les images sont plus parlantes que les mots ! »

Par ailleurs, des pistes « pour aller plus loin » sont proposées aux enseignants : sites web, animations, documents pédagogiques, sites naturels, musées... ■

➔ www.crescautlys.be

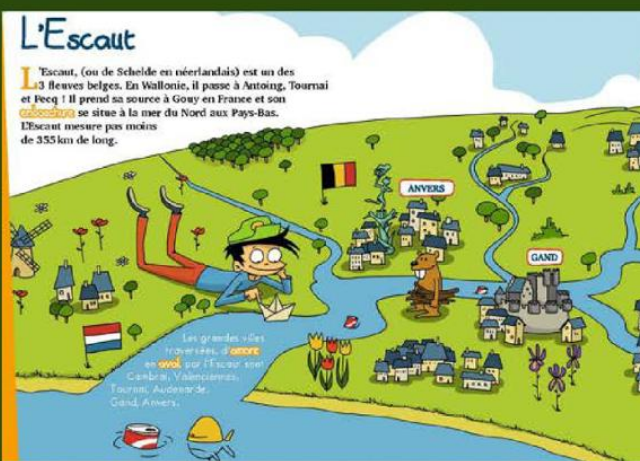
On y aborde des spécificités de notre territoire : les fours à chaux, les carrières, les bras morts, les poissons locaux, les villes traversées par l'Escaut et ses affluents...



Louis Brennet



Louis Brennet



Ce supplément vous est offert par les Contrats de rivière du Hainaut occidental et L'Avenir

Contrat de rivière Escaut-Lys ASBL

Rue de la Citadelle, 124/2B - 7500 Tournai
069 44 45 61

Email : contact@crescautlys.be
www.crescautlys.be

Partenaires :

SPW, la Province de Hainaut, les Communes d'Antoing, Belœil, Bernissart, Brunehaut, Celles, Estaimpuis, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Tournai, Rumes.



CONTRATS DE
RIVIERE
DE WALLONIE

l'avenir

Contrat de rivière Dendre ASBL

Rue de l'Agriculture, 301 - 7800 Ath
Tel : 0483/043 477 - 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com
www.contratrivieredendre.be

Partenaires :

SPW, la Province de Hainaut, les Communes d'Ath, Belœil, Brugelette, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens, Ellezelles, Lessines et Sily.

Programme d'animations 2018

Animations gratuites sur le thème de l'eau destinées aux écoles des communes partenaires du Contrat rivière Dendre asbl

Informations pratiques

Prix/ lieu de l'animation

Les animations du Contrat rivière Dendre asbl sont gratuites et se déroulent le plus souvent en plein air au sein de l'école ou aux abords de celle-ci. L'objectif est d'offrir aux élèves et professeurs l'opportunité de participer à un atelier pratique de terrain, en pleine nature.



Lorsque la météo ne permet pas l'activité extérieure, l'atelier peut se dérouler en classe ou éventuellement être annulé en concertation avec l'instituteur/trice. Un local ainsi qu'un point d'eau sont mis à disposition de l'animatrice.

Encadrement

Les animations sont encadrées par l'animatrice du Contrat rivière Dendre asbl (maximum 25 élèves). L'instituteur/trice prend pleinement part à l'animation et il/elle veille bien sûr à la discipline de la classe, l'objectif étant le bon déroulement de l'animation.

Durée des ateliers

Les animations durent environ 2h, suivant l'horaire scolaire : récréations, collations et temps de midi.



Équipement

Pour les sorties dans un milieu naturel, les enfants doivent être équipés de bottines ou de bottes, et d'une tenue adaptée à la météo.

Réservations/renseignements

Minimum 15 jours à l'avance par téléphone ou par mail. Vous recevrez une confirmation par téléphone ou par mail en fonction des places disponibles.

Responsable animations : Marie Amorison

Tel : 0483/043.478

Mail : crdendre@gmail.com



Animation pour les enfants de 3^e maternelle

Partons pêcher à l'épuisette à la mare ou à la rivière !

L'animation consiste en un atelier pratique de pêche à l'épuisette à la mare ou au ruisseau. Elle se déroule en plein air, sur le terrain, de mars à octobre, soit aux abords de l'école, soit dans un site naturel humide d'une commune partenaire.



Comment s'appelle l'outil de pêche ? Comment l'utilise-t-on ? Que pêche-t-on avec l'épuisette ? Par petits groupes, apprentissage à la coopération des élèves pour la manipulation et la découverte des divers instruments de pêche : épuisettes, boîtes-loupes, récipients, pinceaux,...

Comment s'appellent les petits animaux aquatiques que nous pêchons ? Comment se déplacent-ils ? Observons-les ! Nous tenterons de mémoriser le vocabulaire des instruments et des animaux observés via des illustrations et des visuels pédagogiques.

Animations pour les enfants de la 1^{ère} à la 6^e primaire

Partons pêcher à l'épuisette à la mare ou à la rivière !

L'animation consiste en un atelier pratique de pêche à l'épuisette à la mare ou au ruisseau. Elle se déroule en plein air, sur le terrain, de mars à octobre, soit aux abords de l'école, soit dans un site naturel humide d'une commune partenaire.

Par petits groupes, nous apprendrons à manipuler l'épuisette pour pêcher des petits animaux de la mare ou de la rivière. Comment s'appellent ces petits animaux aquatiques ? A l'aide de clés de détermination, nous identifierons les animaux que nous avons pêchés. Comment se déplacent-ils ? Observons-les ! Jeux et illustrations via des visuels pédagogiques.



Ma rivière à la loupe

Quel est l'état de santé de la rivière qui passe près de notre école ? Y a-t-il des obstacles ou déchets dans l'eau ? Le cours d'eau a-t-il un aspect naturel ? Peut-on observer des méandres ou des plantations sur les berges ? Nous ferons un véritable état des lieux de notre rivière, en nous rendant sur le terrain et en parcourant les abords du cours d'eau. Elle se déroule en plein air de mars à octobre.



Gardons nos rivières propres ! Fabriquons nos produits écologiques !

Prévoir une petite bouteille type bouteille d'eau vide par enfant

Quels sont les produits chimiques et d'entretien que l'on trouve dans une maison ? Comment lire les étiquettes ? Que signifient les logos ? Ces produits ont-ils un impact sur l'environnement et sur la santé ? Si oui, quelles alternatives utiliser ? Comment faire place à la propreté sans mettre en danger notre environnement ou notre santé ? Atelier de fabrication de produits d'entretien écologiques et économiques « faits maison ».



Les oiseaux des zones humides

Pourquoi le martin pêcheur a-t-il un cri si aigu ? Le cormoran peut-il nager ? Quels oiseaux pouvons-nous trouver dans les zones humides de nos régions ? De quoi se nourrissent-ils dans l'étang ou à la rivière ? Nous découvrirons quelques oiseaux de chez nous via des jeux et des anecdotes. L'animation se déroule en plein air de mars à octobre.



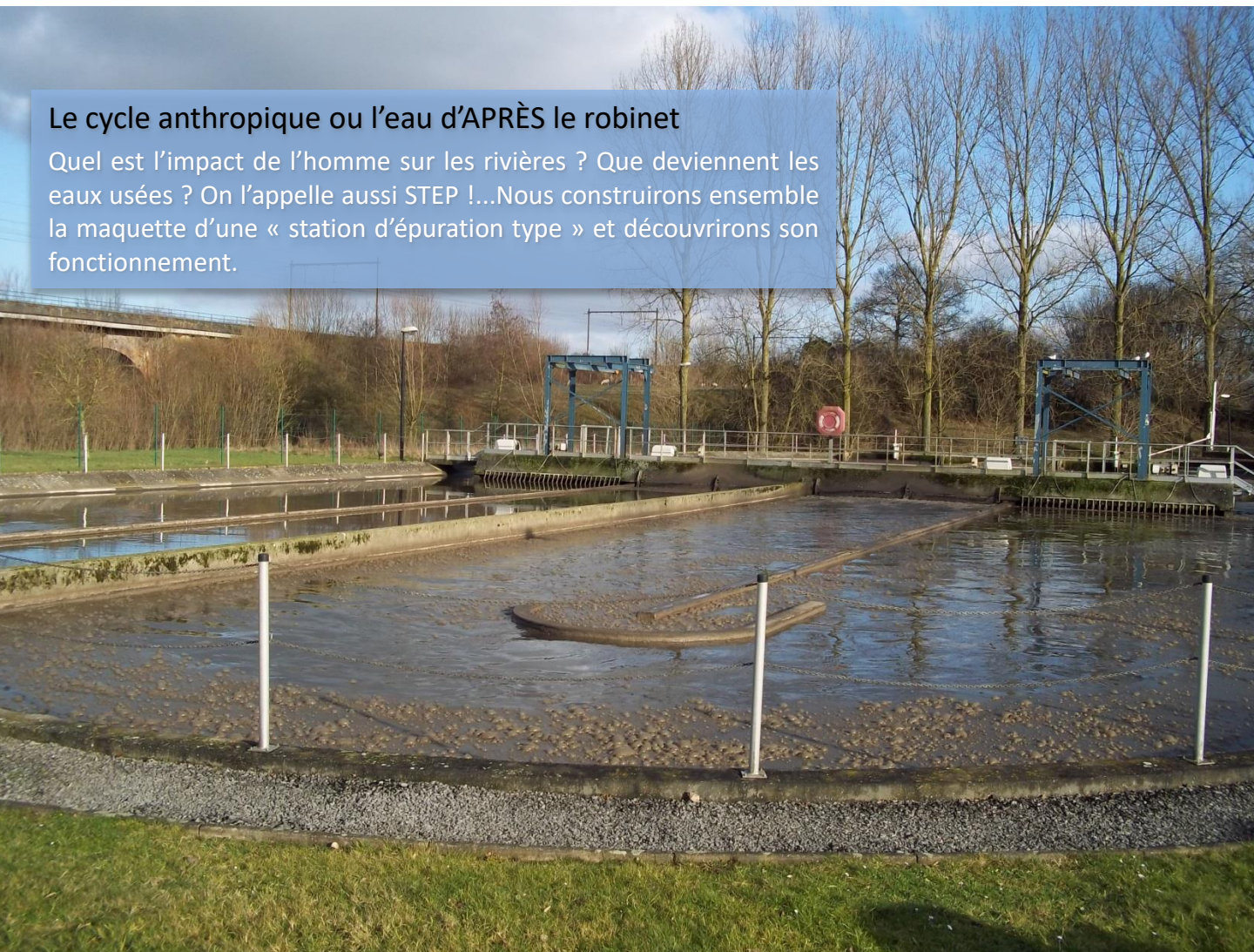
A partir de la 3^e primaire

L'eau voyageuse, le cycle naturel de l'eau

Comment se forment nos cours d'eau ? Qu'est-ce qu'une précipitation ou une nappe phréatique ? Découvrons le cycle de l'eau et le vocabulaire qui illustre ce processus naturel via des visuels, un panneau didactique, des jeux et des expériences ludiques.

Le cycle anthropique ou l'eau d'APRÈS le robinet

Quel est l'impact de l'homme sur les rivières ? Que deviennent les eaux usées ? On l'appelle aussi STEP !...Nous construisons ensemble la maquette d'une « station d'épuration type » et découvrirons son fonctionnement.



Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 janvier 2018 à Ath

Présence des représentants des 3 groupes :

Pouvoirs locaux : Philippe CHEVALIER (Ath), Didier LEBAILLY (Chièvres), Marie-Josée VANDAMME (Lessines).

Service Public de Wallonie : Marc DAUMERIE (DNF), Vincent SCUFLAIRE (DCENN).

Acteurs locaux : Claude DESCHUYTENEER (Locale d'Ardenne & Gaume), Jacques DOYEN (CRASEN), Michel DEDESSUSLESMOUSTIER (FHPSBD).

Cellule de coordination : Maxime COLIN (coordinateur).

Procurations : Perrine GARREAU (CUP) à M-J Vandamme, Baptiste HOTTEKIET (PNPC) à M. Daumerie.

Excusés : Francine DELPUTTE (Jurbise), Augustin SMOOS (SPW-DESu).

Le président, P. Chevalier, introduit la séance.

1. Approbation du PV de la réunion de CA du 29 septembre 2017

Aucune remarque n'est émise, le PV est approuvé.

2. Demande de pause carrière de Maxime Colin

M. Colin a introduit auprès du CA une demande de pause carrière sous la forme d'un congé sans solde de 12 mois à partir du 1^{er} avril 2018.

Après discussion sur les dates, V. Scufflaire propose que le contrat de travail de M. Colin prenne fin le 15 avril (début du congé sans solde à partir du 16/04), et que celui-ci pose une partie de ses congés payés à partir du 1^{er} avril. L'idée est qu'il soit toujours sous contrat et donc couvert lors de ses venues sur Ath afin d'assurer la transition avec son remplaçant durant les premiers jours d'avril.

Remarque et discussion post CA : après réflexion et renseignements pris auprès du secrétariat social, il s'avère que cette manière de procéder n'est pas légalement correcte. Ainsi, M. Colin ne sera pas couvert lors de ses prestations s'il est déclaré en congé. Il est donc proposé de déclarer dans les états de prestation les quelques jours prestés la première semaine d'avril et de commencer officiellement le congé sans solde à partir de la deuxième semaine d'avril. Un chevauchement de contrat (entre Maxime et son remplaçant) est en effet possible si le besoin de la fonction le justifie, ce qui est le cas ici.

Le CA accepte cette manière de procéder.

Le congé sans solde de M. Colin débutera donc à priori le lundi 9 avril 2018, pour une durée de 12 mois.

Un appel à candidature pour un poste de coordinateur va donc être lancé. Une proposition d'offre d'emploi est distribuée au CA (voir annexe).

Procédure de sélection :

Un premier tri des candidatures sera réalisé sur base des CV et lettres de motivation. Ensuite, les candidats retenus seront soumis à un test écrit ainsi qu'un entretien oral.

Il est précisé que « le coordinateur de contrat de rivière doit être titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de deuxième cycle ou d'enseignement supérieur non universitaire de type long, chacun comprenant ou complété par une formation théorique d'un minimum de 300 heures dans le domaine de l'environnement, avec un contenu pluridisciplinaire portant sur les sciences et techniques relatives à l'environnement. » (AGW du 13/11/2008).

Considérant les obligations relatives au diplôme du coordinateur, le poste ne pourrait pas être occupé ni par Marie, ni par Violette, même si celles-ci étaient intéressées par celui-ci.

Timing :

Il est proposé de fixer la date du 9 février 2018 comme date limite de recevabilité des candidatures. L'épreuve écrite se déroulera le lundi 19 février, et l'épreuve orale le lundi 26 février 2018, l'engagement devant être effectif à partir du 1^{er} avril 2018.

Echelle barémique :

Le coordinateur sera engagé selon les barèmes en vigueur au SPW. M. Colin se charge de se renseigner sur l'appellation correcte qui figurera dans l'offre d'emploi (A6 ou autres ?).

Remarque post CA (communication d'A. Smoos) : M. Colin ayant, en 2010, été engagé au barème du SPW A6S, son remplaçant devra être engagé à un barème équivalent. Ainsi, le barème A6S a été remplacé par le barème A6/2 qui fait référence à une catégorie de poste, et non au diplôme comme mentionné lors du CA.

Composition du jury :

Le CA marque son accord sur la composition du jury suivante :

Groupe SPW : Augustin Smoos. Si celui-ci ne peut être présent, il sera remplacé par Vincent Scuffleire.

Groupe Pouvoirs locaux : Didier Lebailly.

Groupe Acteurs locaux : Baptiste Hottekiet. Si celui-ci ne peut être présent, il sera remplacé par Jacques Doyen.

Cellule de coordination : Marie Amorison et Maxime Colin.

Régime de travail :

Le candidat retenu sera engagé par un contrat de remplacement. Ainsi, la cause de rupture du contrat sera la fin (prématurée ou non) du congé sans solde de M. Colin. En d'autres termes, en cas de retour, celui-ci pourra récupérer son poste au sein du CR Dendre.

Le timing étant court, la diffusion de l'appel à candidature débutera juste après la réunion de CA, notamment via les partenaires et le site internet du CRD, le site du Réseau idée, le Forem, les autres CR, la Haute Ecole Condorcet d'Ath et la Faculté de Gembloux...

C. Deschuyteneer ajoute que l'offre d'emploi pourrait également être envoyée à d'anciens candidats ayant postulé par le passé au CRD.

Afin d'éviter tout désagrément en cas de départ du futur engagé, une réserve de recrutement sera établie, classant les différents candidats.

M. Colin proposera ultérieurement aux membres du jury un horaire pour les entretiens oraux. Cependant, il est proposé de fonctionner comme les recrutements précédents, c'est-à-dire de rencontrer tous les candidats sur la matinée, et de faire une réunion de CA début d'après-midi afin de valider le recrutement.

Le prochain CA se tiendra donc le lundi 26 février 2018 en début d'après-midi.

3. Budget 2018

Pour rappel, il avait été envisagé lors du dernier CA ainsi que lors de la dernière AG de l'éventuel recrutement d'une troisième personne (chargé de mission) au sein de la cellule de coordination. Celui-ci était conditionné à l'indexation des subsides communaux ainsi qu'à l'adhésion de la commune d'Ellezelles. Selon les estimations, il était possible de recruter un 0,6 ETP sur fonds propres ou un temps plein sous APE.

Les deux conditions étant remplies, un tableau reprenant diverses simulations de budget pour 2018 est distribué au CA (voir annexe) :

- La colonne 1 reprend le volume d'emploi actuel (1,6 ETP) pour information.
- Les colonnes 2 et 3 reprennent la simulation du budget 2018 (volume d'emploi de 2,2 ETP ou de 2,6 ETP), considérant l'engagement du chargé de mission à partir du 01/07/2018 (suite à la durée de la procédure de demande d'aides APE).
- Les colonnes 4 et 5 reprennent quant à elles la simulation du budget (volume d'emploi de 2,2 ETP ou de 2,6 ETP), mais considérant l'engagement du chargé de mission sur une année complète (éventuellement pour 2019 et pour montrer la viabilité financière de celui-ci).
- Concernant les frais de personnel, il a été considéré pour le chargé de mission un coût salarial identique à celui de Marie, et pour le coordinateur remplaçant un coût salarial identique à celui de Maxime.
- Pour les colonnes 2 et 3, le résultat de l'exercice a été laissé volontairement en positif. Cet argent pourra éventuellement être consacré à divers projets. Plusieurs idées sont émises et seront rediscutées ultérieurement.

Considérant les incertitudes liées à la date de recrutement du chargé de mission et à son salaire, ou encore au salaire du coordinateur remplaçant, des adaptations budgétaires devront être faites courant de l'année.

Suite à la réforme en cours du dispositif APE, des renseignements ont été pris auprès de SPW :

- Apparemment, la nouvelle réforme ne serait d'application qu'à partir du 01/01/2019. Cela implique notamment qu'en cas d'octroi des aides en 2018, celles-ci ne seraient délivrées que jusqu'au 31/12/2018, sans information supplémentaire pour le « prolongement » de celles-ci en 2019.
- Il faut savoir que très peu de dossiers sont acceptés actuellement, et que les demandes prennent au minimum 4 à 5 mois.

Malgré les éléments ci-dessus, le CA donne son accord pour qu'un dossier de demande d'aides APE soit envoyé à l'administration. La situation sera réévaluée ultérieurement en fonction de la réponse du SPW.

Il est ajouté que le CR Dendre dispose actuellement d'une trésorerie de +/- 45.000 €.

4. Recrutement d'un chargé de mission courant 2018

Deux profils pourraient être envisagés :

- Un profil « environnement » qui se consacrerait à du suivi de projets, de l'inventaire de terrain, des animations..., c'est-à-dire un profil plus ou moins similaire à celui de Marie.
- Un profil « administratif » qui se consacrerait plus à ce type de tâches (rédaction des PV, comptabilité, envoi des divers courriers...), mais également à du suivi de projets sur le reste de son temps de travail. Cela permettrait notamment au coordinateur de dégager plus de temps pour les divers projets et moins à l'administratif. Il est précisé que le CR Escout-Lys fonctionne de cette manière.

Il est ajouté que cela pourra de toute façon encore être rediscuté ultérieurement, notamment en fonction du profil de la personne qui sera recrutée comme coordinateur.

5. Conseil d'administration : démission de François Otten

Suite à une réorganisation professionnelle, François Otten (SPW-Direction du Développement Rural) a remis sa démission comme administrateur du CR Dendre à dater de ce 31 décembre 2017. Il en a averti la DGO3 qui devra lui nommer un remplaçant. M. Colin se charge de prendre les renseignements nécessaires auprès du SPW et notamment d'A. Smoos.

6. Journées Wallonnes de l'Eau

Les JWE se dérouleront du 17 mars au 1^{er} avril 2018. Comme les années précédentes, un programme d'activités gratuites a été proposé aux écoles, il comporte 6 animations/balades nature ainsi que 2 spectacles. Le courrier a été envoyé dans toutes les écoles des communes partenaires ainsi qu'aux collèges communaux.

Un programme pour le grand public sera également proposé. Celui-ci est en cours de finalisation et comporte actuellement 11 activités (balades nature, animations/balades contées, visites de sites, etc.).

7. Appel à projets Life BNIP

Le projet Life BNIP (Belgian Nature Integrated Project) est un projet stratégique qui contribue à atteindre les objectifs de Natura 2000 sur tout le territoire belge. Dans ce contexte, un appel à projets a été lancé en septembre 2017 par l'administration. En collaboration avec plusieurs asbl locales (Amitiés Marcquoises asbl, Enghien Environnement asbl, LRBPO asbl et De Marcq vzw), un projet a été remis par le CR Dendre. Celui a été accepté, un montant de 15.000 € va ainsi être mis à disposition.

Le projet concerne la mise en place d'un circuit touristique qui mettra en valeur les différents sites et les différentes espèces Natura 2000 que l'on rencontre dans la vallée de la Marcq (sur les territoires des communes d'Enghien, Herne, Galmaarden, Lessines et Grammont).

V. Scuflière regrette que le CA soit seulement informé maintenant de cette remise de projet. Celui-ci aurait dû en effet être présenté et soumis au CA avant d'être remis à l'administration. Même si le timing laissé pour répondre à l'appel était court (1,5 mois), M. Colin approuve et s'en excuse auprès du CA. Le dossier sera envoyé aux administrateurs.

Il est précisé que la subvention sera remboursée une fois le projet terminé (fin 2019), sur base des factures. Les 15.000 € budgétisés pour la réalisation du projet devront donc être avancés. Le CA accepte que le CR Dendre prenne en charge l'avance de l'argent, celui-ci ayant en effet une trésorerie suffisante.

8. Divers

Pour rappel, en parallèle à la sollicitation des communes, une demande d'indexation de subside avait été faite à la Province de Hainaut début septembre 2017. Celle-ci a malheureusement été refusée par le collège provincial.

Il est proposé de programmer la prochaine réunion d'assemblée générale vers la fin du mois de mars. Des propositions de dates seront envoyées aux administrateurs prochainement.

La séance du CA est levée.

Le président,
Philippe CHEVALIER

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 février 2018 à Ath

Présence des représentants des 3 groupes :

Pouvoirs locaux : Philippe CHEVALIER (Ath), Léon-Henri DOEM (Lens), Marie-Josée VANDAMME (Lessines).

Service Public de Wallonie : Marc DAUMERIE (DNF), Vincent SCUFLAIRE (DCENN).

Acteurs locaux : Michel DEDESSUSLESMOUSTIER (FHPSBD).

Cellule de coordination : Maxime COLIN (coordinateur), Marie AMORISON (coordinatrice-adjointe).

Procurations : Perrine GARREAU (CUP) à M-J Vandamme, Claude DESCHUYTENEER (Locale d'Ardenne & Gaume) à M. Dedessuslesmoustier, Jacques DOYEN (CRASEN) à P. Chevalier.

Excusés : Didier LEBAILLY (Chièvres), Augustin SMOOS (SPW-DESu), Baptiste HOTTEKIET (PNPC).

1. Approbation du PV de la réunion de CA du 26 janvier 2018

Aucune remarque n'est émise, le PV est approuvé.

2. Recrutement d'un coordinateur

Suite à la demande de pause carrière de Maxime Colin, le conseil d'administration, réuni le 26 janvier, a décidé de lancer une procédure de recrutement pour procéder à son remplacement. Un récapitulatif de celle-ci est exposé :

L'offre d'emploi est parue du 26 janvier au 9 février 2018. Le nombre de candidatures reçues s'élevait à 31. Parmi celles-ci :

- 5 n'avaient pas le profil (en référence à l'AGW du 13/11/2008) ;
- 1 est arrivée hors délai ;
- 1 était incomplète (pas de lettre de motivation jointe au CV).

24 candidats ont donc été retenus pour le test écrit du lundi 19 février 2018.

3 candidats s'étant désistés et 2 ne s'étant pas présentés, 19 candidats ont finalement passé le test écrit.

Sur base de cet écrit, le jury s'est réuni le 21 février (voir compte-rendu en pièce jointe) afin de sélectionner les candidats soumis à l'entretien oral. Ainsi, 9 candidats ont été retenus pour celui-ci.

Les entretiens oraux se sont déroulés le lundi 26 février à Ath. Composition du jury : Vincent SCUFLAIRE, Jacques DOYEN, Marie AMORISON et Maxime COLIN.

Didier Lebailly devait également faire partie du jury, mais malade, celui-ci n'a malheureusement pas pu être présent. A l'issue des entretiens, les membres du jury classent les candidats de la sorte :

- 1) Julie GOFFETTE
- 2) Alexis JORION
- 3) Pierre VANGOR

Le CA marque son accord pour l'engagement de Julie Goffette au poste de coordinatrice.

Comme prévu, elle sera engagée sous la forme d'un contrat de remplacement à partir du 1^{er} avril 2018, au barème salarial A6/2 du SPW.

3. Article de presse « Pairi Daiza – CR Dendre »

Michel Dedessuslesmoustier attire l'attention du CA sur 2 articles de presse ayant interpellé la Fédération Halieutique et Piscicole du Sous-Bassin de la Dendre. Ceux-ci sont parus dans le Courrier de l'Escaut les 10 et 13 février derniers. (Voir pièce jointe).

Il y est notamment question d'une collaboration entre Pairi-Daiza et le CR Dendre. Maxime Colin précise que des contacts avaient été pris à l'époque avec le parc concernant la problématique des plantes invasives au sein de celui-ci. Ces contacts avaient fini par aboutir à une visite de terrain en 2012, durant laquelle la présence de plusieurs populations de berce du Caucase et de balsamine de l'Himalaya avait été mise en évidence. Le représentant du parc avait signalé à l'époque que les gestionnaires des espaces verts étaient conscients des dangers de la berce du Caucase et qu'une gestion serait entreprise par ceux-ci avec une priorité pour les endroits accessibles au grand public. Il avait également été signalé que la balsamine de l'Himalaya ne constituait pas une priorité pour le parc. Malheureusement, aucun suivi n'a pu être réalisé par la suite par le CRD concernant ces espèces invasives, contrairement à ce qui est mentionné dans l'article de presse.

La fédération halieutique souhaiterait lancer, en collaboration avec la Maison Wallonne de la Pêche, une étude sur l'impact du parc sur la biodiversité et restera très vigilante au développement et extension prévue du parc. Philippe Chevalier signale également que des contacts ont été pris entre le parc Pairi Daiza et l'intercommunale IPALLE. Jusqu'ici, aucune suite n'a été donnée.

Suite à l'interpellation du CR Dendre par la fédération Halieutique, une réponse expliquant la situation sur cette prétendue collaboration sera transmise à la fédération. Il est également précisé que cette réponse sera publiée sur le site internet du CR Dendre.

4. Divers

La prochaine réunion d'assemblée générale se tiendra le mardi 27 mars 2018 à 17h30 à Brugelette. La convocation avec l'ordre du jour sera transmise prochainement.

Comme discuté lors du dernier CA, et en prévision du futur recrutement d'un chargé de mission, une demande d'aides APE a été faite à l'administration le 13 février dernier. Le CA sera tenu au courant des suites.

Dans le cadre du projet Life BNIP (Life Belgian Nature Integrated Project), des actions de protection des batraciens sont prévues par le SPW, dont le creusement de 500 mares en Wallonie. A cette fin, la cellule de coordination du CRD a prospecté vers les agriculteurs du bassin afin de sélectionner des endroits propices. Plusieurs retours d'agriculteurs intéressés sont parvenus jusqu'ici.

Considérant que les creusements seront subventionnés par le PWDR¹ et qu'ils ne concerneront donc que des parcelles situées en zone SEP² (communication parvenue au CRD après l'envoi des courriers) ;

Considérant la trésorerie confortable du CRD pour cette année 2018 ;

Considérant qu'il serait dommage que les agriculteurs n'aient été sollicités pour rien ;

¹ Programme Wallon de Développement Rural

² Structure écologique principale

Il est proposé que le CRD prenne en charge financièrement le creusement des mares qui ne pourrait être réalisé dans le cadre du PWDR. Il est ajouté que la situation sera réévaluée ultérieurement en fonction du nombre réel de mares à prendre en charge par le CRD. Le CA accepte.

La séance du CA est levée.

Le président,
Philippe CHEVALIER

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du 27 mars 2018 à Brugelette

Présence des représentants des 3 groupes :

Communes et Province : Didier STREBELLE (Brugelette), Jean-Denis VANTRIMPONT (Ellezelles), Guy DEVRIESE (Enghien), Léon-Henri DOEM (Lens), Marie-Josée VANDAMME (Lessines), Jo DEVENYN (Silly), Thérèse LECLERCQ (Province de Hainaut), Jean-Christophe GRIGNARD (Province de Hainaut/Hainaut Développement).

Service Public de Wallonie : Augustin SMOOS (DESu), Vincent SCUFLAIRE (DCENN).

Acteurs locaux : Philip DEVLEMINCK (Amitiés Marcquoises asbl), Perrine GARREAU (CUP), Anne-Marie PORTOIS (CNB-Section « Entre Dendre et Senne), Jean-Noël GOSSELIN (Comité des riverains de la Hunelle à Huissignies), Michel FAUCQ (Enghien Environnement asbl), Riet VAN MIEGHEM (Escaut sans Frontières asbl / Grenzeloze Schelde vzw), Michel DEDESSUSLESMOUSTIER (Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin de la Dendre), Brigitte THIENPONT (Fondation Rurale de Wallonie), Jean-Philippe VERCAIGNE (Guides Nature des Collines asbl), Benoît GOBEAUX (Höganäs Belgium sa), Saskia BRICMONT (IDETA), Claude DESCHUYTENEER (Locale d'Ardenne & Gaume asbl).

Cellule de coordination : Maxime COLIN (coordinateur), Marie AMORISON (coordinatrice-adjointe), Julie GOFFETTE.

Procurations : Philippe CHEVALIER (Ath) à M-J Vandamme, Didier LEBAILLY (Chièvres) à M. Colin, Daniel PREAUX (Flobecq) à D. Strebelle, Gérard THEVES (Action Nature asbl) à P. Devleminck, Yvon ANDRE (Choc Nature asbl) à C. Deschuyteneer, Jacques DOYEN (CRASEN asbl) à M. Dedessuslesmoustier, Baptiste HOTTEKIET (PNPC) à A. Smoos, Benoît GAUQUIE (PNPE) à M. Amorison.

Excusés : Raymond VIGNOBLE et Jean-Pierre DENIS (Ath), Lise AMORISON (Beloeil), Idès CAUCHIE (Ellezelles), Dirk DECLERCQ (Silly), Francis LEMAIRE (ANPEM asbl), André PARFONRY (CARAH asbl), Jacqueline DELFORGE (CNB-Section « Entre Dendre et Senne).

Mot de bienvenue de la vice-présidente, Madame Garreau, qui excuse le président de ne pouvoir être présent et remercie la commune de Brugelette pour l'accueil de la réunion du jour.

1. Approbation du PV de l'AG du 28 novembre 2017.

Le PV est approuvé.

2. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé.

L'AG n'émet aucune remarque sur le mode et le délai de convocation des membres.

3. Recrutement d'une coordinatrice pour le CR Dendre : présentation et approbation.

Pour rappel, Maxime Colin a introduit une demande de pause carrière auprès du conseil d'administration. Celui-ci, réuni le 26 janvier 2018, a accepté la demande et a lancé une procédure de recrutement (AGW 13/11/2008) pour procéder à son remplacement. Un récapitulatif de celle-ci est exposé devant l'AG.

Au terme de la procédure, le conseil d'administration, réuni le 26 février 2018, a marqué son accord pour l'engagement de Julie Goffette au poste de coordinatrice. Celle-ci sera engagée sous la forme d'un contrat de remplacement à temps plein à partir du 3 avril 2018. Maxime quant à lui débutera sa pause carrière (congé sans solde pour une durée de 12 mois) le 9 avril. Une période de chevauchement des contrats de quelques jours a ainsi été prévue pour assurer la transition.

L'AG n'émet aucune remarque et approuve l'engagement de Julie Goffette au poste de coordinatrice.

Simultanément à son engagement, Julie est élue par le comité de rivière au conseil d'administration, au sein duquel elle siègera avec voix délibérative. (AGW 13/11/2008 et article 29 des statuts de l'asbl)

Il est ajouté que les statuts seront modifiés prochainement afin d'indiquer le changement de coordinateur.

4. Rapport d'activités 2017 : présentation et approbation.

Le rapport d'activités a été envoyé aux membres par mail ou par voie postale.

Un bilan chiffré de celui-ci est présenté :

- Réunions de travail auxquelles a participé la cellule de coordination : 87
- Actions de sensibilisation réalisées : 68
- Nombres de jeunes sensibilisés : 1964
- Nombre de personnes grand public sensibilisées : 525
- Nombre de professionnels sensibilisés : 68
- Passages presse : 11
- Actualités diffusées via la newsletter : 49
- Feuillet « contrats de rivière » dans le Courrier de l'Escaut : 2

Le rapport d'activités 2017 est approuvé par l'AG.

Actuellement, le CR Dendre est dans la phase de mise en œuvre du programme d'actions 2017-2019. En parallèle, l'élaboration du programme 2020-2022 va commencer. Un rappel des échéances est présenté :

- Fin 2018 : mise à jour de l'inventaire de terrain et présentation de celui-ci aux gestionnaires de cours d'eau ;
- Début 2019 : finalisation de la présentation de l'inventaire de terrain aux différents gestionnaires et proposition d'actions. En parallèle, diffusion de l'inventaire à tous les autres partenaires du CRD ;
- 1^{ère} AG de 2019 (mars) : validation des points noirs d'inventaire ;
- Avril à septembre 2019 : définition et approbation des actions dans lesquelles s'engageront chacun des partenaires. Préparation et finalisation du protocole d'accord pour présentation et validation par le comité de rivière (lors de la 2^{ème} AG courant du mois de septembre 2019) ;
- Octobre 2019 : remise du protocole d'accord, contenant le programme d'actions 2020-2022 au SPW.

Monsieur Smoos signale que l'échéance officielle (AGW 13/11/2008) pour la remise du programme est en réalité le 22 août (et pas le 22 octobre !). Toutefois, il est très probable qu'un report d'échéance au 22 octobre soit accordé comme ça a été le cas pour le programme 2017-2019. L'échéancier présenté ci-dessus est ainsi inspiré du planning de travail pour la remise du programme 2017-2019.

5. Bilan comptable 2017 : présentation et approbation.

Le bilan comptable de l'année 2017 a été envoyé aux membres par mail ou par voie postale. Un tableau récapitulatif est distribué (v. annexe).

Le total du bilan s'élève à 61.001,76 €

Le compte de résultats se solde par une perte de 290,77 €.

Le contrôle du bilan comptable a été effectué par le vérificateur aux comptes, Monsieur Pilate, le 20 mars dernier. Après lecture du rapport de celui-ci (voir annexe), le bilan comptable de l'année 2017 est approuvé par l'assemblée générale.

Décharge aux administrateurs et au vérificateur aux comptes : accordée.

Actuellement, le CR Dendre dispose d'une trésorerie d'environ 47.000 €. Il est ajouté que les communes de Lens, Jurbise, Enghien, Ellezelles, Beloeil, Chièvres, Frasnes-lez-Anvaing et Silly ont déjà payé leur participation financière pour 2018.

6. Budget 2018 : présentation et approbation.

Pour rappel, lors de la dernière AG, il avait été envisagé de recruter une troisième personne (chargé de mission) au sein de la cellule de coordination. Le recrutement était conditionné à l'indexation des subsides communaux ainsi qu'à l'adhésion de la commune d'Ellezelles. Selon les estimations, il était possible de recruter un 0,6 ETP sur fonds propres ou un temps plein sous APE.

Les deux conditions étant remplies, un tableau reprenant diverses simulations de budget est distribué à l'AG (voir annexe) :

- Les colonnes 1 et 2 reprennent la simulation du budget 2018 (volume d'emploi de 2,2 ETP ou de 2,6 ETP), considérant l'engagement du chargé de mission à partir du 01/07/2018 (suite à la durée de la procédure de demande d'aides APE).
- Les colonnes 3 et 4 reprennent quant à elles la simulation du budget (volume d'emploi de 2,2 ETP ou de 2,6 ETP), mais considérant l'engagement du chargé de mission sur une année complète. Ces deux colonnes ne sont là qu'à titre indicatif pour montrer la viabilité financière de l'engagement sur une année entière.
- Concernant les frais de personnel, il a été considéré pour le chargé de mission un coût salarial identique à celui de Marie.

Suite à la réforme en cours du dispositif APE, des renseignements ont été pris auprès du SPW :

- Apparemment, la nouvelle réforme ne serait d'application qu'à partir du 01/01/2019. Cela implique notamment qu'en cas d'octroi des aides en 2018, celles-ci ne seraient délivrées que jusqu'au 31/12/2018, sans information supplémentaire pour le « prolongement » de celles-ci en 2019.
- Il faut savoir que très peu de dossiers sont acceptés actuellement, et que les demandes prennent au minimum 4 à 5 mois.

Malgré les éléments ci-dessus, le CA, réuni le 26 janvier 2018, a décidé d'introduire un dossier de demande d'aides APE auprès de l'administration. La demande a été enregistrée en date du 15 février 2018.

Après discussions et considérant les informations ci-dessus, le scénario de budget repris dans la colonne 2 (2,6 ETP à partir du 1^{er} juillet) est approuvé par l'AG. Le budget 2018 est ainsi approuvé sous condition d'octroi des

aides APE. La situation sera, si besoin, réévaluée par le CA ultérieurement en fonction de la réponse du ministre et de l'octroi ou non des aides.

Il est signalé qu'un montant d'environ 11.500 € (frais de personnel non dépensés liés à l'engagement du chargé de mission à partir du 1^{er} juillet) pourrait éventuellement être consacré cette année 2018 à la réalisation de projets (poste « prestations entretien de rivière »). Cela sera rediscuté ultérieurement en fonction des ajustements budgétaires.

Un tableau reprenant la répartition des subsides à partir du 1^{er} janvier 2018 (en comparaison des quotes-parts de 2017) est présenté devant l'AG. Il est approuvé avec le budget. En parallèle à la sollicitation des communes, une demande d'indexation de subside avait été faite à la Province de Hainaut en 2017. Celle-ci a malheureusement été refusée par le collège provincial.

Pouvoir subsidiant	Part. financière (€)	Part. financière (€)
	2017	2018
Ath	7 797,00	9 348,38
Beloeil	1 721,00	2 042,21
Brugellette	1 281,00	1 580,31
Chièvres	2 320,00	2 780,87
Ellezelles	0,00	2 357,51
Enghien	2 378,00	3 086,59
Flobecq	967,00	1 200,77
Frasnes-lez-Anvaing	583,00	708,40
Jurbise	2 081,00	2 512,75
Lens	1 972,00	2 401,52
Lessines	4 790,00	5 740,24
Silly	2 704,00	3 256,39
TOTAL	28 594,00	37 015,94
Province de Hainaut	2 500,00	2 500,00
SPW	72 552,67	92 203,86
Total	103 646,67	131 719,80

7. Projet « Val de Dendre / Denderland » : présentation par Boris Snauwaert (Province Oost Vlaanderen).

Le projet, financé par le gouvernement flamand, a été initié en 2015 par la Province de Flandre Orientale. Une plate-forme de concertation (réunissant les différents acteurs de la vallée de la Dendre entre Ath et Alost) a ainsi été constituée en vue d'engendrer une politique d'aménagement du territoire intégrée le long de la Dendre. Une des grandes ambitions est notamment de créer une véritable identité « Val de Dendre » sur le plan du tourisme et des loisirs.

Le projet est présenté par Monsieur Boris Snauwaert.

Saskia BRICMONT signale qu'il n'y avait pas de stratégie touristique par rapport à la Dendre comme ça se fait sur l'Escaut. Un appel est donc lancé à toutes les communes du bassin pour mener une réflexion de connexion des villages à l'eau.

8. Projet Life BNIP

Le Life Belgian Nature Integrated Project est un projet stratégique qui contribue à atteindre les objectifs de Natura 2000 sur tout le territoire belge.

- Projet « Vallée de la Marcq / Markevallei » - Présentation par Monsieur Philip Devleminck

Le projet est le fruit d'un partenariat entre le CR Dendre, Amitiés Marcquoises asbl, De Mark vzw, Enghien Environnement asbl et LRBPO asbl. A l'initiative des asbl Amitiés Marcquoises et Enghien Environnement, il a été proposé dans le cadre de l'appel à projets lié au Life BNIP. Un montant de 15.000 € a ainsi pu être obtenu. L'objectif est la mise en valeur de la vallée de la Marcq, et notamment des espèces et sites Natura 2000 rencontrés, par le biais d'un itinéraire cycliste d'une trentaine de kilomètres depuis Grammont, via Lessines, Galmaarden et Herne, jusqu'à Enghien.

Madame Bricmont demande si les entités touristiques (Wallonie Picarde) seront associées au projet. Monsieur Colin signale que cela est prévu et que les entités touristiques doivent faire partie des partenaires privilégiés pour ce type de projet.

- Creusement de mares en Wallonie

Dans le cadre du projet Life BNIP, des actions sont dédiées à la sauvegarde de 3 espèces d'amphibiens : la Grenouille de Lessona, le Triton crêté et l'Alyte accoucheur. A cette fin, plusieurs actions vont être entreprises dont le creusement de 500 mares en Wallonie.

L'action est conjointement menée par Natagora et le SPW-DEMNA. Les Parcs naturels et les Contrats de rivière ont également été sollicités localement.

La source de financement pour la réalisation des travaux est le PwDR (Programme wallon de Développement Rural). Il intègre toute une série de mesures en faveur du développement des activités - agricoles ou non - en milieu rural et soutient des actions de formation, de protection de l'environnement et de la biodiversité ainsi que des initiatives d'associations et de groupes d'action locale.

Pour plus d'info : www.reseau-pwdr.be

Ce fonds n'est applicable qu'en zone SEP (Structure Ecologique Principale), regroupant les sites N2000 et les SGIB.

En février, le CRD a envoyé un courrier à l'ensemble des agriculteurs du bassin afin de les sensibiliser au projet « batraciens » soit pour la création de mares soit pour porter à notre connaissance des mares existantes en vue d'y réaliser des inventaires.

Le CRD a reçu une 40aine de propositions d'emplacements de création ou d'entretien de mares.

Malheureusement, toutes ces propositions ne seront pas éligibles dans le cadre du financement PwDR car trop éloignées des zones SEP.

Il est renseigné que des SGIB peuvent être créés. Les partenaires du CRD sont donc invités à soumettre des propositions de sites naturels auprès de la cellule de coordination. Les listes d'espèces et d'habitats rares, menacés ou protégés sont consultables via le site biodiversite.wallonie.be

Madame Bricmont demande si des SGIB peuvent être proposés en zone économique.

Des renseignements seront pris à ce sujet.

- Restauration des forêts alluviales et replantation de cordons rivulaires

Le projet porte également sur la restauration des forêts alluviales et la replantation des cordons rivulaires. L'objectif est de remplacer les espèces exotiques (résineux et peupliers). La source de financement sera également le PwDR. Afin que les actions soient éligibles, les sites doivent être repris parmi les zones SEP.

Les partenaires sont donc sollicités pour soumettre des sites SGIB auprès de la cellule de coordination.

Madame Garreau mentionne que les CUP mènent un projet Life In Quarries. De nombreux inventaires ont été menés au sein des carrières de Lessines. Il est donc recommandé de faire des liens entre les différents Life pour échanger les données.

Il est précisé que ce sont les mêmes structures (notamment Natagora) qui sont à la manœuvre des inventaires pour ces différents projets.

9. Divers

Suite à une réorganisation professionnelle, François Otten (SPW-Direction du Développement Rural) a remis sa démission comme administrateur du CR Dendre à dater du 31 décembre 2017. La DGO3 a été sollicitée afin de lui nommer un remplaçant.

Il est ajouté que le CR Dendre est également toujours en attente du remplaçant de Christian Defense (SPW-Direction de la Chasse et de la Pêche), suite à son départ à la retraite au 1^{er} août 2017.

Monsieur Smoos signale que la demande de remplacement suit son cours.

Monsieur Dedessuslesmoustier signale la constatation ces derniers jours, grâce à la diminution du niveau d'eau, d'un rejet polluant dans la Dendre canalisée à Lessines au niveau de l'entreprise BENECHIM. Il ajoute que l'information a été relayée vers le SPW.

La séance de l'AG est levée.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 avril à Ath

Présence des représentants des 3 groupes :

Pouvoirs locaux : Philippe CHEVALIER (Ath), Didier Lebailly (Chièvres).

Service Public de Wallonie : Augustin SMOOS (Direction des Eaux de Surface), Marc DAUMERIE (DNF), Vincent SCUFLAIRE (DCENN).

Acteurs locaux : Jacques DOYEN (CRASEN asbl), Michel DEDESSUSLESMOUSTIER (FHPSBD), Claude DESCHUYTENEER (Locale Ardenne & Gaume).

Cellule de coordination : Julie GOFFETTE (coordinatrice).

Procurations : Perrine GARREAU (CUP) à Claude Deschuyteneer, Léon-Henri DOEM (Lens) à P. Chevalier, Baptiste HOTTEKIET (Commission de Gestion du Parc Naturel du Pays des Collines asbl) à Augustin Smoos.

Excusés : Christian DFENSE (Direction de la Chasse et de la Pêche), François OTTEN (Direction du Développement Rural), Francine DELPUTTE (Jurbise), Marie-Josée VANDAMME (Lessines).

Mot de bienvenue du Président, Philippe Chevalier. Il souhaite la bienvenue à Julie Goffette et remercie Maxime Colin pour son travail effectué au CR Dendre depuis sa relance en 2010.

Michel Dedessuslesmoustier remercie le CR Dendre d'avoir réalisé une mise au point concernant les articles de presse de Pairi Daiza.

1. Approbation du PV de la réunion de CA du 26 février 2018

Précision : Julie Goffette a été engagée à partir du 3 avril 2018. Le PV est approuvé.

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

2. Echelle barémique des salaires

Une remise en contexte est effectuée (Augustin Smoos). Ce point a été soulevé lors d'une discussion de Maxime Colin avec lui. Cela concerne l'évolution des salaires des employés du CR Dendre asbl selon l'ancienneté de l'échelle barémique du SPW. Le but de la démarche est ici de savoir s'il n'y a pas eu une erreur ou une "maldonne" à un moment et en tous les cas de clarifier les choses pour la suite. Maxime Colin nous a signalé que vu la situation de nos finances, cette indexation supplémentaire changerait tout au niveau des salaires et mettrait donc très certainement à mal les finances du CRD.

Pour rappel, le coordinateur (Maxime Colin) a été engagé à l'échelle barémique du SPW (A6S, actuellement dénommée A6/2), l'adjointe (Marie Amorison) au barème (B3). Après réflexion, la commission paritaire 329 a été jugée la plus appropriée pour ce type de contrat (PV CA du 1^{er} octobre 2010, en annexe). Augustin Smoos rappelle que, légalement, il ne faut pas avoir un salaire inférieur au minimum de la Commission Paritaire.

Les salaires des fonctionnaires du SPW suivent 2 indexations qui se font en parallèle et qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre. La première suit le coefficient d'indexation en vigueur (liée à l'indice santé), la deuxième est une indexation barémique liée à l'ancienneté (voir Tableau 1 et Tableau 2).

Maxime Colin a constaté dernièrement (en faisant le contrat de Julie Goffette) que la deuxième indexation (liée à l'ancienneté) n'a jamais été appliquée depuis l'engagement en 2010 de Marie Amorison et de lui-même, et ce dans le calcul des salaires par le secrétariat social. Le but de son interrogation était donc de savoir si cette situation est normale ou pas.

Tableau 1 : Echelles de traitements du SPW (en euro brut / an), non indexés.

Ancienneté	A6S	B3
0	(26 619,13)	15 849,72
1	27 242,73	16 101,90
2	27 866,33	16 354,08
3	28 489,93	16 606,26
4	28 489,93	16 606,26
5	29 447,61	16 898,85
6	29 697,99	17 149,23
7	30 655,67	17 539,26
8	30 655,67	17 539,26

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Tableau 2 : Coefficient de majoration pour le calcul de l'indexation selon l'indice santé.

En vigueur depuis	Index
29/09/2010	1,5157
31/05/2011	1,5460
29/02/2012	1,5769
02/01/2013	1.6084
30/06/2016	1,6406
30/06/2017	1,6734

Concernant l'aspect légal des choses, la personne en charge de notre dossier au secrétariat social (Jean-Pierre Vincart) dit qu'il n'a pas eu de directives de son prédécesseur (plusieurs personnes se sont ainsi succédées pour la gestion de notre dossier chez Securex ces dernières années). Il dit que : « la CP 329.210 ne prévoit que des index selon l'indice santé. Selon moi, il n'y a pas de barème suivant l'ancienneté au niveau de l'entreprise et encore moins au niveau sectoriel. Je ne sais donc pas répondre à votre question. J'ai repris la gestion du dossier en 09/2016, et mes collègues précédents (Securex Mons) ne m'ont fait part d'aucune remarque/subtilité à ce sujet ».

D'après Augustin, cette indexation selon l'ancienneté est obligatoire pour les fonctionnaires du service public, mais apparemment pas pour nous qui n'avons pas ce statut.

Marie Amorison s'est, elle, renseignée de façon informelle auprès de l'inspection du travail et il ressort que ce devrait être obligatoire d'appliquer une échelle d'ancienneté (Loi du 05/12/1968 sur les CCT et les CP, voir http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1968120501&table_name=loi). Dans le cas contraire, ce serait une infraction pénale et punissable par l'article 189 du code pénale social.

Voici les résultats des calculs réalisés par Julie Goffette, en tenant compte de l'indexation liée à l'indice santé et de l'indexation liée à l'ancienneté. Ces calculs sont une estimation qui se veut la plus exacte possible, mais reste une estimation.

D'une part, une simulation des salaires qui auraient pu être touchés a été effectuée pour Maxime Colin et Marie Amorison indépendamment, et ce mois par mois depuis leur

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

engagement au 1^{er} novembre 2010 jusqu'au 31 mars 2018. A noter que Maxime Colin a pu valoriser son ancienneté et a commencé à l'échelon barémique 1 du barème A6S du SPW (27242,73 euro brut/an) car il avait travaillé 1,5 an dans le même secteur. Il est resté en temps plein durant toute cette période. Marie Amorison a débuté son engagement à m'échelon 0 du barème B3 du SPW (15 849,72 euro brut/an). Elle a débuté par un 0,5 ETP. En janvier 2012, elle effectue un 0,8 ETP. A partir d'avril 2014, elle passe à un 0,6 ETP. De mars 2016 à août 2017, elle est en crédit temps de 12 mois, prolongé d'un congé parental. Depuis septembre 2017, elle est en 0,6 ETP (voir Tableau 3).

Tableau 3 : Horaires de Marie Amorison selon le temps

Appliqué à partir de	Horaire
Novembre 2010	0,5
Janvier 2012	0,8
Avril 2014	0,6
Mars 2016	/
Septembre 2017	0,6

De plus, les salaires touchés ont été calculés sur base des échelons de départ respectivement des deux employés, afin de faciliter la tâche de prospection. Or, le salaire perçu ces derniers mois (relevé sur les fiches de paie) et le salaire calculé ne correspondent pas. Le salaire calculé a donc été comparé aux salaires réellement touchés, ceux-ci ayant été collectés au travers des différentes fiches de paie. Après étude des chiffres et contrairement à ce qui avait été annoncé précédemment, il ressort qu'une augmentation d'un échelon barémique aurait été appliquée au salaire de Maxime Colin en juillet 2016 (échelon 2, soit 27 866,33 euro brut/an). Concernant Marie Amorison, son salaire a été augmenté d'un rang barémique à son retour en septembre 2017 (échelon 1, soit 15 849,72 euro brut/an).

En plus du travail sur les salaires, les primes de fin d'année ont également été étudiées. Il ne semble pas y avoir eu d'application de l'échelle barémique ici. Pour Marie Amorison, l'estimation ne prend pas en compte l'année 2017 car il existe sûrement une particularité due à sa pause carrière. Et elle ne prend pas non plus en compte l'année 2014 car Julie Goffette ne sait pas comment inclure une partie de 0,8 ETP et une autre de 0,6 ETP dans le calcul.

Ci-dessous, le récapitulatif des différences entre ce qui a été perçu (fiches de paie) et ce qui aurait pu être perçu, au niveau du salaire et de la prime de fin d'année, pour chacun des deux employés et pour la période de novembre 2010 à mars 2018 (voir Tableau 4). Sur base de cette première estimation et dans l'hypothèse d'un remboursement rétroactif, le CR Dendre devrait verser environ 25 400 euro au total.

Attention, nous devrions ajouter à cette estimation les pécules de vacances. Mais nous ne possédons pas la formule mathématique permettant de les calculer, ce qui rend l'estimation et la comparaison impossibles. Pour l'ancienneté de Marie Amorison, le calcul a été réalisé comme si elle avait travaillé sans interruption (ce chiffre est inscrit sur les fiches de paie). De

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

plus, les salaires des trois autres employés ayant travaillé au CR Dendre n'ont pas été pris en compte (Violette Penasse, Ugolin Martin et Sarah Vande Walle).

Tableau 4 : Récapitulatif des différences entre ce qui a été perçu (fiches de paie) et ce qui aurait pu être perçu, au niveau du salaire et de la prime de fin d'année, pour chacun des deux employés et pour la période de novembre 2010 à mars 2018.

	Différence salaire	Différence prime de fin d'année	Différence totale
Maxime Colin	21 135	590	21 725
Marie Amorison	3 581	85	3 666
		Différence totale générale	25 391

Les salaires pourraient aussi être calqués sur les échelles barémiques de la CP 329.0210 dans laquelle nous sommes. Pour Maxime Colin, le niveau en CP pourrait être de 4.2 (coordinateur pour une équipe de moins de 5 personnes). Ce niveau correspond à celui du directeur du Parc Naturel du Pays des Collines. Actuellement, il gagne, au barème SPW sans ancienneté, plus qu'en CP avec ancienneté. Les barèmes SPW sont donc plus avantageux pour un master. Pour Marie Amorison, son niveau en CP pourrait être de 4.1 car ce niveau est le même pour un chargé de mission au Parc Naturel du Pays des Collines (voir Tableau 5, suite à la demande en CA). Il ressort que (voir Tableau 6), sans appliquer l'ancienneté, elle gagne plus maintenant qu'en CP. Si l'ancienneté est appliquée à la CP, elle gagne maintenant moins qu'en CP avec ancienneté. Si son salaire en barème SPW tenait compte de l'ancienneté, elle gagnerait également moins qu'en CP avec ancienneté (voir Figure 1 suite à la demande en CA).

A noter qu'au CR Escaut-Lys, le coordinateur est au barème SPW A6/1, qui est moins élevé que le A6/S (ou A6/2 maintenant). Les chargés de missions, de communication ou d'administration sont à l'échelle B3 (voir Tableau 7). Tous ont des salaires qui augmentent avec l'ancienneté. Au barème A6/1 et avec ancienneté, le coordinateur du CR Dendre toucherait alors moins qu'actuellement (Maxime Colin : 3507 euro brut/mois pour 8 ans d'ancienneté, 3118 euro brut/mois pour 2 ans d'ancienneté ; Julie Goffette : 2944 euro brut/mois).

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Tableau 5 : Echelle barémique B3 du SPW et 4.1 de la CP 329.201

Ancienneté	SPW niveau B3	CP niveau 4.1
0	15849,72	15194,38
1	16101,9	16300,48
2	16354,08	16300,48
3	16606,26	17141,53
4	16606,26	17141,53
5	16898,85	18026,09
6	17149,23	18026,09
7	17539,26	18956,11
8	17539,26	18956,11
9	18211,57	19934,51
10	18211,57	19934,51
11	18883,88	20963,14
12	19134,26	20963,14
13	19722,56	22044,89
14	19722,56	22044,89
15	20310,86	22926,42
16	20310,86	22926,42
17	20899,16	23843,56
18	21149,54	23843,56
19	21737,84	24797,01
20	21737,84	24797,01

Tableau 6 : Comparaison des salaires en Commission Paritaire et au SPW, avec ou sans ancienneté.

	CP	CP + ancienneté	actuel	SPW + ancienneté
Maxime Colin	2681	2966	3875	4275
Marie Amorison	1271	1586	1353	1468

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

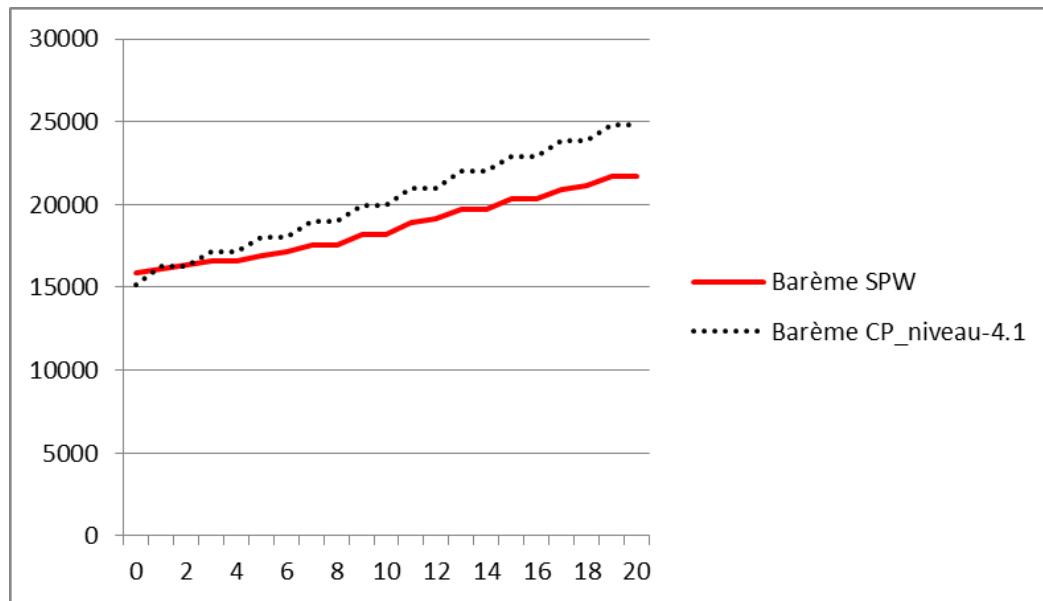


Figure 1 : Echelle barémique B3 du SPW et 4.1 de la CP 329.201 (en euros brut/an) selon les années d'ancienneté.

Tableau 7 : Echelles de traitements du SPW (en euro brut / an), non indexés.

Ancienneté	A6/1	A6S ou A6/2	B3
0	21 112,38	26 619,13	15 849,72
1	21 735,98	27 242,73	16 101,90
2	22 359,58	27 866,33	16 354,08
3	22 983,18	28 489,93	16 606,26
4	22 983,18	28 489,93	16 606,26
5	23 940,86	29 447,61	16 898,85
6	24 191,24	29 697,99	17 149,23
7	25 148,92	30 655,67	17 539,26
8	25 148,92	30 655,67	17 539,26

Les questions suivantes se posent :

1. La différence devrait-elle être payée à Maxime Colin et Marie Amorison ?
2. Petit à petit (voir finances) ?
3. La différence devrait-elle être payée aux trois autres employés ayant travaillé au CR Dendre (cités ci-dessus) ?
4. L'indexation barémique (ancienneté) devrait-elle être appliquée à l'avenir pour Marie Amorison et Julie Goffette (actuellement à l'échelle 0 du niveau A6S, soit 26 619 euro brut/an).

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

5. Pourquoi une indexation de +1 rang semble avoir été appliquée dès 2016 et à nouveau +1 rang en 2017 ? Et en quoi va-t-elle influencer le budget du CR Dendre à l'avenir ?
6. Quid des barèmes CP, sachant que sans appliquer d'ancienneté, Marie ne sera pas avantagée. Et Maxime ne le sera pas de toute façon en CP. Moi de même.

A la vue de ces résultats, Maxime Colin ayant toujours perçu un salaire plus élevé qu'en CP, celui n'a pas, *a priori*, été lésé aux yeux de la loi. Mais ce n'est pas le cas de Marie Amorison et une régularisation devra peut-être être faite pour elle.

Le CA propose que Julie Goffette envoie un courrier papier à Securex afin d'obtenir une réponse écrite de leur part. Il y sera précisé que, d'après les recherches de Julie Goffette, Securex n'a pas appliqué l'ancienneté des barèmes SPW et que nous sommes vraisemblablement sous le seuil de la CP pour Marie Amorison. Il s'agira de leur faire remarquer que c'est leur travail que de tenir compte de ces différents éléments, même s'il y a eu un changement de gestionnaire de notre dossier. Il sera demandé de faire une analyse de ce qui devrait *a priori* être remboursé à Marie Amorison. Le CA estime que si illégalité il y a, il serait préférable de rembourser en une seule fois la somme à Marie Amorison. Le tout est de savoir si nous sommes dans l'illégalité ou pas. Il sera demandé à Securex d'étudier la question avec la plus grande attention, ainsi que de nous communiquer les mesures concrètes à appliquer, si infraction il y a.

Le CA propose aussi de prendre janvier 2018 comme temps 0 afin de commencer à appliquer l'échelle d'ancienneté pour chacun des employés.

Le CA demande à être informé de l'état des finances du CR Dendre en fonction des mesures à appliquer.

3. Engagement de deux jobistes pour la gestion de la Balsamine de l'Himalaya

Pour rappel en 2017, la cellule de coordination du CR Dendre a consacré 134,5 heures*hommes à la gestion de la balsamine de l'Himalaya. Par manque de temps, le bassin de la Blanche n'a malheureusement pas pu être géré cette année-là. Vu le peu d'aide reçue par les bénévoles (et le sous-effectif de la cellule de coordination par rapport à 2016), l'engagement de jobistes pour le mois de juillet a été proposée (Rapport de gestion des Invasives 2017).

Le nombre de jobistes à engager peut s'estimer sur base du temps consacré à la gestion de l'année 2016. En effet, en 2017 la Blanche n'a pas pu être gérée. Et même s'il y a eu constatation d'une diminution de la taille des populations à gérer, elle est peut-être due à la sécheresse connue durant le printemps 2017 ainsi que durant le mois de juillet et/ou aux gelées tardives printanières (voir Rapport de gestion des Invasives 2017). Donc en 2016, environ 400 heures ont été nécessaires pour la gestion de la Balsamine et le seront probablement en 2018 si nous voulons l'effectuer sur l'ensemble du bassin. Est pris en

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

compte le temps de travail de 8h par jour (toute heure entamée est une heure payée pour un job étudiant, source : Securex) et ce pour 22 jours (l'équivalent d'un mois). Un jobiste pourrait ainsi effectuer 176h et 2 jobistes 352h (voir Tableau 8).

Tableau 8 : Heures de travail.

1 jobiste	2 jobistes	Temps nécessaire estimé
176h	352h	400h

A noter que la commune d'Ellezelles n'a pas fait l'objet de gestion jusqu'à ce jour car elle est nouvellement membre de l'asbl. Elle est justement très demandeuse en termes de gestion de la Balsamine par le CR Dendre sur son territoire, notamment le long du Tordoir. Vu que les populations le long de la Sille sont en diminution, la gestion à programmer à Ellezelles viendrait combler le temps de travail qui aurait pu être supprimé.

Le budget 2018 prévoit 1 500 euro pour des « Prestations exceptionnelles (jobiste, bénévolat rémunéré...) » (voir budget en annexe). De plus, lors de la dernière AG (27/04/2018), il avait été signalé qu'un montant d'environ 11 500 € (frais de personnel non dépensés liés à l'engagement du chargé de mission à partir du 1^{er} juillet) pouvait éventuellement être consacré cette année 2018 à la réalisation de projets (poste « prestations entretien de rivière »). ((La part restante de ce montant pourra par exemple être utiles à la création de mares non éligibles dans le projet LIFE BNIP, mais pourtant intéressantes au niveau écologique.))

Une estimation du coût de l'engagement a été réalisée. Est pris en compte le temps de travail de 8h par jour (toute heure entamée est une heure payée pour un job étudiant, source : Securex) et ce pour 22 jours (l'équivalent d'un mois). A cela peuvent s'ajouter des frais de déplacement (tarif SPW : 0,3595 euro par km). Ce remboursement pourrait être proposé pour les trajets inhérents aux missions. Il est très probable que ces déplacements seront communs à toute l'équipe (jobistes et employés du CR Dendre) et donc ne dépendent pas de l'engagement de jobistes. En résumé, sans considérer les frais de déplacement, le coût pour 1 jobiste serait d'environ 1200 à 1600 euro (voir Tableau 9). Pour 2 jobistes, il devrait être d'environ 2300 à 3100 euro.

A cela s'ajoutera des frais de gestion de dossier à payer à Securex.

Tableau 9 : Estimation du coût de l'engagement de jobistes.

Age	Salaire horaire (brut)	1 jobiste	2 jobistes
20	8,92	1570	3140
19	8,3507	1470	2939
18	7,7813	1370	2739
17	7,212	1269	2539
≤ 16	6,6426	1169	2338

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

A noter qu'un jobiste est soumis aux cotisations de sécurité sociale ordinaires, comme tout autre employé. Cependant, si l'étudiant travaille au maximum 475 heures sur l'année civile, cela peut donner lieu à une réduction des cotisations (source : Securex). Si nous voulons espérer cette réduction, il faut demander à l'étudiant de fournir une attestation qui indique le nombre d'heures disponibles dans son contingent (consultation en téléchargeant gratuitement l'application student@work). Attention, nous ne sommes avertis que du dépassement ou non de ce seul de 475 heures. C'est apparemment seulement lors de l'encodage du Dimona que nous saurons si, en encodant par exemple 180h prévues, il reste effectivement ce nombre d'heures.

Les questions suivantes se posent :

1. Engageons-nous un jobiste ?
2. Si oui, 1 ou 2 jobistes ?
3. Lançons-nous quand même un appel à bénévoles ?
4. Si nous engageons un chargé de mission, prenons-nous 1 ou 2 jobistes, sachant que le jobiste fera exclusivement de la gestion de balsamine, à l'inverse d'un chargé de mission ?
5. Demande de mise à disposition d'un ouvrier communal ?

Remarque : Vincent Scuffle nous informe que la DCENN s'occupera normalement de la Marcq. Il suggère que le CR Dendre se concentre en premier lieu sur les tronçons du bassin qui ont déjà été gérés par le passé et en particulier la Blanche, avant de s'attaquer aux populations de balsamine à Ellezelles. Il demande également que notre inventaire de Berce sur la Marcq lui soit rapidement communiqué.

Un appel à bénévoles est souhaité par le CA, ainsi que la demande d'aide aux communes via le renfort d'ouvriers communaux, notamment à Ellezelles.

Le CA s'interroge par rapport au budget qui pourrait être consacré aux jobistes dans le cas où nous devrions régulariser la situation des salaires (voir point précédent) et attend le retour de Securex. Il est rappelé que l'engagement de jobistes sera une dépense ponctuelle et que rien ne nous oblige à recommencer l'année prochaine si le budget n'est plus disponible. Le CA accepte d'engager 2 jobistes pour le mois de juillet 2018.

4. Divers

- **Demande de points APE afin de renforcer la cellule de coordination**

Nous avons reçu la visite de Nathalie Richir (DGO 6) en charge de notre dossier APE. Elle nous a informées de plusieurs choses. Le Ministre Jeholet (emploi) refuse en ce moment toute nouvelle demande APE. Il y a une réforme qui pourrait arriver au début 2019, à savoir le transfert de la gestion des APE aux différents ministres de tutelle. Dans notre cas, il s'agirait alors du ministre Di Antonio. D'après Mme Richir, elle pourrait effectivement être adoptée.

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Dans l'hypothèse où notre dossier serait recevable mais avec une réforme, le ministre Jeholet ne s'engagerait pas pour 4 mois (instruction en septembre car délai).

Elle propose alors d'adresser directement et dès aujourd'hui un courrier au Ministre de tutelle (R. Collin) afin de lui soumettre notre demande. Elle nous conseille de décrire notre projet de la même façon que pour le dossier au ministre Jeholet, d'expliquer que celui-ci va très probablement refuser notre dossier et d'insister sur le fait que nous avons vraiment besoin de ce subside vu nos bilans comptables précédents.

Augustin Smoos informe le CA que le Ministre Collin lui a demandé de réaliser la synthèse des points APE de tous les CR, ce qui semble annoncer la préparation du Ministre de tutelle à la potentielle réforme. Augustin Smoos, dans sa réponse, reprendra le fait que nous sommes en demande de points APE. Il expliquera que cela a déjà été demandé et accepté dans d'autres CR.

Il nous rappelle aussi que l'accord de points APE reste une décision politique. De plus, il est précisé que les APE permettent d'économiser sur les charges patronales. Il pense que nous pourrions bénéficier de 2 points environ si nous obtenons un accord.

Les arguments à fournir auprès du Ministre sont aussi que les partenaires sont en demande d'actions de la part du CR Dendre et que ce n'est pas soutenable en fonds propres (12 communes partenaires). De plus, Ellezelles vient d'arriver et est également en demande d'action, notamment pour la gestion des Balsamines.

En conclusion, Julie Goffette et Augustin Smoos rédigeront chacun une lettre au Ministre, en utilisant sensiblement les mêmes arguments.

- **Déclaration de créance des JWE au SPW**

Certaines activités prévues lors des JWE ont dû être reportée (jusque début mai) pour cause de mauvais temps. Celles-ci étant payantes, il est demandé à Augustin Smoos ce qu'il en est de la déclaration de créance à fournir au SPW pour le subside. Celui-ci nous répond que les activités doivent être effectuées durant la période des JWE si nous voulons obtenir le subside. Dans le cas contraire, il doit réaliser un avenant pour le Ministre. Cela dépendra du budget à se faire subsidié. Nous verrons également si nous n'atteignons pas le plafond de 4000€ sans les activités reportées.

En conclusion, il ne faudra pas, à l'avenir, s'engager à faire une animation si elle doit être reportée en dehors de la période des JWE car nous ne sommes jamais certains d'obtenir une réponse favorable à un avenant.

La séance du CA est levée.

Le président,
Philippe CHEVALIER

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

ANNEXES

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 juin 2018 à Ath

Présence des représentants des 3 groupes :

Pouvoirs locaux : Philippe CHEVALIER (Ath).

Service Public de Wallonie : Marc DAUMERIE (DNF), Vincent SCUFLAIRE (DCENN).

Acteurs locaux : Jacques DOYEN (CRASEN asbl), Claude DESCHUYTENEER (Locale Ardenne & Gaume).

Cellule de coordination : Julie GOFFETTE (coordinatrice), Marie Amorison (coordinatrice adjointe).

Procurations : Augustin SMOOS (Direction des Eaux de Surface) à Julie Goffette, Francine DELPUTTE (Jurbise) à Marc Daumerie, Perrine GARREAU (CUP) à Jacques Doyen, Michel DEDESSUSLESMOUSTIER (FHPSBD) à Claude Deschuyteneer,

Excusés : Didier Lebailly (Chièvres), Baptiste HOTTEKIET (Commission de Gestion du Parc Naturel du Pays des Collines asbl), Christian DFENSE (Direction de la Chasse et de la Pêche), François OTTEN (Direction du Développement Rural), Marie-Josée VANDAMME (Lessines), Léon-Henri DOEM (Lens).

Mot de bienvenue du Président, Philippe Chevalier.

1. Approbation du PV de la réunion de CA du 20 avril 2018

Le PV est approuvé.

2. Salaires

Suite au constat que l'ancienneté n'a jamais été appliquée aux salaires des employés du CR Dendre et suite au constat que le salaire de Marie Amorison ne semble plus assez élevé par rapport au minimum requis dans la CP 329.0210, le CA recherche des solutions afin de régulariser la situation. Ci-dessous, quelques réflexions et propositions d'actions à entreprendre pour aller vers une régularisation. Les différentes propositions sont ensuite discutées par les membres du CA.

Suite à des discussions entre Marie Amorison, Julie Goffette et Augustin Smoos, il ressort les idées suivantes. Nous pourrions faire appel aux lois sociales, mais uniquement pour la question de la CP (salaire). Il y aurait alors peut-être un risque que nous soyons contrôlés

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

pour un ensemble d'autres éléments. De plus, cela pourra peut-être prendre beaucoup de temps et nous coûter beaucoup d'argent.

Soit nous pourrions en parler à quelqu'un de plus haut placé chez Securex, avec le risque que cela retombe sur notre chargé de dossier et que celui-ci se braque pour la suite de la gestion du dossier.

Solution « intermédiaire », nous pourrions bien tout réexpliquer à Securex et changer les contrats. Mais nous n'en saurons pas plus au niveau de la CP. Et pour changer les contrats, autant bien se renseigner en faisant appel à des spécialistes (lois sociales, juristes,...).

Suite à une prise de renseignement par Julie Goffette, le service « ressources humaines » de la société Agefi (société de notre comptable) peut, pour le même tarif horaire (environ 100-200 euros probablement), répondre aux questions suivantes :

- 1) Les contrats sont-ils bien rédigés ?
- 2) Sommes-nous dans la légalité concernant les montants des salaires dans le contexte de la CP 329.02 ?
- 3) Quelles sont les mesures à appliquer dans le cas de l'illégalité de la situation ?

La suite de la réflexion porte sur ce qui pourrait peut-être se passer une fois que nous aurons obtenu des réponses. Au niveau des contrats, le salaire de Marie Amorison devrait vraisemblablement augmenter. Nous pourrions nous rabattre sur les salaires de la CP 329.02, par exemple le niveau 4.1. Pour chacun des employés, une application de l'ancienneté devrait être réalisée. Pour Marie Amorison, un effet rétroactif sera probablement la solution apportée afin de régulariser sa situation (après prise de conseil auprès d'un des spécialistes annoncés précédemment). Pour Julie Goffette, s'il y a consentement des deux parties, il est surement légal de diminuer le salaire. Et son contrat (remplacement) ne doit pas suivre le montant écrit dans celui de Maxime Colin (d'après Augustin Smoos). Pour Maxime Colin, même principe. Vu qu'il n'a jamais été sous le salaire minimum de la CP, son salaire pourrait rester inchangé. Cependant, il semble plus sain de choisir une échelle barémique dans la CP 329.02, plutôt que de rester calqué sur le SPW. Cela pourrait être, par exemple, le niveau 5 (le 4.2 semble trop faible pour Augustin Smoos).

Il ne s'agit pas lors de cette réunion du CA de décider quel salaire sera appliqué, mais de choisir quelle(s) action(s) nous allons entreprendre pour savoir si nous sommes dans la légalité ou non. Les questions suivantes sont posées :

- Faisons-nous appel aux lois sociales pour un contrôle des salaires ? NON.
- Faisons-nous appel au service « Ressources Humaines » de la société Agefi ? OUI. Le CA souhaite des données correctes et chiffrées. Julie Goffette prendra contact avec la société Agefi.
- Les questions à poser sont-elles les suivantes ? OUI.
 - o Les contrats sont-ils bien rédigés ?

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

- Sommes-nous dans la légalité concernant les montants des salaires dans le contexte de la CP 329.02 ?
- Quelles sont les mesures à appliquer dans le cas de l'illégalité de la situation ?
- Avoir une projection par rapport à notre comptabilité et de manière rapide.

3. Position du CR Dendre par rapport à une enquête publique

Anne-Marie Portois (CNB Section entre Dendre et Senne) nous a sollicités au sujet d'un avis d'enquête publique concernant un permis d'urbanisme. Le demandeur est F. Holvoet. Les terrains concernés sont au Chemin des Crolites (Lanquesaint) et au Chemin du Tanquin (Isières). Le projet vise à exploiter des parcelles agricoles et demande une dérogation au plan de secteur (zone forestière). Cette demande découle du fait que le SPW a invité les producteurs qui cultivent en zone forestière à se régulariser en demandant un permis d'urbanisme.

La parcelle aux Crolites est pâturée par les vaches dans un sous-bois et une bande enherbée est présente le long du Crolite pour permettre le curage de la watteringue. La parcelle à Isières a été reboisée au moyen de peupliers et une fauche est réalisée tant que les arbres sont petits.

Après discussion, le CA estime que le CR Dendre n'est pas compétant pour remettre un avis sur l'enquête publique. Le DNF est au courant et le dossier suit son cours. Le SPW (Direction des Cours d'Eau Non Navigables) est également au courant. Les deux structures sont bien conscientes des limites qui sont imposées légalement au propriétaire en question. Le CA charge la cellule de coordination de répondre dans ce sens à Madame Portois.

4. Retour sur le projet d'engagement de deux jobistes pour la gestion de la Balsamine de l'Himalaya

La cellule de coordination accueille ces mois de juillet et août deux stagiaires, Boris Will réalisant un BTS Gestion et maîtrise de l'eau (France) et Benoit Gillain réalisant des études de bioingénieur à Gembloux Agro-Bio-Tech en 1ère Master orientation science et technologie de l'environnement. En plus de leur projet personnel, chacun participera à la gestion des balsamines de l'Himalaya, ainsi qu'à la mise à jour de l'inventaire de terrain.

D'autre part, la commune d'Ath, au travers de l'action Été solidaire, met à notre disposition deux journées un groupe de 9 jobistes rémunérés par la ville (+1 encadrante). Nous effectuerons de l'arrachage de balsamine avec eux.

A la vue de ces éléments, le CA accepte donc de ne plus engager de jobiste pour cette année 2018 pour la gestion de la balsamine de l'Himalaya.

5. Retour sur le projet LIFE RIPARIAS concernant les invasives

Un projet de LIFE a été proposé par le SPW (DEMNA) et concerne la gestion des plantes aquatiques exotiques envahissantes, ainsi que les écrevisses exotiques envahissantes. La cellule de coordination a assisté à la réunion de présentation le 14 mai. A la base, 4 CR « pilotes » devaient être concernés : Escaut-Lys, Senne, Dyle et Dendre. Cependant, Etienne Branquart (SPW) nous a informés des éléments suivants :

Les organisateurs ont eu une réunion stratégique destinée à évaluer les budgets totaux et à harmoniser les demandes émanant des différentes régions. Il a été constaté que le budget total était fort élevé (8,5 millions d'euros) et risquait de faire chuter leurs chances de succès dans le cadre du processus de sélection mis en place par la Commission Européenne. En conséquence, il a été décidé de focaliser les actions de lutte sur 2 des 4 bassins versants initialement identifiés, à savoir celui de la Senne et celui de la Dyle-Gette. Ceci a permis de réduire le budget initial d'1,5 million. Le choix de ces 2 bassins versants s'est imposé car (1) la Senne est le seul bassin partagé par les 3 régions du pays et (2) la Dyle forme une seule entité de gestion avec la Senne au niveau des gestionnaires flamands.

Il en ressort qu'il n'y aura pas d'action de gestion financée par le Life RIPARIAS dans les bassins versants de la Dendre et de l'Escaut supérieur. Néanmoins, les outils qui seront développés dans le cadre des actions préparatoires des deux premières années du projet (système de surveillance customisé à l'échelle des bassins versants, système d'encodage des données de gestion, guide de bonnes pratiques, etc.) seront développés de manière générique et seront utilisables par chaque contrat de rivière, qu'il soit ou non inclus dans les bassins versants pilotes du projet. Les formations, visites de terrain et autres colloques seront aussi bien entendu ouverts à tout un chacun.

6. Divers

- **Demande de points APE afin de renforcer la cellule de coordination**

Nous avons reçu le refus du Ministre Jeholet pour l'octroi de nos aides APE (voir annexe). Par ailleurs, le Ministre Collin, suite à notre interpellation, a marqué son intérêt pour notre cause (voir annexe).

- **ADN environnemental**

La cellule de coordination informe le CA de l'outil d'analyse d'ADN environnemental (voir annexe). Cet outil est proposé par Gecolab et Wildscan (Profish Technology).

- **Retour sur la séance de présentation du projet Vallée de la Marcq**

Le 12 juin dernier à Enghien, les 5 partenaires, à savoir le Contrat Rivière Dendre asbl, Amitiés Marcquoises asbl, Enghien Environnement asbl, Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl et De Mark vzw, ont présenté le projet interrégional de la vallée de la Marcq. Pour rappel, il s'agit d'une balade cycliste interrégionale à travers la « Vallée de la Marcq », mettant en valeur le patrimoine naturel (habitats et espèces N2000), ainsi que le patrimoine paysager et bâti lié à l'eau. L'itinéraire sillonne donc 5 communes (Enghien,

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Herne, Galmaarden, Geraardsbergen et Lessines) à travers 3 provinces (Vlaams Brabant, Oost Vlaanderen et Hainaut).

Le projet LIFE BNIP a été présenté conjointement par Eric Joiris, Jill Eeckhout et Tom Andries. Ensuite, le projet Vallée de la Marcq a été présenté conjointement par Marie Amorison et Godfried Merlevede. S'en est suivi une séance de questions-réponses constructive.

- **Analyse de l'impact de Pairi Daiza sur la rivière**

La cellule de coordination informe le CA qu'elle effectuera des analyses IBGN de part et d'autre de Pairi Daiza (Dendre Orientale). Des analyses de la DCO seront effectuées en parallèle par le CRASEN asbl. Nos IBGN seront inclus dans une prospection plus large des cours d'eau du territoire. L'ensemble des IBGN fera d'ailleurs l'objet du stage de notre stagiaire Boris Will.

- **Asbl Inclusion**

L'asbl Inclusion nous propose un partenariat en notre qualité d'association de protection de l'environnement de la région d'Ath. L'idée est qu'une personne présentant un handicap léger ou modéré effectue quelques heures par semaine de volontariat (par exemple trisomie). Cette personne serait encadrée, du moins dans un premiers temps, par un éducateur spécialisé de l'asbl Inclusion. Aucun engagement financier ne sera demandé au CR Dendre. Le contrat peut s'arrêter à tout moment. Le travail ne doit pas forcément être hebdomadaire et peut être ponctuel. La cellule de coordination a rencontré l'asbl Inclusion pour son information et demande au CA son accord. Le CA accepte de réaliser un partenariat avec l'asbl Inclusion.

- **Membre du PNPC dans l'AG**

Le CA accepte que Julie Goffette représente le CR Dendre à l'assemblée générale du Parc Naturel du Pays des Collines à la place de Maxime Colin.

La séance du CA est levée.

Le président,
Philippe CHEVALIER

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

ANNEXES

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 août 2018 à Ath

Présence des représentants des 3 groupes :

Pouvoirs locaux : Philippe CHEVALIER (Ath), Didier Lebailly (Chièvres), Marie-Josée Vandamme (Lessines).

Service Public de Wallonie : Marc DAUMERIE (DNF).

Acteurs locaux : Perrine GARREAU (CUP), Jacques DOYEN (CRASEN asbl), Michel DEDESSUSLESMOUSTIER (FHPSBD), Claude DESCHUYTENEER (Locale Ardenne & Gaume).

Cellule de coordination : Julie GOFFETTE (coordinatrice).

Procurations : Vincent SCUFLAIRE (DCENN) à Philippe Chevalier, Francine DELPUTTE (Jurbise) à Claude Deschuyteneer, Baptiste HOTTEKIET (Commission de Gestion du Parc Naturel du Pays des Collines asbl) à Marc Daumerie.

Excusés : Christian DEFENSE (Direction de la Chasse et de la Pêche), François OTTEN (Direction du Développement Rural), Léon-Henri DOEM (Lens).

Mot de bienvenue du Président, Philippe Chevalier.

1. Approbation du PV de la réunion de CA du 21 juin 2018

Le PV est approuvé.

2. Résultats d'Agefi concernant les salaires

Pour rappel, suite au constat que l'ancienneté n'a jamais été appliquée aux salaires des employés du CR Dendre et suite au constat que le salaire de Marie Amorison ne semble plus assez élevé par rapport au minimum requis dans la CP 329.0210, le CA recherche des solutions afin de régulariser la situation.

Le service « ressources humaines » de la société Agefi (société de notre comptable) a mené une étude de notre situation salariale. Les salaires actuels ont été comparés aux échelons 4.1 et 6 de la CP, respectivement pour les postes de coordinatrice-adjointe/animatrice et la/le coordinatrice/coordonateur. Ci-dessous, les différentes conclusions auxquelles arrive la chargée de notre dossier (Anne-Françoise Kinnif, début de citation, mail du 22 août 2018) :

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

« Contrats de travail »

Les contrats tels qu'ils sont rédigés sont corrects mais sont très limités comparés à ce qu'il est couramment d'application.

Par ailleurs, ne disposant pas du règlement du travail, j'ignore si les éléments qui ne figurent pas dans le contrat ne sont pas repris dans ce règlement.

Salaires

Les salaires minimum doivent être ceux qui sont d'application au sein de la commission paritaire, numéro mentionné sur la fiche de paie.

La commission paritaire est définie par l'ONSS en fonction de « l'objet » qui est repris dans les statuts de l'entreprise. Il est donc impossible de modifier cette commission paritaire sans solliciter l'ONSS.

Dans votre cas, vous établissez le salaire contractuel sur base d'un salaire d'une autre commission paritaire ce qui correct pour autant que le salaire contractuel soit supérieur au minimum de la commission paritaire de référence.

Suite à l'analyse faite, vous ne paierez pas le minimum légal pour tous les collaborateurs sur base des informations dont je dispose (il faut valider l'appartenance à la catégorie barémique; je ne connais pas le champ de responsabilité des collaborateurs).

Si le salaire est inférieur au barème, c'est sanctionnable et doit donc être corrigé.

Le salaire minimum de la commission paritaire doit être appliqué et cela le plus rapidement possible. En ce qui concerne les corrections; l'inspection sociale pourrait exiger un rattrapage de 3 ans si un contrôle était effectué. Lorsque vous établissez cette correction (reprise comme régularisation de salaire sur la fiche de paie); cela pourrait générer un contrôle ONSS qui lui pourrait exiger un rattrapage de 5 ans.

Une convention individuelle entre le travailleur et l'employeur ne permet jamais de déroger à la loi.

En ce qui concerne les personnes qui ont quitté la société; il est prévu qu'elles disposent d'un délai d'un an pour faire appel pour d'éventuelles erreurs concernant son salaire (cette mention est régulièrement reprise dans le règlement de travail).

Un jugement récent du tribunal du travail de Bruxelles a, lui, considéré, qu'elles disposaient de 3 ans.

Il faut donc vérifier les dates de sortie et ensuite établir l'éventuelle correction.

Vous devez décider ce que vous voulez appliquer étant donné que vous m'avez fait part de contraintes budgétaires.

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

En ce qui concerne le barème à suivre, il faut, comme je l'ai mentionné dans un précédent courrier, analyser la fonction et les responsabilités pour valider la catégorie barémique d'application. Le seul titre n'est pas suffisant.

Pour établir une description de fonction dans l'entreprise, il est courant de demander au responsable et au collaborateur d'établir la liste des tâches et responsabilités et de confronter les deux parties pour valider le contenu de la fonction et ainsi faire le lien entre la fonction et l'appartenance à une catégorie.

Pour les régularisations, votre secrétariat social fera les corrections sur base de votre demande. Je n'ai pu joindre votre gestionnaire qui est actuellement en vacances. Je le contacterai le 29/08 pour valider les modalités d'application et comprendre la réponse apportée lors des différentes sollicitations.

Le salaire payé peut être supérieur au salaire de la commission paritaire, le barème est un indicateur pour fixer le salaire.

Le minimum doit être respecté mais les deux parties, le travailleur et l'employeur sont libres de fixer le montant.

Une diminution de salaire pour se calquer sur le barème n'est pas d'application.

L'employeur ne peut jamais l'imposer au travailleur.

Par ailleurs, les diminutions sont quelques fois appliquées pour autant que la diminution soit compensée par l'octroi d'un autre avantage.

Ancienneté

L'ancienneté doit être prise en considération pour vérifier le salaire minimum à payer

Si le salaire payé est supérieur au salaire repris au niveau de la catégorie dans les barèmes de la commission paritaire ; rien ne doit être entrepris. Dans le cas contraire une régularisation peut être appliquée.

En ce qui concerne le calcul des régularisations, le secrétariat social et normalement mandaté pour ce travail. Si vous souhaitez que je l'effectue ; le montant estimé des honoraires serait de 270 € HTVA. » (fin du mail).

A l'étude d'Agefi, nous pouvons ajouter les éléments suivants. Une simulation de la somme à rembourser à Violette Penasse et Marie Amorison (sans tenir compte de pécules et primes) a été effectuée par Julie Goffette (pour avoir un ordre d'idée). La comparaison est faite par rapport à l'échelon 4.1 de la CP 329.02, jusqu'à 5 ans en arrière. Pour Marie Amorison, il faudrait rembourser environ 6000 euros. Pour Violette Penasse, en partant du principe qu'elle était à temps plein, on devrait lui rembourser environ 4900 euros. A cela

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

s'ajouteront les primes de fin d'années et pécules de vacances. Les chiffres précis devront être calculés par le secrétariat social Securex.

Le CA, à la vue de l'estimation des honoraires d'Agefi, demande à Julie Goffette de leur faire faire le calcul des régularisations. L'objectif est d'avoir un garde-fou par rapport à Securex. La demande de régularisation sera également effectuée auprès de Securex.

Le CA décide d'envoyer un courrier à Sécurex de la part du Président pour ne rien payer quant à la réalisation de la régularisation. La cellule de coordination est chargée de rédiger le courrier.

Rappelons que Leuze-en-Hainaut sera sollicitée pour faire partie du CR Dendre après les élections communales. Et rappelons que l'indexation des subsides communaux sera effectuée chaque année.

L'idée est émise de demander dans le futur un soutien financier auprès d'entreprises (Floridienne, Hoganas, Pairi Daiza, Baxter, Lutosa,...). Le tout est de faire attention à ne pas verser dans le « Green washing ». Le CA charge Julie Goffette de vérifier si nous pouvons demander des subsides aux entreprises. L'idée peut aussi de proposer un projet dans ou aux abords de l'entreprise (aménagement de berges,...).

Le trésorier précise que les finances de l'asbl sont acceptables par rapport aux autres fins d'année : 95 000 euros fin 2012, 101 000 euros fin 2013, 72 000 euros fin 2014, 92 000 euros fin 2015, 54 000 euros fin 2016. Nous avons actuellement environ 76 000 euros. Nous devons encore toucher la tranche 2 du subside 2018 du SPW (environ 27 000 euros). Il est signalé aussi qu'un montant d'environ 11 500 € était prévu pour des « prestations entretien de rivière » en 2018. Cet argent n'ayant pas été dépensé, il pourra servir de « tampon » face à la régularisation des salaires.

Le CA marque à nouveau sa volonté de changer de secrétariat social. Il charge Julie Goffette de demander le contrat à Securex afin de voir si nous pouvons les quitter sans compensations et à n'importe quelle date.

Le salaire de la coordinatrice-adjointe dans le futur sera fixé par l'échelon 4.1 de la CP 329.02, en appliquant l'augmentation due à l'ancienneté.

Le CA est d'accord sur l'idée de ne pas diminuer le salaire du poste de coordinateur. Il est d'accord que le coordinateur reçoive le montant du salaire actuel, sans augmentation/diminution. Au moment où ce montant rejoindra un montant minimum de l'échelon 6 de la CP 329.02, le salaire du coordinateur devra être fixé sur cette échelle et non plus sur l'échelle A6/2 du SPW. Pour Maxime Colin, ceci arrivera dans environ 6-7 ans. Pour Julie Goffette, ce serait dans environ 12 ans dans le cas où elle reste en poste. Une fois que le salaire sera passé sur les montants de la CP, l'ancienneté sera appliquée.

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Tableau 1 : Estimation de la somme des salaires de Marie Amorison et Julie Goffette à l'avenir (hors primes et pécules).

Somme des salaires bruts annuels	Dans le futur, Julie Goffette et Marie Amorison	Pourcentage du subside	Maxime Colin et Marie Amorison	Pourcentage du subside
2019	63 741,05	48%	65 697,77	50%
2020	64 559,69	49%	66 516,41	50%
2021	64 731,82	49%	66 688,54	51%
2022	65 592,46	50%	67 549,18	51%
2023	65 773,48	50%	67 730,20	51%

3. Projet mares dans le cadre du LIFE BNIP

Dans le cadre du LIFE BNIP, un appel aux agriculteurs avaient été lancé par la cellule de coordination pour creuser/restaurer des mares. Une quinzaine de mares sont éligibles au PwDR. La cellule de coordination propose de rentrer deux dossiers (un creusement et une restauration). Deux dates sont possibles : avant le 30 septembre ou avant le 31 décembre. Le choix est laissé au CA. Les éléments ci-dessous sont pris en considération.

Le CR Dendre va devoir payer des frais pour la régularisation des salaires. De plus, des frais sont à prévoir pour le projet de la Vallée de la Marcq. A ce propos, les asbl partenaires se sont engagés à avancer de l'argent. Donc le CR Dendre n'aura pas à le faire s'il est en difficulté financière.

A noter aussi que le dossier ne sera pas forcément retenu. Il y aurait 2-3 mois de délai pour la réponse du DNF. Le coût estimé des deux dossiers serait de 3000 euros et 4000 euros maximum. De plus, si nous sommes retenus, cela ne nous engage pas à faire les travaux tout de suite (délai...). Ensuite, le remboursement s'effectue dans les 3 mois (par expériences du parc naturel des hauts pays).

Si les dossiers sont déposés en décembre, le creusement de mare est réalisable au printemps. Mais les travaux de restauration seront à reporter soit fin 2019 soit pendant l'été s'il y a une sécheresse.

Vu ces éléments, vu les finances de l'asbl, vu les retards éventuels qui adviendront, le CA accepte que les dossiers soient déposés avant le 30 septembre.

NB : Marc Daumerie nous informe qu'il est préférable de montrer nos dossiers mares au DNF avant le PwDR. En fonction de leur avis, ils peuvent imposer des contraintes supplémentaires si le site est en N2000 (soumettre les sites en SGIB aussi par principe). Le courrier est à adresser à l'attention de Damien Bauwens, Direction de Mons du DNF.

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

4. Indemnité kilométrique

En application de l'article 531 du Code de la Fonction publique wallonne, l'indemnité kilométrique pour frais de parcours s'élève à 0,3640euros à partir du 1er juillet 2018. Le CA accepte d'appliquer ce nouveau taux dès août 2018.

5. Organisation de la prochaine Assemblée Générale

Le CA décide que l'AG devra être organisée après les élections communales.

6. Divers

- **Un arbre pour la WAPI**

La cellule de coordination informe le CA de sa participation au projet « Un arbre pour la WAPI ». Le CR Dendre va proposer aux agriculteurs des communes de la WAPI de commander des haies anti-érosion. Les plants sont gratuits. Le CR Dendre jouera le rôle de conseiller auprès des agriculteurs (formulaire de demande de plants, conseil technique,...). Des contacts ont déjà été pris avec le responsable du projet, Frédéric Vautravers. A aussi été contacté le Parc naturel du Pays des Collines (un des porteurs du projet). Celui-ci a d'ailleurs envoyé un courrier aux agriculteurs de son territoire, en référant le CR Dendre comme conseiller « anti-érosion ». Des rendez-vous sont pris avec les communes participantes au projet afin de cibler les zones de coulées boueuses. Un courrier sera également envoyé aux agriculteurs de la WAPI (hors parc naturel).

- **Gestion des invasives**

Premier point sur les gestions entreprises par la cellule de coordination cet été contre les plantes invasives. Les populations sont en diminution.

Berces : 7 populations non retrouvées. 4 gérées. Temps : 1,25 heures*hommes.

Balsamine : + de 45 km de linéaire de cours d'eau gérés pour la balsamine. En plus de cela, des stations fixes ont été gérées : Ostiches, Ste Anne, Miclette (Ellezelles), Neuve Rue, Golf d'Enghien. Temps total :215 heures*hommes.

Sur le bassin de la Sille, nous estimons que la balsamine a été éradiquée. Il faudra voir avec les autres gestionnaires. Le temps de gestion que nous consacrons au bassin de la Sille pourra être consacré à d'autres CE et/ou à la commune d'Ellezelles.

Dans le bois à Miclette, nous avons seulement mis 30 min alors que 3 passages ont été nécessaires l'an dernier.

Sur le Ruisseau d'Ancre, cela diminue, mais il sera encore nécessaire de gérer.

La gestion a été commencée à Ellezelles sur le Tordoir. De gros foyers hors berges ont été trouvés.

- **Mail du cabinet Collin concernant les points APE**

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Le cabinet nous demande si nous avons pu obtenir une réponse favorable pour les points APE. Nous répondrons par la négative.

- **Haute Ecole Condorcet : demande de membre**

La demande de membre sera proposée à l'AG pour acceptation.

- **Global Day of Service**

L'année dernière, 25 employés de Shire Lessines se sont impliqués dans le « Global Day of Service » et ont consacré leur journée à des actions bénévoles. Cette année, le projet a été retenu pour aider notre asbl. Nous proposons de gérer la carrière du Mouplon avec Gérard Thèves (Action Nature, partenaire du CR Dendre). Ce sera le 28 septembre 2018.

L'idée est émise de proposer un partenariat à des écoles d'enfants handicapés (Marie-Josée Vandamme). Il est rappelé que nous avons signé un partenariat avec l'asbl Inclusion. Pour rappel, le principe est qu'une personne présentant un handicap léger ou modéré effectue quelques heures par semaine de volontariat (par exemple trisomie). Cette personne sera encadrée, du moins dans un premiers temps, par un éducateur spécialisé de l'asbl Inclusion. Aucun engagement financier ne sera demandé au CR Dendre.

Par ailleurs, la cellule de coordination informe le CA qu'elle souhaite lancer une lettre aux entreprises pour proposer des « mises au vert » (sous forme de gestion). Dernièrement, nous avons d'ailleurs été contactés par l'organisme Hu-Bu. Il propose des journées de gestion aux entreprises en sous-traitant à des asbl. L'activité aurait été un nettoyage de rivière. Cependant, le partenariat n'a pas été concrétisé (la responsable Hu-bu nous a contactés trop tard pour leurs délais).

La séance du CA est levée.

Le président,
Philippe CHEVALIER

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 novembre 2018 à Ath

Présence des représentants des 3 groupes :

Pouvoirs locaux : Didier Lebailly (Chièvres), Marie-Josée Vandamme (Lessines).

Service Public de Wallonie : Augustin SMOOS (DESu), Vincent SCUFLAIRE (DCENN).

Acteurs locaux : Perrine GARREAU (CUP), Michel DEDESSUSLESMOUSTIER (FHPSBD), Claude DESCHUYTENEER (Locale Ardenne & Gaume).

Cellule de coordination : Julie GOFFETTE (coordinatrice).

Procurations : Jacques DOYEN (CRASEN asbl) à Claude Deschuyteneer, Francine DELPUTTE (Jurbise) à Michel Dedessuslesmoustier, Baptiste HOTTEKIET (Commission de Gestion du Parc Naturel du Pays des Collines asbl) à Augustin Smoos.

Excusés : Philippe CHEVALIER (Ath), Marc DAUMERIE (DNF), Christian DEFENSE (Direction de la Chasse et de la Pêche), François OTTEN (Direction du Développement Rural), Léon-Henri DOEM (Lens).

Mot de bienvenue de la Vice-Présidente, Perrine Garreau.

1. Approbation du PV de la réunion de CA du 29 août 2018

Le PV est approuvé.

2. Administrateurs sortants du CA et nouveaux représentants des communes dans l'AG

Suite aux élections communales de 2018, plusieurs de nos administrateurs du CA et représentants à l'AG ne sont pas réélus au sein de leur commune. Pour les administrateurs, il s'agit de :

- Philippe Chevalier (administrateur et Président),
- Léon-Henri Doem (administrateur).

En conséquence, il sera demandé aux Collèges Communaux de nommer un nouveau représentant à l'AG. Dans le cas où le représentant était également membre du CA, un administrateur provisoire devra être nommé par le comité de rivière, jusqu'au renouvellement du CA en septembre 2019. Il devra faire partie du groupe « Communes et Province ». Extrait des statuts (Art.21 alinéa 4) :

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

En cas de vacance au cours d'un mandat, un administrateur provisoire est nommé par le comité de rivière. Il achève dans ce cas le mandat de l'administrateur qu'il remplace. La désignation de l'administrateur provisoire devra se faire dans le respect de la règle de parité prévue à l'alinéa 2.

Il sera demandé aux communes d'Ath et de Lens si les nouveaux représentants sont candidats pour être administrateurs provisoires à la place de leur prédécesseur jusqu'en septembre 2019. Pour l'ensemble des communes, le nouveau représentant sera demandé. La confirmation de candidature pour le CA en septembre 2019 sera demandée. Un délai de réponse sera mentionné dans les courriers.

Pour les postes au sein du CA, les cartes seront rebattues à la réunion du CA qui se tiendra après la nomination des administrateurs provisoires. Il est suggéré que Perrine Garreau prenne le poste de présidente de manière provisoire.

3. Comptabilité : Salaires et Budget provisoire 2019

Voici le retour suite à la visite à la permanence du Contrôle des Lois sociales, sur base de la carte d'identité de Julie Goffette (24 octobre 2018) :

- Le CRD est en CP 329.02 (329 est la commission socio-culturel; 329.02 est la sous-commission pour le secteur socio-culturel de la communauté française et germanophone de la RW).

- Il n'y a pas de barème dans cette sous-commission paritaire.

- C'est-à-dire qu'il n'y a pas de barèmes qui ont été rendus obligatoires par un arrêté royal (via une convention collective).

- Donc il faut respecter le RMMG.

- Pour appliquer ou non l'ancienneté, même conclusions, du moment que le RMMG est respecté.

- Un contrat est toujours renégociable. Il faut alors faire un avenant. Respecter un barème interne, celui du SPW ou autre, relève du contractuel. C'est-à-dire que cela se décide entre l'employeur et l'employé.

- Conseil : créer une convention d'entreprise et y stipuler quelle est la grille barémique à appliquer.

- Pour que le secrétariat social applique ce qu'on souhaite, c'est entre l'employeur et le secrétariat. Il faut tout leur expliquer.

NB : le contact de Marie Amorison au Contrôle des Lois Sociales dit, elle, qu'il faut respecter un barème.

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

La création d'une convention collective semble non appropriée pour la petite structure de l'asbl. De plus, la création d'une commission paritaire spécialement prévue pour les CR serait l'idéal. Cependant, le temps de réalisation serait trop long par rapport à la problématique de CR Dendre.

Il est rappelé qu'il avait toujours été clair que l'ancienneté devait être appliquée dès l'engagement des employés en 2010. Mais le secrétariat social ne l'a jamais appliquée. La situation n'a peut-être pas été bien expliquée à l'époque au secrétariat social. Peu importe le responsable, une décision doit maintenant être prise par le CA.

Le calcul de l'effet rétroactif pour Marie Amorison et Violette Penasse a été effectué (voir tableau). Les pécule et prime ne sont pas comptabilisées ici.

	Janvier 2018	3 ans	5 ans
Marie Amorison	1300 €	1900 €	3500 €
Violette Penasse	/	160 €	260 €
Total	1300 €	2100 €	3800 €

Ci-dessous, l'estimation du salaire de Marie Amorison en 2019 en fonction des échelles. L'indice santé pourra peut-être changer dans le courant de l'année, mais cela n'est pas prévisible.

Annee	mois	anciennete	salaire B3 SPW effectif	salaire 4.1 CP 329.210 communauté française effectif indexé (octobre 2018)	salaire 4.1 CP 329.220 région wallonne effectif indexé (octobre 2018)
2019	janvier	8	1496,89	1586,07	1684,80
2019	fevrier	8	1496,89	1586,07	1684,80
2019	mars	8	1496,89	1586,07	1684,80
2019	avril	8	1496,89	1586,07	1684,80
2019	mai	8	1496,89	1586,07	1684,80
2019	juin	8	1496,89	1586,07	1684,80
2019	juillet	8	1496,89	1586,07	1684,80
2019	août	8	1496,89	1586,07	1684,80
2019	septembre	8	1496,89	1586,07	1684,80
2019	octobre	8	1496,89	1586,07	1684,80
2019	novembre	9	1554,27	1667,93	1771,76
2019	décembre	9	1554,27	1667,93	1771,76
			18077,46	19196,57	20391,52

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Afin d'évaluer la meilleure solution concernant les salaires, le projet de budget 2019 a été réalisé (Julie Goffette). Une projection des dépenses à effectuer d'ici la fin 2018 a été effectuée. Par rapport au total des subsides reçus en 2018, nous aurons environ 15 000 euros de bonus. De plus, en effectuant la différence entre ce que nous possédons sur les comptes (tranche 2 SPW à venir déjà prise en compte) et ce qu'il reste à dépenser d'ici la fin 2018, nous aurons une **épargne cumulée d'environ 59 000 euros**. Ceci est un indicateur que nous avons un peu d'argent de côté.

En 2019, les subsides subiront à nouveau l'indexation. A noter que la part des communes sera à revoir selon le nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin en 2016. En date du CA, nous sommes en attente de ces données (Augustin Smoos).

Financement CRD	2019	2018	Augmentation
Part. communes (€)	37645,20	37015,94	629,26
Part. Province (€)	2500,00	2500,00	/
Part. SPW (€)	93672,14	92203,86	1468,28
TOTAL (€)	133817,35	131719,80	2097,55

Commune	Part. financière (€)
Ath	9507,30
Beloeil	2076,93
Brugelle	1607,18
Chièvres	2828,15
Ellezelles	2397,59
Enghien	3139,06
Flobecq	1221,18
Frasnes-lez-Anvaing	720,45
Jurbise	2555,47
Lens	2442,34
Lessines	5837,82
<i>(Leuze-en-Hainaut)</i>	<i>(4887,79)</i>
Silly	3311,75

Le budget est présenté sous la forme de 8 situations différentes (voir les deux tableaux). Les paramètres sont la date jusqu'à laquelle l'effet rétroactif sur les salaires de Marie Amorison et Violette Penasse pourrait être appliqué (3 ou 5 ans). Mais aussi sur quel

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

barème Marie Amorison sera dorénavant payée (CP ou SPW). Enfin, le retour de Maxime Colin est envisagé en avril ou non.

Le CA décide d'appliquer un effet rétroactif sur les salaires de Maire Amorison et Violette Penasse. La différence entre ce qui aurait dû être perçu en appliquant l'ancienneté en barème B3 SPW et ce qui a effectivement été perçu sera payée aux deux employées. L'effet sera calculé sur 5 ans en arrière à partir d'octobre 2018.

Vu le budget soutenable ; Vu que l'effet rétroactif pourrait être un signal positif pour les employés du CR Dendre ; à partir de novembre 2018, le CA décide de payer Marie Amorison en appliquant l'ancienneté réelle qu'elle possède sur le barème B3 du SPW, donc 8 années d'ancienneté à partir de novembre. Si Julie Goffette reste employée du CR Dendre, l'ancienneté sera également appliquée pour elle, en suivant toujours le barème A6S du SPW.

Vu que le poste de coordinateur est un des mieux payés parmi tous les CR de Wallonie ; Vu qu'a priori Maxime Colin était conscient de bien gagner sa vie ; Vu la mauvaise image que le CR pourrait avoir en utilisant les subsides des communes pour effectuer une grosse régularisation des salaires ; la décision suivante est prise au regard des situations dans les autres CR. Le CA décide de ne pas appliquer d'effet rétroactif pour Maxime Colin. Le CA décide que l'ancienneté pour Maxime Colin sera appliquée à partir de son retour, dans un souci de justesse entre les employés. Ce moment-là sera l'équivalent du moment t0 pour l'ancienneté.

					régularisation sur 3 ans en arrière			
					Budget 2019- Marie SPW-Julie	Budget 2019 Marie CP -Julie	Budget 2019- Marie SPW- Julie/Maxime	Budget 2019 Marie CP - Julie/Maxime
I. Produits et charges d'exploitation								
Ventes et prestations					196.817,34	196.817,34	196.817,34	196.817,34
	705100	Participations communes			37.645,20	37.645,20	37.645,20	37.645,20
	705110	Participation SPW			97.672,14	97.672,14	97.672,14	97.672,14
	705120	Participation Province de Hainaut			2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00
		Apport de trésorerie			59.000,00	59.000,00	59.000,00	59.000,00
Autres produits d'exploitation					0,00	0,00	0,00	0,00
	746300	Frais refacturés						
	746700	Réduction charges patronales						
	746720	Exonération précompte professionnel						
	746770	Allocations d'insertion						
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers; loyer					57.705,00	57.705,00	57.705,00	57.705,00
	610000	Loyer, charges et entretien forfaitaire			1.080,00	1.080,00	1.080,00	1.080,00
	612220	Petit matériel non amortissable			200,00	200,00	200,00	200,00
	612230	Matériel didactique						
	612300	Livres périodiques documentations			750,00	750,00	750,00	750,00
	612400	Imprimés			2.000,00	2.000,00	2.000,00	2.000,00
	612420	Fournitures de bureau diverses (& fournitures informatiques)			700,00	700,00	700,00	700,00
	612440	Frais postaux			500,00	500,00	500,00	500,00
	612500	Téléphone - GSM			360,00	360,00	360,00	360,00
	613230	Expert-comptable			2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00
	613300	Secrétariat social			4.000,00	4.000,00	4.000,00	4.000,00
	613310	Services informatiques			120,00	120,00	120,00	120,00
	613380	Prestations entretien de rivière					A discuter en CA	
	613500	Assurance incendie et frais généraux			150,00	150,00	150,00	150,00
	613530	Assurance matériel roulant			850,00	850,00	850,00	850,00
	613540	Assurance responsabilité civile			415,00	415,00	415,00	415,00
	615100	Voyages et déplacements Belgique (missions de service)			4.500,00	4.500,00	4.500,00	4.500,00
	615170	Frais participation et animation JWE			5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
	615245	Frais de réception (boissons réunions, prestations traiteur...)			500,00	500,00	500,00	500,00
	615310	Insertion au moniteur			260,00	260,00	260,00	260,00
	615400	Cotisations groupements			20,00	20,00	20,00	20,00
		Formations (prévention et protection,...)			1.300,00	1.300,00	1.300,00	1.300,00
		Vallée de la Marçq à avancer			15.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
		Mares éligibles à avancer			15.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
		Signalétique CE			2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00
Rémunérations, charges sociales et pensions					100.600,00	102.600,00	102.100,00	104.100,00
	620200	Employés - Rémunérations			63.500,00	65.500,00	65.000,00	67.000,00
	620210	Pécule de vacances employés			5.500,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00
	620220	Primes de fin d'année employés			3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00
	621000	ONSS Employeur			21.000,00	21.000,00	21.000,00	21.000,00
	623000	Assurances loi			700,00	700,00	700,00	700,00
	623040	Cotisation Prévention & Protection (& service médical)			700,00	700,00	700,00	700,00
	623100	Frais de déplacement employés (maison / travail)			600,00	600,00	600,00	600,00
	625000	Dotations provision PV employés						
	625001	Utilisation provision PV employés						
		Prestations exceptionnelles (2 jobistes de 18ans pendant 1 mois)			3.500,00	3.500,00	3.500,00	3.500,00
		Régularisation salaire Amorison et Penasse			2.100,00	2.100,00	2.100,00	2.100,00
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles					200,00	200,00	200,00	200,00
	630100	Dotations amortissements immobilisations corporelles			200,00	200,00	200,00	200,00
II. Produits financiers					40,00	40,00	40,00	40,00
	751200	Produits des valeurs disponibles			40,00	40,00	40,00	40,00
Charges financières					230,00	230,00	230,00	230,00
	657000	Frais de banque			50,00	50,00	50,00	50,00
	658100	Ecart de paiements fournisseurs			180,00	180,00	180,00	180,00
III. Charges exceptionnelles					10,00	10,00	10,00	10,00
	670010	Précomptes mobiliers			10,00	10,00	10,00	10,00
Résultat de l'exercice					38.032,34	36.032,34	36.532,34	34.532,34

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

				régularisation sur 5 ans en arrière			
				Budget 2019- Marie SPW-Julie	Budget 2019 Marie CP -Julie	Budget 2019- Marie SPW- Julie/Maxime	Budget 2019 Marie CP - Julie/Maxime
I. Produits et charges d'exploitation							
Ventes et prestations				196.817,34	196.817,34	196.817,34	196.817,34
	705100	Participations communes		37.645,20	37.645,20	37.645,20	37.645,20
	705110	Participation SPW		97.672,14	97.672,14	97.672,14	97.672,14
	705120	Participation Province de Hainaut		2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00
		Apport de trésorerie		59.000,00	59.000,00	59.000,00	59.000,00
Autres produits d'exploitation				0,00	0,00	0,00	0,00
	746300	Frais refacturés					
	746700	Réduction charges patronales					
	746720	Exonération précompte professionnel					
	746770	Allocations d'insertion					
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers; loyer				57.705,00	57.705,00	57.705,00	57.705,00
	610000	Loyer, charges et entretien forfaitaire		1.080,00	1.080,00	1.080,00	1.080,00
	612220	Petit matériel non amortissable		200,00	200,00	200,00	200,00
	612230	Matériel didactique					
	612300	Livres périodiques documentations		750,00	750,00	750,00	750,00
	612400	Imprimés		2.000,00	2.000,00	2.000,00	2.000,00
	612420	Fournitures de bureau diverses (& fournitures informatiques)		700,00	700,00	700,00	700,00
	612440	Frais postaux		500,00	500,00	500,00	500,00
	612500	Téléphone - GSM		360,00	360,00	360,00	360,00
	613230	Expert-comptable		2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00
	613300	Secrétariat social		4.000,00	4.000,00	4.000,00	4.000,00
	613310	Services informatiques		120,00	120,00	120,00	120,00
	613380	Prestations entretien de rivière			A discuter en CA		
	613500	Assurance Incendie et frais généraux		150,00	150,00	150,00	150,00
	613530	Assurance matériel roulant		850,00	850,00	850,00	850,00
	613540	Assurance responsabilité civile		415,00	415,00	415,00	415,00
	615100	Voyages et déplacements Belgique (missions de service)		4.500,00	4.500,00	4.500,00	4.500,00
	615170	Frais participation et animation JWE		5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
	615245	Frais de réception (boissons réunions, prestations traiteur...)		500,00	500,00	500,00	500,00
	615310	Insertion au moniteur		260,00	260,00	260,00	260,00
	615400	Cotisations groupements		20,00	20,00	20,00	20,00
		Formations (prévention et protection,...)		1.300,00	1.300,00	1.300,00	1.300,00
		Vallée de la Marq à avancer		15.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
		Mares éligibles à avancer		15.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
		Signalétique CE		2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00
Rémunérations, charges sociales et pensions				102.300,00	104.300,00	103.800,00	105.500,00
	620200	Employés - Rémunérations		63.500,00	65.500,00	65.000,00	67.000,00
	620210	Pécule de vacances employés		5.500,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00
	620220	Primes de fin d'année employés		3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00
	621000	ONSS Employeur		21.000,00	21.000,00	21.000,00	21.000,00
	623000	Assurances loi		700,00	700,00	700,00	700,00
	623040	Cotisation Prévention & Protection (& service médical)		700,00	700,00	700,00	700,00
	623100	Frais de déplacement employés (maison / travail)		600,00	600,00	600,00	300,00
	625000	Dotations provision PV employés					
	625001	Utilisation provision PV employés					
		Prestations exceptionnelles (2 jobistes de 18ans pendant 1 mois)		3.500,00	3.500,00	3.500,00	3.500,00
		Régularisation salaire Amorison et Penasse		3.800,00	3.800,00	3.800,00	3.800,00
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles				200,00	200,00	200,00	200,00
	630100	Dotations amortissements immobilisations corporelles		200,00	200,00	200,00	200,00
II. Produits financiers				40,00	40,00	40,00	40,00
	751200	Produits des valeurs disponibles		40,00	40,00	40,00	40,00
Charges financières				230,00	230,00	230,00	230,00
	657000	Frais de banque		50,00	50,00	50,00	50,00
	658100	Ecart de paiements fournisseurs		180,00	180,00	180,00	180,00
III. Charges exceptionnelles				10,00	10,00	10,00	10,00
	670010	Précomptes mobiliers		10,00	10,00	10,00	10,00
Résultat de l'exercice				36.332,34	34.332,34	34.832,34	33.132,34

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Concernant le budget 2019 du CR Dendre, il est mentionné par le CA de ne pas dépenser toute la trésorerie d'un coup. Mais il est aussi rappelé qu'un CR n'a pas pour but d'épargner de l'argent. La cellule de coordination précise qu'elle n'a pas l'intention de dépenser tout l'argent en une fois et veillera plutôt à la gestion du budget « en bon père de famille ».

Augustin Smoos expose la manière dont seront calculés dorénavant les nombres d'habitants par commune dans le sous-bassin. L'INS fournit des données à l'habitant près, ce qui est plus précis qu'avant (quartiers-village). Pour les subsides 2019, les données de 2016 seront utilisées.

Il est décidé de ne pas faire apparaître la trésorerie dans le budget, mais de signifier en bas du tableau que certains montants sont des avances. En effet, les 2 X 15 000 euros pour les mares et la Vallée de la Marcq seront retouchés dans les années suivantes.

Le CA approuve l'avancement des fonds pour les mares éligibles au PwDR. Les projets sur fonds propres devront lui être soumis avant une prise de décision.

Le projet de signalétique des CE est approuvé, tout comme pour les jobistes ou encore les formations. L'élaboration du budget des projets sont laissés à l'appréciation de la cellule de coordination.

Le CA approuve le projet de budget 2019 avec Marie Amorison en barème SPW, l'effet rétroactif sur 5 ans et le retour de Maxime (colonne encadrée en vert dans les tableaux ci-dessus).

4. Planning des échéances pour le nouveau PAT 2020-2022

Le rétroplanning proposé par Augustin Smoos est présenté au CA (voir ci-dessous). L'inventaire de terrain est en cours de réalisation. Vu le retard pris, la cellule de coordination concentre ses efforts sur Ellezelles. Elle propose aussi de tenir compte des priorités des gestionnaires des CE. Les courriers pour les nouveaux représentants seront envoyés à la fin du mois de novembre.

	2018		2019											
	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Courriers aux communes pour le renouvellement AG et CA														
AG pour approbation de l'inventaire de terrain														
Réunion type GT pour discuter des actions à inscrire dans le PAT														
Courriers aux partenaires pour demander leur accord sur les engagements														
Obtenir les accords d'engagements des partenaires														
Rédaction du PAT														
AG pour valider le PAT (partie rédactionnelle et grille d'actions)														
Dépôt du dossier de demande de reconduction du PAT														
Cérémonie de signature														

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

5. Actions communes avec le CREL dans le nouveau PAT 2020-2022,

Le souhait d'un rapprochement des CRD et CREL est soumis au CA, sur base de la cohérence de bassin, des interlocuteurs communs,...

Pour février, il est proposé de travailler sur un même diagnostic de bassin (= la partie rédactionnelle du PAT) : pressions du bassin, mise à jour de l'état, points positifs (zones humides, Val de Dendre,...). Le tout est d'avoir une logique des enjeux, des points importants,...Ce diagnostic serait présenté au comité de rivière + agents communaux, gestionnaires,...avec la présence de l'autre CR à la réunion de son voisin. De là, des objectifs globaux seraient définis sur base des avis des personnes présentes à la réunion.

Ensuite, un feed-back sur les objectifs similaires à nos deux bassins serait effectué. Sur base de cela, nous mettrions en place des GT communs thématiques pour mars-avril. En mai, en groupe de travail, les actions à mener dans la thématique seraient définies. En parallèle, des rencontres ensemble seraient organisées avec les interlocuteurs communs (Ipalle, Ideta, PNPC et PNPE) pour connaître leurs attentes et créer des actions cohérentes sur nos deux bassins. A côté de cela, les actions plus précises (et liées à des points noirs ou non) pourront être inscrites dans le PAT.

Le CA insiste sur l'identité du sous-bassin à conserver. L'échelle locale doit être préservée. Le diagnostic doit rester séparé pour chacun des CR. La mise en forme peut être la même. Le CA est d'accord que des projets communs soient élaborés entre CR. Le tout est de conserver une dynamique locale.

6. Méthode de priorisation des points noirs,

Afin de définir si un point noir de l'inventaire est prioritaire ou non, la cellule de coordination propose d'adopter une méthode standardisée. La méthode suggérée est une adaptation de la méthodologie du SPW (adaptation rédigée par le CRHM, voir annexe). Quelques modifications sont proposées. Le CA est d'accord d'utiliser la méthodologie standardisée de priorisation des points noirs, avec quelques modifications apportées par le CRD. Cette méthode sera soumise à approbation à l'AG prochaine.

7. Organisation de l'Assemblée Générale de décembre 2018,

Il avait été proposé de réaliser l'AG de décembre à Ellezelles. Un accord a été obtenu avec la commune. La date est fixée au jeudi 20 décembre 2018 à 20h. Le 19 décembre est proposé si le 20 n'est pas disponible pour la commune. La cellule de coordination est chargée d'en informer officiellement la commune d'Ellezelles. Ci-dessous, l'ordre du jour approuvé par le CA pour l'AG du 20 décembre 2018 :

1. Approbation du procès-verbal de l'AG du 27 mars 2018 à Brugelette,
2. Approbation de l'ordre du jour,
3. Approbation du registre des membres,
4. Nomination des administrateurs provisoires,

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

5. Approbation du projet de budget 2019 et situation financière de l'asbl,
6. Présentation du rapport d'activités intermédiaire 2018,
7. Vérificateur aux comptes,
8. Inventaire de terrain,
9. Présentation du LIFE un Quarries (CUP),
10. Appels à projet
11. Divers

8. Démission de l'asbl Amitiés Marcquoises

La démission d'Amitiés Marcquoises asbl est soumise au CA (voir pièce jointe). L'asbl sera retirée du registre des membres. Celui-ci sera soumis à approbation à l'AG suivante. Il est mentionné au CA que le départ d'Amitiés Marcquoises n'est pas en lien avec les relations entre l'asbl et le CRD. Elle est due à une mésentente interne entre la section nature et le reste de l'asbl Amitiés Marcquoises.

9. Sollicitation de la commune de Leuze-en-Hainaut

Comme décidé précédemment, la commune de Leuze-en-Hainaut sera sollicitée pour faire partie du CR Dendre. A noter que Claude Deschuyteneer connaît l'un des membres du nouveau Collège, mais a déjà essayé sans résultat par le passé.

10. Prévention et Protection interne

Suite à une rencontre en novembre, Julie Goffette est en attente de la réponse de A. Parfonry pour être dans le même service de prévention et protection interne que le CARAH. Il n'était pas au courant de la demande. Le dossier traîne depuis longtemps. Il est obligatoire d'avoir un conseiller en prévention de niveau 3 pour notre asbl.

Dans le cas où nous ne pourrions pas être « greffé » à la P & P du CARAH, une formation devrait être suivie. La personne désignée par le CA reçoit le brevet. Une analyse de risque peut alors être réalisée et un plan d'actions à 1, 3 et 5 ans est établi pour améliorer la sécurité des employés. Des « recyclages » du brevet doivent être effectués chaque année (= « piqûres de rappel »). Les formations coûtent en général 990 euros hors TVA. Chez Securex, le prix est de 900 euros exempt de TVA. Ci-dessous les prochaines sessions de formation chez Securex. La personne désignée pour suivre la formation peut changer jusqu'à la veille de la formation. En général dans les autres CR, le coordinateur ou la personne administrative joue le rôle de conseiller. A noter que souvent, quand la formation est suivie en interne et qu'un problème de P & P survient, l'asbl est perçue comme prudente et sérieuse envers ses employés.

Le CA souhaite attendre la décision du CARAH. Dans la négative, une personne de la cellule de coordination devra être désignée pour suivre une formation. En attendant, un

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

dossier peut être établi en se basant sur celui d'autres CR, comme le CR Vesdre. Le tout est aussi de montrer au CARAH que la charge de travail envers eux sera minimisée.

Prochaines sessions		
Lieu	Date de début	Prix
Liège	30-04-19	€ 900,00
Namur	30-04-19	€ 900,00
Brussel/Bruxelles	05-11-19	€ 900,00
Gosselies	07-11-19	€ 900,00

11. Cotisation Escaut Sans Frontières

Suite à une facture de cotisation de 20 euros, Julie Goffette demande au CA s'il faut continuer à payer. Le CR n'a plus d'interactions avec ESF. Le CR Senne ne paie pas de cotisation, à l'inverse du CR Escaut-Lys. Les collaborations avec ces deux CR ne sont plus en cours car ESF n'a plus le subsidie wallon. Le CA décide de payer cette année encore.

12. Supplément du Courrier de l'Escaut,

Le supplément du Courrier de l'Escaut paraîtra le 27 novembre 2018. Thématique des articles :

- Sécheresse : Agriculture, Pêcheur, Voies Hydrauliques, petit cours d'eau, Nappe,
- Reconnexion d'un bras mort de la Marcq à Deux-Acren,
- Cahiers didactiques du CREL,
- Raccordement au réseau d'épuration en milieu rural.

13. Article Pairi Daïza

Un article concernant l'épuration des eaux usées de Pairi Daïza est paru (voir annexe). Jacques Doyen, CRASEN asbl, nous a informés que les chiffres ne sont surement pas corrects. Il est demandé au CR si celui-ci ne peut pas réagir à l'article.

Vu que les permis sont en cours de révision pour le zoo ; Vu que Pairi Daïza pourrait être partenaire, ce qui pourrait être constructif ; Vu que l'article concerne une réponse à une question parlementaire (les données sont fournies par le SPW) ; Le CA décide que le CR Dendre ne doit pas se prononcer sur l'article. Le CR Dendre n'est pas un organisme de contrôle. Le CRASEN peut par contre écrire au SPW (DESu). Le CA charge la cellule de coordination de rédiger un courrier pour le CRASEN.

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

14. Bénévolat pour la réalisation de l'Inventaire de terrain

Le CA approuve le remboursement des frais de déplacement pour le bénévolat.

15. Sujets de stage/TFE

Deux études par les stagiaires seront menées :

1) Analyse des méthodes de zéro phyto dans les communes et comparaisons afin d'apporter des conseils aux communes en difficultés.

2) Etude hydromorphologique de la Dendre orientale et zones humides à préserver ou améliorer.

Vincent Scuffle précise de prendre contact avec les gestionnaires pour que les études menées sur les CE et zones humides soient prises en compte dans la gestion des CE.

16. Appels à Projet (Wallonie#Demain, SPGE)

Nous sommes en attente d'une réponse pour le projet Wallonie#Demain.

Un appel à projet a été lancé par la SPGE. Il concerne la protection des eaux souterraines. Un montant de 2 millions d'euros sur 3 ans est débloqué. Le CR souhaite y répondre. L'objectif serait de voir quelles cultures sont effectuées et si elles sont favorables à la qualité des eaux souterraines. En quoi sont-elles demandeuses en termes de pesticides et nitrates ? Un travail sur la distribution des cultures dans les parcelles serait effectué, avec un accompagnement sur les produits phytosanitaires et les engrais. Le côté innovant serait de travailler sur l'assolement et les enjeux écologiques au sein de l'exploitation. La subvention serait demandée pour l'engagement d'un temps plein sur une période de 3 ans. Le Contrat Rivière Dendre serait le porteur, mais le territoire des CRD et CREL serait couvert. Les autres partenaires seraient : CARAH, Parc Naturel du Pays des Collines.

Augustin Smoos précise que le projet est déjà le travail effectué par Protect'Eau dans le cadre des contrats de captages. Il faut donc trouver autre chose. Il propose de se focaliser sur du concret et pas de la communication, ni des études scientifiques. Par contre, il souligne qu'il manque des études sur les contraintes financières pour les agriculteurs si un élément de culture est modifié.

17. Divers

Pas de points supplémentaires à aborder.

La séance du CA est levée.

Le président,
Philippe CHEVALIER

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

PV GT Sensibilisation du 18 décembre 2018
Préparation des Journées Wallonnes de l'Eau – JWE 2019

Présents : Saskia Bricmont (Ideta), Anne Vandewiele (Commune de Flobecq), Christine Breuse (Office Tourisme Beloeil), Christian Marchand (Comité Inondés Deux-Acres), Sarah Vande Walle (CR Escaut-Lys), Godfried Merlevede (LRBPO – Prés Rosoères), Philip Devleminck (Enghien Environnement), Joëlle Eykmans (CNB Entre Dendre et Senne), Ides Cauchie (Commune d'Ellezelles), Claude Deschuyteneer (Ardenne et Gaume), Frédéric Delvaux (Choc nature & CNB), Gérard Thèves (Action Nature), Louis Salmon (CRASEN), Julie Goffette (CRD), Marie Amorison (CRD).

Excusés : Emilie Nissolle (Office Tourisme Chièvres), David Dos Santos (Protect'eau), Marc Daumerie (DNF), Anne-Marie Portois (CNB), Daniel Préaux (Commune de Flobecq), Stéphanie Guérin (FRW), Michel Dedessuslesmoustier (FHPSBD), Vincent Scuffleire (SPW-DCENN), Jacques Doyen (CRASEN), Jacqueline Delforge (CNB), André Parfonry (CARAH).

Mot de bienvenue, tour de table et présentation.

1. Bilan des JWE 2018 :

En 2018, les activités organisées dans le cadre des JWE ont encore connu un franc succès. Au total 20 activités avaient été organisées réunissant pas moins de 1105 enfants, 348 personnes grand public et 34 professionnels. **Total 1487 participants.**

Toujours tributaires de la météo, certaines activités ont dû être reportées. Ce qui a causé certaines complications pour l'obtention des subsides octroyés par le SPW à cet effet. Dès lors, à l'avenir, toute activité ne pouvant être réalisée dans le cadre des JWE devra malheureusement être annulée.

2. JWE 2019, organisation et propositions :

Les JWE seront organisées du **15 au 31 mars** inclus.

Comme chaque année, un programme scolaire et un programme grand public seront proposés.

Activités proposées par les partenaires :

- Action nature : Balade sur les carrières (activité Gd public et scolaire). A Lessines et environs. Proposition d'association avec le comité des inondés et le centre culturel de Lessines pour la création d'un comte sur les inondations, la projection d'un film suivi d'un débat... à définir.
- CRASEN : animation au bassin Ninie, projection d'un documentaire sur les insectes aquatiques et circuit nature aux Carrières de Maffle en collaboration avec les CNB-local d'Ath.
- Ideta : le 22 mars, organisation d'un « Open call », lancement d'un appel à projets pour travailler sur l'aménagement des cours d'eau. Ideta souhaite réaliser une visite de terrain à la suite de la séance matinale. Plusieurs suggestions sont émises comme la visite des Carrières de Lessines, la visite des écluses...
- Commune de Flobecq : le 29 mars, organisation d'un grand nettoyage de printemps sur les berges du Ruisseau d'Ancre (4^e primaire), avec activité pédagogique du CRDendre. Du 15 au 31 mars, la commune peut mettre une salle à disposition pour l'organisation d'un spectacle pour les écoles le lundi ou mardi.

- Guides nature des Collines : le 16 mars, Les batraciens à la Houpe, découverte nocturne. Le 31 mars, un couloir écologique pour les batraciens dans le bois de Bonsecours.
- Office Tourisme Beloeil : le 17 mars, organisation d'une balade vélo grand public. Du 18 au 29 mars, activités scolaires, à la découverte des secrets de la fontaine Bouillante.
- CRIE de Mouscron organisera une activité scolaire aux bassins de Frasnes.
- LRBPO : Proposition d'une balade à la découverte des méandres reconnectés, activité scolaire et grand public en association avec Action nature.
- CIE d'Enghien : le 27 mars, activités scolaires, la vie de l'étang, la vie aquatique.
- Enghien Environnement : le 17 mars, balade guidée, à la découverte d'un ruisseau des champs, source de biodiversité. Et le 31 mars, balade guidée « Ruisseaux et moulins ».
- CNB Entre Dendre et Senne : animation batraciens dans les écoles de Silly, pas besoin de communiquer car les dates et les écoles sont déjà bloquées. Collaboration avec le CRASEN pour une visite des carrières de Maffle, organisation d'une balade de l'eau à Graty. ZIT Bassilly ?
- Commune d'Ellezelles : Collaboration avec Ipalle pour sensibiliser les plus jeunes à l'épuration, visite de station, séance d'information sur l'épuration autonome (adultes en soirée ?),...
- Ardenne et Gaume : Proposer une visite du site des Bas Prés ou une activité pour les enfants, à définir en collaboration avec Christophe Bauffe et le CRD.
- CNB-Région d'Ath : Proposer une activité ornithologique autour des Bas prés. Activité sur les carrières de Maffle avec Sandrine Permanne et CNB.
- Cellule de coordination du CR Dendre : assurer la coordination et la promotion des activités. Venir en soutien logistique à chacun. Le CR Dendre dispose de matériel d'animation qui peut être mis à la disposition des partenaires sur demande. Le CRD reste disponible pour venir en aide à chacun pour la préparation et l'organisation des activités. La cellule de coordination assurera également des activités scolaires. Organiser un géocaching ? Organiser un concours photos ?

Il est précisé que :

- les activités Be Wapp peuvent être reprises dans le cadre du programme des JWE ;
- un budget de 4000 € devrait être octroyé au Contrat Rivière afin d'assurer la promotion de l'évènement et sa gratuité pour tout participant ;
- toutes les activités proposées dans le cadre des JWE et reprises sur le programme sont entièrement gratuites pour tous les participants. Le CR Dendre prend à sa charge d'éventuels frais de service ou de prestation. Pour ce faire, toute dépense doit être préalablement approuvée par le CR Dendre.
- 3 spectacles scolaires peuvent être proposés aux établissements du bassin. Il est préférable de mettre une salle à disposition afin d'accueillir le plus grand nombre. Les spectacles peuvent être organisés au sein d'une salle communale ou d'un établissement scolaire, répondant aux besoins de la troupe. Idéalement, les transports en bus sont également assurés par la commune. Toutes les réservations doivent être introduites auprès du CR Dendre. Les réservations sont souhaitées dès le début janvier auprès du CR Dendre.
- des projections de films, des conférences – débats sur le thème de l'eau peuvent être organisées pour le grand public.

3. Promotion- Communication :

Comme chaque année, un feuillet supplémentaire reprenant le programme complet des Contrats rivière Dendre et Escaut-Lys sera édité dans les Editions l'Avenir.

Divers communiqués seront envoyés aux presses locales, radios locales notamment Ma Radio à Lessines.

Diffusion via les sites Internet des communes et des divers partenaires, pages Facebook.

Etant avant tout une structure environnementale, le CRD décide d'imprimer le programme en moins grande quantité. Il est suggéré d'envoyer aux offices de tourisme et partenaires une version PDF imprimable par leur soin au besoin. Il est alors précisé que les frais d'impression supplémentaires propres à chacun, ne pourront pas être pris en charge par le CRD.

Nous mettrons alors l'accent sur la promotion informatique, comptant sur le relais et le partage des partenaires.

Il est suggéré de relayer l'information JWE à la conférence des Bourgmestres.

4. Formulaire d'inscription :

Les formulaires d'inscription complétés sont à faire parvenir pour le 28 janvier au Contrat Rivière Dendre.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2018 à Ellezelles

Présence des représentants des 3 groupes :

Service Public de Wallonie : Augustin SMOOS (DESu), Vincent SCUFLAIRE (DCENN).

Pouvoirs locaux : David BATAILLE (Ath), Didier STREBELLE (Brugelette), Isabelle Coppée (Ellezelles), Ides CAUCHIE (Ellezelles), Pierre BOURDEAUD'HUY (Frasnes-lez-Anvaing), Jo DEVENYN (Silly).

Acteurs locaux : Anne-Hélène DEMOL (CARAH asbl), Perrine GARREAU (CUP), Joëlle EYKMANS (CNB asbl – Section « Entre Dendre et Senne), Freddy DE BECQ (Comice Agricole d'Enghien), Christian ROUSSEAUX (Comice Agricole d'Enghien), Jean-Noël GOSSELIN (Comité des riverains de la Hunelle à Huissignies), Philip DEVLEMINECK (Enghien Environnement asbl), Michel DEDESSUSLESMOUSTIER (Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin de la Dendre), Michel FAUCQ (Enghien Environnement asbl), Stéphanie GUERIN (Fondation Rurale de Wallonie), Jean-Philippe VERCAIGNE (Guides Nature des Collines asbl), Benoît GOBEAUX (Höganäs Belgium sa), Saskia BRICMONT (IDETA), Claude DESCHUYTENEER (Locale Ardenne & Gaume), Benoît GAUQUIE (PNPE), Godfried MERLEVEDE (Réserve Naturelle agréée Prés Rosières), Ignace DESMYTER (Wateringue du Quesnoy).

Cellule de coordination : Julie GOFFETTE (coordinatrice), Marie AMORISON (coordinatrice-adjointe).

Procurations : Didier LEBAILLY (Chièvres) à Jean-Noël Gosselin, Daniel PREAUX (Flobecq) à Vincent Scuflaire, Marie-Josée VANDAMME (Lessines) à Perrine Garreau, Jean-Christophe GRIGNARD (Province de Hainaut/Hainaut Développement) à Saskia Bricmont, Gérard THEVES (Action Nature asbl) à Godfried Merlevede, Yvon ANDRE (Choc Nature asbl) à Claude Deschuyteneer, Jacques DOYEN (CRASEN asbl) à Joëlle Eykmans, Riet VAN MIEGHEM (Escout sans Frontières asbl / Grenzeloze Schelde vzw) à Michel Dedessuslesmoustier, Baptiste HOTTEKIET (Parc naturel du Pays des Collines) à Augustin Smoos.

Excusés : Marc DAUMERIE (DNF), Guy DEVRIESE (Enghien), Francine DELPUTTE (Jurbise), Anne-Marie PORTOIS (CNB-Section « Entre Dendre et Senne), Brigitte THIENPONT (Fondation Rurale de Wallonie), Lise AMORISON (Beloeil), Dirk DE CLERCQ (Silly), André PARFONRY (CARAH asbl), Jacqueline DELFORGE (CNB-Section « Entre Dendre et Senne).

Mot de bienvenue de Monsieur de Bourgmestre d'Ellezelles, Ides Cauchie.

Mot de bienvenue de la Vice-Présidente, Perrine Garreau, qui remercie la commune d'Ellezelles pour l'accueil de la réunion du jour.

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Page Facebook : Contrat Rivière Dendre asbl

1. Approbation du procès-verbal de l'AG du 27 mars 2018 à Brugelette

Le PV est approuvé.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

3. Approbation du registre des membres

La démission d'Amitiés Marcquoises asbl a été soumise au CA. Le départ d'Amitiés Marcquoises n'est pas en lien avec les relations entre l'asbl et le CRD. La Section Nature a rejoint l'asbl Enghien Environnement.

La HEPH-Condorcet est nouvellement membre du CR Dendre. Elle collabore depuis plusieurs années avec l'asbl, notamment lors de gestions de milieux naturels.

Le registre des membres est approuvé (voir annexe).

4. Nomination des administrateurs provisoires

Suite aux élections communales, Léon-Henri Doem et Philippe Chevalier sont sortants du CA. Dans cette situation, deux administrateurs doivent être désignés par l'AG à titre provisoire (comme indiqué dans les statuts). Pour rappel, en septembre 2019, l'ensemble des postes du CA seront à nouveau ouverts à candidature et nous procéderons à l'élection.

Afin de remplacer provisoirement ces deux administrateurs, le nouveau représentant de Lens au sein du CRD, Philippe Pecher et le nouveau représentant de la commune d'Ath, David Bataille, sont nommés par l'AG en tant qu'administrateurs provisoires. Pour les postes au sein du CA, les cartes seront rebattues à la réunion du CA qui se tiendra après la nomination des administrateurs provisoires.

5. Approbation du projet de budget 2019 et situation financière de l'asbl

D'après le bilan comptable intermédiaire (31/07/2018), l'asbl a pour l'instant un résultat positif. Comparé à 2017, nous sommes en équilibre. La trésorerie est de 71 625,28 euros (le 12/12/2018). Voici quelques points du projet de budget 2019 proposé par le CA, qui prend en compte le retour de Maxime Colin en avril (voir annexe) :

- Les 2 X 15 000 euros sont des fonds à avancer pour le projet mares et le projet Vallée de la Marcq. Les sommes seront retouchées par la suite.
- Nous souhaitons proposer à Ellezelles la pose de panneaux signalétiques des noms des CE, comme précédemment fait dans les autres communes partenaires. Nous en profiterons pour resolliciter les autres communes.
- Un budget a pu être dégagé pour réaliser la promotion par vidéo du travail et des missions du CRD.
- Un budget peut aussi être envisagé pour l'engagement de jobistes pour la balsamine.

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Page Facebook : Contrat Rivière Dendre asbl

- Enfin, suite au constat que l'ancienneté n'a pas été appliquée, une régularisation salariale sera effectuée.

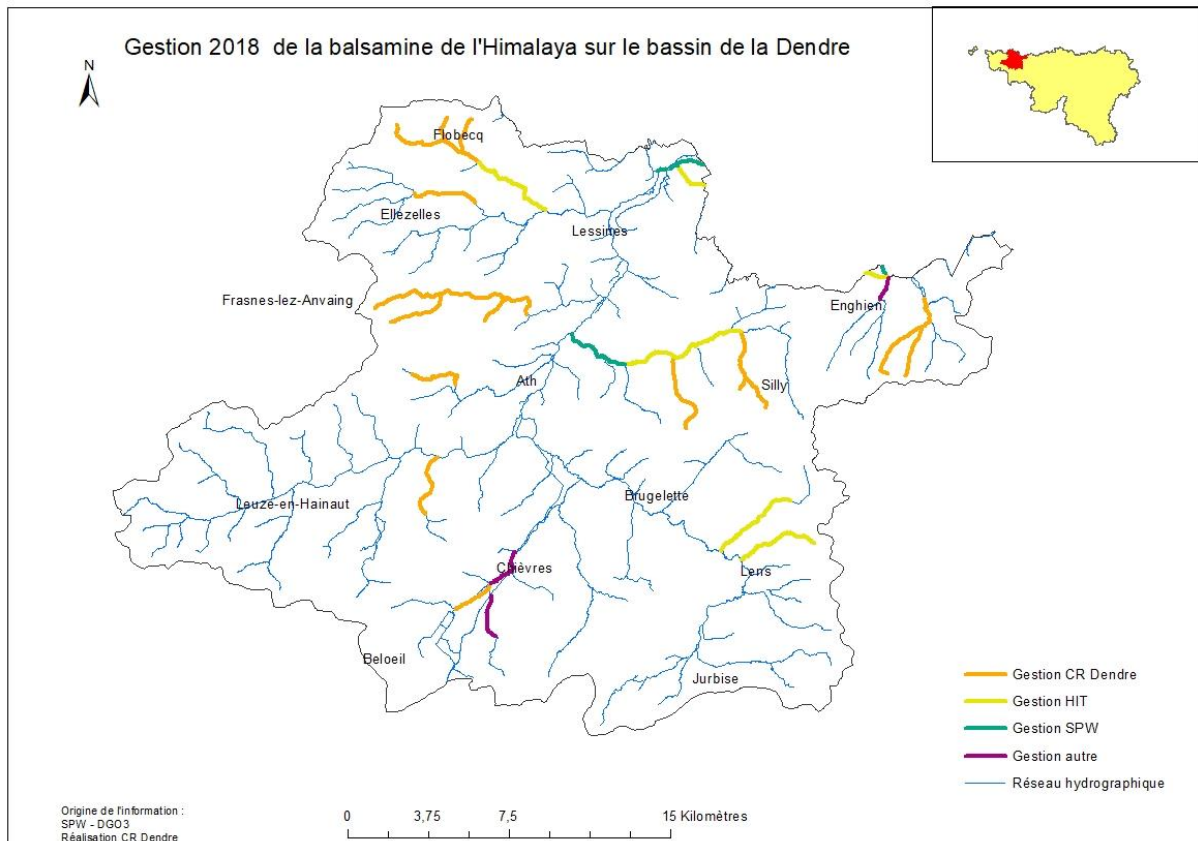
Le projet de budget 2019 est approuvé.

6. Présentation du rapport d'activités intermédiaire 2018

Voici le rapport d'activité intermédiaire en quelques chiffres.

- **Gestion de la balsamine de l'Himalaya**

En 2018, 77,5 km de cours d'eau ont été gérés pour la balsamine, dont 44,5 km par la cellule de coordination. Cela représente 227 heures*hommes. Deux stagiaires ont participé à la campagne de gestion, ainsi que les jobistes d'été Solidaire, le PCDN de Chièvres et l'asbl Enghien Environnement. D'une manière générale, nous constatons une forte diminution des populations de balsamines, voire une éradication complète (Ruisseau du Marais et Gambermont). Les efforts fournis les années précédentes sont donc encourageants. Du temps de gestion pourra être alloué à d'autres cours d'eau.



- **Panneaux signalétiques**

Pour rappel, en 2015, 101 panneaux avaient été posés au droit de cours d'eau. En 2018, 38 panneaux ont été posés dans les communes d'Ath et Beloeil. Ce projet pourra être proposé à la commune d'Ellezelles.

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Page Facebook : Contrat Rivière Dendre asbl

- **Communication**

La newsletter EVIDendre a été relancée. En 2018, un total de 10 numéros auront été produits. Ce bulletin est reçu par mail par 285 abonnés. La page Facebook a aussi été redynamisée et compte 156 abonnés. Le site internet a totalisé environ 3700 visites, dont 2900 utilisateurs différents. Enfin, le supplément du Courrier de l'Escaut a une nouvelle fois été édité à deux moments de l'année.

- **Journées Wallonnes de l'eau 2018**

Cette année, 1500 personnes environ ont participé aux activités, dont 1100 enfants. Le programme grand public comptait 13 activités, tandis que les écoles se sont vues proposées 7 activités différentes.

7. Vérificateur aux comptes

Un appel à volontaire est lancé pour accompagner Monsieur Jean Pilate, notre vérificateur aux comptes. Suite à une discussion après séance, Monsieur Vercaigne se porte volontaire.

8. Inventaire de terrain

Un total de 145 km de cours d'eau ont été parcourus en 2018, sur un total de 1111 km. Les cours d'eau classés représentent 511 km et sont faits en priorité. Cela représente 360 points noirs suivis en 2018. L'application Fulcrum est utilisée pour enregistrer les points d'inventaire. La méthode de priorisation est déjà appliquée, mais n'était pas rédigée noir sur blanc. Elle est déjà approuvée par le SPW. La méthode de priorisation des cours d'eau est approuvée par l'AG (voir annexe). Une discussion ouverte s'en suit (voir ci-dessous).

Il est précisé que les tas de fumier sont prioritaires.

De plus, il est rappelé que le CRD a pour mission la sensibilisation et non pas une mission de contrôle. Les points noirs sont soumis aux communes ou autres structures compétentes. Une première approche est la sensibilisation. Si rien n'est fait pour améliorer la situation, des démarches plus importantes sont entreprises si nécessaires.

D'autre part, lorsqu'un fossé servant d'égout arrive dans le cours d'eau, il y a lieu de se référer au PASH et à l'intercommunale. Pour rappel, de gros moyens financiers sont actuellement débloqués pour l'épuration et l'égouttage. Des travaux sont en cours dans différentes communes du sous-bassin de la Dendre. La cellule de coordination a pris contact avec les gestionnaires IPALLE pour prendre connaissance de chantier et soumettre les points noirs de rejets aux gestionnaires de chantier. A côté des systèmes d'épuration, il serait idéal de redynamiser la nature pour favoriser l'autoépuration.

Enfin, en termes de fréquence de passage, l'inventaire doit être réalisé tous les trois ans. Cependant, lorsque les balsamines sont gérées chaque année, les cours d'eau concernés sont revérifiés. De plus, les agents du SPW, du HIT et les membres des Wateringues parcourent également les cours d'eau.

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 - 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Page Facebook : Contrat Rivière Dendre asbl

9. Présentation du LIFE in Quarries (CUP)

Perrine Garreau présente le LIFE in Quarries (voir annexe). Une vidéo est ensuite projetée. Différentes remarques et discussions sont ensuite émises :

Le projet Snow Games est toujours en cours. Les CUP ne sont pas les propriétaires. Des permis ont été attribués au propriétaire responsable du projet.

Les mares creusées dans le cadre du LIFE sont réalisées là où l'eau est toujours présente. En 2018, la météo a été très sèche en été. Si l'eau ne reste pas dans la mare, de l'argile est ajouté. La ligne de conduite est de ne pas artificialiser le milieu avec des bâches par exemple. Des essais sont effectués pour trouver les meilleurs endroits. Les carrières sont accompagnés par les équipes du LIFE.

Les anciennes carrières sont sous eau donc le projet des mares ne les concerne pas. Par contre, des actions permanentes sont réalisées, notamment au niveau des parois de porphyre et au niveau de la végétation en surface.

L'avantage pour les carrières est d'avoir une image redorée et une communication positive auprès des riverains et des administrations communales.

Des visites de site sont organisées à la demande. L'idée est suggérée d'en réaliser pour les Journées Wallonnes de l'Eau 2019.

10. Appels à projet

Nous avons soumis notre dossier pour l'appel à projet du SPW « **Ecoles Wallonie#Demain** ». L'objectif est de coacher des écoles dans leurs projets de nature à l'école, gestion des déchets,...La réponse nous parviendra en décembre.

Un appel à projet a été lancé par la **SPGE**. Il concerne la protection des eaux souterraines. Un montant de 2 millions d'euros sur 3 ans est débloqué. Le CRD a soumis sa candidature via une note d'intention au 15 décembre 2018. Le projet a été bien accueilli par PROTECT'EAU, Natagriwal et le CARAH. D'après A. Smoos (SPW), 52 projets ont été déposés. Nous serons informés fin janvier de la retenue ou non de notre dossier. La seconde échéance sera alors pour le 15 février dans le cas d'une réponse positive. Concrètement, nous souhaitons mener une réflexion concertée et innovante sur la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des exploitations, situées prioritairement en zone de captage. Pour y parvenir, nous proposons de créer un outil informatique d'aide à la décision utile aux professionnels du secteur agricole. Le projet poursuit donc 3 objectifs principaux :

- Prévenir les risques de pollution des eaux par un diagnostic global de l'impact du travail de l'exploitation ;
- Proposer aux exploitants des scénarii de développement de l'exploitation basés sur des techniques et pratiques permettant de réduire l'impact sur la ressource en eau (assolement, rotation des cultures, implantation de haies, bandes enherbées...) ;
- Analyser grâce à l'outil informatique les avantages et inconvénients, les gains et pertes possibles pour l'exploitation par la mise en place de ces diverses pratiques.

Contrat Rivière Dendre asbl

301, Rue de l'Agriculture à 7800 Ath

Tel : 0483/043.477 – 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com

www.contratrivieredendre.be

Page Facebook : Contrat Rivière Dendre asbl

Le projet durera 3 ans et se concrétisera par la création de l'outil informatique d'aide à la décision. La subvention serait demandée pour l'engagement d'un temps plein sur toute la période. Le Contrat Rivière Dendre serait le porteur, mais le territoire des CRD et CREL serait couvert. Les autres partenaires seraient : CARAH, CR Escaut-Lys, SWE, Cellule GISER du SPW et Natagriwal dans le comité de pilotage, et le Parc Naturel du Pays des Collines comme partenaire supplémentaire. Le partenariat avec ces structures permet de regrouper sur un même projet l'ensemble des organismes de conseil agricole, de centraliser leurs compétences techniques et de pouvoir proposer une vraie démarche intégrée. PROTECT'EAU n'est pas associé au projet, mais sera aussi destinataire de l'outil créé et sera sollicité pour sa création afin d'y intégrer leurs mesures.

Les développeurs du **projet LIFE Riparias** nous ont recontactés pour ajouter la Vallée de la Marçq aux deux sous-bassins pilotes qui avaient été retenus. Pour rappel, nous n'avions pas été conservés dans les bassins pilotes faute de budget. Ce LIFE est en cours de rédaction. Il permettrait d'améliorer la gestion et la surveillance des plantes aquatiques invasives, ainsi que les écrevisses invasives.

Concernant le **LIFE BNIP** auquel participe le CRD pour la restauration/création de mares en Wallonie, deux dossiers ont été introduits pour 4 mares (2 restaurations et 2 creusements).

11. Divers

• PAT 2020-2022

Afin d'élaborer le programme d'actions 2020-2022, l'inventaire de terrain devra être finalisé et approuvé en AG. Des groupes de travail seront constitués afin de dégager des objectifs globaux. Les actions et engagements des partenaires devront être collectés. Le PAT devra être validé avant le 22/10/2019 (la dérogation a été accordée par le Cabinet du Ministre). Si le PAT est accepté, la signature sera effectuée en décembre.

• Enquête publique

Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, deux enquêtes publiques seront menées. La première est une enquête publique sur le calendrier, le programme de travail et la synthèse provisoires des « questions importantes » en matière de gestion de l'eau (Directive-cadre sur l'eau). La période s'étend du 19/12/2018 au 18/06/2019 inclus. Elles traitent des questions importantes pour l'ensemble des usagers de l'eau, et des enjeux. Ces enjeux seront soumis aux administrations. Celles-ci proposeront un programme de mesures pour atteindre les objectifs pour les eaux souterraines et de surface. L'enquête est disponible dans les communes, sur internet et dans les bureaux du Contrat de Rivière.

• GT Journées Wallonnes de l'Eau

Aucune thématique n'est imposée au niveau Wallon car il n'y aurait pas forcément de correspondance au niveau local. L'année 2019 du Tourisme sera l'année de l'eau. Les structures décisionnelles du tourisme souhaitent lancer la campagne durant les JWE.

Le programme des JWE sera, comme chaque année, double : scolaire et grand public. La fiche d'inscription sera diffusée et devra être retournée au CR pour le 28 janvier. Le CR est là pour accompagner toute structure au niveau de l'élaboration et de la promotion d'une activité. Pour les communes, l'accueil de spectacles à destination du scolaire est proposé cette année encore. Trois spectacles de théâtre sont encore disponibles. Les communes désireuses d'accueillir un spectacle devront se manifester auprès du CRD dès janvier. Le subside des JWE a été inscrit au budget régional, précise A. Smoos. Une promotion des activités sera effectuée dans le Courrier de l'Escaut (supplément CR), à la radio, sur la page Facebook,...

La séance de l'AG est levée.

ANNEXES